LETTRES DE CICERON A ATTICUS. AVEC DES REMARQUES, ...

Digitized by Google

Digitized by Google

6.16.F.21

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

AVEC

DES REMARQUES,

Et le Texte Latin de l'Edition de Grævius.

Par M. L. MONGAULT, *Précepteur de MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES.*

TOME TROISIEME.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

A PARIS,
Chez FLORENTIN DELAULNE, ruë Saint Jacques, à l'Empereur.

M. DCCXIV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA N.le
ROMA
VITTORIO EMANUELE

LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE CINQUIEME.

Tom. III.

Digitized by Google

M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM LIBER QUINTUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

EGo vero & tuum in discessu vidi animum, & meo sum ipse testis: quo magis erit tibi videndum, ne quid novi decernatur; ut hoc nostrum desiderium ne plus sit annuum. De Annio Saturnino curasti probe. De satisdando vero te rogo, quoad eris Romæ, tu ut satisdes. Et sunt aliquot satisdationes

Digitized by Google

BIBLIOTECA

LETTRES
DE CICERON
A ATTICUS
LIVRE CINQUIEME.

L'an de Rome 702. *ſous le Conſulat de Servius Sulpitius Rufus, & de M. Claudius Marcellus.*

LETTRE I.

JE juge, & par la maniere dont vous m'avez dit adieu, & parce que j'ai ſenti moi-même en vous quittant, combien nôtre ſeparation vous a coûté; ainſi il eſt de vôtre intereſt comme du mien, d'empêcher qu'on ne me laiſſe plus d'une année dans une place qui m'éloigne de vous. Vous avez fort bien reglé mon affaire avec Annius Satur-

Digitized by Google

ſecundum mancipium, in his & Memmianorum prædiorum, vel Atilianorum. De Oppio factum eſt ut volui, & maxime quod DCCC *aperuiſti: quæ quidem ego utique vel verſura facta ſolvi volo; ne extrema exactio noſtrorum nominum exſpectetur.*

Nunc venio ad tranſverſum illum extremæ epiſtolæ tuæ verſiculum, in quo me admones de ſorore. Quæ res ſe ſic habet. Ut veni in Arpinas, cum ad me frater veniſſet, in primis nobis ſermo, iſque multus, de te fuit: ex quo veni ad ea, quæ fueramus ego & tu inter nos de ſorore in Tuſculano locuti. Nihil tam vidi mite, nihil tam placatum, quam tum meus frater erat in ſororem tuam; ut etiam, ſi qua fuerat ex ratione ſumta offenſio, non appareret. Illo ſic die. Poſtridie ex Arpinati profecti ſumus. Ut in

Digitized by Google

nius. [1] Pour ces cautions, je vous prie d'en donner tant que vous ſerez à Rome. Il y a quelques affaires où il ne faut qu'une ſimple garantie, [2] comme dans la vente des terres de Memmius & d'Atilius. [3] Quant à ce qui regarde Oppius, vous avez fait ce que je ſouhaitois, ſur tout en luy donnant parole pour ces huit cent mille ſeſterces. [4] Je veux les payer inceſſamment; & j'aime mieux emprunter s'il le faut, que d'attendre que j'aie touché l'argent qui m'eſt dû. [5]

Pour répondre maintenant au dernier article de vôtre Lettre [6] où vous me parlez de vôtre ſœur; voici comment la choſe s'eſt paſſée. Dés que je fus arrivé à Arpinum, mon frere eſtant venu chez moi, nous parlâmes long-temps de vous, & je fis tomber la converſation ſur celle que nous avions eû vous & moi à Tuſculum touchant vôtre ſœur. Jamais je n'ai vû à mon frere plus de douceur & de moderation, & il ne me laiſſa pas même voir qu'il crut avoir eû contre elle de juſtes ſujets de plainte. Il ne ſe paſſa rien autre choſe ce jour-là. Le lendemain nous allâmes d'Arpinum à Arcé, [7] où mon frere

Arcano Quintus maneret dies fecit: ego Aquini, sed prandimus in Arcano. Nosti hunc fundum. Quo, ut venimus, humanissime Quintus, Pomponia, inquit, tu invita mulieres, ego arcivero pueros. Nihil potuit, mihi quidem ut visum est, dulcius, idque cum verbis, tum etiam animo, ac vultu. At illa, audientibus nobis, ego sum, inquit, hic hospita. Id autem ex eo, ut opinor, quod antecesserat Statius, ut prandium nobis videret. Tum Quintus, en, inquit, mihi, hæc ego patior quotidie. Dices, quid, quæso, istud erat? magnum; itaque me ipsum commoverat: sic absurde & aspere verbis vultuque responderat. Dissimulavi dolens.

Discubuimus omnes præter illam: cui tamen Quintus de mensa misit: illa rejecit. Quid multa? nihil meo fratre lenius. Nihil asperius tua sorore mihi visum est: & multa pra-

fut obligé de coucher à cauſe de la Fête ; [8] pour moi j'allai coucher à Aquinum, mais nous dinâmes enſemble à Arcé, vous connoiſſez cette maiſon. Lorſque nous y fûmes arrivez, mon frere dit à vôtre ſœur d'inviter les Dames à dîner, & qu'il prieroit les hommes. [9] Il me ſemble que ni la choſe en elle-même, ni la maniere dont mon frere luy parla, n'avoient rien qui dût la choquer. Elle répondit neanmoins ſéchement, je ne ſuis donc pas la maîtreſſe ici, & cela apparemment parce que nous avions envoyé devant, Statius [10] pour nous faire preparer à dîner. Voilà, dit mon frere, ce que j'ai à eſſuyer tous les jours. Ce n'eſt pas là une grande affaire, me direz-vous, plus grande qu'elle ne paroît, & je fus moi-même indigné de l'aigreur & de la hauteur avec laquelle elle luy parla ; quoique cela me fit beaucoup de peine, je n'en fis pas ſemblant.

Quand on eut ſervi, elle ne voulut pas ſe mettre à table avec nous, & mon frere luy ayant envoyé quelques plats, elle les renvoya. Enfin, jamais mon frere n'eut plus d'honêteté, & jamais elle n'en eut moins. Je paſſe

tereo, quæ tum mihi majori ſtomacho, quam ipſi Quinto fuerunt. Ego inde Aquinum; Quintus in Arcano remanſit, & Aquinum ad me poſtridie mane venit: mihique narravit, nec ſecum illam dormire voluiſſe; &, cum diſceſſura eſſet, fuiſſe ejuſmodi, qualem ego vidiſſem. Quid quæris? vel ipſi hoc dicas licet, humanitatem ei, meo judicio, illo die defuiſſe. Hæc ad te ſcripſi fortaſſe pluribus, quam neceſſe fuit, ut videres tuas quoque eſſe partes inſtituendi & monendi.

Reliquum eſt, ut ante quam proficiſcare mandata noſtra exhaurias; ſcribas ad me omnia; Pontinium extrudas; cum profectus eris cures ut ſciam. Sic habeas, nihil mehercule te mihi nec carius eſſe, nec ſuavius. A. Torquatum amantiſſime dimiſi Minturnis, optimum virum: cui me ad te ſcripſiſſe aliquid, in ſermone ſignifices velim.

Digitized by Google

plusieurs particularitez qui me firent plus de peine qu'à luy-même. J'allai coucher à Aquinum ; mon frere, qui me vint joindre le lendemain, me dit que sa femme n'avoit pas voulu se mettre au lit avec luy, & qu'en le quittant elle avoit eû les mêmes manieres que je luy avois vûës le jour précedent. En un mot, vous pourez dire à vôtre sœur que pour cette fois je trouve que le tort est entierement de son côté. Je vous ai fait ce détail, peutêtre un peu trop-long, pour vous engager à luy donner des avis dont elle a besoin aussi bien que mon frere.

Je finis en vous priant de terminer avant vôtre départ toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger, & de me mander tout ce qui se passe. Pressez Pontinius [11] de partir, & marquez moi quand vous serez parti. J'ai quitté à Minturnes A. Torquatus [12] à qui j'ai témoigné beaucoup d'amitié ; c'est en effet un tres-honête homme ; je vous prie de luy dire dans l'occasion que je vous en ai écrit en ces termes.

REMARQUES
SUR LA I. LETTRE.

IL y a ici un intervale de deux ans & demi, pendant lequel nous n'avons point de Lettres de Ciceron à Atticus, apparemment parce qu'ils demeurerent tous deux à Rome. C'eſt un malheur pour ceux qui ſont curieux du détail de l'Hiſtoire de ce temps là ; car il arriva pendant ces deux années bien des affaires extraordinaires. Les Brigues des Prétendans aux Magiſtratures, qui avoient eſté portées à l'excés qu'on a vû dans les dernieres Lettres du Livre précedent, cauſerent la premiere de ces deux années, un interregne de pluſieurs mois, qui finit enfin par l'élection de Cn. Domitius Calvinus & de M. Valerius Meſſala. Mais les Brigues que l'on recommença auſſitôt pour l'élection de l'année ſuivante, renouvelerent le trouble. Les Prétendans ne ſe contentoient pas d'acheter ouvertement les ſuffrages, ils ſe faiſoient accompagner par des gens armez. La mort de Clodius, qui fut tué dans ce même temps par Milon, échauffa ce tumulte. Dans cette extremité, on crut qu'il n'y avoit qu'une perſonne de l'autorité de Pompée qui pût rendre le calme à la Republique ; & on le nomma Conſul ſans Collegue, ce qui n'avoit point d'exemple. Il fit revivre auſſi tôt la rigueur des jugemens, & preſque tous ceux dont l'ambition avoit cauſé tant de troubles, furent bannis. Mais on penſa à remedier au mal dans ſon

Digitized by Google

principe. Les Gouvernemens, que les Conſuls & les Préteurs partageoient entr'eux avant que de ſortir de Charge, étoient des ſources inepuiſables de richeſſes, & ils les mettoient à couvert contre les pourſuites qu'on auroit pû faire contr'eux ; car on ne pouvoit mettre en Juſtice, ni les Magiſtrats, ni les Gouverneurs des Provinces. On crut qu'en ôtant à ces premieres dignitez le plus grand de leurs privileges, on moderoit l'ardeur avec laquelle on les recherchoit. Le Senat fit donc un Decret qui portoit, que les Conſuls & les Préteurs ne tireroient des Provinces au ſort que cinq ans aprés eſtre ſortis de Charge, & qu'en attendant, on envoyroit dans les Gouvernemens, les Conſulaires & les Prétoriens qui n'en avoient point eû aprés leur Conſulat, ou leur Préture. Ciceron eſtoit de ce nombre, & on le nomma pour la Cilicie.

1. *Annius Saturninus.*] Il eſt ridicule à Corradus & à Boſius d'imaginer que par ce Saturninus, qui étoit le nom d'un Tribun ſeditieux du temps de Marius, Ciceron deſigne ici Milon dont le nom de famille eſtoit *Annius*. S'il s'agit ici de quelqu'affaire qui regardât Milon, comme la huitiéme Lettre de ce Livre, & la quatriéme & cinquiéme du ſuivant peuvent le faire croire, il y a apparence que cet Annius Saturninus eſtoit quelqu'Affranchi de Milon ; car on ſçait que les Affranchis prenoient ordinairement le nom de famille de leur Maître.

2. *Une ſimple garantie.*] SATISDATIONES SECUNDUM MANCIPIUM. Ce paſſage a donné lieu à la critique & aux conjectures de plu-

ſieurs grands Juriſconſultes dont je n'ai garde de rapporter ici les differens ſentimens ; j'ai ſuivi celui du plus approuvé de tous. * *Satiſdare ſecundum mancipium* ; c'eſtoit *rei mancipium ſeu dominium præſtare*, répondre à l'Acheteur qu'il ne ſeroit point troublé dans la poſſeſſion de ce qu'il achetoit ; ce qui ſe faiſoit *nuda repromiſſione* par une ſimple garantie. Pourquoi donc cela s'appelloit-il *ſatiſdatio* ; c'eſt qu'il y avoit eû un temps où l'on avoit eſté obligé de donner caution ; mais cet uſage ayant changé, & la ſimple garantie du Vendeur ayant eſté declarée ſuffiſante, on ne laiſſa pas de ſe ſervir toûjours du même terme ; & chez les Juriſconſultes *ſatiſdatio* ſe prend encore quelque fois pour une ſimple promeſſe.

* *Cujas* 10. *obſerv. cap.* 4.

3. *Des Terres de Memmius & d'Atilius*] Que Ciceron avoit achetées & qu'il vouloit revendre. Memmius avoit eſté banni l'année précedente, & apparemment que ſes biens avoient eſté confiſquez. Pour Atilius, je crois que c'eſt Sextus Atilius Serranus. Appien parle d'un Sextus qui fut banni avec Memmius. *Lib.* 2. *Civil.*

4. *Ces huit cens mille ſeſterces*] Environ 75200 livres. Ciceron les avoit empruntées à Ceſar dont Oppius faiſoit les affaires à Rome. *Epiſt.* 5. *h. Lib.*

5. *J'aime mieux emprunter, s'il le faut, que d'attendre que j'aie touché l'argent qui m'eſt dû*] Comme *nomina* ſe prend également pour les dettes actives & paſſives, on pourroit encore traduire ici dans un autre ſens : *je ne veux point attendre qu'on me preſſe pour le payement.*

Digitized by Google

6. *Au dernier article de vôtre Lettre*] AD TRANSVERSUM ILLUM EXTREMÆ EPISTOLÆ TUÆ VERSICULUM. On voit bien qu'Atticus ayant rempli toute la page, avoit écrit la fin de ſa Lettre ſur la marge, le papier de côté.

7. *Arcé*] Petite ville ou bourgage au deſſus d'Arpinum ; elle ſubſiſte encore.

8. *Où mon frere fut obligé de coucher à cauſe de la Fête.*] C'eſt le ſens que Manuce donne à ces mots, *ut in Arcano Quintus maneret dies fecit.* Il eſt aſſez naturel de croire que c'eſtoit quelque Fête particuliere du lieu, dont Q. Ciceron, qui y avoit une maiſon, vouloit faire les honneurs.

9. *Et je prierai les hommes.*] Je lis ici avec Lambin & Maleſpine *viros* au lieu de *pueros.* Quelle apparence qu'il veüille parler des deux jeunes Cicerons, & que l'*invita mulieres* doive s'entendre de Terentia & de Tullia ? N'eſtoient elles pas priées naturellement ? Il eſt bien plus vrai-ſemblable qu'il s'agit ici des perſonnes qui eſtoient venues rendre leurs devoirs à Q. Ciceron ; on lit même dans quelques Manuſcrits *viros.*

10. *Statius.*] Affranchi de Q. Ciceron ; il avoit un pouvoir abſolu ſur l'eſprit de ſon Maître, & c'eſtoit ſans doute pour cela qu'il déplaiſoit ſi fort à Pomponia. *Vid. Ep. 2. Lib. 1 ad Q. Fr.*

11. *Pontinius.*] Celui dont nous avons parlé dans la 34. Remarque ſur la 16. Lettre du 4. Livre. Ciceron l'avoit choiſi pour l'un de ſes Lieutenans.

12. *Aulus Torquatus.*] C'eſt celui à qui ſont adreſſées les quatre premieres Lettres du ſixiéme Livre des Fam. Il avoit eſté Préteur l'année précedente.

Digitized by Google

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

AD VI *Idib. Maj. cum has dabam litteras, ex Pompeiano proficiscebar, ut eo die manerem in Trebulano apud Pontium. Deinde cogitabam sine ulla mora justa itinera facere. In Cumano cum essem, venit ad me, quod mihi pergratum fuit, noster Hortensius: cui deposcenti mea mandata cetera universe mandavi; illud proprie, ne pateretur, quantum esset in ipso, prorogari nobis provincias. In quo eum tu velim confirmes, gratumque mihi feciſſe dicas, quod & venerit ad me, & hoc mihi, praterea que si quid opus esset, promiserit. Confirmavi ad eam causſam etiam Furnium nostrum; quem ad annum Tribunum pleb. videbam fore.*

Digitized by Google

LETTRE II.

Même année 702.

JE parts aujourd'hui dixiéme de Mai, de Pompeii [1] pour aller coucher chez Pontius [2] à Trebule. [3] Je ferai enſuite de plus grandes journées, & je ne ſéjournerai point. Hortenſius m'eſt venu voir pendant que j'eſtois à Cumes, & j'ai eſté fort ſenſible à ſon honêteté. Il m'a offert ſes ſervices pendant mon abſence; je luy ai recommandé en general mes intereſts, mais je l'ai prié ſur tout d'empêcher autant qu'il le pourra, qu'on ne me continue dans mon Gouvernement. Je vous prie de l'y engager de vôtre côté, & de l'aſſurer que je luy ſuis tres obligé de la peine qu'il a priſe de venir juſques chez moi, & de la maniere obligeante avec laquelle il m'a promis de me ſervir dans cette affaire, & dans toutes celles où il pourroit m'être utile. J'ai tiré la même promeſſe de Furnius, qui ſera in-

Habuimus in Cumano quasi pusillum Romam: tanta erat in his locis multitudo; cum interim Rufio noster, quod se à Vestorio observari videbat, stratagemate hominem percussit. Nam ad me non accessit. Itane? Cum Hortensius veniret, & infirmus, & tam longe, & Hortensius, cum maxima præterea multitudo, ille non venit? Non, inquam. Non vidisti igitur hominem, inquies? Qui potui non videre, cum per emporium Puteolanorum iter facerem? in quo illum, agentem aliquid, credo, salutavi; postea jam jussi valere, cum me expense è sua villa, numquid vellem, rogasset. Hunc hominem parum gratum quisquam putet? aut non in eo ipso laudandum, quod audiri non laborarit?

* Lego cum Manutio, Mureto & Lambino, *exiens.*

Sed redeo ad illud. Noli putare mihi aliam consolationem esse hujus ingentis molestiæ, nisi quod spero non lon-

faillibleſment Tribun du Peuple à l'année prochaine.

Nous avons eû à Cumes une petite Rome, tant il y avoit de monde dans ces quartiers. Cependant nôtre cher Rufio, voyant que Veſtorius épioit le moment auquel il viendroit chez moi, a bien attrapé ſon homme, car il n'y a pas mis les pieds. Cela eſt-il poſſible? quoi! un homme de l'importance d'Hortenſius, tout infirme qu'il eſt, y eſt venu de ſi loin, tant d'autres perſonnes vous ſont venus voir, & Rufio n'y eſt pas venu? Cela eſt comme je vous le dis. Et vous ne l'avez donc point vû? Le moyen que je ne le viſſe pas? Comme je paſſois par le marché de Pouzolles, je l'y trouvai en affaire & je le ſaluai. M'ayant enſuite rencontré comme il ſortoit de ſa maiſon de campagne, il me demanda ſi j'avois quelque choſe à lui ordonner, je luy dis adieu. Mais n'allez pas pour cela l'accuſer d'ingratitude. Je luy ſuis au contraire fort obligé de ce qu'il m'a épargné la peine de luy donner audience.

Pour revenir à ce qui me regarde, ſoyez perſuadé que la ſeule choſe qui peut me rendre mon éloignement ſu-

giorem annua fore. Hoc me ita velle multi non credunt ex consuetudine aliorum. Tu, qui scis, omnem diligentiam adhibebis, tum scilicet cum id agi debebit. Cum ex Epiro redieris, de Rep. scribas ad me velim, si quid erit quod opperiare. Nondum enim satis huc erat allatum, quomodo Cæsar ferret de auctoritate perscripta: eratque rumor de Transpadanis, eos jussos IV *viros creare. Quod si ita est, magnos motus timeo. Sed aliquid ex Pompeio sciam.*

REMARQUES.

SUR LA II. LETTRE.

1. *Pompeii.*] Voyez la derniere Remarque sur la 10. Lettre du 4. Livre.

2. *Pontius.*] Apparemment Pontius Aquila, qui fut depuis l'un des meurtriers de Cesar.

3. *Trebule.*] Petite ville de la Campanie; il y en avoit encore une autre de même nom dans le pays des Sabins.

4. *Furnius qui sera infailliblement Tribun du Peuple.*] Il avoit esté Questeur en 698. &

portable, c'eſt l'eſperance qu'il ne durera qu'une année. Bien des gens, qui jugent de mes ſentimens par ceux des autres, ne veulent pas me croire; mais vous, qui ſçavez ce qui en eſt, vous emploirez tout vôtre credit quand il ſera temps de me faire donner un ſucceſſeur. Je vous prie, lorſque vous ſerez revenu d'Epire, de me mander ce qu'il y aura de nouveau dans la Republique, & ce que vous prévoyez. Nous ne ſçavons pas bien encore ici ce que Ceſar penſe de ce Decret qui a eſté déliberé dans le Senat. [6] Le bruit court que toutes les villes au-delà du Po ont ordre d'élire quatre Magiſtrats; [7] ſi cela eſt, que je prévois de troubles! mais j'en ſçaurai quelque choſe de Pompée. [8]

---

il fut en effet Tribun l'année ſuivante.

5. *Ruſio.*] C'eſt le même que le Sempronius Rufus., dont parle Ciceron dans la ſeconde Lettre du Livre ſuivant, & Cælius dans la huitiéme du huitiéme Livre des Familieres, où l'on voit auſſi bien qu'ici qu'il avoit eû un different avec Veſtorius. Ils eſtoient convenus de prendre Ciceron pour Arbitre. Rufio eſt un diminutif de Rufus, c'eſt à peu près dans

le même ſens que Cælius dit de luy *Rufum mel ac dilicias tuas.*

6. *De ce Decret qui a eſté deliberé dans le Senat.*] DE AUCTORITATE PERSCRIPTA. Nous avons déja dit ailleurs, que lorſqu'un Decret ne paſſoit point, parce que quelque Tribun s'y oppoſoit, on ne laiſſoit pas de le mettre dans les Regiſtres; mais on l'appelloit alors *Senatus auctoritatem*, au lieu de *Senatus-Conſultum.* Il avoit alors couru un bruit que le Conſul Marcellus avoit propoſé au Senat un Decret pour faire rappeller Ceſar de ſon Gouvernement, & il y penſoit en effet, mais il attendit juſqu'au premier de Juin. Sulpitius

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

AD. VI Id Mai. Veni in Trebulanum ad Pontium. Ibi mihi tuæ litteræ binæ redditæ ſunt tertio abs te die: eodem autem ex Panſæ Pompeiano Philotimo dederam ad te litteras. Nec vero nunc erat ſane quod ſcriberem. Qui de Rep. rumores ſcribe quæſo. In oppidis enim ſummum video timorem; ſed multa inania. Quid

Digitized by Google

ſon Collegue, & quelques Tribuns s'y oppoſerent.

Epiſt. 1. Lib. 8. Fam. Dio Lib. 40.

7. *Que les villes au-delà du Po, ont ordre d'élire quatre Magiſtrats.*] Ceſar vouloit les mettre ſur le même pié que les villes Municipales de l'Italie, dont le privilege eſtoit, que ceux qui avoient paſſé par les premieres Magiſtratures de ces villes avoient droit de ſuffrage dans les Aſſemblées du Peuple Romain, & pouvoient même parvenir aux Charges de la Republique.

8. *J'en ſçaurai quelque choſe de Pompée.*] Il eſtoit alors à Tarente, pour ſe remettre d'une grande maladie qu'il avoit euë depuis ſon troiſiéme Conſulat.

LETTRE III.

Même année 702.

JE ſuis arrivé à Trebule chez Pontius le dixiéme de Mai, & j'y ai reçu deux de vos Lettres dattées du ſept. Je vous avois écrit le même jour de ma maiſon de Pompeii [2] par Philotime, & je n'ai rien de nouveau à vous dire. Mandez-moi je vous prie ce qu'on dit des affaires preſentes; on eſt fort alarmé dans ces quartiers, mais je crois

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

de iis cogites, & quando, scire velim. Ad quas litteras tibi rescribi velis nescio. Nullas enim adhuc acceperam, præter quæ mihi binæ semel in Trebulano redditæ sunt: quarum alteræ edictum P. Licinii habebant (erant autem Non. Mai datæ) alteræ rescriptæ ad meas Minturnenses. Quam vereor, ne quid fuerit ἀνυσδαιότερον [a] *in iis, quas non accepi, quibus rescribi vis.*

Apud Lentulum ponam te in gratiam. Dionysius nobis cordi est. Nicanor tuus operam mihi dat egregiam. Jam deest quid scribam, & lucet. Beneventi cogitabam hodie. Nostra continentia, & diligentia faciemus satis. A Pontio, ex Trebulano A. D. V. Id Mai.

a Majoris momenti.

qu'on fait courir bien des bruits en l'air. Dites-moi un peu quelles ſont là deſſus vos penſées & vos conjectures. Je ne ſçai de quelle Lettre vous attendez réponſe ; je n'ai encore reçu que les deux dont je vous ai parlé ; la premiere où étoit l'Edit de P. Licinius, [2] & la ſeconde en réponſe à celle que je vous avois écrite de Minturnes. Que j'apprehende qu'il n'y eut quelque choſe d'important dans cette autre que je n'ai point reçûë !

Je ferai bien valoir vôtre recommandation à Lentulus. [3] J'ai beaucoup d'affection pour Dioniſius ; & je ſuis fort content des ſervices de Nicanor. Voilà tout ce que j'avois à vous dire, auſſi bien le jour paroît. Je vais aujourd'hui coucher à Benevent. Vous ſerez content de mon application & de mon deſintereſſement. Le onze de Mai à Trebule chez Pontius.

Digitized by Google

REMARQUES
SUR LA III. LETTRE.

1. *De ma maiſon de Pompeii.*] Il y a dans quelques Manuſcrits *expenſe Pompeiano*, dont quelques Critiques ont fait *ex Panſa Pompeiano*. La pluſpart des Editions ont ſeulement *ex Pompeiano*, comme Ciceron parle luy-même dans la date de la Lettre dont il parle ici, & qui eſt la ſeconde de ce Livre. On ſçait d'ailleurs que Ciceron avoit une maiſon à Pompeii, ainſi pourquoi ſeroit-il allé loger chez Panſa? Lambin à lû dans quelques Manuſcrits *exiens è Pompeiano*, & a ſuivi cette leçon qui ſe rapporte fort avec ce que dit Ciceron au commencement de la Lettre dont il s'agit, *ad diem* VI. *Id. Mai cum has dabam litteras, ex Pompeiano proficiſcebar.*

2. *L'Edit de P. Licinius.*] Les Gouverneurs de Province, auſſi-bien que les Préteurs qui jugeoient à Rome les cauſes civiles, publioient en entrant en exercice une eſpece de Code abregé qu'ils ſe faiſoient à eux-mêmes, encore ne le ſuivoient ils pas toûjours exactement; & pour remedier à cet abus on avoit fait quelques années auparavant une Loy qui les obligeoit à ne s'en écarter en rien. Cette formule de jugement s'appelloit *Edictum*. Ciceron avoit demandé celui de P. Licinius Mucianus,

Mucianus, parce qu'il estoit habile Jurisconsulte.

Ascon. in Cornel. De clar. orat. Aulu-gel. Lib. 1. cap. 13.

3. *Je ferai valoir vôtre recommandation à Lentulus.* Il s'agit apparemment de Lentulus Spinther ami particulier de Ciceron, qui demandoit alors le triomphe, & dont Atticus avoit recommandé les interests à quelques Senateurs de ses amis. Il y a dans le texte *apud Lentulum ponam te in gratiam.* Ceux qui ne sçavent pas parfaitement le Latin pourront estre surpris du sens que je donne à ces mots; mais ils ne le seront plus dès qu'ils auront comparé cet endroit avec un autre de l'onziéme Lettre de ce Livre, où ces mêmes mots ne peuvent avoir d'autre sens, comme il paroist par ce qui suit. Elles en ont un tout semblable dans une Lettre de Cælius. *Epist. 6. Lib. 8. Fam. sub finem.*

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

BEeneventum veni A. D. v. Id. Mai. Ibi accepi eas litteras, quas tu superioribus litteris significaveras te dedisse: ad quas ego ipse eo die dederam ex Trebulano L. Pontio. Ac binas quidem tuas Beneventi accepi. Quarum alteras Funisulanus multo mane mihi dedit, alteras scriba Tullius. Gratissima est mihi tua cura de illo meo primo & maximo mandato. Sed tua profectio spem meam debilitat. Ac me ille illuc, non quo; sed inopia cogimur eo contenti esse. De illo altero, quem scribis tibi visum esse non alienum, vereor adduci ut nostra possit; & tuis δυσδιάγνωστον [a] *esset. Equidem sum facilis. Sed tu aberis, & me absente*

[a] Dijudicatu difficile.

LETTRE IV.

Même année 702.

J'Arrivai à Benevent le onziéme de Mai, & j'y reçus la Lettre dont vous me parliez dans celle dont L. Pontius vous a porté la réponſe datée de Trebule. J'en ai reçu deux de vous à Benevent. Fuſilanus me rendit la premiere de grand matin, & Tullius mon Greffier m'apporta l'autre. Vous me faites un tres-grand plaiſir d'agir pour cette affaire que je vous ai ſi fort recommandée, [1] mais vôtre départ diminue mon eſperance. Si j'ai écouté les propoſitions de celui que vous ſçavez, ce n'eſt pas que je le goûte fort, c'eſt que je ne trouve pas mieux. Quant à cet autre qui ne vous en paroît pas éloigné, je ne ſçai ſi ma fille en voudroit; [2] vôtre femme & vôtre ſœur ne le découvriront pas aiſement. Pour moi, je ne ſerois pas ſi dificile; mais vous partez inceſſamment & ce mariage ſe conclura avant vôtre

res. Habebis mei rationem. Nam posset aliquid, si utervis nostrum adesset, agente Servilio, Servio fieri probabile. Nunc, si jam res placeat, agendi tamen viam non video.

Nunc venio ad illam epistolam, quam accepi à Tullio. De Marcello feciſti diligenter. Igitur S. C. si erit factum, scribes ad me: sin minus, rem tamen conficies. Mihi enim attribui oportebit, item Bibulo. Sed non dubito, quin S. C. expeditum sit, in quo præsertim sit compendium populi. De Torquato probe. De Masone, & Ligure, cum venerint. De illo quod Chærippus: (quoniam hic quoque συγνευσιν [a] *sustuliſti) ô provincia! etiam ne hic mihi curandus est? curandus autem? hactenus, ne quid ad Senatum. Consule, aut numera. Nam de ceteris. Sed tamen commode, quod cum Scrofa.*

[a] Assensionem.

retour. Si vous y teniez ma place [3] vous pourriez faire agir Servilius auprés de Servius, [4] au lieu qu'étant absens l'un & l'autre, je ne vois pas comment nous pourrions faire réüſſir cette affaire, quand elle ſeroit la meilleure du monde.

Pour venir maintenant à la Lettre que Tullius m'a rendue; vous ne pouviez me ſervir mieux auprés de Marcellus. [5] Si l'on fait donc un Decret general, vous me le manderez; mais quand on n'en feroit pas, il faudroit toûjours en avoir un pour moi; car on ne peut me refuſer non plus que Bibulus. Mais je ne doute point qu'une affaire qui intereſſe ſi fort le Peuple, n'ait déja paſſé. Vous m'avez fait plaiſir de parler à Torquatus. Vous penſerez à l'affaire de Maſon & de Ligus [6] lorſqu'ils ſeront arrivez. Quant aux plaintes de Cherippus [7] ſur leſquelles vous ne voulez pas me dire ce que vous penſez, quoi donc faut-il m'en mettre en peine? oüi il le faut de peur que quelqu'un ne me deſſerve dans le Senat; [8] voilà ce que me vaut le bel emploi dont je ſuis chargé; car du reſte.... mais c'eſt toûjours un bon-

De Pontinio recte scribis. Est enim ita ; ut si ante Kalend. Jun. Brundisii futurus sit , minus urgendi fuerint M. Annius , & Tullius. Quæ de Sicinio audisti , ea mihi probantur : modo ne illa exceptio in aliquem incurrat bene de nobis meritum. Sed considerabimus. Rem enim probo. De nostro itinere quod statuero ; de quinque præfectis quid Pompeius facturus sit , cum ex ipso cognoro , faciam , ut scias.

De Oppio bene curasti , quod ei DCCC. *exposuisti : idque , quoniam Philotimum habes , perfice , & cognosce rationem : & , ut agam amplius , si me amas , prius quam proficiscaris , effice. Magna me cura levaris. Habes ad omnia. Etsi pæne præterii chartam tibi deesse : mea captio est ; siquidem ejus inopia minus multa ad me scribis. Tu vero auser ducentos. Etsi meam*

Digitized by Google

heur que Cherippus se soit adressé à Scrofa. 9

Je pense comme vous, que si Pontinius arrive à Brindes avant le premier de Juin, je n'aurai que faire de presser si fort Annius & Tullius. 10 Je mettrai volontiers dans mon Edit la clause dont Sicinius vous a parlé, pourvû qu'elle ne tombe point sur certaines personnes à qui j'ai obligation; 11 mais j'examinerai cela de plus prés, la chose me paroît bonne en elle-même. Quand je me serai determiné sur le chemin que je dois prendre, je vous le marquerai. Je vous manderai aussi, lorsque j'aurai vû Pompée, quel parti il aura pris touchant ces cinq Prefets. 12

Vous avez fort bien fait de donner parole à Oppius pour le payement de ces huit cent mille sesterces. Je vous prie de travailler à cette affaire pendant que Philotime est à Rome; & pour vous faire voir combien je souhaite qu'elle finisse, je vais jusqu'à vous prier de la terminer avant vôtre depart. J'ai répondu, ce me semble, à tous les articles de vos deux Lettres. Mais j'oublios presque que vous manquez de papier; 13 puisque cela est cause que

in eo parſimoniam hujus paginæ contractio ſignificat, dum acta & rumores vellet. Jam ſi qua certa habes de Cæſare, exſpecto litteras : & alias Pontinio de omnibus rebus diligentes dabis.

REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. *Cette affaire que je vous ai ſi fort recommandée.*] Il veut parler du mariage de ſa fille ; que Craſſipes ſon ſecond mari avoit apparemment repudiée, car on le trouve encore en vie quatre ans après.

Epiſt. 1. *Lib.* 7. *&* *Epiſt.* 11. *Lib.* 9.

2. *Je ne ſçai ſi ma fille en voudroit.*] Il paroiſt par les éditions de Manuce & de Lambin qu'ils ont lû ici dans leurs exemplaires un πρόσκυσον qui ne ſe trouve point dans les Manuſcrits que Boſius & Grævius ont ſuivis. Il y a beaucoup d'apparence que ce mot eſt veritablement du texte qui paroiſt defectueux, & que c'eſt par rapport à ce premier πρόσκυσον que Ciceron dit quelques lignes plus bas *quoniam hic quoque* πρόσκυσον *ſuſtuliſti.* Ce

vôtre Lettre n'eſt pas plus longue, il eſt de mon intereſt de vous en fournir, & je vous aſſigne pour cela deux cens ſeſterces. * Ce n'eſt pas qu'on pourroit croire que je l'épargne moi-même, à en juger par cette Lettre où je devrois vous faire bien des queſtions ſur les affaires preſentes, & ſur les bruits que l'on fait courir. Si vous avez eû des nouvelles certaines de ce qui regarde Ceſar, mandez les moi au plûtoſt, & vous m'écrirez plus au long par Pontinius.

* *Environ 19. livres.*

---

dernier endroit donne lieu de croire qu'il y avoit dans le premier *nec tu παράσχοιν* ſupp. *præbes*. Mais j'ai mieux aimé m'en tenir à l'Edition de Grævius dont on peut tirer un ſens raiſonnable, que de donner une conjecture pour le texte de Ciceron.

3. *Si vous y teniez ma place &c.*] Il y a dans le texte *habebis mei rationem*. Ciceron fait alluſion à une formule de ce temps-là ; *habere rationem alicujus*, c'eſtoit permettre à quelqu'un de demander une Charge ſans venir à Rome. Ce privilege s'accordoit rarement, & ſelon les regles ordinaires on ne pouvoit eſtre élû quand on eſtoit abſent. Ciceron dit donc à Atticus de faire en ſorte que ſon abſence n'empêche point que

le mariage de sa fille ne se fasse. On voit bien qu'il estoit impossible de faire sentir cette allusion.

4. *On pourroit faire agir Servilius auprés de Servius.*] Apparemment que c'estoit le fils de Servius Sulpitius, qu'Atticus proposoit à Ciceron. Nous avons parlé de Servilius dans la 31. Remarque sur la 15. Lettre du 4. Livre.

5. *Vous ne pouviez me servir mieux auprés de Marcellus.*] Ciceron & Bibulus alloient commander dans les deux Provinces les plus voisines des Parthes ; ainsi il estoit important de leur donner des forces suffisantes pour s'opposer à ces Barbares, que la défaite de Crassus venoit de mettre en état de tout entreprendre. Ciceron avoit demandé, avant que de partir, qu'on luy permit de faire des recruës en Italie pour les deux Legions qu'il devoit commander ; mais le Consul Sulpitius s'y estoit opposé, & il esperoit mieux du côté de Marcellus. Il demandoit alors qu'outre les sommes qu'on luy donnoit pour ses appointemens, on luy en fournit encore d'autres pour les preparatifs & les frais de la guerre. Cet argent s'appelloit proprement *attributa pecunia* ; & c'est pour cela que Ciceron dit *mihi enim attribui oportebit item Bibulo.*

Epist. 2. *Lib.* 15. *Fam. Epist.* 3. *Lib.* 3. *Fam. Varro. Lib.* 4. *de ling. Lat.*

6. *Maso & Ligus.*] C'est L. Papirius Maso Pætus, à qui sont adressées plusieurs Lettres du neuviéme des Fam. Il est parlé de ce Ligus dans quelques autres Lettres à Atticus. Mais il n'est pas necessaire de s'arrester ici à

tous ceux que l'on trouve sur son chemin ; il suffit de faire connoître ceux qui eurent quelque part aux affaires de la Republique.

7. *Cherippus.*] Il avoit esté en Asie avec Q. Ciceron pendant qu'il en estoit Gouverneur, & apparemment qu'il n'avoit parlé contre Ciceron que parce qu'il n'avoit pas voulu le prendre auprés de luy. Il alla depuis en Afrique avec Cornificius.

Epist. 7. Lib. 4. ad Att. Epist. 30. Lib. 11. Fam.

8. *De peur que quelqu'un ne me deßerve dans le Senat.*] Cela ne peut se rapporter à Cherippus qui n'estoit pas Senateur, mais il faut l'entendre de quelque personne dont il estoit le *Client.*

Consule aut numera. Il y avoit des affaires qui passoient dans le Senat sans qu'on prit les voix les unes aprés les autres ; mais lorsqu'un Senateur vouloit empêcher qu'une affaire ne passât, il estoit en droit de faire opiner, & alors il disoit à celuy qui presidoit *Consule* ; ou bien comme il faloit dans les regles un certain nombre de Senateurs pour faire un Decret ; lorsque ce nombre ne s'y trouvoit pas, on pouvoit dire *numera.*

Festus. Ascon. in Cornel. Sueton. Aug.

9. *Scrofa.*] Tremellius Scrofa ami particulier d'Atticus. *Varro Lib. 2. de re rustica.*

10. *Annius & Tullius.*] Tous deux Lieutenans de Ciceron.

11. *Pourvu que cela ne tombe point sur certaines personnes à qui j'ai obligation.*] Il veut parler des Chevaliers Romains qui tenoient les Fermes de la Cilicie. Ciceron avoit toûjours eu beaucoup d'égards & de ménage-

mens pour cet Ordre dont il estoit sorti, & qui l'avoit tres-bien servi dans le temps de son exil. *V. la premiere Lettre du 6. Livre.*

12. *Les cinq Préfets.*] V. la septiéme Lettre de ce Livre.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

PLane deest quod scribam. Nam nec quid mandem habeo, nihil enim prætermissum est: nec quid narrem. Novi enim nihil nec jocandi locus est, ita me multa sollicitant. Tantum tamen scito, Idibus Mai. nos Venusia mane proficiscentes has dedisse. Eo autem die credi aliquid actum in Senatu. Sequantur igitur nos litteræ, quibus non modo res omnes, sed etiam rumores cognoscamus. Eas accipiemus Brundisii. Ibi enim Pontinium ad eam diem, quam tu scripsisti, exspectare consilium est. Nos Tarenti, quos cum Pompeio διαλόγους [a] *de Rep. habuerimus ad te perscribemus, etsi id ipsum*

[a] Sermones.

13. *J'oublioís preſque que vous manquez de papier &c.*] On voit bien qu'Atticus diſoit à la fin de ſa Lettre : je finis, auſſi-bien le papier me manque, d'où Ciceron prend occaſion de plaiſanter.

LETTRE V.

Même année 702.

JE n'ai plus aucune affaire à vous recommander, je n'ai point de nouvelles à vous apprendre ; & je ne ſuis gueres d'humeur maintenant à plaiſanter, je vous dirai donc ſeulement que je pars ce matin quinziéme de Mai de Venuſe. 1 Comme c'eſt aujourd'hui un jour où le Senat s'aſſemble, cela vous fournira matiere pour m'écrire. Mandez-moi les nouvelles ſûres, & tous les bruits qui courent. Je recevrai vos Lettres à Brindes, où j'attendrai Pontinius juſqu'au jour que vous m'avez marqué. Je vous rendrai compte de l'entretien que j'aurai à Tarente avec Pompée ſur l'état preſent de la Republique. Mais afin que je ne vous écrive pas inutilement, marquez-moi je vous prie combien

ſcire cupio, quod ad tempus recte ad te ſcribere poſſim, id eſt, quam diu Romæ futurus ſis, ut, aut quo dem poſthac litteras ſciam, aut ne dem fruſtra. Sed ante quam proficiſcare utique explicatum ſit illud H-S XX *&* DCCC. *Hoc velim in maximis rebus & maxime neceſſarii habeas; ut, quod auctore te velle cœpi, adjutore aſſequar.*

REMARQUES SUR LA V. LETTRE.

1. *Venuſe.*] Entre la Poüille & la Lucanie, connue par la naiſſance d'Horace.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

TArentum veni a. d. XV *Kalend. Jun. Quod Pontinium ſtatueram exſpectare, commodiſſimum duxi-*

vous avez encore de temps à être à Rome, & où il faudra adresser mes Lettres quand vous serez parti. Tachez auparavant, s'il se peut, de finir avec Oppius; vous devez regarder cette affaire comme tres-importante pour moi; & puisque c'est par vos conseils que je me suis lié avec Cesar, [2] c'est aussi à vous à entretenir cette union.

---

2. *Puisque c'est par vos conseils que je me suis lié avec Cesar.*] Voyez la cinquiéme Lettre du quatriéme Livre.

LETTRE VI.

Même année 702.

JE suis arrivé à Tarente le dix-huitiéme de Mai; & comme je dois attendre Pontinius pendant quelques jours,

Digitized by Google

dies eos, quoad ille veniret, cum Pompeio consumere: eoque magis, quod ei gratum esse id videbam; qui etiam à me petierit, ut secum & apud se essem quotidie: quod concessi libenter. Multos enim ejus præclaros de Repub. sermones accipiam: instruar etiam consiliis idoneis ad hoc nostrum negotium.

Sed ad te brevior jam in scribendo incipio fieri, dubitans Romæ ne sis, an jam profectus. Quod tamen quoad ignorabo, scribam aliquid potius, quam committam ut tibi cum possint reddi à me litteræ non reddantur. Nec tamen jam habeo quid aut mandem tibi, aut narrem. Mandavi omnia, quæ quidem tu, ut polliceris, exhauries: narrabo cum aliquid habebo novi. Illud tamen non desinam, dum adesse te putabo, de Cæsaris nomine rogare, ut confectum relinquas. Avide exspecto tuas litteras, & maxime ut norim tempus profectionis tuæ.

j'ai crû ne pouvoir mieux faire que de les paſſer avec Pompée, à qui il m'a paru que cela feroit plaiſir. Il m'a luy-même prévenu là-deſſus, & j'ai accepté ſes offres très volontiers. Cela me donnera occaſion de le faire parler ſur les affaires preſentes, & je luy demanderai auſſi avis par rapport à mon nouvel emploi.

Mes Lettres deviennent fort courtes parce que j'apprehende que vous ne ſoyez plus à Rome ; mais juſqu'à ce que je ſois aſſuré de vôtre depart, je hazarderai plûtoſt de vous écrire inutilement, que de manquer de le faire pendant que mes Lettres pourront vous être renduës. Cependant je n'ai plus rien ni à vous recommander ni à vous apprendre ; quand j'aurai quelque nouvelle, je vous en ferai part. Quoique je ſois perſuadé que vous penſez à toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger, je ne laiſſerai pas, tant que je vous croirai à Rome, de vous prier de finir celle que j'ai avec Ceſar. Donnez-moi au plûtôt de vos nouvelles, & n'oubliez pas ſur tout de me marquer quand vous partirez.

Digitized by Google

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

QVotidie, vel potius in dies ſingulos breviores litteras ad te mitto. Quotidie enim magis ſuſpicor te in Epirum jam profectum. Sed tamen ut mandatum ſcias me curaſſe; quot ante, ait ſe Pompeius quinos præfectos delaturum novos; vacationes, judiciariam cauſſam. Ego cum triduum cum Pompeio, & apud Pompeium fuiſſem, proficiſcebar Brundiſium a. d. XIII Kal. Junias. Civem illum egregium relinquebam, & ad hæc quæ timentur propulſanda paratiſſimum. Tuas litteras expectabo. cum ut quid agas, tum ubi ſis ſciam.

LETTRE VII.

VOus trouverez tous les jours, ou pour mieux dire de jour en jour, mes Lettres plus courtes, parce que de jour en jour j'ai plus lieu de croire que vous êtes parti pour l'Epire. Je vous dirai ſeulement que je n'ai pas manqué, comme vous me l'aviez recommandé, de parler à Pompée touchant ces Prefets. [1] Il compte toujours de m'en donner cinq; mais il ne prétend point qu'ils rendent la juſtice, ni qu'ils ſoient exempts de ſervir. [2] J'ai paſſé trois jours chez luy & avec luy; j'en pars aujourd'hui vingtiéme de Mai pour aller à Brindes. Je luy ai trouvé tous les ſentimens d'un bon Citoyen, & il m'a paru fort en état de s'oppoſer à tout ce que l'on trame contre la Republique. [3] Marquez-moi ce que vous faites maintenant, & où vous êtes.

REMARQUES.

SUR LA VII. LETTRE.

1. *Touchant ces Préfets.*] Les Préfets eſtoient des Officiers au deſſous des Lieutenans, que les Gouverneurs de Province employoient comme ils le jugeoient à propos. Pluſieurs perſonnes prenoient cette qualité comme un ſimple Titre d'honneur, & ſans exercer aucune fonction. Atticus luy même avoit eſté nommé Préfet par pluſieurs Gouverneurs, ſans être jamais allé avec eux dans leurs Provinces.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

ME & incommoda valitudo, qua jam emerſeram, ut pote cum ſine febri laboraſſem, & Pontinii expectatio, de quo adhuc ne rumor quidem venerat, tenebat duodecimum jam diem Brundiſii. Sed curſum expecta-

2. *Il ne prétend pas qu'ils ſoient exempts de ſervir.*] Je lis ici avec Grævius *non vult* &c. car Ciceron, qui en effet n'exempta point les Prefets de ſervir & qui donna aux Grecs des Juges de leur Nation, dit ailleurs qu'il ne l'avoit fait qu'avec l'approbation de Pompée.

3. *Il m'a paru fort en état de s'oppoſer à tout ce qu'on trame contre la Republique.*] Ciceron avoit alors fort bonne opinion de Pompée ; mais l'experience le detrompa, & luy fit dire depuis : *ei cauſa quam Pompeius animatus melius quam paratus, ſuſceperat.* Epiſt. 6. Lib. 6. Fam.

LETTRE. VIII.

Même année 702.

JE ſuis depuis douze jours à Brindes, où j'ai été retenu par une legere indiſpoſition, dont je me ſuis remis aiſement, parce que je n'ai point eû de fiévre. D'ailleurs j'étois bien-aiſe d'attendre Pontinius ; mais comme je n'en ai aucune nouvelle, je pourrai

bamus. Tu si modo es Romæ (vix enim puto) sin es , hoc vehementer animadvertas velim.

Romæ acceperam litteras , Milonem meum queri per litteras injuriam meam , quod Philotimus socius esset in bonis suis. Id ego ita fieri volui de C. Duronii sententia ; quem & amicissimum Miloni perspexeram , & talem virum , qualem tu judicas , cognoram. Ejus autem consilium meumque hoc fuerat ; primum ut in potestate nostra esset res , ne illum malus emptor & alienus mancipiis , quæ permulta secum habet , spoliaret : deinde ut Faustæ , cui cautum ille voluisset , ratum esset. Erat etiam illud , ut ipsi nos , si quid servari posset , quam facillime servaremus. Nunc rem totam perspicias velim. Nobis enim scribuntur sæpe majora. Sed si ille quæritur , si scribit ad amicos , si idem Fausta vult , Philotimus , ut ego ei coram di-

bien partir au premier bon vent. Il n'y a pas d'apparence que vous ſoyez encore à Rome ; mais ſi par hazard vous y étiez, je vous recommande fort l'affaire que je vais vous expliquer.

On me mande de Rome qu'on y a vû des Lettres de Milon, qui ſe plaint de ce que j'ai ſouffert que Philotime entrât en ſocieté avec ceux qui ont acheté ſes biens ; [1] je ne l'ai fait neanmoins que par le conſeil de Duronius [2] ami particulier de Milon, & dont vous connoiſſez la probité. Nous avons eû en vûë d'empêcher qu'il n'eût affaire à des inconnus & à des gens durs ; qui auroient pû luy demander un grand nombre d'Eſclaves qu'il a avec luy. Nous voulions auſſi aſſurer la dote de ſa femme, comme il l'a ſouhaité ; & il nous paroiſſoit qu'en cas qu'on put luy ſauver quelque choſe, perſonne ne le feroit mieux que nous. Tachez, je vous prie, de ſçavoir au juſte la verité de cette affaire, car on groſſit ſouvent les choſes. Mais s'il eſt vrai que Milon ſe plaigne, & qu'il en ait écrit à pluſieurs de ſes amis ; ſi ſa femme le trouve mauvais, il faut que Philotime renonce à cette ſocieté comme

xeram, mihique ille receperat, ne sit invito Milone in bonis. Nihil nobis fuerat tanti. Sin hæc leviora sunt, tu judicabis. Loquere cum Duronio. Scripsi etiam ad Camillum, ad Lamiam: eoque magis, quod non confidebam Romæ te esse. Summa erit hæc; statues ut ex fide, fama, reque mea videbitur.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. *OU Milon se plaint de ce que j'ai souffert que Philotime entrât en societé avec ceux qui ont acheté ses biens.*] Milon estoit alors en exil à Marseille, & tous ses biens avoient esté confisquez. C'estoit une chose odieuse en elle-même, que d'acheter les biens de ceux qui estoient bannis; & l'on pouvoit trouver encore plus étrange que Ciceron, qui avoit à Milon de si grandes obligations, souffrit que son Affranchi & son homme d'affaire entrât dans une pareille societé, à laquelle on ne doutoit point que le Maître n'eût part. On voit ici quelles estoient ses raisons, mais je ne sçai s'il persuada que l'interest n'estoit pas la principale, d'autant plus que

je le luy ai fait promettre avant mon depart ; auſſi bien le profit n'eſt pas ſi grand. Que ſi l'on a fort exageré, vous verrez ce qu'il y a à faire là-deſſus. Vous pourrez en parler à Duronius, j'en ai auſſi écrit à Camille 3 & à Lamia 4 dans l'incertitude où je ſuis ſi vous étes encore à Rome. Il faut en un mot conſiderer, préferablement à mes intereſts, ce que la probité & l'honneur demandent de moi.

---

que les biens de Milon avoient eſté vendus à fort vil prix. Il paroiſt par deux Lettres du Livre ſuivant, & par une Lettre de Cælius, que dans la ſuite Philotime rendit à Milon les biens qu'il avoit achetez, moyennant un certain profit que Ciceron partagea avec luy. *Aſcon. in Milon. Dio Lib.* 40. *Epiſt.* 4. & 5. *Lib.* 6. *ad Att. & Epiſt.* 3. *Lib.* 8. *Fam.*

2. *Duronius.*] On ne ſçait rien de ce Duronius. C'eſtoit le nom d'une famille Plebeienne ; car on trouve deux Duronius Tribuns du Peuple, le dernier l'avoit eſté en 655, & pouvoit eſtre le pere de celui cy.

3. *Camille.*] Il paroiſt par quelques unes de ces Lettres, & ſur tout par celles du quatorziéme Livre des Fam. que cet ami de Ciceron avoit ſoin de ſes affaires au défaut & en l'abſence d'Atticus.

4. *Lamia.*] Chevalier Romain ancien ami de Ciceron, qu'il avoit ſervi très vivement contre Clodius.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

ACtium venimus a. d. XVII *Kal. Quint. cum quidem & Corcyræ, & Sybotis muneribus tuis, quæ & Areus & meus amicus Eutychides opiparе & φιλοφρονέστατα* [a] *nobis congesserant, epulati essemus Saliarem in modum. Actio maluimus iter facere pedibus, qui incommodissime navigassemus: & Leucatam flectere molestum videbatur. Actuariis autem minutis Patras accedere sine his impedimentis, non satis visum est decorum.*

Ego, ut sæpe tu me currentem hortatus es, quotidie meditor, præcipio meis, faciam denique, ut summa modestia, & summa abstinentia munus hoc extraordinarium traducamus. Par-

a Benignissime.

LETTRE IX.

NOus arrivâmes à Actium [1] le quinziéme de Juin, aprés avoir fait fort grand-chere à Corcyre [2] & à Sybote [3] avec vos preſens dont Areus & Eutichide [4] mon favori nous avoient chargez. Comme nous avions eu aſſez mauvais temps, & que nous ne voulions pas doubler la preſqu'Iſle de Leucate, [5] nous avons pris terre à Actium : auſſibien il n'y avoit pas d'apparence d'aborder à Patres [6] avec de mechans petits vaiſſeaux, & ſans un équipage convenable à ma dignité.

Je me confirme dans la reſolution que j'ai priſe de me conduire dans mon Gouvernement [7] avec toute la moderation & le deſintereſſement poſſible, & je tache d'inſpirer les mêmes ſentimens à ceux de ma ſuite ; je ſuivrai en cela autant mon inclination que vos conſeils. Pourvû que les Parthes nous

thus velim quieſcat, & fortuna nos juvet: noſtra præſtabimus. Tu, quæſo, quid agas, ubi quoque tempore futurus ſis, qualis res noſtras Romæ reliqueris, maxime de XX *&* DCCC *cura ut ſciamus. Id unis diligenter litteris datis, quæ ad me utique perferantur, conſequere.*

Illud tamen (quoniam nunc abes, cum id non agitur: aderis autem ad tempus, ut mihi reſcripſiſti) memento curare per te, & per omnis noſtros, in primis per Hortenſium, ut annus noſter maneat ſuo ſtatu, ne quid novi deternatur. Hoc tibi ita mando, ut dubitem an etiam te rogem, ut pugnes ne intercaletur. Sed non audeo tibi omnia onera imponere. Annum quidem utique teneto. Cicero meus, amantiſſimus & ſuaviſſimus puer, tibi ſalutem dicit. Dionyſium ſemper equidem, ut ſcis, dilexi, ſed quotidie pluris facio & mehercule in primis quod te amat, nec tui mentionem intermitti ſinit.

laiſſent en repos & que la fortune me ſeconde, je répons de ce qui dépend de moi. Mandez-moi, je vous prie, où vous êtes maintenant, combien vous y demeurerez, où en ſont vos affaires, en quel état vous avez laiſſé les miennes en partant de Rome, & ſur tout ſi vous avez fini avec Oppius. Il ne faut pour tout cela qu'une ſeule Lettre bien remplie, & qui me ſoit rendue fidelement.

Puiſque vous me faites eſperer que vous ſerez de retour à Rome lorſqu'il s'agira de me donner un ſucceſſeur, cela me ſuffit; mais je vous prie d'employer alors tout vôtre credit, celui de vos amis, & en particulier celui d'Hortenſius, pour qu'on s'en tienne au Decret qui fixe mon temps à une année. Peu s'en faut que je ne vous prie d'empêcher, s'il ſe peut, qu'il n'y ait *intercalation*; [8] mais ce ſeroit trop exiger, du moins que cela ne paſſe pas l'année. Mon fils vous ſalue; c'eſt un enfant fort doux & fort modeſte. J'ai toûjours eû, comme vous ſçavez, de l'affection pour Dioniſius, mais je le goûte de plus en plus, ſur tout parce qu'il vous eſt fort attaché, & qu'il ne ſe laſſe point de parler de vous.

REMARQUES.

SUR LA IX. LETTRE.

1. *Actium.*] Promontoire d'Epire, fameux depuis par la défaite d'Antoine & de Cleopatre.

2. *Aprés avoir fait fort grand-chere.*] SALIAREM IN MODUM. Tout le monde connoît les grands repas des Prêtres du Dieu Mars nommez *Salii*, d'où eſt venue cette expreſſion proverbiale. Nous en avons dans nôtre langue qui ont une origine à peu prés ſemblable, telle eſt celle ci *Boire comme un Templier.*

3. *Sybote.*] Port d'Epire, preſque vis-à-vis l'Iſle de Corcyre.

4. *Areus & Eutichide.*] Affranchis d'Atticus, qui avoient l'intendance des biens qu'il avoit en Epire.

5. *Et que nous ne voulions pas doubler la preſqu'Iſle de Leucate.*] Comme en ce temps-là les petits vaiſſeaux ne perdoient gueres la terre de vûë, les preſqu'Iſles alongeoient fort le chemin; ainſi, au lieu de les doubler, on prenoit ſouvent la terre; & même dans des temps plus reculez que leurs vaiſſeaux eſtoient fort petits, ils les faiſoient paſſer à ſec par deſſus l'Iſtme. Dion dit même qu'Auguſte fit paſſer ſes vaiſſeaux par deſſus l'Iſtme de Corinthe, ce qui eſt un peu difficile à croire. Les Corinthiens avoient

Digitized by Google

autrefois percé l'Iſtme de Leucate, & y avoient fait un Canal de ſix vingt pas, mais on voit par cet endroit que du temps de Ciceron les vaiſſeaux n'y paſſoient plus.

Strabo Lib. 17. *Jul. Higinius apud Soſſipatrum Lib.* 1.

6. *Patres*] Ville d'Achaïe.

7. *Dans mon Gouvernement.*] MUNUS HOC EXTRAORDINARIUM. Ciceron parle ainſi, parce qu'il auroit dû aller gouverner une Province aprés ſon Conſulat, comme nous l'avons expliqué au commencement de ce Livre.

8. *D'empêcher, s'il ſe peut, qu'il n'y ait intercalation.*] Comme les mois des Romains eſtoient lunaires, leur année n'avoit que trois cens cinquante-quatre jours auſquels on en ajoûtoit un, afin que le nombre fut impaire, car on s'imaginoit alors que c'eſtoit un nombre plus hûreux. Pour raprocher cette année du cours du Soleil, on devoit ajoûter tous les deux ans, un mois *intercalaire.* Mais les Pontifs, que ce ſoin regardoit, au lieu de ſuivre des regles fixes, *intercaloient* ſouvent ſans neceſſité; ou pour faire plaiſir aux Magiſtrats qui eſtoient en Charge, ou pour donner à ceux qui tenoient les Fermes de la Republique un terme de payement plus éloigné. Cela avoit mis une ſi grande confuſion dans le Calandrier, que quelques années aprés, lorſque Ceſar le reforma, il falut ajoûter ſelon Suetone trois mois, ou ſelon Macrobe & Dion deux mois & demi environ pour corriger l'erreur de leur calcul.

Sueton. Jul. cap. 40. *Macrob. Lib.* 1. *Saturnal. cap.* 40. *Dio Lib.* 43.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

UT Athenas a. d. VII Kal. Quint. veneram, exſpectabam ibi jam quartum diem Pontinium: neque de ejus adventu certi quicquam habebam: eram autem totus, crede mihi, tecum: & quanquam ſine his per me ipſe, tamen acrius veſtigiis tuis monitus de te cogitabam. Quid quæris? non mehercule alius ullus ſermo niſi de te. Sed tu aliquid de me ſcire fortaſſe mavis. Hæc ſunt. Adhuc ſumptus nec in me aut publice, aut privatim, nec in quemquam comitum. Nihil accipitur lege Julia, nihil ab hoſpite, perſuaſum eſt omnibus meis ſerviendum eſſe famæ meæ. Belle adhuc. Hoc animadverſum Græcorum laude & multo ſermone celebratur. Quod ſupereſt;

LETTRE X.

Même année 702.

JE ſuis arrivé le vingt-ſixiéme de Juin à Athenes, où j'attens depuis quelques jours Pontinius dont je n'ai encore aucune nouvelle certaine. Je ſuis ici tout occupé de vous; quoique cela me ſoit ordinaire, ces lieux que vous frequentez ſi ſouvent, vous rendent encore plus preſent à mon eſprit. Que voulez-vous que je vous diſe? on ne parle ici que de vous; mais vous aimerez peutêtre mieux que je vous parle de moi. Je vous dirai donc que nous n'avons été à charge juſqu'à preſent ni aux villes ni aux Particuliers; nous ne prenons pas même ce que la Loi Julia nous accorde, nous ne demandons rien à nos Hôtes; toux ceux de ma ſuite conçoivent qu'ils doivent ces ménagemens à ma reputation. Juſqu'à preſent tout va bien. Cette conduite me fait beaucoup d'honneur, & les

elaboratur in hoc à me, ſicut tibi ſenſi placere. Sed hæc tum laudemus, cum erunt perorata.

Reliqua ſunt ejuſmodi, ut meum conſilium ſæpe reprehendam, quod non aliqua ratione ex hoc negotio emerſerim. O rem minime aptam meis moribus. O illum verum, ἔρδοι τίς. [a] *Dices, quid adhuc? nondum in negotio verſaris. Neſcio; & puto moleſtiora reſtare: etſi hæc ipſa fero equidem fronte, ut puto, & volo belliſſime; ſed angor intimis ſenſibus: ita multa vel iracunde, vel inſolenter, vel in omni genere ſtultitiæ inſulſe, arroganter & dicuntur & tacentur quotidie. Quæ, non quo te celem, non perſcribo, ſed quia δυσεξίμητα* [b] *ſunt. Itaque admirabere meam βαθύτητα,* [c] *cum ſalvi redierimus: tanta mihi μελέτη* [d] *hujus virtutis datur.*

[a] Exerceat quiſque. v. Not.
[b] Quæ vix educi poſſunt.
[c] Profunditatem. [d] Meditatio.

Ergo hæc quoque hactenus. Etſi

Grecs ne ſçauroient ſe laſſer d'en parler. Je ſui également vos conſeils dans tout le reſte ; mais il n'eſt pas encore temps de nous vanter de rien.

Si je ſuis aſſez content de ce côté-là, je me repens tous les jours par cent endroits, de n'avoir pas tenté toutes les voyes poſſibles pour me décharger de cet emploi. Qu'il convient peu à mon caractere ! qu'on a raiſon de dire qu'il faut que chacun ſe mêle de ſon métier ! Eh quoi, m'allez-vous dire, vous vous plaignez avant le mal ; je crois aſſez que tout ceci n'eſt encore rien. Auſſi juſqu'à preſent je tache de faire bonne mine, & je la fais ce me ſemble, mais cela ne me coûte pas peu. Il faut ſouffrir les emportemens & l'inſolence des uns ; les ſotiſes, les fades diſcours, ou même le ſilence orgueüilleux des autres. Si je ne vous parle pas en detail de toutes ces peines, c'eſt que je me fais à preſent une étude de les cacher ; lorſque je ſerai de retour, & que je vous entretiendrai, vous admirerez ma patience, & vous reconnoîtrez combien j'en ai eû beſoin.

Mais c'eſt aſſez vous parler de mes chagrins, quoique d'ailleurs je n'aye

mihi nihil erat propoſitum ad ſcribendum ; quia quid ageres , ubi terrarum eſſes , ne ſuſpicabar quidem : nec hercule umquam tam diu ignarus rerum mearum fui ; quid de Cæſaris , quid de Milonis nominibus actum ſit : ac non modo nemo , ſed ne rumor quidem quiſquam , ut ſciremus in Rep. quid ageretur. Quare ſi quid erit , quod ſcias de iis rebus , quas putabis ſcire me velle , per mihi gratum erit , ſi id curaris ad me perferendum. Quid eſt præterea ? nihil ſane niſi illud : valde me Athenæ delectarunt : urbs duntaxat & urbis ornamentum , & hominum amores in te , & in nos quædam benivolentia ; ſed multum & philoſophia ἄνω κάτω [a] ſi quid eſt , eſt in Ariſto , apud quem eram. Nam Xenonem tuum , vel noſtrum potius , Quinto conceſſeram : & tamen propter vicinitatem totos dies ſimul eramus invicem. Cum primum poteris tua conſilia ad me ſcribas , ut ſciam quid

[a] Surſum deorſum. v. Not.

rien de particulier à vous écrire, ne pouvant pas même deviner ni où vous êtes, ni où en ſont vos affaires. Je n'ai jamais été tant de temps ſans être inſtruit des miennes ; je ne ſçai rien de celles que j'ai avec Ceſar & avec Milon. Non ſeulement il n'arrive ici perſonne, il n'y court même aucun bruit ſur l'état preſent de la Republique. Je vous prie donc de me faire part de toutes les nouvelles qui peuvent m'intereſſer.

Qu'ai-je encore à vous dire ? rien ce me ſemble, ſinon que je me plais fort à Athenes. Le ſeul nom de cette ville, ſes beautez, l'affection que tout le monde y a pour vous, & celle qu'ils paroiſſent avoir pour moi, ç'en étoit aſſez pour m'y faire trouver du plaiſir, mais j'en ai eû un particulier dans la compagnie d'Ariſtus, 3 chez qui je loge. Si la Philoſophie des Academiciens eſt quelque choſe de réel, 4 c'eſt chez luy qu'elle reſide en perſonne. Pour Xenon 5 vôtre ami, ou plûtôt le nôtre, je l'ai cedé à mon frere ; mais, comme nous ſommes fort voiſins, nous paſſons tout le jour enſemble. Faites-moi ſçavoir le plûtôt que vous pourrez,

agas, ubi quoque, & maxime quando Romæ futurus sis.

REMARQUES SUR LA X. LETTRE.

1. *CE que la Loy Julia nous accorde.*] Nous avons déja dit ailleurs que les Loix chez les Romains, portoient le nom de famille du Magistrat qui les avoit proposées. Celle-ci l'avoit esté par Cesar pendant son Consulat. Elle portoit, que dans toutes les Provinces, les villes fourniroient aux Gouverneurs & à tous ceux qui estoient envoyez par le Senat, du foin, du sel, du bois &c. Toutes les villes & les Bourgs de chaque Province contribuoient à cette depense, avec celles qui estoient sur les grands passages.

2. *Qu'il faut que chacun se mêle de son metier.*] C'est le sens d'un vers Grec dont Ciceron ne rapporte ici que les deux premiers mots, & qu'il a traduit dans le premier Livre des Tusculanes, *quam quisque novit artem, in ea se exerceat.* On le trouve dans les *Guespes* d'Aristophane, où le Scholiaste remarque que c'estoit un proverbe.

3. *Aristus.*] Ciceron en parle encore dans le second Livre des Questions Academiques, dans le troisiéme des Tusculanes, & dans le Traité *des Orateurs Illustres.*

en quel état ſont vos affaires, où vous êtes maintenant, & ſur tout quand vous comptez de retourner à Rome.

---

4. *Si la Philoſophie des Academiciens eſt quelque choſe de réel.*] Les Academiciens tenoient ſur toute ſorte de matieres, le pour & le contre ſans rien décider, & c'eſt pour cela que Ciceron deſigne ici cette Secte par ces mots : ἄνω κάτω *ſurſum deorſum* ; & dans la vingt-cinquiéme Lettre du treiziéme Livre. O *Academiam volaticam & ſui ſimilem, modo huc, modo illuc.*

5. *Xenon.*] Il paroiſt par la premiere Lettre du ſeiziéme Livre, qu'il faiſoit à Athenes les affaires d'Atticus. Corradus l'a confondu mal à propos avec Zenon l'Epicurien dont il eſt parlé dans pluſieurs Livres Philoſophiques de nôtre Auteur. Ciceron dans la Lettre ſuivante diſtingue Xenon, de Patron & des autres Epicuriens.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

HUi, totiesne me litteras dedisse Romam, cum ad te nullas darem? at vero posthac frustra potius dabo, quam si recte dari potuerint, committam ut non dem. Ne provincia nobis prorogetur, per fortunas, dum ades, quidquid provideri potest, provide. Non dici potest, quam flagrem desiderio urbis, quam vix harum rerum insulsitatem feram.

Marcellus fœde de Comensi: etsi ille magistratum non gesserit, erat tamen Transpadanus. Ita mihi videtur non minus stomachi nostro ac Cæsari feciisse. Sed hoc ipse viderit. Pompeius mihi quoque videbatur, quod scribis Varronem dicere, in Hispaniam certe

Digitized by Google

LETTRE XI.

Même année 702.

QUoi ! vous êtes à Rome, & j'y ai écrit tant de Lettres ſans qu'il y en eut pour vous. Cela ne m'arrivera plus, je vous en réponds ; & je hazarderai pluſtôt de vous écrire pluſieurs fois inutilement. Je vous conjure de prendre avant vôtre depart toutes les meſures poſſibles pour me faire donner l'année prochaine un ſucceſſeur ; vous ne ſçauriez concevoir l'envie que j'ai de me revoir à Rome, & combien j'ai de peine à ſoutenir le fade de la Province.

Marcellus a eû grand tort de maltraiter ce Citoyen de Côme, [1] quand il n'auroit pas été Magiſtrat dans cette ville, du moins eſt-il d'une Colonie au de-là du Po ; ainſi je crois que Pompée en ſera auſſi choqué que Ceſar. [2] Je ſçavois que le premier penſoit à aller en Eſpagne, comme vous l'a dit

iturus. Id ego minime probabam; qui quidem Theophani facile persuasi, nihil esse melius, quam illum nusquam discedere. Ergo Græcus incumbet. Valet autem auctoritas ejus apud illum plurimum. Ego has pridie Nonas Quint. proficiscens Athenis dedi; cum ibi decem ipsos fuissem dies: verat Pontinius: una Cn. Volusius: aderat Quæstor: tuus unus Tullius aberat. ἄφρακτα [a] *Rhodiorum, & & dicrota Mitylenæorum habebam, & aliquid ἐπίκωπον.* [b] *De Parthis erat silentium. Quod superest, dii juvent.*

[a] Naves non septas.
[b] Remis instructum.

Nos adhuc iter per Græciam summa cum admiratione fecimus. Nec mehercule habeo, quod adhuc quem accusem meorum. Videntur mihi nosse nos, nostram caussam, & conditionem profectionis suæ: plane serviunt existimationi meæ. Quod superest, si verum illud est: οἵα γ' ἡ δέσποινα [c]

[c] Qualis hera. v. Not.

Varron, 3 mais ce n'eſt point du tout mon avis, & j'ai fait aiſement concevoir à Teophane 4 que ſon Maiſtre ne pouvoit mieux faire que de demeurer en Italie. Il faut que ce Grec, qui a tant de pouvoir ſur ſon eſprit, le luy faſſe comprendre. J'ai écrit cette Lettre le ſixiéme de Juillet, le même jour que je ſuis parti d'Athenes, où j'ai été dix jours entiers. Pontinius eſt arrivé avec Cn. Voluſius; 5 j'ai auſſi mon Queſteur, & il ne nous manque plus que vôtre ami Tullius. J'ai des vaiſſaux plats de Rhode, & d'autres de Mitilene 6 à deux rangs de rames, avec quelques autres bâtimens auſſi à rames. 7 Les Parthes juſqu'ici ne font aucun mouvement; Dieu veüille que cela dure.

Nous nous ſommes faits admirer dans tous les endroits de la Grece où nous avons paſſé, je ſuis fort content de tous ceux de ma ſuite; ils me paroît qu'ils connoiſſent mon caractere, qu'ils entrent dans mes intereſts, & qu'ils ſe ſouviennent à quelle condition je les ai pris. Enfin ils m'ont tous fait honneur juſqu'à preſent, & j'eſpere qu'ils ne ſe démentiront point, car l'e-

Digitized by Google

certe permanebunt. Nihil enim à me fieri ita videbunt, ut sibi sit delinquendi locus. Sin id parum profuerit, fiet aliquid à nobis severius. Nam adhuc lenitate dulces sumus; &, ut spero, proficimus aliquantum. Sed ego hanc, ut singuli dicunt, ἀνεξίαν [a] *in unum annum meditatus sum. Proinde pugna ne, si quid prorogatum sit, turpis inveniar.*

Nunc redeo ad, quæ mihi mandas; in præfectis excusatio, iis quos voles, deferto. Non ero tam μετέωρος [b] *quam in Apuleio fui. Xenonem tam diligo quam tu: quod ipsum sentire certo scio. Apud Patronem, & reliquos patronos te in maxima gratia posui, & hercule merito tuo feci. Nam mihi is ter, dixit, te scripsisse ad se, mihi ex illius litteris rem illam curæ fuisse, quod ei pergratum erat. Sed cum Patron mecum egisset, ut peterem à vestro Ariopago, ὑπομνηματισμὸν* [c] *tollerent, quem Polycharmo Prætore fe-*

a Tolerantiam. b Animi suspensi & dubii. c Decretum.

xemple de ceux qui ſont en place a beaucoup de force, & je ne leur en donnerai point de mauvais ; [8] ſi cela ne ſuffit pas, je ſçaurai bien y mettre ordre. Juſqu'à preſent je m'y ſuis pris par la douceur, & cela me réüſſit aſſez bien. Mais comme bien des gens diſent, je n'ai de fond de vertu & de deſintereſſement que pour une année ; [9] ainſi, afin de ſauver mon honneur, il faut abſolument empêcher qu'on ne me laiſſe en place plus long-temps.

Je viens maintenant aux affaires que vous me recommandez. Il faut que vous m'excuſiez ſi je n'ai point fait Apuleius Préfet ; je ſerai moins difficile pour toute autre, & vous pouvez me donner qui il vous plaira. Xenon ne m'eſt pas moins cher qu'à vous, & je ſuis ſûr qu'il en eſt bien perſuadé. J'ai bien fait valoir vôtre recommandation à Patron, & à tous vos Epicuriens ; [10] & je n'ai fait en cela que vous rendre la pareille ; car, à ce que m'a dit Patron, vous luy avez marqué dans trois de vos Lettres que je ne me chargeois de leur affaire qu'à ſa conſideration, ce qui luy a fait un plaiſir tres-ſenſible. Il me pria d'abord

cerant, commodius visum est & Xenoni & post ipsi Patroni, me ad Memmium scribere, qui pridie, quam ego Athenas veni, Mitylenas profectus erat, ut is ad suos scriberet, posse id sua voluntate fieri. Non enim dubitabat Xeno, quin ab Ariopagitis invito Memmio impetrari non posset. Memmius autem ædificandi consilium abjecerat: sed erat Patroni iratus. Itaque scripsi ad eum accurate: cujus epistolæ misi ad te exemplum.

Tu, velim, Piliam meis verbis consolere: indicabo enim tibi, tu illi nihil dixeris. Accepi fasciculum, in quo erat epistola Piliæ: abstuli, aperui, legi: valde scripta est συμπαθως. [a] *Brundisio quæ tibi epistolæ redditæ sunt sine mea, tum videlicet datæ, cum ego me non belle haberem. Nam illam ῥομανδείαν* [b] *excusationem ne acceperis. Cura, ut omnia sciam, sed maxime, ut valeas.*

a Dolenter. b Vulgarem. v. Not.

de demander à vôtre Areopage [11] qu'on caſſat le Decret qui a eſté fait ſous la Préture de Polycharmus. [12] Mais Xenon a crû & a fait comprendre à Patron, qu'il falloit auparavant en écrire à Memmius, qui eſt parti pour Mitilene la veille de mon arrivée. Xenon étoit perſuadé qu'on ne pourroit rien obtenir ſans le conſentement de Memmius, & qu'ainſi il falloit le prier d'écrire à Athenes qu'il ne s'y oppoſoit point. Memmius ne penſe plus au bâtiment qui luy avoit fait demander ce Decret; mais comme il eſt fâché contre Patron, j'ai cru qu'il faloit luy écrire une Lettre un peu preſſante, je vous en envoie la copie.

Au reſte, conſolez Pilia [13] de ma part; voici à propos dequoi je vous dis cela, mais ne luy en parlez pas. J'ai reçu un paquet de Lettres, il y en avoit une d'elle; je la prens, je l'ouvre, je la lis; elle étoit écrite d'une maniere fort touchante. Si vous avez reçu des Lettres de Brindes ſans qu'il y en eut de moi, c'eſt que j'etois alors incommodé; car je ne voudrois pas vous payer de quelqu'excuſe banale. [14] Mandez-moi bien des nouvelles, & donnez-m'en ſur tout de vôtre ſanté.

Digitized by Google

REMARQUES
SUR LA XI. LETTRE.

1. *Marcellus a eû grand tort de maltraiter ce Citoyen de Côme.*] Avant que toutes les villes de l'Italie euſſent obtenu le droit de Bourgeoiſie, on l'avoit accordé à tous ceux qui auroient exercé les premieres Magiſtratures dans les villes du Latium. Ceſar pendant ſon Conſulat avoit fait accorder le même privilege à la Colonie qu'il établit à Côme. Marcellus, dès le commencement de ſon Conſulat, avoit tenté de le leur faire ôter; & afin de montrer qu'il ne reconnoiſſoit point pour Citoyens ceux qui avoient été Magiſtrats à Côme, il en fit bâtre un à coups de verges; ce qui eſtoit, comme tout le monde le ſçait, contre les droits des Citoyens Romains.

Appian. Lib. 2. *Bel. Civil. Sueton. Julio.*

2. *Quand il n'auroit pas eſté Magiſtrat dans cette ville, du moins eſt-il d'une Colonie au delà du Pô; ainſi je crois que Pompée n'en ſera pas moins choqué que Ceſar.*] C'eſt que Pompeius Strabo pere du grand Pompée avoit fait donner à toutes les Colonies au delà du Pô le droit nommé *jus Latii*, dont nous venons de parler.

Aſcon. in Piſonian.

3. *Je ſçavois que le premier* (Pompée) *penſoit à aller en Eſpagne, mais ce n'eſt point*

da tout mon avis.] Il avoit eſté nommé Gouverneur d'Eſpagne dés ſon ſecond Conſulat ; mais il s'eſtoit contenté d'y envoyer ſes Lieutenans, & s'eſtoit toujours tenu en Italie ſous differens pretextes. Ciceron, qui avoit alors meilleure opinion de Pompée qu'il ne l'eut depuis, croyoit que ſa preſence ſuffiroit pour ſauver la Republique. Mais il reconnut dans la ſuite, qu'elle ne ſervoit que de pretexte à Ceſar pour ne point quitter ſon Gouvernement des Gaules.

Eundum in Hiſpaniam cenſui, quod ſi feciſſet, Civile bellum nullum omnino fuiſſet. Ep. 6. Lib. 6. Fam.

4. *Theophane.*] Voyez Rem. 5. ſur la 5. Lettre du ſecond Livre.

5. *Voluſius.*] Il paroiſt par la vingtiéme Lettre du cinquiéme Livre des Fam. qu'il eſtoit Lieutenant de Ciceron, & non pas ſon Queſteur, comme l'ont cru quelques Commentateurs qui liſent ici, *una Cn. Voluſius aderat Queſtor*, ſans virgule.

6. *Mitilene.*] Capitale de l'Iſle de Leſbos.

7. *Et quelques autres bâtimens auſſi à rames*] ET ALIQUID ἐπίκωπον. Il y a ici dans les Manuſcrits une grande varieté, ce qui a jetté quelques Commentateurs dans des conjectures fort biſares. Quoique celle de Victorius ne ſoit pas abſolument ſûre, du moins elle eſt fort naturelle & fait un aſſez bon ſens. Ciceron s'eſt ſervi encore de ce mot dans une autre Lettre où il l'a latiniſé, *in Phazelum epicopum.* Epiſt. 16. Lib. 14. On voit par un paſſage de Polibe que πλοῖον ἐπίκωπον ſe prenoit en general pour toutes ſortes de bâti-

mens à rames ; & dans la Comedie d'Ariſtophane intitulé *Acharnes* ἐπιβάτης ſignifie en general *Nauticus*.

8. *Car l'exemple de ceux qui ſont en place a beaucoup de force, & je ne leur en donnerai point de mauvais.*] Il y a dans le texte *où il ne ſera plus vrai de dire telle eſt la maitreſſe telle eſt la chienne.* Nous diſons en François *telle maitre, tel valet* ; mais l'on ſent bien qu'il ſeroit contre la politeſſe, que Ciceron appliquat un tel proverbe à ſes Lieutenans, & aux autres Officiers de ſa ſuite.

9. *Mais, comme bien des gens diſent, je n'ai de fond de vertu & de deſintereſſement que pour une année.*] C'eſt-à-dire, comme lorſqu'on eſt dans une ſituation violente, on dit ſouvent, je prendrai bien patience pendant un certain temps, mais paſſé cela, je n'y puis plus reſiſter, il en eſt de même, dit Ciceron, de mon deſintereſſement ; s'il faut ſoutenir une trop longue épreuve, je ſuccomberai. Je n'ai que faire d'avertir qu'il ne faut pas prendre cela au ſerieux.

10. *Et à tous vos Epicuriens.*] ET RELIQUOS BARONES. Tous les Commentateurs conviennent que Ciceron parle ici des Epicuriens, mais ils ſont fort partagez ſur la ſignification propre du mot par lequel il les deſigne. Les uns veulent qu'il ſignifie des gens effeminez ; d'autres, des gens pleins de force & de vertu, & au deſſus des paſſions. D'autres enfin, prétendent qu'il ſignifie des gens groſſiers & ſtupides. Pour ſoutenir des ſentimens ſi oppoſez, ils debitent une erudition curieuſe pour certaines gens, mais fort ennuyeuſe pour ceux

Digitized by Google

qui liront ces remarques, & qui d'ailleurs ne fait rien au ſens de ce paſſage.

11. *De demander à vôtre Areopage qu'on caſſat le Decret qui a eſté fait ſous la Préture de Polycharmus.*] Memmius qui eſtoit alors exilé à Athenes, avoit obtenu de l'Areopage la permiſſion de faire abâtre une école d'Epicure pour y bâtir une maiſon. Les Epicuriens zelez pour la memoire de leur Maître, vouloient faire revoquer ce Decret. La Lettre que Ciceron écrivit là deſſus à Memmius, eſt la premiere du 13. Livre des Fam. & elle eſt écrite avec beaucoup d'art.

12. *Sous la Préture de Polycharmus.*] Les Atheniens marquoient les années par le nom de leur premier Magiſtrat, qu'ils appelloient ἄρχοντα, & qui changeoit tous les ans comme les Conſuls Romains.

13. *Au reſte conſolez Pilia &c.*] Il y a ici quelque miſtere qu'il n'eſt pas aiſé de deviner. Manuce croit que Pilia eſtoit alors en Epire, & qu'elle avoit mis dans le paquet de Ciceron, une Lettre pour faire tenir à Atticus par les gens que Ciceron envoyoit à Rome. Mais, quoique ces deux amis vecuſſent dans une tres grande familiarité, cela ne va gueres juſqu'à ouvrir les Lettres d'une femme à un mari. Corradus croit avec plus de vraiſemblance, que Pilia avoit écrit à Ciceron pour le prier d'engager Atticus à demeurer à Rome où elle eſtoit, ſans luy marquer neanmoins que cela vint d'elle. Mais cette conjecture ne ſatisfait pas entierement.

14. *Je ne voudrois pas vous payer de quelqu'excuſe banale.*] C'eſt dans le même ſens que Ciceron a dit dans la ſeconde Lettre

du quatriéme Livre. *Si je vous écris moins ſouvent que quelques autres de vos amis, vous ne devez ni me ſoupçonner de negligence, ni même chercher dans mes occupations de quoi m'excuſer; quoi qu'elles ſoient fort grandes, elles ne le ſeront jamais aſſez &c.* Voilà le vrai Commentaire du paſſage dont il s'agit ici; l'excuſe banale c'eſt l'excuſe tirée des occupations; il n'eſt rien de plus ſimple & de plus naturel que ce ſens. Quelques uns des plus habiles Commenta-

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

NEgotium magnum eſt navigare, atque menſe Quintili. Sexto die Delum Athenis venimus. Pridie Nonas Quint. à Piræeo ad Zoſtera, vento moleſto, qui nos ibidem Nonis tenuit. A. D. VIII *Idus ad Ceo jucunde. Inde Gyarum ſævo vento, non adverſo: Scyrum, inde Delum, utroque citius, quam vellemus, curſum confecimus. Jam noſti ἄφρακτα* [a] *Rho-*

[a] Naves non ſeptas.

teurs en ont cherché un autre ; c'eſt quelque choſe de curieux que de voir les égaremens, dans leſquels ils ont donné en expliquant ce *νομανδρίαν excuſationem* du texte. *Νομανδρία* c'eſt une aſſemblée de gens de la campagne, & il ſe prend en general pour une aſſemblée de gens du commun ; ainſi le ſens conduit naturelement à entendre par *νομανδρίαν excuſationem* une excuſe commune & triviale.

LETTRE XII.

Même année 702.

C'eſt une terrible choſe que la Mer, & cela au mois de Juillet. En ſix jours nous n'avons pû aller que d'Athenes à Delos. [1] Le ſixiéme de Juillet nous eûmes le vent ſi contraire que nous n'allâmes que du Pirée [2] à Zoſtere, [3] où nous fumes obligez de ſéjourner le ſept. Le huit nous allâmes à Ceo [4] par un fort beau temps. De Ceo à Gyare [5] nous eûmes un vent tres fort, mais qui n'eſtoit pas contraire. Il nous mena les deux jours ſuivans à Scy-

diorum. Nihil quod minus fluctum ferre poſſit. Itaque erat in animo nihil feſtinare, Delo nec me movere, niſi omina ἀκρωτηρίων ὕρια [a] *vidiſſem.*

a Cacuminum ſecundos flatus.

De Meſſalla ad te ſtatim, ut audivi, de Gyaro dedi litteras: & id ipſum conſilium noſtrum etiam ad Hortenſium: cui quidem valde συνηγωνίων. [b] *ſed tuas de ejus judicii ſermonibus, & mehercule omni de Reip. ſtatu litteras exſpecto, πολιτικώτερον* [b] *quidem ſcriptas, (quoniam meos cum Thallumeto noſtro pervolutas libros) ejuſmodi inquam litteras, ex quibus ego, non quid fiat, (id vel Helenius, vir graviſſimus, poteſt efficere, cliens tuus) ſed quid futurum ſit. Etiam cum hæc leges habebimus Conſules. Omnia perſpicere poteris, de Cæſare, de Pompeio, de ipſis judiciis.*

b Condolebam.

c Ut decet virum tractandæ Reip. peritum

Noſtra autem negotia, quoniam Re-

re [6] & à Delos un peu plus vîte que nous n'aurions voulu. Vous sçavez ce que c'est que les vaisseaux plats de Rhode, ils ne sont nullement sûrs dans un gros temps. Ainsi je n'ai point envie de me presser, & je ne partirai de Delos qu'après avoir bien consulté toutes les giroüetes.

J'appris à Gyare l'affaire de Messala, [7] & je vous en écrivis aussitôt. Je m'y intéresse fort, sur tout par rapport à Hortensius, à qui j'ai aussi marqué comment je croyois qu'il falloit défendre cette cause. Mandez-moi ce que l'on dit de cette affaire, & en quel état sont celles de la Republique. Mais que vôtre Lettre se sente de la lecture que vous faites avec Thallumete, [8] de mes Livres de Politique ; [9] & qu'elle m'apprenne, non seulement ce qui se passe (vôtre Client Helenius homme d'importance m'en apprendroit bien autant) [10] mais ce qui doit arriver. Les Consuls seront élus lorsque vous recevrez cette Lettre ; & vous pourrez juger aisement de ce qui regarde Cesar & Pompée, aussi bien que de l'évenement des procés criminels.

Puisque vous ne partirez pas sitôt, je

mæ commoraris, amabo te, explica. Cui rei fugerat me reſcribere, de ſtrue laterum plane rogo. De aqua, ſi quid poterit fieri, eo ſis animo, quo ſoles eſſe. Quam ego cum mea ſponte, tum tuis ſermonibus æſtimo plurimi. Ergo aliquid conficies. Præterea, ſi quid Philippus rogavit, quod in ſua re faceres, id velim facias. Plura ſcribam ad te, cum conſtitero: nunc eram plane in medio mari.

REMARQUES.

SUR LA XII. LETTRE.

1. *Delos.*] La principale des Cyclades dans l'Archipel.

2. *Pirée.*] Tout le monde ſçait que c'étoit le Port d'Athenes.

3. *Zoſtere.*] Promontoire de l'Attique.

4. *Ceo.*] Iſle de la Mer Egée nommée auſſi Cea ou Cia, Patrie de Simonide.

5. *Gyare.*] Autre Iſle de la Mer Egée fort inculte.

6. *Scyre.*] L'une des Cyclades.

7. *J'appris à Gyare l'affaire de Meſſala.*]

Digitized by Google

vous prie de finir mes affaires auparavant. Quant à cet ouvrage de brique ſur lequel j'avois oublié de vous faire réponſe, je vous prie d'y faire travailler. S'il y a moyen d'avoir de l'eau, cela me fera beaucoup de plaiſir; vous avez fort augmenté le goût que j'avois pour cela, & il faut que vous m'aidiez à le contenter. Si Philippe a beſoin de vôtre credit dans ſon affaire, je vous prie de le ſervir. Mes Lettres ſeront plus longues lorſque je ſerai plus fixe; je ſuis maintenant au milieu de la Mer. [11]

Il avoit eſté accuſé de s'eſtre ſervi, pour parvenir au Conſulat, de moyens défendus par les Loix. Cette accuſation n'eſtoit que trop bien fondée comme on a vu dans le quatriéme Livre; cependant Hortenſius ſon oncle ayant plaidé pour luy, il fut abſous dans un premier jugement. Mais l'accuſateur ayant obtenu qu'on inſtruiroit de nouveau le procés, l'éloquence & le credit d'Hortenſius ne purent le ſauver cette ſeconde fois, & il fut banni, comme l'avoient eſté Memmius & Scaurus ſes Competiteurs. Domitius Calvinus, Collegue de Meſſala, & qui n'étoit pas moins coupable que luy, ne fut point mis en Juſtice, parce qu'il alla immediatement aprés ſon

Consulat, servir dans les Gaules sous Cesar. *Epist. 2. & 4. Lib. 8. Fam. Val. Max. Lib. 5. cap. 9.*

8. *De mes Livres de Politique.*] Ce sont les six Livres *de la Republique*, dont il a déja parlé dans la sixiéme Lettre du quatriéme Livre. Il ne nous en reste que quelques fragmens.

9. *Thallumete.*] C'estoit quelqu'Esclave ou Affranchi qui estoit homme de Lettres, comme Atticus en avoit plusieurs.

10. *Vôtre Client Hellenius homme d'im-*

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

EPhesum venimus A. D. XI. Kal. Sext. sexagesimo & quingentesimo post pugnam Bovillam. Navigavimus sine timore & sine nausea: sed tardius propter aphractorum Rhodiorum imbecillitatem. De concursu legationum, privatorum, & de incredibili multitudine, quæ mihi jam Sami, sed mirabilem in modum Ephesi præsto fuit, aut audisse te puto, aut

portance m'en apprendroit bien autant.] Je m'imagine, sur ce que Ciceron dit ici de cet Hellenius, que c'estoit quelque nouvelliste de profession.

11. *Au milieu de la Mer.*] On voit par le commencement de cette Lettre que Ciceron estoit encore à Delos ; il dit qu'il estoit *in medio mari*, parce que cette Isle est au milieu de l'Archipel. Ainsi on ne pouvoit pas traduire en pleine Mer, car cela feroit un autre sens.

LETTRE XIII.

Même année 702.

J'Arrivai à Ephese le 22. de Juillet, le 560e. jour depuis la bataille de Bouillés. [1] Nous n'avons point été incommodez, & nous n'avons couru aucun danger, mais nos vaisseaux plats nous ont empêché d'aller aussi vîte que nous l'aurions voulu. Je ne vous parle point des députations que les villes m'ont envoyées, du grand nombre de personnes qui sont venus au devant de moi, & du concours extraordinaire de peuple que j'ai trouvé d'abord à Samos, [2] mais

quid ad me attinet? verumtamen cum decumani ac si veniſſem cum imperio, Græci quaſi Epheſio Prætori ſe alacres obtulerunt, ex quo te intelligere certo ſcio, multorum annorum oſtentationes meas nunc in diſcrimen eſſe adductas. Sed, ut ſpero, utemur ea palæſtra, quam à te didicimus; omnibuſque ſatisfaciemus; & eo facilius, quod in noſtra provincia confectæ ſunt pactiones. Sed hactenus, præſertim cum cœnanti mihi nuntiaret Cæſtius, ſe de nocte proficiſci.

Tua negotiola Epheſi curæ mihi fuerunt: Thermoque, tametſi ante adventum meum liberaliſſime erat pollicitus tuis omnibus, tamen Philogenem & Serum tradidi; Apollonidienſem Xenonem commendavi. Omnino

ſur tout à Epheſe. Vous en aurez peut-être appris quelque choſe, ou vous ne vous ſouciez gueres de ce détail. Je vous dirai ſeulement que les Fermiers de la Republique m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auroient pû faire au Gouverneur de la Province, 3 & que les gens du païs m'ont témoigné autant d'affection qu'à leurs propres Magiſtrats. 4 Vous concevez par là, que voici le temps de juſtifier par ma conduite ce que je ſoutiens & dont je me fais fort depuis tant d'années, mais je profiterai de vos leçons, & je ne deſeſpere pas avec ce ſecours de réüſſir, ſur tout depuis que j'ai appris que les villes de mon Gouvernement ont fait leurs Traitez avec ceux qui tiennent les Fermes. Ceſtius ne me donne pas le temps de vous en dire davantage; il m'eſt venu dire, comme je ſoupois, qu'il partoit la nuit même.

Je me ſuis ſouvenu des petites commiſſions que vous m'aviez données pour Epheſe. Quoique Thermus 6 eût déja fort bien reçû vos gens avant mon arrivée, je n'ai pas laiſſé de luy preſenter Philogene & Seius, & je luy ai recommandé Xenon d'Apollonide. 7 Il

omnia se facturum recepit. Ego præterea rationem Philogeni permutationis ejus, quam tecum feci, edidi.

Ergo hæc quoque hactenus. Redeo *ad urbana. Per fortunas (quoniam Romæ manes) primum illud præfulci atque præmuni quæso, ut simus annui; ne intercaletur quidem. Deinde exhauri mea mandata; maximeque si quid potest, de illo domestico, scrupulum quem non ignoras; deinde de Cæsare: cujus in cupiditatem te auctore incubui; nec me piget. Et si intelligis quam meum sit scire & curare, quid in Rep. fiat: fiat autem? immo vero etiam quid futurum sit, perscribe ad me omnia; sed diligentissime: in primis ecquid judiciorum status aut factorum, aut futurorum etiam laboret. De aqua, si cura est, si quid Philippus aget, animadvertas.*

m'a promis de faire tout ce que vous souhaitez. J'ai aussi donné à Philogene le compte de l'argent que vous m'avez avancé.

Mais en voilà assez là-dessus ; je reviens aux affaires de Rome, puisque vous ne partez pas sitôt, mettez auparavant toutes choses en état pour me faire donner un Successeur au bout de mon année ; tachez même, s'il se peut, qu'il n'y ait point d'*intercalation*. Finissez aussi les autres affaires que je vous ai recommandées, sur tout celle que j'ai si fort à cœur, [8] & celle de Cesar, afin que je puisse conserver avec luy les engagemens que vous m'avez fait prendre. Enfin, comme vous sçavez combien je m'interesse aux affaires de la Republique, contentez ma curiosité, & mandez-moi tout ce qui se passe : que dis-je tout ce qui se passe ? il faut me prédire tout ce qui doit arriver. Parlez-moi sur tout des procés criminels [9] qui sont déja jugez, & de l'état de ceux qui doivent bientôt l'être. Je vous prie aussi de voir si Philippe travaille à me faire avoir de l'eau.

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. *LE cinq cent ſoixantiéme jour depuis la bataille de Boüilles.*] Clodius avoit eſté tué par Milon auprés de Boüilles. Ciceron en datant ainſi ſa Lettre, veut faire entendre que cette mort avoit eſté par rapport à luy un auſſi grand évenement que pourroit eſtre dans l'Hiſtoire une fameuſe bataille. C'eſt dans cette penſée qu'en datant la premiere Lettre du ſixiéme Livre, il dit *poſt Leuctricam pugnam*, voulant marquer que la mort de Clodius luy avoit fait autant de plaiſir que la bataille de Leuctres avoit acquis de gloire aux Thebains. Il dit d'ailleurs *poſt pugnam Bovillam*, parce qu'en effet il y eut une eſpece de combat entre les gens de Milon & ceux de Clodius.

2. *Samos.*] Iſle fort connue vis-à-vis d'Epheſe.

3. *Que les Fermiers de la Republique m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auroient pu faire au Gouverneur de la Province.*] DECUMANI. On les appelloit ainſi, parce qu'ils affermoient le Dixiéme que les Terres d'Aſie devoient à la Republique.

Ac ſi veniſſem cum imperio. Ciceron étoit *cum imperio*, mais non pas par rapport à Epheſe.

4. *Les gens du pays m'ont temoigné au-*

tant d'affection qu'à leurs propres Magiſtrats.] GRÆCI QUASI EPHESIO PRÆTORI &c. On ſçait que les villes Maritimes de l'Aſie Mineure eſtoient des Colonies Gréques, leur premier Magiſtrat s'appelloit Ἄρχον, ce que les Latins rendent toûjours par *Prætor.*

5. *Que voici le temps de juſtifier par ma conduite ce que je ſoutiens ; & dont je me fais fort depuis tant d'années.*] Pour entendre cet endroit, il faut ſe ſouvenir que les Fermes de la Republique, eſtoient tenues par les Chevaliers Romains. Ciceron avoit toûjours ſoutenu qu'il eſtoit tres important pour la Republique de menager cet Ordre, qui eſtoit devenu tres puiſſant par les grandes richeſſes des Particuliers qui le compoſoient. Il y avoit tres bien réuſſi pendant ſon Conſulat,& les avoit mis dans les intereſts de ceux qu'on appelloit OPTIMATES *les gens du bon parti* ou *les Grands*, parce que la plus grande partie de la Nobleſſe en eſtoit. Ciceron avoit vû avec chagrin que Ceſar avoit profité des fauſſes demarches de certaines gens, & entr'autres de Caton, pour mettre les Chevaliers dans ſes intereſts ; & il avoit condamné hautement la fermeté mal entendue de ceux qui n'avoient point voulu avoir égard aux demandes de gens qu'il eſtoit ſi important de ménager. Mais il alloit luy-même ſe trouver dans un pareil embaras ; car il eſtoit tres dificile à un Gouverneur de Province de favoriſer les Fermiers, ſans que les peuples en ſouffriſſent ; ou de rendre juſtice aux peuples, ſans mécontenter les Fermiers.

V. Les Lettres 17. & 18. du premier Livre.

6. *Thermus.*] Q. Minutius Thermus Gou-

verneur d'Asie. Il avoit esté Préteur l'an 700. sous le Consulat de Messala & de Domitius Calvinus. C'estoit la seconde année qu'il gouvernoit cette Province ; Ciceron luy écrivit pendant ce temps-là, plusieurs Lettres de recommandation qui sont dans le treiziéme Livre des Fam.

7. *Xenon d'Appollonide*] Ville d'Asie. Ciceron le désigne ainsi, pour le distinguer du Xenon d'Athenes dont il a parlé.

8. *L'affaire que j'ai si fort à cœur.*] C'est toûjours du mariage de sa fille qu'il parle

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

ANte quam aliquo loco consedero, neque longas à me, neque semper mea manu litteras exspectabis. Cum autem erit spatium, utrumque præstabo. Nunc iter conficiebamus æstuosa & pulverulenta via. Dederam Epheso pridie : has dedi Trallibus. In provincia mea fore me putabam Kal. Sextilibus. Ex ea die, si me amas παράγγελμα

en mots couverts, comme dans plusieurs autres endroits de ce Livre.

9. *Des Procès criminels qui sont déja jugez &c.*] Nous avons déja dit que Pompée l'année avant celle-ci, avoit fait revivre la rigueur des jugemens. On avoit mis en Justice plusieurs personnes de distinction, qu'on accusoit de s'estre servis de moyens défendus par les Loix pour parvenir aux Magistratures. C'estoit de ces Procés criminels que Ciceron souhaitoit d'avoir des nouvelles, comme il paroist par les Lettres que Cœlius luy écrivit alors.

LETTRE XIV.

Même année 702.

JUsqu'à ce que je fasse quelque séjour mes Lettres seront toutes assez courtes, & souvent ne seront pas de ma main. Nous marchons avec une chaleur & une poussiere tres incommodes; je vous écrivis hier d'Ephese, & je vous écris aujourd'hui de Tralles. Je compte d'arriver dans mon Gouvernement le premier d'Aoust, souvenez-vous bien que c'est de ce jour là que mon année commencera à courir. Heureuse-

ἐνιαύσιον [a] *commoveto. Tamen interea hæc, quæ vellem, mihi afferebantur: primum otium Parthicum, dein confectæ pactiones Publicanorum, postremo seditio militum sedata ab Appio, stipendiumque eis usque ad Idus Quint. persolutum.*

Nos Asia accepit admirabiliter. Adventus noster nemini ne minimo quidem fuit sumptui. Spero meos omnis servire laudi meæ. Tamen magno timore sum: sed bene speramus. Omnes jam nostri præter Tullium tuum venerunt. Erat mihi in animo rectâ proficisci ad exercitum, æstivos menses reliquos rei militari dare, hibernos jurisdictioni.

a Mandatum de anno. v. Not.

Tu, velim, si me nihilo minus nosti curiosum in Rep. quam te, scribas ad me omnia quæ sint, quæ futura sint. Nihil mihi gratius facere potes: nisi tamen id erit mihi gratissimum si quæ tibi mandavi confeceris; in

ment je trouverai les choſes en bon état; car on me mande que les Parthes ne font aucun mouvement, que les villes ont fait leurs Traitez avec les Fermiers de la Republique, qu'Appius a appaiſé la ſedition qui s'étoit émuë dans le Camp, & que les troupes ſont payées juſqu'au quinziéme de Juillet.

Nous avons été reçûs en Aſie avec de grandes marques d'affection; auſſi n'avons nous été à charge ni aux villes ni aux moindres Particuliers. Tous ceux de ma ſuite m'ont fait honneur juſqu'à preſent; je crains toûjours qu'ils ne ſe ſoutiennent pas, cependant j'ai lieu de bien eſperer. De tous mes Officiers, il ne me manque plus que vôtre ami Tullius. Je m'en vais droit à mon armée; & quand j'aurai achevé la Campagne, je reglerai pendant l'hiver les affaires de mon Gouvernement.

Vous ſçavez que je ne ſuis pas moins avide de nouvelles que vous; mandez moi donc tout ce qui ſe paſſe, & ce que vous prévoyez. Rien ne peut me faire plus de plaiſir, ſi ce n'eſt d'apprendre que vous avez terminé les affaires que je vous ai recommandées,

Digitized by Google

primisque illud ἐνδόμυχον; [a] *quo mihi scis nihil esse carius. Habes epistolam plenam festinationis & pulveris. Reliquæ subtiliores erunt.*

[a] Arcanum domesticum.

EPISTOLA. XV.

CICERO ATTICO SAL.

LAodiceam veni pridie Kal. Sext. ex hoc die clavum anni movebis. Nihil exoptatius adventu meo, nihil carius. Sed est incredibile, quam me negotii tædeat. Non habet satis magnum campum ille tibi non ignotus cursus animi, & industriæ meæ præclara opera cessat. Quippe jus Laodiceæ me dicere, cum Romæ A. Plotius dicat? & cum exercitum noster amicus habeat tantum, me nomen habere duarum legionum exilium? denique hæc non desidero: lucem, forum, urbem, domum, vos desidero. Sed fe-

Digitized by Google

& ſur tout celle qui regarde la perſonne du monde que je cheris le plus. Cette Lettre ſe reſſent du mouvement & de l'embarras du voyage ; je vous écrirai plus en détail dans la ſuite.

LETTRE XV.

Même année 702.

JE ſuis arrivé à Laodicée le dernier de Juillet ; ſouvenez-vous que mon année a commencé à courir de ce jour là. [1] J'ai été reçû dans mon Gouvernement avec toutes les demonſtrations poſſibles de joye & d'affection, cependant vous ne ſçauriez croire combien je ſuis déja las du métier que je fais. Mon eſprit ſe trouve ici reſſeré dans des bornes trop étroites, & le principal de mes talens demeure inutile. Le bel honneur pour moi de juger les affaires de Laodicée, pendant que Plotius [2] juge celles de Rome ! & de commander deux mechantes Legions, pendant que nôtre ami [3] a une ſi

ram, ut potero: ſit modo annuum. Si prorogatur, actum eſt. Verum perfacile reſiſti poteſt. Tu modo Romæ ſis.

Quæris, quid hic agam? ita vivam, ut maximos ſumptus facio. Mirifice delector hoc inſtituto. Admirabilis abſtinentia ex præceptis tuis: ut verear ne illud, quod tecum permutavi, verſura mihi ſolvendum ſit. Appii vulnera non refrico: ſed apparent, nec occuli poſſunt. Iter Laodicea faciebam A. D. III Nonas Sext. cum has litteras dabam, in caſtra in Lycaoniam, inde ad Taurum cogitabam, ut cum Mæragene ſignis collatis, ſi poſſem, de ſervo tuo deciderem.

Clitellæ bovi ſunt impoſitæ, plane

non

groſſe armée. Ce n'eſt pas là neantmoins ce qui me touche ; mon ambition c'eſt de paroître au grand jour, de primer dans le Barreau, de vivre à Rome avec ma famille & avec mes amis. Je tacherai de ſoutenir cet éloignement, pourvû qu'il ne ſoit que d'une année ; s'il dure plus longtemps, c'eſt fait de moi ; mais il ſera aiſé de l'empêcher, pourvû que vous ſoyez à Rome.

Vous me demandez comment je vis ici ? je ſui fidelement vos avis ; on ne peut pouſſer plus loin le deſintereſſement, & je m'en fais un fort grand plaiſir ; mais auſſi je fais une ſi grande dépenſe que je crois qu'il faudra que j'emprunte pour vous payer ce que vous m'avez prété. Je ne touche point aux playes qu'Appius [4] a faites, mais elles ſont ſi grandes, qu'il n'y a pas moyen d'empêcher qu'elles ne paroiſſent. Je parts de Laodicée aujourd'hui troiſiéme d'Aouſt, pour aller joindre mon armée dans la Lycaonie ; [5] je marcherai enſuite vers le Mont-Taurus, [6] & j'irai les armes à la main redemander vôtre Eſclave à Merageне. [7]

Il faut avoüer que je ne ſuis point

non eſt noſtrum onus : ſed feremus : modo , ſi me amas , ſit annuum. Adſis tu ad tempus , ut Senatum totum excites ; mirifice ſollicitus ſum , quod jam diu ignota ſunt mihi iſta omnia. Quare , ut ad te ante ſcripſi, cum cetera tum Reſp. cura ut mihi nota ſit. Plura ſcribam tarde redditurо ? ſed dabam familiari homini , ac domeſtico , C. Andronico Puteolano. Tu autem ſæpe dare tabellariis Publicanorum poteris , per magiſtros ſcripturæ , & portus noſtrarum diœceſium.

REMARQUES SUR LA XV. LETTRE.

1. *JE ſuis arrivé à Laodicée le dernier de Juillet , ſouvenez-vous que mon année a commencé a courir de ce jour-là.*] C'eſt que la ville de Laodicée eſtoit de ſon Gouvernement , qui s'eſtendoit aſſez avant dans l'Aſie Mineure.

Clavum anni movebis.] Ciceron fait alluſion à un ancien uſage des Romains qui pour marquer le nombre des années , attachoient

ici à ma place, je porte un fardeau qui n'eſt point fait pour mes épaules. Je prendrai néantmoins patience ; mais, ſi vous m'aimez, faites en ſorte que j'en ſois quitte au bout d'une année ; & ne manquez pas d'être à Rome dans le temps, afin de ſolliciter fortement pour moi tous les Senateurs. Je ſuis très en peine d'être ſi longtemps ſans avoir aucune nouvelle ; je vous prie donc, comme j'ai déja fait pluſieurs fois, de m'en donner de mes affaires, & ſur tout de celles de la Republique. Je ne vous en dis pas davantage, auſſibien cette Lettre ſera longtemps en chemin ; mais j'ai voulu profiter du départ de C. Andronicus de Pouzoles qui m'eſt fort attaché. Vous pourrez donner vos Lettres aux Exprés des Fermiers de la Republique, & me les faire tenir par les Receveurs de mes départemens. 8

---

le treiziéme de Septembre un clou au Temple de Minerve dans le Capitole. Il paroiſt par l'expreſſion de Ciceron que c'eſtoit le même clou qu'on changeoit de place ; & que par le nombre des trous, on comptoit dans ces temps groſſiers, le nombre des années.

Vide T. Liv. Lib. 7. cap. 3.

2. *Plotius.*] qui estoit alors Préteur. Pighius conjecture avec beaucoup de vraisemblance, de ce que dit ici Ciceron, que Plotius avoit ce qu'on appelloit *Jurisdictionem urbanam*, c'est-à-dire qu'il jugeoit les affaires civiles ; ce qui estoit la premiere place parmi les Préteurs.

3. *Pendant que nôtre ami a une armée si considerable.*] La plusparт des Commentateurs croyent que Ciceron parle ici de Cassius ; mais cela ne peut luy convenir. Outre qu'il ne commandoit en Syrie qu'en attendant l'arrivée de Bibulus, ses troupes n'étoient composées que des débris de l'armée de Crassus, & ainsi ne pouvoient pas estre fort nombreuses ; Dion le dit expressément. Et en effet lorsque les Parthes, quelque temps aprés, entrerent en Syrie, il n'osa pas tenir la campagne, & fut obligé de s'enfermer dans Antioche. Ciceron ne parle pas non plus de Bibulus, qui n'estoit pas encore arrivé dans son Gouvernement, & qui d'ailleurs n'eut de troupes, que celles que Cassius luy remit. Cet endroit ne peut s'entendre que de Pompée ou de Cesar, qui avoient tous deux de puissantes armées. Je l'entendrois plus volontiers du dernier, parce que Ciceron affectoit, depuis qu'il s'étoit lié avec Cesar, de se dire son ami. Voyez la fin de la seiziéme Lettre du quatriéme Livre.

Cæsaris amici, me dico & Oppium, disrumparis licet.

4. *Appius.*] Prédecesseur de Ciceron dans le Gouvernement de Cilicie.

5. *Lycaoniæ.*] Province de l'Asie Mineure,

entre l'Iſaurie, la Piſidie, la Cappadoce, & la Galatie.

6. *Le Mont-Taurus.*] La partie de ces montagnes entre la Cilicie & la Cappadoce.

7. *J'irai les armes à la main redemander vôtre Eſclave à Meragene.*] il avoit retiré un Eſclave fugitif, qui eſtoit à Atticus. On voit bien que Ciceron plaiſante ſur ſa qualité de General d'Armée.

8. *Les Receveurs de mes départemens.*] MAGISTROS SCRIPTURÆ, *Scriptura*, c'eſtoit ce que l'on payoit en Aſie aux Fermiers de la Republique, pour les pâturages. Ceux qui levoient ce droit eſtoient appellez *Scripturarii*, & le betail *pecus inſcriptum*.

Noſtrarum] *Diœceſium.* DIOECESIS eſt un mot Grec latiniſé qui ſignifioit de petites Provinces, qui dans un Gouvernement, étoient des dépendances de la Province principale. Le Gouvernement de Ciceron, outre la Cilicie, comprenoit la Pamphilie, la Lycaonie, une partie de la grande Phrygie, & les reſſorts de Laodicée de Cybire & d'Apamée. Comme le mot *Dioceſe* qui a paſſé chez nous dans le Gouvernement Eccleſiaſtique, luy eſt devenu abſolument propre, j'ai eſté obligé d'en ſubſtituer un autre.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

ET si in ipso itinere & via discedebant Publicanorum tabellarii, & eramus in cursu : tamen surripiendum aliquid putavi spatii, ne me immemorem mandati tui putares. Itaque subsedi in ipsa via, dum hæc, quæ longiorem desiderant orationem, summatim tibi perscriberem. Maxima exspectatione in perditam, & plane eversam in perpetuum provinciam nos venisse scito pridie Kal. Sextiles. Moratus triduum Laodiceæ, triduum Apameæ, totidem dies Synnade, audivimus nihil aliud, nisi imperata ἐπικεφάλια [a] solvere non posse : ὠνὰς [b] omnium venditas : civitatum gemitus,

a Exactionem capitum.
b Possessiones.

LETTRE XVI.

Méme année 702.

JE viens de rencontrer les Exprés des Fermiers de la République ; quoique je marche en diligence, je me ſuis ſouvenu de ce que vous m'aviez recommandé, [1] & je me ſuis arreſté en pleine campagne, pour vous écrire en peu de mots ce que je pourrai dans la ſuite vous mander plus en détail. J'arrivai le dernier de Juillet dans mon Gouvernement, où j'étois fort ſouhaité ; je l'ai trouvé dans un état ſi déplorable, que je ne crois pas qu'il puiſſe jamais s'en relever. J'ai demeuré trois jours à Laodicée, autant à Apamée, & autant à Synnade. [2] Ils m'ont repreſenté par tout qu'ils n'étoient pas en état de payer les taxes qu'on leur avoit impoſées, & qu'ils avoient déja été obligez de vendre leurs fonds. [3] On n'entend que gemiſſemens, & l'on trouve par tout les traces plûtôt d'un monſtre que d'un

ploratus, monstra quædam non hominis, sed feræ nescio cujus immanis. Quid quæris? omnium nos tædet vitæ. Levantur tamen miseræ civitates, quod nullus sit sumptus in nos, neque in legatos, neque in Quæstorem, neque in quemquam. Scito, non modo nos fœnum, aut quod lege Julia dari solet, non accipere, sed ne ligna quidem; nec, præter quatuor lectos & tectum, quemquam accipere quidquam: multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere plerumque. Itaque incredibilem in modum concursus fiunt ex agris, ex vicis, ex domibus omnibus. Mehercule etiam adventu nostro reviviscunt; justitia, abstinentia, clementia tui Ciceronis. Itaque opiniones omnium superavit.

Appius, ut audivit nos venire, in ultimam provinciam se conjecit Tarsum usque: ibi forum agit. De Partho silentium est; sed tamen concisos equites nostros à barbaris nuntiabant ii, qui veniebant. Bibulus ne cogi-

homme. 4 Que voulez-vous que je vous diſe ? ces pauvres villes ſont bien à plaindre. Elles ſont neanmoins ſoulagées en quelque maniere, parce qu'elles ne font aucune dépenſe ni pour moi, ni pour mes Lieutenans, ni pour mon Queſteur, ni en general pour ceux de ma ſuite. Nous ne prenons, ni le foin ni les autres choſes que la Loy Julia nous accorde, & nous payons juſqu'au bois. On nous fournit ſeulement quatre lits dans les maiſons où nous couchons, encore le plus ſouvent nous couchons dans nos tentes. Auſſi on accourt de tous côtez au devant de nous, dans les campagnes, & dans les villes ; nôtre arrivée leur rend à tous la vie, & ils ſont charmez de l'integrité, de la douceur, & du deſintereſſement de vôtre cher ami ; il a ſurpaſſé tout ce qu'on en attendoit.

Dés qu'Appius a ſçu que j'approchois, il s'en eſt allé à Tarſe dans le fond de la Cilicie, où il exerce encore les fonctions de Gouverneur. 5 On n'entend point parler des Parthes ; cependant ceux qui viennent de la frontiere diſent que les Barbares ont bâtu nôtre

Cavalerie. [6] Bibulus ne penſe pas encore à venir dans ſon Gouvernement, on dit que c'eſt qu'il veut que ſon temps finiſſe plus tard. Je marche en diligence pour me rendre au Camp, dont je ne ſuis qu'à deux journées.

ſervile flaterie de ces miſerables Aſiatiques, qui ſe prêtoient eux-mêmes pour empêcher qu'on ne leur rendit juſtice. Auſſi nôtre Auteur dit ailleurs d'eux, que c'eſtoit une Nation née pour la ſervitude. *ὠνὰς omnium eſſe venditas.* C'eſt ce que Ciceron appelle dans la Lettre que nous venons de citer *venditionem tributorum*, l'alienation d'une partie des impoſitions, qui faiſoient le revenu de chaque ville.

4. *L'on trouve par tout les traces plûtôt d'un monſtre que d'un homme.*] On voit bien que cela regarde Appius, qui fut en effet peu de temps aprés accuſé de concuſſion, mais l'accuſateur ne pourſuivit point l'affaire, & les juſtes ſoupçons qu'on avoit contre Appius n'empêcherent point qu'il ne fut à ſon retour élû Cenſeur, parce qu'il eſtoit ſoutenu par Pompée; l'on peut juger par là des mœurs & du Gouvernement de ces derniers temps de la Republique.

5. *Il exerce encore les fonctions de Gouverneur.*] FORUM AGIT. Les Gouverneurs pendant un certain temps de l'année tenoient leurs aſſiſes dans une des principales villes de

la Province, où ils regloient les affaires de chaque département l'un aprés l'autre, comme on le verra dans la vingt-uniéme Lettre de ce

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

ACcepi Romæ ſine epiſtola tua faſciculum litterarum: in quo, ſi modo valuiſti, & Romæ fuiſti, Philotimi duco eſſe culpam, non tuam. Hanç epiſtolam dictavi ſedens in rheda, cum in caſtra proficiſcerer, à quibus aberam bidui. Paucis diebus habebam certos homines, quibus darem litteras. Itaque eo me ſervavi. Nos tamen, etſi hoc te ex aliis audire malo, ſic in provincia nos gerimus, quod ad abſtinentiam attinet, ut nullus ieruntius inſumatur in quemquam. Id fit etiam & legatorum, & tribunorum, & præfectorum diligentia. Nam omnes mirifice συμφιλοδοξοῦσιν [a] *glo-*

[a] Simul inſerviunt.

Livre ; c'eſtoit ce qu'on appelloit *forum agere*.

6. Que les Barbares ont bâtu nôtre Cavalerie.] C'eſtoit une troupe d'Arabes armez à la maniere des Parthes, qui avoient fait quelques courſes dans la Syrie.

Epiſt. 8. Lib. 3. Fam.

LETTRE XVII.

J'Ai reçû de Rome un paquet de Lettres où il n'y en avoit point de vous ; c'eſt infailliblement la faute de Philotime, à moins que vous ne vous portiez pas bien, ou que vous ne ſoiez parti. Je dicte celle-cy dans ma chaiſe, en marchant pour aller joindre mes troupes dont je ne ſuis qu'à deux journées. J'aurai dans peu une voye ſûre pour vous écrire, & ma Lettre ſera alors plus longue. Mais quoique j'aime mieux que vous appreniez par d'autres comment je me conduis, je ne laiſſerai pas de vous dire que juſqu'à preſent la Province n'a pas fait la moindre dépenſe pour nous ; tous mes Officiers ſuivent exactement mon exemple, & s'intereſſent fort à ma gloire ; Lepta [1] ſur tout

riæ meæ. Lepta noſter mirificus eſt: Sed nunc propero. Perſcribam ad te paucis diebus omnia.

Cicerones noſtros Deiotarus filius, qui Rex ab Senatu appellatus eſt, ſecum in regnum. Dum in æſtivis nos eſſemus, illum pueris locum eſſe belliſſimum duximus. Seſtius ad me ſcripſit, quæ tecum eſſet de mea domeſtica & maxima cura locutus, & quid tibi eſſet viſum. Amabo te, incumbe in eam rem, & ad me ſcribe, quid & poſſit, & tu cenſeas. Idem ſcripſit Hortenſium de propaganda noſtra provinciâ dixiſſe neſcio quid. Mihi in Cumano diligentiſſime ſc, ut annui eſſemus, defenſurum receperat. Si quicquam me amas, hunc locum muni. Dici non poteſt quam invitus à vobis abſim. Et ſimul hanc gloriam juſtitiæ, & abſtinentiæ fore illuſtriorem ſpero, ſi cito deceſſerimus. Id quod Scævolæ contigit, qui ſolos novem menſes Aſiæ præfuit.

fait merveilles. Je ne vous en dis pas davantage là-deſſus ; dans peu de jours je vous en rendrai un compte plus exact.

Le jeune Dejotarus, à qui le Senat vient de donner le titre de Roy, [2] a emmené avec luy mon fils & nôtre neveu ; il m'a paru qu'ils ne pouvoient eſtre mieux pendant le reſte de la Campagne. Seſtius m'a mandé ce qu'il vous a propoſé ſur cette affaire de famille que j'ai ſi fort à cœur, & ce que vous en penſez. Travaillez y je vous prie avec ſoin ; marquez moy ſi c'eſt une choſe faiſable, & ſi vous la croyez avantageuſe. Seſtius [3] me mande auſſi, qu'il a entendu dire à Hortenſius qu'on pourroit bien me laiſſer plus d'une année dans mon Gouvernement. Hortenſius m'aſſura neanmoins, lorſqu'il vint me voir à Cumes, qu'il emploiroit tout ſon credit pour me faire donner un ſucceſſeur aprés mon année. Je vous conjure par l'amitié que vous avez pour moi, de me mettre en ſureté de ce côté-là ; je ne ſçaurois vous dire combien je ſouffre éloigné de vous & de tous mes amis. D'ailleurs cette reputation d'integrité & de deſintereſſement que je me

Appius noſter, cum me adventare videret, profectus eſt Tarſum uſque Laodicea. Ibi forum agit cum ego ſim in provincia; quam ejus injuriam non inſector. Satis enim habeo negotii in ſanandis vulneribus, quæ ſunt impoſita provinciæ. Quod, do operam, ut faciam quam minima illius contumelia. Sed hoc Bruto noſtro velim dicas, illum feciſſe non belle, qui adventu meo, quam longiſſime potuerit, diſceſſerit.

REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. *Lepta*] Il eſtoit Intendant des Ouvriers dans l'armée de Ciceron, *Præfectus fabrûm*, ce qui a quelque rapport à nos principaux Ingenieurs.

2. *Le jeune Dejotarus à qui le Senat*

ſuis faite, ſe ſoutiendra mieux ſi je ne demeure pas ici longtemps ; 4 Scévola, 5 dont la memoire eſt encore en veneration dans l'Aſie, n'y commanda que neuf mois.

Dés qu'Appius a ſçû que j'aprochois, il s'en eſt allé de Laodicée à Tarſe dans l'autre extremité de la Province, où il exerce encore les fonctions de Gouverneur, quoi qu'il ſçache bien que je ſuis arrivé. Mais je ne me ſoucie gueres qu'il partage mon autorité ; auſſi bien il me donne aſſez d'occupation, & je n'aurai pas peu à travailler pour reparer tout le mal qu'il a fait. En y remediant, je tache de ſauver ſon honneur autant qu'il m'eſt poſſible ; mais vous pouvez toûjours dire à Brutus, que ſon beaupere n'en a pas bien uſé en cette occaſion.

---

vient de donner le titre de Roy,] On l'avoit déja donné à ſon pere, qui n'avoit auparavant que le titre de Tetrarque. Il étoit Roy de la Galatie, & de la petite Armenie. C'eſt pour le pere que Ciceron fit depuis la Harangue qui nous eſt reſtée.

3. *Seſtius.*] Celui dont nous avons parlé dans la quatriéme, Rem. ſur la dixſeptiéme Lettre du troiſiéme Livre, & dans la douziéme

Rem. ſur la troiſiéme Lettre du quatriéme Livre.

4. *Cette reputation d'integrité & de deſintereſſement ſe ſoutiendra mieux ſi je ne demeure pas ici longtemps.*] Il a déja dit en plaiſantant, qu'il ne ſe ſentoit de fonds de vertu que pour une année. *Epiſt.* 11. *h. Libri.*

5. *Scævola.*] Q. Mutius Scævola grand Pontife, dont nous avons déja parlé dans la quatriéme Remarque ſur la ſeiziéme Lettre du quatriéme Livre. Il avoit eſté Gouverneur d'Aſie en 654. Les peuples de cette Province

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

QUam vellem Romæ eſſes, ſi forte non es. Nihil enim certi habebamus, niſi accepiſſe nos tuas litteras A. D. XIIII. *Kal. Sext. datas: in quibus ſcriptum eſſet, te in Epirum iturum circiter Kal. Sextiles. Sed ſive Romæ es, ſive in Epiro, Parthi Euphratem tranſierunt duce Pacoro, Orodis Regis Parthorum filio, cunctis fere copiis. Bibulus nondum audiebatur eſſe in Syria. Caſſius in oppido Antiochiæ*

Digitized by Google

ſe trouverent ſi bien de ſon Gouvernement, que pour en conſerver la memoire ils établirent en ſon honneur une Fête & des jeux nommez de ſon nom *Mutia*. Il y avoit eû encore un autre Q. Mutius Scævola Gouverneur d'Aſie en 631, ce dernier eſtoit Augure, & le premier grand Pontife ; c'eſt par ces titres que les Auteurs anciens les diſtinguent.

Aſcon. in Verrin. 4. Valer. Max. Lib. 8. cap. 15.

LETTRE XVIII.

Même année 702.

QUe je ſouhaiterois que vous fuſſiez à Rome, peutêtre y ſerez-vous encore ; je ne ſçai autre choſe là-deſſus que ce que vous me mandiez dans vôtre Lettre du 19 de Juillet, que vous partiriez pour l'Epire vers le commencement d'Aouſt. Mais, ſoit que vous ſoyez à Rome ou en Epire, vous ſçaurez que les Parthes commandez par Pacorus [1] fils du Roy Orodes, [2] ont paſſé l'Euphrate avec preſque toutes leurs forces. On ne dit point encore que Bibulus ſoit arrivé en Syrie. Caſ-

cum omni exercitu. Nos in Cappadocia ad Taurum cum exercitu ad Cybiſtra. Hoſtis in Cyrrheſtica; quæ Syriæ pars proxima eſt provinciæ meæ.

His de rebus ſcripſi ad Senatum: quas litteras, ſi Romæ es, videbis puteſne reddendas: & multa, immo omnia: quorum κεφάλαιον, [a] *ne quid inter cæſa, & porrecta, ut aiunt oneris mihi addatur, aut temporis. Nobis enim, hac infirmitate exercitus, inopia ſociorum, præſertim fidelium, certiſſimum ſubſidium eſt hiems. Ea ſi venerit, nec illi ante in meam provinciam tranſierint, unum vereor, ne Senatus propter urbanarum rerum metum Pompeium nolit dimittere. Quod ſi alium ad ver mittit, non laboro. Nobis modo temporis ne quid prorogetur.*

a Caput.

Digitized by Google

ſius ; s'eſt jetté dans Antioche avec ſes troupes. Pour moi je ſuis campé auprés de Cybiſtres, ville de Capadoce du côté du Mont-Taurus. Les ennemis ſont dans la Cyrreſtique, partie de la Syrie qui confine avec la Cilicie.

J'écris là-deſſus au Senat. Si vous êtes encore à Rome, vous lirez ma Lettre & vous verrez s'il eſt à propos de la rendre. J'ai encore pluſieurs autres choſes à vous recommander, ou pluſtoſt je vous recommande en general mes intereſts. Prenez garde ſur tout, que, lorſque nous y penſerons le moins, on ne me laiſſe dans une place dont je ne ſçaurois ſortir trop tôt. Car ayant une armée ſi foible & un ſi petit nombre d'Alliez dont je ſois ſûr, tout ce que je puis eſperer, c'eſt que les Parthes n'entreront point de cette campagne dans la Cilicie. Quand l'hiver ſera une fois venu, je n'aurai plus qu'une choſe à craindre, c'eſt que dans la conjoncture preſente, où la Republique eſt ménacée de quelques troubles, le Senat ne veüille pas laiſſer éloigner Pompée ; mais pourvû qu'on en envoye quelqu'autre au Printems, & que je ne ſois pas continué, cela m'eſt égal.

Digitized by Google

Hæc igitur, si Romæ es: sin abes; aut etiam si ades; hæc negotia sic se habent. Stamus animis; & , quia consiliis, ut videmur, bonis utimur, speramus etiam manu. Tuto consedimus, copioso à frumento, Ciliciam prope conspiciente, expedito ad mutandum loco; parvo exercitu; sed, ut spero, ad benivolentiam erga nos consentiente: quem nos, Deiotari adventu cum suis omnibus copiis, duplicaturi eramus. Sociis multo fidelioribus utimur, quam quisquam usus esset: quibus incredibilis videtur & nostra mansuetudo & abstinentia. Delectus habetur civium Romanorum. Frumentum ex agris in loca tuta comportatur. Si fuerit occasio manu; sin minus, locis nos defendemus.

Quare bono animo es. Video enim te, &, quasi coram adsis, ita cerno

Digitized by Google

Voilà donc ce que je vous recommande, en cas que vous ſoyez à Rome; mais quelque part que vous ſoyez, il faut vous rendre compte de l'état où je me trouve. Je ſuis plein d'aſſurance; & comme j'ai pris ce me ſemble de bonnes meſures, j'eſpere que la fortune me ſecondera. Nous ſommes campez fort prés des frontieres de la Cilicie, dans un poſte fort avantageux, où nous avons des vivres en abondance, & où nous ſommes maîtres des paſſages. Mon armée n'eſt pas nombreuſe, mais elle m'eſt fort affectionnée, & elle ſera bientôt doublée par celle de Dejotarus. Je ſuis beaucoup plus ſûr de nos Alliez qu'aucun autre ne le pourroit être, ils ſont charmez de mon affabilité & de mon deſintereſſement. Je fais prendre les armes aux Citoyens Romains qui ſont dans cette Province; je fais tranſporter le blé dans les Places. Enfin, je ſuis en état de combatre l'ennemi ſi j'en trouve l'occaſion, ou de l'empêcher du moins de me forcer.

Je vous mande tout ce détail afin de vous raſſurer; car je connois vôtre cœur, & je vois d'ici les inquiétudes

συμπάθειαν [a] *amoris tui. Sed te rogo, (si ullo pacto fieri poterit) si integra in Senatu noſtra cauſſa ad Kal. Jan. manſerit, ut Romæ ſis menſe Januario. Profecto nihil accipiam injuriæ, ſi tu aderis. Amicos Conſules habemus, noſtrum Tribunum pl. Furnium. Verum tua eſt opus aſſiduitate, prudentia, gratia. Tempus eſt neceſſarium. Sed turpe eſt, me pluribus verbis agere tecum.*

a Conſenſum.

Ciceriones noſtri ſunt apud Deiotarum, ſed, ſi opus erit, deducentur Rhodum. Tu, ſi es Romæ; ut ſoles, diligentiſſime: ſi in Epiro; mitte tamen ad nos de tuis aliquem tabellarium; ut & tu, quid nos agamus, & nos, quid tu agas, quidque acturus ſis, ſcire poſſimus. Ego tui Bruti rem ſic ago, ut ſuam ipſe non ageret. Sed jam exhibeo pupillum, neque defendo. Sunt enim negotia & lenta, & inania faciam tamen ſatis. Tibi quidem,

que je vous cauſe. Mais je vous prie inſtamment de faire tout ce que vous pourrez pour être à Rome au commencement de Janvier. Pourvû que mon affaire ne ſoit pas decidée avant ce temps-là, elle le ſera comme je le ſouhaite ſi vous étes alors de retour. J'aurai pour moi les deux Conſuls r & le Tribun Furnius ; je compte neanmoins encore plus ſur vôtre zéle, ſur vôtre habileté, & ſur vôtre credit. Il n'y aura plus alors de temps à perdre, mais ce ſeroit faire tort à nôtre amitié que de vous preſſer davantage.

Mon fils & nôtre neveu ſont toûjours chez le Roy Dejotarus, mais nous pourrons bien les envoyer à Rhodes. Si vous étes encore à Rome, écrivez moy avec vôtre exactitude ordinaire ; & ſi vous étes en Epire, ne laiſſez pas de nous envoyer quelqu'un de vos gens, afin que nous puiſſions avoir de vos nouvelles & vous en donner des nôtres. Je m'employe pour Brutus avec plus d'ardeur qu'il ne le feroit luy-même, mais les affaires d'Ariobarzane ſont en ſi mauvais état, que je penſe à me décharger de cette tutele. 6 Cependant j'eſpere que Brutus ſera con-

quidem, cui difficilius eſt, quam ipſi; ſed certe ſatisfaciam utrique.

REMARQUES
SUR LA XVIII. LETTRE.

1. *Pacorus.*] Il fut depuis défait par Ventidius Baſſus Lieutenant d'Antoine.

2. *Orodés.*] Il avoit ôté la couronne à Mitridate ſon frere ; & ſon armée avoit, l'année avant celle-ci, taillé en pieces celle de Craſſus.

3. *Caſſius.*] C. Caſſius Longinus ſi fameux depuis par la conjuration contre Ceſar. Il avoit eſté Queſteur de Craſſus, & avoit fait paroître beaucoup de Courage & de conduite aprés la défaite de ce General. Son armée, comme nous l'avons déjà dit, eſtoit compoſée des debris de celle de Craſſus, que luy ſeul avoit ſauvez.

4. *Lorſque nous y penſerons le moins.*] INTER CÆSA ET PORRECTA Ciceron fait alluſion à certains jours nommez *interciſi*, qui n'eſtoient pas entierement fêtez, pendant leſquels on ne pouvoit rendre la juſtice que ſur le midi, entre le temps où l'on immoloit les victimes, & celui où l'on examinoit les entrailles des animaux. C'eſtoit donc une expreſſion proverbiale pour dire, *je crains qu'on ne juge mon affaire lorſque je n'y penſerai point.* On voit bien qu'il n'eſtoit pas poſſible de conſerver cette alluſion, qui

tent de moi ; je ſuis ſûr du moins que vous le ſerez, quoique vous ſoyez ſur ce qui le regarde plus difficile que luy-même ; mais je vous répons que vous le ſerez tous deux.

---

d'ailleurs n'auroit eû aucune grace en François.

Varro Lib. 5. de lingua Latina. Macrob. Lib. 1. Saturnal.

5. *Les deux Conſuls.*] L. Æmilius Paulus & C. Claudius Marcellus, qui eſtoient alors deſignez pour l'année ſuivante.

6. *Les affaires d'Ariobarzane ſont en ſi mauvais état, que je penſe à me décharger de cette tutele.*] Le Senat avoit pris ſous ſa protection ce jeune Prince Roy de Cappadoce, dont le pere avoit eſté ou empoiſonné ou aſſaſſiné, comme il paroît par la ſeconde Lettre du quinziéme Livre des Fam. Ciceron qui eſtoit Gouverneur de la Province la plus voiſine de la Cappadoce, avoit eſté chargé d'affermir l'autorité du jeune Roy, & de regler les affaires de ce Royaume. Ariobarzane devoit de l'argent à Brutus, comme on le verra dans la ſuite.

Sunt negotia lenta. Ciceron a encore employé ailleurs ce dernier mot en parlant de mauvais payeurs ; *Teucris illa lentum negotium eſt*, Epiſt. 13. Lib. 1. en parlant de C. Antonius, qui luy devoit de l'argent, & qui ne ſe preſſoit pas de le payer ; & dans l'onziéme Lettre du dixiéme Livre, où il parle de ſon frere qui devoit de l'argent à Atticus. *An exiſtimas illum in iſto genere lentulum?*

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

OBſignaram jam epiſtolam eam, quam puto te modo perlegiſſe, ſcriptam mea manu, in qua omnia continentur, cum ſubito Appii tabellarius A. D. XI Kal. Oct. ſeptimo quadrageſimo die Roma celeriter (hui tam longe!) mihi tuas litteras reddidit. Ex quibus non dubito, quin tu Pompeium exſpectaris, dum Arimino rediret, & jam in Epirum profectus ſis: magiſque vereor, ut ſcribis, ne in Epiro ſollicitus ſis non minus, quam nos hic ſumus. De Attelliano nomine ſcripſi ad Philotimum ne appellaret Meſſallam. Itineris noſtri famam ad te perveniſſe lætor, magiſque lætabor, ſi reliqua cognoris.

Digitized by Google

LETTRE XIX.

Même année 702.

J'Avois déja écrit & cacheté la Lettre que vous venez apparemment de lire, [1] dans laquelle je vous rends compte de tout ce qui me regarde, lorſque j'ai reçû la vôtre le 20. de Septembre par le Meſſager d'Appius, qui n'eſt arrivé de Rome que le quarante-ſeptiéme jour, encore a-t'il fait beaucoup de diligence ; [2] le terrible éloignement ! Je juge par ce que vous me mandez, que vous aurez attendu que Pompée ait eſté revenu d'Ariminum, & que vous ſerez à preſent parti pour l'Epire. Je crois ſans peine, comme vous me le marquez, que vous n'y ſerez pas moins inquiet que nous ſur l'état de la Republique. J'ai écrit à Philotime, de ne point faire aſſigner Meſſala pour cette dette d'Attellicus. Je ſuis bien aiſe que vous ayez appris par le bruit public tout ce qui m'eſt arri-

Filiolam quam tibi jam Romæ jucundam esse gaudeo, eamque, quam nunquam vidi, tamen & amo, & amabilem esse certo scio. Etiam atque etiam valete Patron, & tui condiscipuli. Quæ de Tarentinis in militia laboravi, ea tibi grata esse gaudeo. Quod scribis libente te repulsam tulisse eum, qui cum sororis tuæ filii patruo certaret; magni amoris signum, itaque me etiam admonuisti ut gauderem, nam mihi in mentem non venerat. Non credo, inquis. Ut libet: sed plane gaudeo: quoniam τὸ νεμεσᾶν [a] *interest τῶ φθονεῖν.* [b]

a Indignatio.
b Ab invidia.

vé pendant mon voyage, & je le ſerai encore plus, ſi tout ce que j'ai fait depuis vient juſqu'à vous par la même voye.

Je ſuis ravi que vous ſoiez ſi charmé de la fille que vous avez laiſſé à Rome. Quoique je ne l'aie jamais vûe, je l'aime déja de tout mon cœur, & je ſuis perſuadé qu'elle eſt fort aimable. Adieu pour cette fois à Patron, & à tous vos Epicuriens. 3 Je me ſçai bon gré de l'idée de ces Cavaliers Tarentins, 4 puiſque vous l'approuvez. Vous me donnez une grande marque de vôtre amitié, en m'aſſurant que vous avez eſté ravi qu'un homme qui vouloit l'emporter ſur l'oncle de vôtre neveu, 5 n'ait pas ſeulement pû être Edile. Cela m'a fait ſouvenir de m'en réjoüir, car je n'y avois pas penſé. Je n'en crois rien, me direz-vous, croyez en tout ce qu'il vous plaira; je vous avoüe naturelement que j'en ſuis tres aiſe, car il y a bien de la difference entre une baſſe jalouſie, & une juſte indignation.

REMARQUES
SUR LA XIX. LETTRE.

1. *J'Avois déja écrit & cacheté la Lettre que vous venez apparemment de lire.*] C'eſt la Lettre précedente, qu'il avoit envoyée dans le même paquet que celle ci.

2. *Qui n'eſt arrivé de Rome que le quarante-ſeptiéme jour, encore a-t'il fait aſſez de diligence.*] C'en eſtoit en effet une aſſez grande, dans un temps où il n'y avoit ni poſtes ni relais établis. Il eſt inconcevable que les Romains, qui avoient fait pour leurs chemins de ſi prodigieuſes depenſes, manquaſſent d'une commodité ſi eſſentiele dans un eſtat d'une ſi vaſte étendue. Mais les Gouverneurs des Provinces y gagnoient beaucoup; l'impoſſibilité où l'on eſtoit d'avoir des réponſes de Rome aſſez à temps, les diſpenſoit de conſulter le Senat dans les conjonctures les plus importantes, & les rendoit entierement maiſtre des affaires de la guerre. Auſſi les Empereurs établirent depuis des poſtes, mais ſeulement pour ceux qui portoient leurs Ordres, & elles n'eſtoient point alors à l'uſage des Particuliers.

3. *Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de vôtre fille..... adieu pour cette fois à Patron & à tous vos Epicuriens.*] Ciceron avoit pour ſa fille une tendreſſe qui alloit juſqu'à l'excés. Comme cela donnoit lieu à

Digitized by Google

d'horribles soupçons, * apparemment qu'Atticus luy en avoit fait doucement quelques reproches, dautant plus qu'il estoit de la Secte des Epicuriens, qui croyoient que l'amitié des peres pour leurs enfans, venoit plûtôt de l'habitude que de la nature. † Ciceron estoit ravi, qu'Atticus éprouvât le contraire par luy même.

* *Orat. Salust. adscripta. Dio. Lib.* 47.
† *Epist.* 2. *Lib.* 7.

4. *Ces Cavaliers Tarentins.*] Ils estoient ainsi appellez, parce que ceux de Tarente s'étoient servis les premiers de cette sorte de troupes. Ce qu'ils avoient de plus particulier c'est qu'ils conduisoient chacun deux chevaux, & sautoient de l'un sur l'autre; c'estoit de la Cavalerie legere. Grævius est le seul des Commentateurs qui a entendu cet endroit. Il pouvoit encore ajoûter aux autoritez dont il appuie son explication, celle d'Estienne le Geographe, qui nous apprend que la Cavalerie des Tarentins avoit esté si estimée, que ταραντιζειν, signifioit *former de bonnes troupes de Cavalerie.*

5. *Un homme qui vouloit l'emporter sur l'oncle de vôtre neveu.*] Il parle d'Hirrus, qui luy avoit disputé la place d'Augure, vacante par la mort du jeune Crassus. Avant ce temps-là, Hirrus n'estoit pas déja trop des amis de Ciceron, qui en avoit fait en trois mots un portrait bien satirique, que nous avons rapporté ailleurs. Il en est parlé souvent dans les Lettres de Cœlius, qui l'emporta sur luy dans la poursuite de l'Edilité.

Rem. 11. *sur la* 16. *Lettre du* 4. *Livre Epist.* 2, 3, *&* 4. *Lib.* 8. *Fam.*

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

SAturnalibus mane se mihi Pindenissæ dediderunt, septimo & quadragesimo die, postquam oppugnare eos cœpimus. Qui (malum) isti Pindenissæ? Qui sunt? inquies: nomen auaïvi numquam. Quid ego faciam? potui Ciliciam, Ætoliam, aut Macedoniam reddere? hoc jam sic habeto, nec hoc exercitu hic tanta negotia geri potuisse: quæ cognosce ἐν ἐπιτομῇ. [a] *Sic enim concedis mihi proximis litteris.*

a Summatim.

Ephesum ut venerim nosti; qui etiam mihi gratulatus es illius dici celebritatem: qua nihil me umquam delectavit magis. Inde oppidis iis,

LETTRE XX.

Même année 702.

LA ville de Pindeniſſum [1] s'eſt rendue à moi le dixſeptiéme de Decembre, [2] aprés quarante-ſept jours de ſiége. Qu'eſt-ce que c'eſt que ce Pindeniſſum ? je ne ſçavois pas qu'il y eut au monde une ville de ce nom. Et c'eſt-là le mal qu'elle ſoit ſi peu connue ; que voulez-vous ? je ne pouvois pas de la Cilicie faire une Etolie, [3] ou une Macedoine. D'ailleurs, il faut que vous comptiez qu'avec une armée comme la mienne, on ne pouvoit rien entreprendre de plus conſiderable. Je vais vous en rendre compte en abregé, comme vous me le permettez dans vôtre derniere Lettre.

Vous avez ſçû mon arrivée à Epheſe, & vous m'avez même fait compliment ſur les honneurs que j'y ai reçûs, jamais rien ne m'a fait tant de plaiſir. La maniere dont on m'a reçû dans

qua ieram, mirabiliter accepti, Laodiceam pridie Kal. Sext. venimus. Ibi morati biduum, perilluſtres fuimus, honorificiſque verbis omnis injurias revellimus ſuperiores. Quod idem dein Apameæ quinque dies morati, & Synnadis triduum, Philomelii quinque dies, Iconii decem fecimus. Nihil ea juriſdictione æquabilius, nihil lenius, nihil gravius.

Inde in caſtra veni A. D. VII *Kal Sept. A. D.* III. *exercitum luſtravi apud Iconium. Ex his caſtris, cum graves de Parthis nuntii venirent, perrexi in Ciliciam per Cappadociæ partem eam, quæ Ciliciam attingit; eo conſilio, ut Armenius Artavaſdes, & ipſi Parthi Cappadocia ſe excludi putarent. Cum dies quinque ad Cybiſtra Cappadociæ caſtra habuiſſem, certior ſum factus, Parthos ab illo aditu Cappadociæ longe abeſſe; Ciliciæ magis imminere. Itaque confeſtim iter in Ciliciam feci per Tauri pylas. Tarſum*

toutes les autres villes n'a pas eſté moins honorable pour moi. J'arrivai le dernier de Juillet à Laodicée, où j'ai paſſé deux jours pendant leſquels j'ai gagné l'eſtime de tout le monde, & reparé par mes manieres honnêtes, toutes les duretez de mon predeceſſeur. J'ai eſté cinq jours à Apamée, trois à Synnade, cinq à Philomele, [4] & dix à Icone. [5] En reglant les affaires dans toutes ces villes, j'ai fait paroître également de l'équité, de la douceur, & de la dignité.

Le vingt-quatriéme d'Aouſt je joignis mon armée, & j'en fis la revuë le vingt-huit auprés d'Icone. Dans le même temps, ayant appris que les Parthes étoient en Campagne, je marchai vers la Cilicie, par cette partie de la Cappadoce qui y confine, afin de fermer de ce côté-là le paſſage à Artavaſde Roy d'Armenie [6], & aux Parthes. Aprés avoir campé cinq jours auprés de Cybiſtres ville de Cappadoce, j'appris que les Parthes étoient fort loin des frontieres de ce Royaume, & qu'ils avoient pris par un autre côté où ils étoient fort à portée de la Cilicie. J'y entrai auſſitôt par les détroits du Mont-

veni A. D. III Non Octob. inde ad Amanum contendi, qui Syriam à Cilicia in aquarum divortio dividit; qui mons erat hostium plenus sempiternorum. Hic A. D. III Idus Octob. magnum numerum hostium occidimus. Castella munitissima, nocturno Pontini adventu, nostro matutino cepimus, incendimus. Imperatores appellati sumus.

Castra paucos dies habuimus, ea ipsa, quæ contra Darium habuerat apud Issum Alexander, Imperator haud paulo melior, quam aut tu, aut ego. Ibi dies quinque morati, direpto & vastato Amano, inde discessimus. Scis enim dici quædam πανικὰ [a] *dici item* τὰ κενὰ τοῦ πολέμου. [b] *Rumore adventus nostri, & Cassio, qui Antiochia tenebatur, animus accessit, & Parthis timor injectus est. Itaque eos, cedentes ab oppido Cassius insecutus rem bene gessit. Qua in su-*

a Terrores panicos.
b Inanes belli terrores.

Taurus, & je m'avançai juſqu'au Mont-Amanus, dont le ſommet ſepare la Syrie de la Cilicie, [7] & qui ſert de retraite à des Barbares qu'on n'a jamais pû dompter. Le treiziéme d'Octobre, j'en taillai en pieces un grand nombre; je pris enſuite & brulai pluſieurs forts contre leſquels j'avois fait avancer pendant la nuit Pontinius, que je ſuivis à la pointe du jour. Dans cette occaſion, mon armée me proclama *Imperator* [8]

J'ai campé pendant quelques jours auprés d'Iſſe, [9] au même endroit où dans la guerre contre Darius, campa autrefois Alexandre, qui étoit ſans contredit un plus grand Capitaine que vous, ou moi. Aprés y avoir demeuré cinq jours, & avoir ravagé tout le Mont-Amanus, je me ſuis retiré; car vous ſçavez qu'à la guerre il faut craindre les ſurpriſes, & ne pas trop tenter la fortune. Au bruit de mon arrivée, les Parthes qui s'étoient approchez d'Antioche, ſe retirerent; [10] & Caſſius ſe ſentant ſoutenu, les pourſuivit, & remporta ſur eux un avantage conſiderable. Oſacés [11] leur General, & fort eſtimé parmi eux, fut bleſſé dans cette

ga magna auctoritate Oſaces, dux Parthorum, vulnus accepit, eoque interiit paucis poſt diebus. Erat in Syria noſtrum nomen in gratia. Venit interim Bibulus. Credo voluit appellatione hac inani nobis eſſe par. In eodem Amano cœpit laureolam in muſtaceo quærere. At ille cohortem primam totam perdidit, centurionemque primipili, nobilem ſui generis, Aſinium Dentonem, & reliquos cohortis ejuſcem, & Sext. Lucilium, T. Gavii Cæpionis, locupletis & ſplendidi hominis, filium, tribunum militum. ſane plagam odioſam acceperat cum re, tum tempore.

Nos Pindeniſſum quod Oppidum munitiſſimum Eleutherocilicum omnium memoria in armis fuit, (feri homines & acres, & omnibus rebus ad defendendum parati) cinximus vallo & foſſa: aggere maximo, vineis, turre altiſſima, magna tormentorum copia, multis ſagittariis, magno labore, apparatu, multis ſauciis noſtris,

rencontre, & mourut quelques jours aprés. Tout cela m'a mis en reputation dans la Syrie. Cependant Bibulus eſt arrivé ; apparamment qu'il m'a envié un vain titre d'honneur, & que c'eſt pour cela qu'il eſt venu chercher ſur le Mont-Amanus des lauriers qu'il a cru aiſez à cüeillir. [12] Mais il a perdu toute ſa premiere cohorte ; [13] tous les Capitaines ont été tuez, & entre autres Aſinius Dento, Centurion de la premiere Compagnie, tres-bon Officier, [14] & Sextus Lucilius Tribun [15] des ſoldats, fils de T. Gavius Cæpio, homme de conſideration & fort riche. Ce n'eſt pas là un petit échec, ſur tout dans la conjoncture preſente.

J'attaquai enſuite Pindeniſſum, ville de l'Eleuterocilicie, [16] qui juſqu'alors avoit toûjours été armée contre nous. Ces Barbares, gens feroces & aguerris, avoient preparé toutes choſes pour une longue défenſe. Il falut donc aſſieger la place dans les formes ; je fis pluſieurs attaques, & je dreſſai toutes ſortes de bateries. [17] Les ennemis ſe ſont bien défendus, & m'ont bleſſé beaucoup de

incolumi exercitu, negotium confecimus. Hilara ſane Saturnalia. Militibus quoque, equis exceptis, reliquam prædam conceſſimus. Mancipia vænibant Saturnalibus tertiis. Cum hæc ſcribebam in tribunali, res erat ad H-S CXX. *Hinc exercitum in hiberna agri male pacati deducendum Quinto fratri dabam. Ipſe me Laodiceam recipiebam. Hæc adhuc. Sed ad præterita revertamur.*

Quod me maximè hortaris; &, quod pluris eſt, quam omnia, in quo laboras, ut etiam Ligurino μώμῳ ſatisfaciam: moriar, ſi quicquam fieri poteſt elegantius. Nec jam ego hanc continentiam appello, quæ virtus voluptati reſiſtere videtur. Ego in vita mea nulla unquam voluptate tanta ſum adfectus, quanta adficior hac integritate. Nec me tam fama, quæ ſumma eſt,

a Reprehenſori.

monde, mais je n'ai point fait de perte conſiderable. Nos ſoldats paſſeront gaiement les Saturnales. [18] Je leur ai abandonné tout le butin, excepté les chevaux. Je fais vendre les Eſclaves [19] aujourd'hui dixneuviéme de Decembre, [20] & dans ce moment que je vous écris de deſſus mon Tribunal, le prix en monte déja à douze millions de ſeſterces. Mon frere mettra mes troupes en quartiers d'hiver dans les endroits de la frontiere qui pourroient remuer, pour moi je m'en vais à Laodicée. Voilà tout le détail de mes exploits militaires; mais revenons à ce qui a precedé.

Vous m'avertiſſez de ne point donner priſe à la cenſure la plus maligne [21], & ce qui eſt pour moi un puiſſant motif, vous paroiſſez inquiet là-deſſus; mais je puis vous aſſeurer qu'il n'eſt pas poſſible de porter plus loin le deſintereſſement. Je ne pretends pas neanmoins m'en faire un merite; pour meriter il faut ſe faire violence, & je ne m'en fais aucune; jamais au contraire je n'ai ſenti tant de plaiſir; & je m'y ſens porté encore plus par goût que par honneur, quoique cela m'en faſſe

quam res ipſa, delectat. Quid quaeris? fuit tanti: me ipſe non noram: nec ſatis ſciebam, quid in hoc genere facere poſſem: recte περυσίωμαι. [a] *Nihil eſt praeclarius. Interim haec λαμπρὰ* [b] *Ariobarzanes opera mea vivit, regnat. ἐν παρόδῳ,* [c] *conſilio, auctoritate, & quod inſidiatoribus ejus ἀπρόσιτον* [d] *me, non modo ἀδωροδόκητον* [e] *praebui, regem regnumque ſervavi. Interea è Cappadocia ne pilum quidem atque etiam ſpero toto anno imperii noſtri teruntium ſumtus in provincia nullum fore. Brutum abjectum quantum potui, excitavi: quem non minus amo, quam tu; pene dixi, quam te.*

a Turgeo. *b* Splendida. *c* In tranſcurſu. *d* Non facilem aditu. *e* Incorruptum largitione.

Habes omnia. Nunc publice litteras Romam mittere parabam. Uberiores erunt, quam ſi ex Anano miſiſſem. At te Romae non fore? ſed eſt totum, quod Kal. Mart. futurum eſt. Vereor enim, ne, cum de provincia age-

beaucoup. Que voulez-vous que je vous dise ? il étoit bon que je m'éprouvasse, je n'avois pas si bonne opinion de moi, mais j'en suis à present tout rempli, & ce n'est pas sans fondement. Ce qui est encore fort glorieux pour moi, c'est qu'Ariobarzane m'a obligation de la vie [22], & de sa Couronne. J'ai eû occasion en passant, de sauver ce Roy & ses Etats par ma conduite & par mon autorité ; bien loin de me laisser corrompre par ceux qui vouloient l'opprimer, je n'ai pas même souffert qu'ils m'approchassent. Je n'ai pas tiré la moindre chose de la Cappadoce, & je conte de ne pas coûter une seule obole à ma Province pendant mon année. J'ai employé tout mon credit pour faire payer Brutus qui m'est aussi cher qu'à vous, j'ai pensé dire que vous.

Voilà tout ce que vous souhaitiez d'apprendre. J'écrirai dans quelques jours au Senat ; j'aurai plus de matiere que si j'avois écrit aprés l'affaire du Mont-Amanus. Malheureusement vous ne serez point à Rome, mais l'essentiel c'est que vous y soyez le premier

tur, si Cæsar resistet, nos retineamur. His tu si adesses, nihil timerem. Redeo ad urbana: quæ ego diu ignorans, ex tuis jucundissimis litteris A. D. V Kal. Jan. denique cognovi. Eas diligentissime Philogenes liberius tuus curavit perlonga, & non satis tuta via perferendas. Nam quas Lenii pueris scribis datas, non acceperam. Jucunde de Cæsare, & quæ Senatus decrevit, & quæ tu speras: quibus ille si cedit, salvi sumus. Incendio Plætoriano quod Lejus adustus est, minus moleste fero. Lucceius de Q. Cassio cur tam vehemens fuerit, & quid actum sit, haveo scire. Ego, cum Laodiceam venero, Quinto, sororis tuæ filio, togam puram jubeor dare, cui moderabor diligentius. Cujus auxiliis magnis usus sum ad me, ut scripsit, cum Ciceronibus Laodiceam veniurus erat.

de Mars ; car j'apprehende fort que ſi Ceſar empêche qu'on ne luy donne un ſucceſſeur, on ne nous laiſſe tous dans nos Gouvernemens. Mais, ſi vous étiez alors ſur les lieux, je n'aurois rien à craindre. Je paſſe de mes affaires aux nouvelles de Rome ; je n'en avois point eû depuis fort longtemps, & j'en ai lû avec plus de plaiſir vôtre Lettre. Je l'ai reçû le 26. de Decembre ; Philogene a eu ſoin de me la faire tenir, mais il a pris une voye fort longue & qui n'eſt pas trop ſûre. Je n'ai point encore reçû celle que vous avez donnée aux gens de Lenius. Quant au Decret que le Senat a fait au ſujet de Ceſar, s'il eſt diſpoſé à s'y ſoumettre comme vous l'eſperez, cela va le mieux du monde [23] & je n'ai plus rien à craindre. Je ne ſuis pas faché que Leius ſe trouve envelopé dans la condamnation de Plétorius. [24] Mandez-moi un peu à quelle occaſion Lucceius s'eſt ſi fort échauffé contre Q. Caſſius, [25] & comment la choſe s'eſt paſſée. Dejotarus, de qui j'ai tiré de grands ſecours, me mande qu'il viendra me joindre avec mon fils & nôtre neveu à Laodicée, où je ſuis chargé de faire prendre la

Tuas etiam Epiroticas exſpecto litteras ; ut habeam rationem non modo negotii , verum etiam otii tui. Nicanor in officio eſt , & à me liberaliter tractactur : quem , ut puto , Romam cum litteris publicis mittam ; ut diligentius perferantur , & idem ad me certa de te , & à te referat. Alexis quod mihi toties ſalutem adſcribit , eſt gratum. Sed cur non ſuis litteris idem facit , quod meus ad te Alexis facit? Phemio quæritur κέρας. [a] *Sed hæc hactenus. Cura, ut valeas, & ut ſciam, quando cogites Romam. Etiam atque etiam vale. Tua , tuoſque Thermo & præſens Epheſi diligentiſſime commendaram , & nunc per litteras : ipſumque intellexi eſſe perſtudioſum tui. Tu velim , quod antea ad te ſcripſi , de domo Pammeni , des operam , ut , quod tuo meoque beneficio puer habet , cures , ne qua ratione convellatur. Utrique*

a Cornu.

Robe Virile [26] à ce dernier, j'aurai ſoin de veiller ſur ſa conduite.

Donnez-moi de vos nouvelles pendant que vous ſerez en Epire, & rendez-moi compte de vos amuſemens auſſi bien que de vos occupations. Je ſuis content de Nicanor, & je crois qu'il eſt auſſi content de moi. Je penſe à l'envoyer à Rome porter les Lettres que j'écrirai au Senat, afin qu'elles ſoient rendues plus ſûrement; & je pourrai auſſi avoir de vos nouvelles par la même voye. Je ſuis bien obligé à Alexis [27] des complimens qu'il me fait ſi ſouvent dans vos Lettres, mais que ne m'écrit-il luy même comme Tiron, mon Alexis, vous écrit. Je fais chercher un Cor pour Phemius. En voilà aſſez pour cette fois. Ayez ſoin de vôtre ſanté & mandez moi quand vous comptez de retourner à Rome. Adieu de tout mon cœur. En paſſant à Epheſe je recommandai à Termus vos intereſts & ceux de vos amis, & je luy en ai écrit depuis; il m'a paru fort bien intentionné. Je vous ai déja écrit ſur cette maiſon de Pammenés; & je vous prie tout de nouveau, de faire en ſorte de luy conſerver dans ſon entier un

trique noſtrum honeſtum exiſtimo ; tum mihi erit pergratum.

REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

1. *Indeniſſum*] Principale ville de l'Eleuterocilicie ou Cilicie libre ; dans Strabon πιδνίδισσος, & dans Eſtienne de Byſance πιδνίδισσος ; mais il n'eſt pas extraordinaire que ces noms Barbares paſſent dans differentes langues, avec quelque varieté.

2. *Le dixſeptiéme de Decembre.*] SATURNALIBUS. Je ne crois pas devoir ici à l'occaſion de cette datte, faire un long détail de tout ce qui ſe paſſoit à cette Fête ; cela eſt étranger à mon ſujet. On peut lire Macrobe au premier Livre des Saturnales, ch. 7, 8, 9 & 10. & le Dialogue de Lucien intitulé *Saturnalia.*

3. *Je ne pouvois pas de la Cilicie faire une Etolie.*] L'Etolie eſtoit une Province de la Grece aſſez petite, & où il n'y avoit aucune ville conſiderable, mais elle avoit eſté ſouvent le Theatre de la guerre, ſur tout dans le temps de la Republique des Achéens,

4. *Apamée, Synnade, Philomele*] Villes de la grande Phrygie.

5. *Icone*] Capitale de la Lycaonie.

6. *Afin de fermer de ce côté là le paſſage à Artavaſde Roy d'Armenie.*] Ciceron ap-

Digitized by Google

bienfait qu'il tient de vous comme de moi. Il me paroît que nous y sommes tous deux engagez d'honneur, & je m'y intereſſe fort en mon particulier.

---

prehendoit qu'il ne ſe declarât pour les Parthes, parce que ſa ſœur avoit épouſé Pacorus fils du Roy Orodes. Il ne faut pas confondre cet Artavaſde avec un autre du même nom & du même temps qui eſtoit Roy des Medes.

Dio Lib. 49.

7. *Dont le ſommet ſepare la Syrie de la Cilicie*] IN AQUARUM DIVORTIO. Ils appelloient le ſommet des montagnes *aquarum divortia* ou *divergia*, parce que les eaux s'y partagent, & prennent leurs cours de deux côtez differens. Ainſi un des côtez du Mont-Amanus appartenoit à la Cilicie, & l'autre à la Syrie.

8. *Mon armée me proclama* IMPERATOR] Il n'eſt pas poſſible de traduire ce mot en François. Celui d'*Empereur* n'y répond nullement, & en donneroit une fauſſe idée. Ce mot dans le ſens où il eſt pris ici, n'étoit qu'un ſimple titre d'honneur que les ſoldats donnoient par acclamation à leur General, aprés quelqu'action conſiderable. Les Generaux d'armée ne gardoient cette qualité que juſqu'à ce qu'ils rentraſſent dans Rome. Ainſi l'on verra que pendant la guerre Civile, Pompée qui avoit triomphé des trois parties du monde, n'avoit que le titre de Proconſul; & Ciceron parce qu'il n'eſtoit point rentré dans

Rome depuis son retour de Cilicie, gardoit toûjours le titre d'*Imperator*, comme on le voit par l'inscription des Lettres de Pompée à Ciceron, & de Ciceron à Pompée.

Cn. Magnus Proconsul. M. Ciceroni Imperatori.

M. Cicero Imp. Cn. Magno Proconsuli. Epist. 11. Lib. 8. On pouvoit avoir plusieurs fois la qualité d'*Imperator* dans des guerres differentes ; & les Empereurs la prirent depuis autant de fois qu'ils remporterent de victoires ou en personne, ou par leurs Lieutenans, comme on le voit sur leurs Medailles.

9. *Isse.*] Dans le fond de la Mediterranée, sur les confins de la Cilicie & de la Syrie.

10. *Au bruit de mon arrivée les Parthes se retirerent &c.*] Ciceron se fait ici honneur d'une affaire, à laquelle il n'eut aucune part. Il estoit fort loin d'Antioche, & les Parthes ne se retirerent que parce qu'ils n'estoient pas en estat de forcer cette place, & que d'ailleurs ils ne sçavoient ce que c'estoit que de faire un siege dans les formes. Cassius les fit tomber dans une embuscade auprés d'Antigonia.

Dio Lib. 40. *Front. Lib.* 2. *cap.* 5.

11. *Osacés.*] Il commandoit l'armée des Parthes sous Pacorus, qui estoit encore fort jeune ; & qui ayant perdu ce Capitaine, n'osa plus rien entreprendre.

12. *Il est venu chercher sur le Mont-Amanus des lauriers qu'il a cru aisez à cueillir.*] Il s'agit de Bibulus. Il y a dans le texte *capit laureolam in mustaceo quarere.* MUSTACEUM, c'estoit une espece de gateau couvert de feüilles de laurier ; de-là étoit venu ce proverbe qui signifie en general ;

chercher à acquerir de la gloire à peu de frais. Il convient ici d'une maniere particuliere par alluſion aux couronnes de laurier, marques de la victoire.

13. *Toute ſa premiere cohorte.*] Elle eſtoit toûjours la plus nombreuſe, & compoſée des meilleures troupes de la Legion.

14. *Très bon Officier.*] Il y a dans le texte, *nobilem ſui generis*, c'eſt-à dire un des meilleurs Officiers de l'eſpece dont il eſtoit. On ſçait qu'il y avoit dans chaque Legion de trois ſortes de troupes *Triarii*, *Haſtati*, & *Principes*.

15. *Tribun*] Officier au deſſus des Centurions. Il y en avoit ordinairement quatre dans chaque Legion.

16. *Eleutero cilicie.*] C'eſt-à dire Cilicie libre, pour la diſtinguer de celle qui eſtoit ſoumiſe aux Romains.

17. *Il fallut donc aſſiéger la place dans les formes ; je fis pluſieurs attaques, & je dreſſai toutes ſortes de bateries.*] Il y a dans le texte. *Cinximus vallo & foſſa, aggere maximo, vineis, turre altiſſima, magna tormentorum copia, multis ſagittariis.* Comme cela eſtoit commun à tous les ſieges, j'ai cru qu'il ſuffiſoit de le marquer en general, & que la narration en auroit plus de grace en nôtre langue, qui ne pourroit rendre que fort improprement, quelques uns de ces termes. *Vallum*, c'eſtoit un retranchement que l'on faiſoit avec des pieux, une paliſſade, *Agger* élevation pour dominer la ville que l'on faiſoit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. *Vineæ* machines qui couvroient ceux qui travailloient à la ſape du

mur. Les tours estoient de bois, & l'on y mettoit des machines pour lancer des pierres, des feux d'artifice &c.

18. *Nos soldats passeront gayement les Saturnales.*] C'estoit un temps de rejoüissance, comme nôtre Carnaval.

19. *Les Esclaves.*] On vendoit les prisonniers de guerre comme des Esclaves.

20. *Dixneuviéme de Decembre.*] SATURNALIBUS TERTIIS. Cet endroit prouve décisivement contre Macrobe, que les Saturnales duroient plusieurs jours, même avant la reformation du Calendrier par Jule-Cesar.

Lib. 1. Saturn. cap. 10.

21. *De ne point donner de prise à la censure la plus maligne.*] Dans le texte *ut ligurino μώμῳ satisfaciam.* On sçait que Momus estoit le Dieu de la raillerie, ainsi contenter Momus, c'est contenter les gens les plus portez à censurer. Mais Ciceron désigne ici quelqu'un par ce *Ligurinus.* Bosius croit que c'est Hortensius, que Ciceron avoit toûjours regardé comme l'un de ses envieux; & qu'il fait allusion à la maniere de declamer de cet Orateur, qui étoit λιγυρὰ *nimis arguta*, comme parle Aulugelle. Lib. 1. cap. 5. Et Ciceron dans le Livre des Orateurs illustres. *Motus & gestus etiam plus artis habebat quam erat oratori satis.* Il faut avoüer que cette explication est un peu tirée; mais elle est appuyée par un endroit de la premiere Lettre du sixiéme Livre, * où il y a beaucoup d'apparence que Ciceron parle de la declamation affectée d'Hortensius.

* *Voy. la Rem. sur ces mots.* ὀυκ ἐπαχθὲς *et illud de gestu histrionis.*

22. *Ariobarzane m'a obligation de la vie.*]

C'eſt que pendant que Ciceron eſtoit en Cappadoce, on découvrit une conſpiration formée contre ce Prince. Cette affaire eſt en détail dans la ſeconde, & dans la quatriéme Lettre du quinziéme Livre des Familieres.

23. *Quant au Decret que le Senat a fait au ſujet de Ceſar, s'il eſt diſpoſé à s'y ſoumettre, comme vous l'eſperez, cela va le mieux du monde.*] Le Senat avoit arreſté le dernier de Septembre qu'on delibereroit le premier de Mars de l'année ſuivante, pour donner un ſucceſſeur à Ceſar. On eſperoit alors que Ceſar ſe reſoudroit à quitter ſon Gouvernement, pourvû qu'on le fit Conſul; ou à renoncer au privilege qu'on luy avoit accordé, de pouvoir demander le Conſulat ſans venir à Rome, pourvû qu'on luy laiſſat achever ſes dix années.

Itaque jam ut video alterutram ad conditionem deſcendere vult Ceſar, ut aut maneat, neque hoc anno ſui ratio habeatur, aut ſi deſignari poterit, decedat.
Cælius Epiſt. 8. Lib. 8. Fam.

24. *Je ne ſuis pas faché que Leius ſe trouve enveloppé dans la condamnation de Plétorius.*] Il y a dans le texte, *Incendio Plætoriano quod Leius aduſtus eſt.* Cela pourroit ſe prendre auſſi à la Lettre & dans le ſens propre; mais, comme il y avoit alors à Rome beaucoup de procés criminels, le premier ſens eſt le mieux fondé. On trouve la même Metaphore dans T. Live. *Ne L. Terentio Prætore cauſam lege Petilia diceret, & incendio alieni judicii, quo L. Scipio damnatus erat, conflagraret.* Lib. 29. Ce Plétorius eſt

apparemment celui qui avoit eſté accuſateur de Fonteius.

Pro Fonteio.

25. *A quelle occaſion Lucceius s'eſt ſi fort emporté contre Q. Caſſius.*] C'eſtoit apparemment au ſujet de Ceſar, dont Q. Caſſius étoit partiſan declaré, comme Lucceius l'étoit de Pompée.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

TE in Epirum ſalvum veniſſe, & , ut ſcribis, ex ſententia navigaſſe, vehementer gaudeo : non eſſe Romæ meo tempore perneceſſario ſubmoleſte fero ; hoc me tamen conſolor ; non ſpero te iſtic jucunde hiemare, & libenter requieſcere. Caſſius, frater Q. Caſſii, familiaris tui, pudentiores illas litteras miſerat (de quibus tu ex me requiris, quid ſibi voluerint) quam eas, quas poſtea miſit, quibus per ſe ſcribit confectum eſſe

Digitized by Google

26. *La Robe virile*] PURAM. On l'appelloit ainſi parce qu'elle eſtoit d'une ſeule couleur, au lieu que celle des enfans juſqu'à l'âge de ſeize ans, eſtoit bordée de pourpre.

27. *Alexis*] Affranchi d'Atticus, à qui il ſervoit de Secretaire, comme Tiron en ſervoit à nôtre Auteur.

LETTRE XXI.

L'an de Rome 703. ſous le Conſulat de L. Æmilius Paulus, & de C. Claudius Marcellus.

J'Apprens avec plaiſir que vôtre navigation a eſté heureuſe, que vous êtes arrivé chez vous en bonne ſanté; quoique d'ailleurs il ſoit facheux pour moi que vous ne ſoyez pas à Rome, maintenant que vous m'y ſeriez ſi neceſſaire. Je me conſole dans l'eſperance que vous ne vous reſoudrez pas aiſement à paſſer tout l'hiver en Epire, avec l'inquiétude que vous aurez ſur les affaires de la Republique. [1] La Lettre de C. Caſſius frere de Q. Caſſius [2] vôtre bon ami, dont vous me demandez l'explication, étoit fort modeſte

Parthicum bellum. Receſſerant illi quidem ab Antiochia ante Bibuli adventum, ſed nullo noſtro εὐημερήματι. [a] *Hodie vero hiemant in Cyrrheſtica, maximumque bellum impendet. Nam & Orodæ regis Parthorum filius in provincia noſtra eſt: nec dubitat Deiotarus, cujus filio pacta eſt Artavaſdis filia, ex quo ſciri poteſt, quin cum omnibus copiis ipſe prima æſtate Euphratem tranſiturus ſit. Quo autem die Caſſii litteræ victrices in Senatu recitatæ ſunt, id eſt, Nonis Octobribus, eodem meæ tumultum nuntiantes. Axius noſter ait, noſtras auctoritatis plenas fuiſſe; illis negat creditum. Bibuli nondum erant allatæ: quas certo ſcio plenas timoris fore.*

[a] Proſpero ſucceſſu.

Ex iis rebus hoc vereor, ne; cum Pompeius propter metum rerum nova-

au prix de celle qu'il a écrite depuis, où il dit hardiment que l'avantage qu'il a remporté ſur les Parthes, a terminé la guerre. Il eſt vrai qu'ils s'étoient retirez d'Antioche avant l'arrivée de Bibulus, mais nous n'en ſommes pas pour cela plus en ſeureté ; car ils ont pris des quartiers d'hiver dans la Cyrreſtique, & nous ſommes ménacez d'une grande guerre. Le fils du Roy Orodes eſt actuellement ſur les terres de l'Empire, 3 & Dejotarus ne doute point que le Roy luy-même ne paſſe l'Euphrate avec toutes ſes troupes, au commencement de la Campagne. Il l'a ſçu apparemment par Artavaſde, dont la fille eſt promiſe à ſon fils. Le ſeptiéme d'Octobre, le jour même qu'on lut dans le Senat la Lettre triomphante de Caſſius, on y lut auſſi la mienne, où je donnois des avis fort differens. Axius 4 me mande, qu'on s'en eſt tenu à mon rapport, & qu'on n'a point eû d'égard à celuy de Caſſius. Les Lettres de Bibulus n'eſtoient pas encore arrivées, mais je ſuis bien ſûr qu'elles s'accorderont avec les miennes.

Ce que je crains de tout cela, c'eſt que ſi le Senat ne veut rien accorder

rum nuſquam dimittatur, Cæſari nullus honos à Senatu habeatur; dum hic nodus expediatur, non putet Senatus, nos ante quam ſucceſſum ſit, oportere decedere: nec in tanto motu rerum tantis provinciis ſingulos legatos præeſſe. Hic, ne quid mihi prorogetur, quod ne interceſſor quidem ſuſtinere poſſit, horreo: atque eo magis, quod tu abes, qui conſilio, gratia, ſtudio multis rebus occurreres. Sed dices me ipſum mihi ſollicitudinem ſtruere. Cogor: & velim ita ſit. Sed omnia metuo. Etſi bellum ἀκροτελεύτιον [a] *habet illa tua epiſtola, quam dediſti nauſeans Buthroto:* Tibi, ut video, & ſpero, nulla ad decedendum erit mora. *Mallem*, ut video: *nihil opus fuit*, ut ſpero *acceperam autem ſatis celeriter Iconii per Publicanorum tabellarios à Lentuli triumpho datas. In his* γλυκύπικρον [b] *illud confirmas, moram mihi nullam fore:*

a Clauſulam.
b Dulce-amarum.

à Ceſar de ce qu'il demande, on ne retienne Pompée pour le luy oppoſer en cas de troubles; & que juſqu'à ce qu'on ait vû à quoi aboutira cette affaire, le Senat n'ordonne que nous ne partirons, qu'aprés que nos ſucceſſeurs ſeront arrivez; ne jugeant pas à propos à la veille d'une ſi grande guerre, de confier des Provinces frontieres à de ſimples Lieutenans. Je crains donc que ſi l'on fait quelque propoſition pareille, les Tribuns n'oſent pas s'y oppoſer, ſur tout pendant que vous ſerez abſent; car vôtre prudence, vôtre credit, & vôtre zele leveroient bien des obſtacles. Vous me direz que je cherche à m'inquiéter; je ne puis faire autrement, & je ſouhaite que ce ſoit ſans ſujet, mais je vous avoüe que tout me fait peur. Cependant vous me raſſurez à la fin de la Lettre que vous m'avez écrite de Buthrote, en ſortant de vôtre vaiſſeau. Je compte, dites-vous, & j'eſpere que vous pourrez revenir dés que vôtre année ſera finie. *Je compte* ſuffiſoit, pourquoi ajoûter *j'eſpere*? Dans une autre de vos Lettres, dattée du jour du triomphe de Lentulus, & que j'ai reçûë à Icone par les Exprés

deinde addis, si quid secus, te ad me fore venturum. Pungunt me dubitationes tuæ.

Simul & vides, quas acceperim litteras. Nam quas Hermoni centurionis Camulæ ipse scribis te dedisse, non accepi. Lenii pueris te dedisse sæpe ad me scripseras. Eas Laodiceæ denique, cum eo venissem, III Id. Febr. Lenius mihi reddidit datas A. D. X Kal. Octobres. Lenio tuas commendationes & statim verbis, & reliquo tempore re probabo.

Hæ litteræ cetera vetera habebant, unum hoc novum, de Cybiratis pantheris. Multum te amo, quod respondisti M. Octavio, te non putare. Sed posthac omnia, quæ certa non erunt,

des Fermiers de la Republique, vous partagez encore mon eſprit entre l'eſperance & la crainte ; aprés m'avoir aſſuré qu'on ne me continuera point, vous ajoûtez, que ſi les choſes tournent autrement, vous viendrez me trouver ; je ne ſuis point content de cette incertitude.

Vous voyez par ce détail de vos Lettres, celles que j'ai reçûës. Hermon, l'Affranchi du Centurion Camula, ne m'a point encore rendu celle que vous luy avez remiſe. Pour celle dont vous avez chargé les gens de Lenius, comme vous me l'avez marqué pluſieurs fois, Lenius me l'a enfin rendu luy-même à Laodicée ; mais elle étoit du 21e. de Septembre, & je ne l'ai reçûë que l'onziéme de Février. J'ai aſſuré Lenius qu'il ne pouvoit avoir auprés de moi de meilleure recommandation que la vôtre, & je luy en donnerai des marques effectives.

Il n'y avoit rien de nouveau pour moi dans cette Lettre, hors ce qui regarde ces Pantheres de Cybire. Vous avez fort bien fait de dire à Octavius [6] que vous ne croyiez pas que j'en envoyaſſe à ſon Collegue ; mais je vous

pro certo negato. Nos enim & noſtra ſponte bene firmi, & mehercule auctoritate tua inflammati vicimus omnes (hoc tu ita reperies) cum abſtinentia, tum juſtitia, facilitate, clementia. Cave putes quicquam homines magis unquam eſſe miratos, quam nullum teruntium, me obtinente provinciam, ſumtus factum eſſe, nec in Rempublicam, nec in quemquam meorum, præterquam in L. Tullium legatum. Is, ceteroqui abſtinens, (ſed Julia lege tranſitans, ſemel tamen in diem, non, ut alii ſolebant, omnibus viciis præter eum ſemel nemo accepit) facit ut mihi excipiendus ſit, cum teruntium nego ſumtus factum. Præter eum accepit nemo. Has à noſtro Q. Titinio ſordes accepimus.

Ego, æſtivis confectis, Quintum fratrem hibernis, & Ciliciæ præfeci. Q. Voluſium, tui Tiberii generum,

prie de parler une autre fois plus affirmativement ſur toutes les affaires de cette nature, lors même que vous ne ſçaurez pas au juſte ce qui en eſt; car je puis vous aſſurer en general qu'on ne peut porter plus loin le deſintereſſement, l'integrité, l'affabilité, & la douceur. J'ai ſuivi en cela mon inclination, mais j'ai été auſſi ſoutenu & animé par vos conſeils. Vous ne ſçauriez croire combien l'on a été charmé de voir, que depuis que je ſuis dans la Province, aucun de mes Officiers n'a rien demandé, ni en ſon nom, ni au nom de la Republique. Il faut ſeulement excepter L. Tullius; qui s'eſt fait donner ce que la Loy Julia luy permettoit d'exiger, mais ſeulement dans les endroits où il couchoit, & non pas, comme tant d'autres qui ſe font payer dans tous les lieux où ils paſſent. 7 A cela prés, il eſt vrai que, ni mes Officiers, ni moi, nous n'avons pas couté un obole à la Province. Pour Tullius, c'eſt Titinius qui nous a fait ce beau preſent. 8

Quand la Campagne a été finie, j'ai laiſſé à mon frere le ſoin de mettre mon armée en quartier d'hiver dans la

certum hominem, ſed mirifice etiam abſtinentem, miſi in Cyprum, ut ibi pauculos dies eſſet; ne cives Romani pauci, qui illic negotiantur, jus ſibi dictum negarent. Nam evocari ex inſula Cyprios non licet. Ipſe in Aſiam profectus ſum Tarſo Nonis Januariis; non mehercule dici poteſt, qua admiratione Ciliciæ civitatum, maximeque Tarſenſium. Poſtea vero quam Taurum trangreſſus ſum, mirifica exſpectatio Aſiæ noſtrarum diœceſium, quæ ſex menſibus imperii mei nullas meas acceperat litteras, numquam hoſpitem viderat. Illud autem tempus quotannis ante me fuerat in hoc quæſtu. Civitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant: Cyprii talenta Attica CC. *qua ex inſula (non* ὑπερβολικῶς, [a] *ſed veriſſime loquor) nummus nullus me obtinente erogabitur. Ob hæc beneficia, quibus illi obſtupeſcunt, nullos honores mihi, niſi verborum, decerni ſino;*

a Supra veritatem.

Cilicie ; & comme de tous mes Officiers il n'y en a point dont je ſois plus ſûr, & qui ſoit d'un auſſi parfait deſintereſſement que Voluſius gendre de vôtre ami Tiberius, je l'ai envoyé pour quelques jours dans l'Iſle de Chipre. Quoique les Citoyens Romains, qui y trafiquent, ſoient en petit nombre, il ne faut pas neanmoins qu'ils ſe puiſſent plaindre qu'on ne leur a envoyé perſonne pour juger leurs affaires, & d'ailleurs il n'eſt pas permis de les faire venir hors de l'Iſle. Je partis pour l'Aſie aprés m'être fait admirer dans toute la Cilicie, & particuliérement à Tarſe ; mais, lorſque j'eus paſſé le Mont-Taurus, je fus reçu de tous les peuples de mes départemens d'Aſie avec un empreſſement extraordinaire ; tant ils étoient charmez de ce que depuis ſix mois ils n'avoient vû perſonne de ma part, ni reçû aucune de mes Lettres, au lieu que mes Prédeceſſeurs tiroient pendant ce temps-là de groſſes ſommes des villes riches, pour les exempter de logement de gens de guerre. La ſeule Iſle de Chipre payoit deux cens Talens Attiques, 9 & moi pendant mon année, je n'en tirerai pas un ſol ; ce

ſtatuas, fana, τέθειππα [a] *prohibeo: nec ſum in ulla re alia moleſtus civitatibus; ſed fortaſſe tibi, qui hæc prædicem de me. Perfer, ſi me amas. Tu enim me hæc facere voluiſti.*

[a] Quadrigas.

Iter igitur ita per Aſiam feci, ut etiam fames, qua nihil miſerius eſt, quæ tum erat in hac mea Aſia, (meſſis enim nulla fuerat) mihi optanda fuerit. Quacumque iter feci, nulla vi, nullo judicio, nulla contumelia; auctoritate, & cohortatione perfeci, ut & Græci, & cives Romani, qui frumentum compreſſerant, magnum numerum populis pollicerentur.

Digitized by Google

que je vous dis eſt à la lettre. Pour reconnoître de ſi grandes obligations, les peuples auroient bien voulu m'élever des Statues, des Arcs de Triomphe, [10] des Temples ; [11] mais je ne le ſouffre point, je me contente des remercimens publics. Enfin, je ne ſuis en aucune maniere à charge à la Province, mais je vous le ſuis peutêtre à vous même, en me vantant ainſi. Il faut cependant que vous m'écoutiez juſqu'au bout, puiſque vous m'avez engagé à vous faire tout ce détail.

Je vous dirai donc que la famine même, le plus grand de tous les maux, eſt devenu pour moi une heureuſe circonſtance. Elle étoit fort grande cette année dans mes départemens d'Aſie, où la moiſſon avoit manqué entierement. J'ai engagé ceux qui avoient fait des amas de blé, tant Citoyens Romains que gens du païs, à en fournir à chaque ville une quantité ſuffiſante, & cela ſans me ſervir de mon pouvoir, & ſans les y contraindre par aucun ordre, ou par des voyes de fait. Mes remontrances, & les égards qu'ils ont eus pour moi, les y ont aiſement déterminez.

Digitized by Google

Idibus Februariis, quo die has litteras dedi, forum instituera m agere Laodiceæ Cybiraticum, Apamense ex Idibus Mart. ibidem Synnadense, Pamphilium (tum Phemio dispiciam κέρας[a] Aonium) Isauricum: ex Idibus Maj. in Ciliciam, ut ibi Junius consumatur. Velim tranquille à Parthis. Quintilis, si erit ut volamus, in itinere est per provinciam redeuntibus consumendus. Venimus enim in provinciam Laodiceam, Sulpicio & Marcello coss. pridie Kal. Sextiles. Inde nos oportet decedere A. D. IIII Kal. Sext. primum contendam à Quinto fratre, ut se præfici patiatur: quod & illo, & me invitissimo fiet. Sed aliter honeste fieri non potest, præsertim cum, virum optimum, Pontinium ne nunc quidem retinere possim. Rapit enim hominem Postumius Romam, fortasse etiam Postumia. Habes consilia nostra. Nunc cognosce de Bruto.

[a] Cornu.

Je commencerai aujourd'hui treiziéme de Février, à regler à Laodicée, les affaires de Cybire & d'Apamée. Le quinziéme de Mars, je reglerai dans la même ville celles de Synnade & de Pamphilie. (Je ferai alors chercher un Cor pour Phemius [12]) je finirai par celles d'Iſaurie. Le quinziéme de Mai je partirai pour la Cilicie, où je ſerai juſqu'à la fin de Juin. Si les Parthes ne font aucun mouvement pendant ce temps-là, ce que je ſouhaite fort, je me mettrai en chemin au commencement de Juillet, pour arriver à l'autre extremité de mon Gouvernement vers la fin du même mois que mon temps doit finir, car j'y entrai le trente-uniéme de Juillet de l'année derniere, & je compte d'en ſortir le vingt-neuf de celle-ci. Il faudra auparavant obtenir de mon frere, qu'il demeure en qualité de Lieutenant. Je n'aurai pas moins de peine que luy à m'y reſoudre, mais il n'y a pas d'apparence d'en choiſir un autre. Pontinius, le ſeul ſur qui je pouvois jetter les yeux, ne veut pas même attendre mon départ. C'eſt Poſthumius qui le preſſe ſi fort, ce pourroit bien être auſſi Poſthu-

Digitized by Google

Familiares habet Brutus tuus quosdam creditores Salaminiorum ex Cypro, M. Scaptium, & P. Matinium, quos mihi majorem in modum commendavit. Matinium non novi. Scaptius ad me in castra venit. Pollicitus sum curaturum me Bruti caussa, ut ei Salaminii pecuniam solverent. Egit. gratias. Præfecturam petivit. Negavi me cuiquam negotianti dare: quod idem tibi ostenderam. Cn. Pompeio petenti probaram institutum meum: quid dicam Torquato, de M. Lenio tuo, multis aliis? si præfectus vellet esse syngraphæ caussa, me curaturum ut exigeret. Gratias egit: discessit.

Appius noster turmas aliquot equitum dederat huic Scaptio, per quas Salaminios

mia. [13] Voilà le plan que je me ſuis fait ; il faut maintenant vous faire Juge des plaintes de Brutus.

Il m'a fort recommandé deux de ſes amis de l'Iſle de Chipre, nommez M. Scaptius & P. Matinius, qui ſont creanciers de la ville de Salamine. Je n'ai point vû le dernier ; pour Scaptius il m'eſt venu trouver dans mon Camp, & je luy promis qu'à la conſideration de Brutus je le ferois payer. Aprés m'avoir remercié, il me demanda une place de Prefet ; mais je luy répondis que je m'étois fait une loy de n'en donner à aucun *Negotiant*, [14] comme je vous l'ai marqué à vous même ; que Pompée m'en ayant demandé, avoit reçû cette excuſe & approuvé ma conduite, que j'en avois auſſi refuſé une à Torquatus, pour Lenius qui d'ailleurs eſt de vos amis, & que je luy en pourrois nommer encore pluſieurs autres. Que s'il recherchoit cet emploi par rapport à l'argent qui luy eſtoit dû, je luy répondois qu'il ſeroit payé independamment de cela. Il me remercia & prit congé de moi.

Vous ſçaurez que cet homme avoit été Préfet ſous Appius, qui lui avoit

Salaminios coerceret ; & eundem habuerat præfectum. Vexabat Salaminios. Ego equites ex Cypro decedere jussi. moleste tulit Scaptius. Quid multa ? ut ei fidem meam præstarem ; cum ad me Salaminii Tarsum venissent, & in his Scaptius , imperavi ut pecuniam solverent. Multa de syngrapha , de Scaptii injuriis. Negavi me audire. Hortatus sum ; petivi etiam pro meis in civitatem beneficiis , ut negotium conficerent : denique dixi me coacturum. Homines non modo non recusare , sed etiam hoc dicere , se à me solvere. Quod enim Prætori dare consuessent, quoniam ego non acceperam , se à me quodam modo dare ; atque etiam minus esse aliquanto in Scaptii nomine , quam in vectigali Prætorio. Collaudavi homines. Recte , inquit Scaptius : sed subducamus summam.

Interim cum ego in edicto tralaticio centesimas me observaturum haberem,

donné quelques Compagnies de Cavalerie pour tenir dans le devoir la ville de Salamine. J'appris qu'il abuſoit de ſon autorité, & je fis ſortir ces troupes de l'Iſle de Chipre. Voilà le veritable ſujet de ſes plaintes. Pour finir en deux mots, je luy tins parole ; & les Deputez de Salamine m'étant venu trouver à Tarſe avec luy, je leur ordonnai de le payer. D'abord ils ſe plaignirent de l'intereſt exceſſif qu'il demandoit, & de toutes ſes vexations. Je fis ſemblant de n'en rien ſçavoir ; & je les exhortai ; je les priai même en conſideration des ſervices que j'avois rendus à leur ville, de finir cette affaire ; j'ajoutai enfin que ſi mes prieres étoient inutiles, je me ſervirois de mon autorité. Ils ſe rendirent auſſitôt, & me dirent que ce ſeroit à mes dépens qu'ils s'acquiteroient ; que puiſque je ne voulois point recevoir l'argent qu'ils avoient coutume de donner au Gouverneur, 15 cette ſomme leur ſuffiroit, & au de-là, pour payer ce qu'ils devoient ; je les remerciai, & Scaptius compta avec eux.

Il faut remarquer qu'à l'exemple de pluſieurs autres Gouverneurs, j'ai fixé

cum anatociſmi anniverſario, ille ex ſyngrapha poſtulabat quaternas. Quid ais? inquam. Poſſumne contra meum edictum? at ille profert S. C. Lentulo Philippoque Coſſ. ut, qui Ciliciam obtineret, jus ex illa ſyngrapha diceret. Cohorrui primo: erat enim interitus civitatis. Reperio duo S. C. iiſdem Conſulibus de eadem ſyngrapha.

Salaminii cum Romæ verſuram facere vellent, non poterant; quod lex Gabinia vetabat. Tum ii Bruti familiares, freti gratia Bruti, dare volebant IIII, *ſi ſibi S. C. caveretur. Fit gratia Bruti S. C.* UT NE VE SALAMINIIS, NE VE QUI EIS DEDISSET, FRAUDI ESSET. *Pecuniam numerarunt: & poſtea venit in*

dans mon Edit l'intereſt de l'argent à un pour cent par mois, [16] en ajoûtant au bout de l'année l'intereſt au principal ; & l'obligation que ceux de Salamine avoient fait à Scaptius, portoit quatre pour cent. Je luy dis là-deſſus que je ne pouvois pas aller contre mon Edit, mais il me produiſit auſſitôt un Decret du Senat fait ſous le Conſulat de Lentulus & de Philippus, qui portoit, que les Gouverneurs de Cilicie auroient égard en Juſtice à cette obligation. Cela me fit trembler d'abord pour cette pauvre ville, qui étoit perdue ſans reſſource ; mais, en examinant la choſe de plus prés, j'ai découvert le veritable ſens de ce Decret. [17] Il y en a deux de la même année ſur cette affaire ; voici ce qui y donna occaſion.

Les Députez de Salamine vouloient emprunter de l'argent à Rome, pour payer leurs impoſitions ; mais, comme cela étoit défendu par la Loi Gabinia, [18] les amis de Brutus, qui offroient de leur en prêter à quatre pour cent par mois, demandoient pour leur ſûreté un Decret du Senat qui les mit à couvert contre les peines portées par cette Loi, & Brutus le leur fit obtenir. Aprés

mentem fœneratoribus, nihil se juvare illud S. C. quod ex syngrapha jus dici lex Gabinia vetaret. Tum fit S. C. UT ET EA SYNGRAPHA ESSET QUA VI CETERÆ. *Sed ut eodem.*

Cum hæc disseruissem; seducit me Scaptius; ait se nihil contradicere; sed illos putare talenta CC *se debere; ea se velle accipere: debere autem illos paullo minus: rogat, ut eos ad* CC *perducam, optime, inquam. Voco illos ad me, remoto Scaptio. Quid vos? quantum, inquam, debetis? respondent,* CVI. *Refero ad Scaptium, homo clamare. Quid opus est? inquam. Rationes conferatis. Assident; subducunt; ad nummum convenit, illi se numerare velle, urgere ut acciperet. Scaptius me rursus seducit, rogat, ut rem sic relinquam. Dedi veniam homini impudenter petenti. Græcis querentibus, ut in*

avoir compté l'argent, ils firent reflexion que la Loy Gabinia défendoit de recevoir en Justice ces sortes d'obligations, & qu'ainsi le premier Decret ne leur suffisoit pas. Ils en obtinrent donc un second, qui rendoit leur obligation recevable en justice. Mais je fis concevoir à Scaptius, que l'intention du Senat 19 avoit esté de leur assûrer le payement du principal, sans prétendre autoriser les usures excessives qu'ils demandoient.

Là-dessus il me parla en particulier, & me dit qu'il se rendoit à mes raisons; que sur ce pié là, ce qui luy étoit dû n'alloit pas tout à fait jusqu'à deux cens talens; mais que, puisque les Deputez de Salamine croyoient les devoir; il me prioit de les lui faire donner. Cela est fort bien, luy dis-je; & l'ayant fait retirer, je demandai aux autres combien ils devoient, il se trouva que ce n'étoit que cent six talens. Quand je le dis à Scaptius, il commença à faire grand bruit. Tout cela, repris-je, est inutile, il s'agit de regler vos comptes. Je les fais asseoir, la supputation faite, ils conviennent de part & d'autre, les Députez de Salamine se preparent à compter l'ar-

fano deponerent poſtulantibus non conceſſi.

Clamare omnes qui aderant, nihil impudentius Scaptio, qui centeſimis cum anatociſmo contentus non eſſet: alii, nihil ſtultius. Mihi autem impudens magis, quam ſtultus, videbatur. Nam aut bono nomine, centeſimis contentus erat; aut non bono quaternas centeſimas ſperabat. Habes meam cauſſam: quæ ſi Bruto non probatur, neſcio cur illum amemus: ſed avunculo ejus certe probabitur, præſertim cum S. C. modo factum ſit, puto, poſtquam tu es profectus, in creditorum cauſſa, ut centeſimæ perpetuo fœnore ducerentur. Hoc quid interſit, ſi tuos digitos novi, certe habes ſubductum.

gent, & preſſent Scaptius de le recevoir; mais il me parla encore en particulier, & me pria de laiſſer cette affaire dans l'état où elle étoit. Je n'ai pu reſiſter à l'impudence de cet homme; & quoique les Députez de Salamine ſe plaigniſſent fort, je ne leur ai pas même permis de mettre l'argent en dépoſt dans un Temple. [20]

Tous ceux qui étoient preſens ſe recriérent ſur l'impudence de Scaptius, qui oſoit refuſer un intereſt auſſi fort que celui qu'on luy offroit; d'autres diſoient que c'étoit une folie inſigne. Pour moi je trouve dans ſon fait plus d'impudence que de folie; car ſi ſes debiteurs ſont bons, il eſt toûjours ſûr d'avoir un pour cent d'intereſt; & s'il hazarde quelque choſe, il eſpere auſſi de ſe faire payer ſur le pié de quatre pour cent. Voilà le détail de l'affaire dont ſe plaint Brutus; s'il me condamne ſur cet expoſé, je ne veux point avoir de pareils amis. Je ſuis bien ſûr du moins que ſon oncle [21] ne me condamnera pas; maintenant ſur tout, que le Senat (depuis vôtre départ à ce que je crois) a fixé l'interêt de l'argent à un pour cent par mois, & défendu d'a-

In quo quidem οὐδὲ πάρεργον. [a] *Lucceius M. F. queritur apud me per litteras, ſummum eſſe periculum, ne culpa Senatus his decretis res ad tabulas novas perveniat. Commemorat, quid olim mali C. Julius fecerit, cum dieculam duxerit: nunquam Reſp. plus. Sed ad rem redeo. Meditare adverſus Brutum cauſſam meam: ſi hæc cauſſa eſt, contra quam nihil honeſte dici poteſt; præſertim cum integram rem & cauſſam reliquerim. Reliqua ſunt domeſtica. De* ἐνδομύχῳ [b] *probo idem quod tu; Poſtumiæ F. ille quoniam Pontidiæ nugatur. Sed vellem adeſſes. A Quinto fratre his menſibus nihil exſpectaris. Nam Taurus propter nives ante menſem Junium tranſiri non poteſt. Thermum, ut rogas, creberrimis litteris fulcio. P. Valerium negat ha-*

[a] Obiter.
[b] Arcano domeſtico.

Digitized by Google

joûter les intereſts au principal. Vous voyez bien, vous qui ſçavez compter, de combien ce que j'accorde à Scaptius monte plus haut.

A propos de cela, Lucceius me dit dans une de ſes Lettres, qu'il apprehende fort que tous ces Decrets ne nous ménent à une banqueroute generale, & il me fait ſouvenir du mal que fit autrefois Ceſar par un ſimple délai de quelques jours, [zz] qui penſa tout perdre. Mais je reviens à Brutus, penſez bien à plaider ma cauſe; cela ne vous ſera pas fort difficile, que pourroit-on alleguer contre moi de raiſonnable, puiſqu'enfin je laiſſe l'affaire de Scaptius dans l'état où je l'ai trouvée? Je finis par mes affaires de famille. Je ſuis de vôtre ſentiment ſur celle que vous ſçavez; il faudra penſer au fils de Poſthumia, puiſque celui Pontidia ne conclut rien; mais je voudrois que vous fuſſiez à Rome. Vous ne recevrez point de Lettre de mon frere d'ici à quelques mois, car on ne peut, à cauſe des neiges, paſſer le Mont-Taurus avant le mois de Juin. Je n'ai pas manqué, comme vous m'en avez prié, d'écrire pluſieurs fois à Thermus ſur vos affai-

bere quicquam Deiotarus rex, eumque ait à se sustentari. Cum scies Romæ intercalatum sit necne, velim ad me scribas certum, quo die mysteria futura sint. Litteras tuas minus paullo exspecto, quam si Romæ esses; sed tamen exspecto.

REMARQUES.

SUR LA XXI. LETTRE.

1. *Avec l'inquiétude que vous aurez sur les affaires de la Republique.*] Fulvius Ursinus & Junius, sur la foy d'un seul Manuscrit, ont retranché du texte *& libenter requiescere*, apparemment parce qu'ils ont cru que ce n'estoit qu'une glose de *jucunde hiemare*; mais ils ne devoient pas aller si vite, car ces mots ont un rapport visible à cet endroit de la dixneuviéme Lettre, *magisque vereor, ut scribis, ne in Epiro sollicitus sis non minus quam nos hic sumus.*

2. *C. Cassius frere de Q. Cassius.*] Il y avoit alors trois Cassius, Quintus, Caius, & Lucius. Ils furent tous trois Tribuns du Peuple, les années suivantes. Quintus suivit le parti de Cesar; & les deux autres, celui de Pompée. Comme *Frater* signifie assez souvent cousin

res. Valerius n'a aucun bien, & ne ſubſiſte que des bienfaits du Roy Dejotarus, comme ce Prince me l'a dit luy-même. Dés que vous ſçaurez s'il y aura cette année intercalation, je vous prie de me le mander, & quels jours ſeront les miſteres. 23 Je ne compte pas d'avoir auſſi ſouvent de vos nouvelles que ſi vous étiez à Rome, j'eſpere neanmoins que vous m'en donnerez de temps en temps.

---

germain, je croirois aſſez volontiers que Q. Caſſius n'eſtoit que couſin des deux autres, qui eſtoient certainement freres.

3. *Sur les terres de l'Empire*] IN PROVINCIA NOSTRA, c'eſt-à-dire *in provincia Romana*, & non pas dans le Gouvernement de Ciceron; car il a dit quelques lignes plus haut, que les Parthes eſtoient en quartier d'hiver dans la Cyrreſtique, qui eſtoit du Gouvernement de Syrie. Il a déja dit dans le même ſens des Helvetiens, *& excurſiones in Provinciam faciunt*, ils font des courſes ſur les terres de l'Empire.

Epiſt. 19. *Lib.* 1.

4. *Axius*] Senateur Romain, qui eſtoit en commerce de Lettres avec Ciceron, comme il paroiſt par pluſieurs endroits de celles-ci. Il ne nous reſte neanmoins aucune de ſes Lettres, non plus que de celles que Ciceron luy avoit écrites; quoiqu'elles euſſent eſté

rendues publiques, car on en trouve une de Ciceron à Axius citée dans Suetone.

Epist. 15. Lib. 3. & 15. Lib. 4. Sueton. Jul.

5. *Du jour du Triomphe de Lentulus.*] Il y avoit déja deux ans que Lentulus Spinther estoit revenu de son Gouvernement de Cilicie. Mais il avoit esté très long-temps sans pouvoir obtenir le triomphe, parce qu'il avoit trouvé de l'opposition de la part de quelques Tribuns ennemis de Pompée à qui Lentulus estoit fort attaché.

6. *Octavius.*] Il estoit designé Edile pour l'année suivante avec Cælius; ce dernier pressoit fort Ciceron de luy envoyer des Pantheres pour les jeux qu'il devoit donner au Peuple. * Il y en avoit beaucoup dans la Cilicie; Cælius vouloit que Ciceron obligeât les peuples à faire pour luy cette chasse, & c'estoit ce qu'il luy avoit refusé; mais cela n'empêcha pas qu'il ne luy fit avoir des Pantheres. Il ne faut pas confondre cet Octavius avec le pere de l'Empereur Auguste, qui avoit esté Préteur & Gouverneur de Macedoine longtemps auparavant, comme on l'a vû dans le premier Livre.

* *Epist. 1. Lib. 6. Epist. 2. Lib. 2. Fam. & Epist. 2, 4, 8, & 9. Lib. 8. Fam.*

7. *Comme tant d'autres qui se font payer dans tous les lieux où ils passent.*] Les Officiers des Gouverneurs, & tous ceux à qui le droit d'étape estoit dû, l'évaluoient souvent en argent, & se faisoient payer plusieurs fois en un jour, ce qu'on ne leur devoit fournir que dans l'endroit où ils couchoient.

8. *C'est Titinius qui nous a fait ce beau*

preſent.] Il parle de ſon Lieutenant Tullius. Atticus le luy avoit auſſi recommandé ; & dans deux ou trois endroits de ce Livre, Ciceron en parlant de luy dit *tuus Tullius*, mais par politeſſe il ne s'en prend ici qu'à Titinius. Ce dernier eſtoit d'une maiſon fort ancienne, où il y avoit eû pluſieurs Magiſtratures, mais elle n'eſtoit point illuſtrée par le Conſulat.

9. *Deux cens Talens Attiques.* [Le Talent Attique valoit ſix mille Dragmes, & la Dragme en prenant le prix moyen des differentes evaluations des Antiquaires, valoit environ ſix ſols de nôtre monnoye, ainſi le Talent valoit environ dixhuit cens livres, & les deux cens Talens 360000 livres.

10. *Des Arcs de Triomphe.*] τέθριππα, c'eſtoient des Chars élevez ſur des arcades, comme on les voit encore ſur pluſieurs medailles.

11. *Des Temples.*] Les Grecs, les Aſiatiques, & les Syriens avoient pouſſé la flaterie juſqu'à conſacrer des Temples & élever des Autels à leurs Bienfaiteurs. Les Loix Romaines laiſſoient même la liberté aux Proconſuls, de recevoir des honneurs pareils ; & Suetone fait un merite à Auguſte, de ce qu'à tous les Temples qu'on luy conſacroit dans les Provinces, il faiſoit joindre le nom de Rome avec le ſien. Dion dit que ce furent les villes d'Aſie qui rendirent les premieres des honneurs divins aux Empereurs avant leur mort. Mais cet uſage eſtoit établi dés les temps de la Republique comme l'a remarqué Suetone, & comme je pourrois le faire voir par un grand nombre d'exemples, ſi je ne voulois pas me

Digitized by Google

tenir dans les bornes que je me ſuis preſcrites, pour ne pas faire perdre trop longtemps mon Auteur de vûë. J'eus l'honneur de lire il y a quelques années, à une aſſemblée publique de l'Academie des inſcriptions & Medailles, une diſſertation ſur ce ſujet ; & je fis voir que, comme les titres de Pere de la Patrie, de Chef du Senat, de Préfet des mœurs, de ſouverain Pontife, le nom même d'Empereur, &c. eſtoient tous tirez d'uſages & de charges qui ſubſiſtoient dans les temps de la Republique ; de même les honneurs divins qu'on avoit decernez aux Empereurs pendant leur vie, avoient eſté rendus avant eux aux Proconſuls des Prôvinces Aſiatiques, & Grecques ; car il ne paroît pas que les Gaules, ni l'Eſpagne, ſe ſoient proſtituées juſqu'à cet excés de flaterie.

12. *Je vous ferai alors chercher un Cor pour Phemius.*] Il y a dans le texte de l'Edition de Grævius *κέρας Aonium*, ce qui ſignifie, diſent quelques Commentateurs, *un Cor* excelent, parce que le Mont-Helicon conſacré aux Muſes eſtoit dans l'Aonie nommée depuis la Beotie. Il faut avoüer que cela eſt étrangement tiré. Je ne doute point que le texte ne ſoit ici corrompu, & en effet, il y a beaucoup de varieté dans les Manuſcrits. Pour le rétablir, voici ce qui m'eſt venu dans l'eſprit. Ciceron fait ici le denombrement des differens départemens dont il devoit regler les affaires, depuis le treiziéme de Février. * Laodicée, Cibire, Apamée & Synnade comprenoient dans leurs reſſorts les trois départemens d'Aſie, qui eſtoient alors unis au Gouvernement de Cilicie ; mais ce Gouverne-

ment avoit encore trois autres petites Provinces, la Pamphilie, l'Isaurie, & la Licaonie. Les deux premieres se trouvent ici, & il ne nous manque que la Lycaonie. J'en trouve des vestiges dans ce passage corrompu; je crois donc qu'au lieu d'*Aonium*, il faut lire *Lycaonium*, & ponctuer ainsi : *Ibidem Synnadense, Pamphylium (tum Phemio d:fficiam χίρας) Lycaonium, Isauricum, &c.* Dans les deux autres endroits où Ciceron parle de ce Cor qu'il faisoit chercher pour Phemius, χίρας se trouve seul, & sans cette prétendue épithete à laquelle on ne peut donner qu'un sens tres forcé. Manuce qui a bien senti que la Lycaonie manquoit dans le denombrement que Ciceron fait ici, prétend qu'elle est comprise sous le *forum Isauricum*, parce que, *Isaurum* estoit de la Lycaonie. Mais, outre qu'il est sûr que cette ville estoit la Capitale de l'Isaurie, que Ciceron distingue ailleurs expressément de la Lycaonie, † d'ailleurs n'auroit il pas plustôt indiqué la Lycaonie par Iconе sa Capitale, & qui estoit une ville considerable, que par Isaurum qui l'estoit beaucoup moins?

* *Hoc foro quod egi ex Idibus Februariis Laodicea ad Calendas Maii, omnium Diœceſium prater Cilicia* Epist. 2. Lib. 6.

† *Per Lycaoniam & Isauros.* Epist. 2. Lib. 15. Fam.

13. *C'est Posthumius qui le presse si fort, ce pourroit bien estre aussi Posthumia.*] Je ne doute point qu'il n'y ait ici quelque malice, & que Ciceron ne veüille faire entendre que Pontinius n'estoit pas mal avec cette Dame. Elle n'en estoit pas à sa premiere

paſſion, & ſes galanteries avec Ceſar n'avoient pas eſté ſecretes, comme nous l'apprend Suetone. C'eſtoit la femme de Servius Sulpitius.

14. *A aucun* Negotiant.] J'ai mis dans la traduction ce mot en Italique, parce qu'il a ici un ſens fort different de celui que nous luy donnons. Il ſignifie ce que les Latins appelloient autrement *Fœneratores*, ceux qui faiſoient profeſſion de prêter de l'argent à intereſt, & qui eſtoient dans les affaires, comme nous parlons à preſent. Ciceron diſtingue expreſſement *Negotiatores* & *Mercatores*, dans l'Oraiſon *pro Plancio*.

15. *L'argent qu'ils avoient coûtume de donner aux Gouverneurs.*] Il y a dans le texte *in vectigali Prætorio*, τῷ Ἀρχοντος comme parloient les Grecs, ce que les Romains rendoient par *Prætoris*. Et même dans leur ancien ſtile, *Prator* ſignifioit en general un Commandant, & ſe diſoit même des Conſuls.

15. *Un pour cent par mois.*] CENTESIMAS. J'ai déja dit & l'on ſçait aſſez, que l'intereſt de l'argent ſe payoit chez les Romains tous les mois, & c'eſt ainſi qu'il faut l'entendre toûjours, même dans les endroits où il n'eſt pas exprimé dans la traduction, non plus que dans le texte.

17. *Mais en examinant la choſe de plus prés, j'ai découvert le ſens de ce Decret.*] J'ai eſté obligé d'ajoûter ici, & plus bas, quelques mots pour développer le raiſonnement de Ciceron qui eſt fort preſſé, & un peu obſcur. Il s'explique un peu plus clairement dans la ſeconde Lettre du Livre ſui-

Digitized by Google

vant ; c'eſt de là que j'ai pris l'eſpece de Commentaire que j'ai mis ici dans la traduction.

18. *Les Députez de Salamine vouloient emprunter à Rome de l'argent pour payer leurs impoſitions ; mais, comme cela eſtoit défendu par la Loy Gabinia.*] La vûë de Gabinius avoit eſté d'empêcher que les villes ne fuſſent accablées par ces intereſts exorbitans, qui en peu d'années doubloient les impoſitions, & de les mettre dans la neceſſité de faire exactement leurs levées, en leur ôtant la facilité d'emprunter. Peutêtre auſſi vouloit-on que l'argent vint des Provinces à Rome en eſpeces.

19. *Mais je fis concevoir à Scaptius que l'intention du Senat &c.*] Ciceron dit ſeulement *cùm hæc diſſeruiſſem.* Il ſuppoſe qu'Atticus entend à demi mot ſon raiſonnement ; mais il faloit que je le fiſſe entendre au Lecteur, & ſans cela le texte auroit paru tronqué.

20. *De mettre l'argent en dépôt dans un Temple.*] On voit bien que c'eſtoit afin que l'interêt ne courût plus du jour de la conſignation. On ne mettoit pas ſeulement dans les Temples de pareils dépôts, mais les Particuliers y mettoient même leur argent comme dans un lieu ſûr & ſacré.

21. *Son oncle.*] Caton frere de mere de la fameuſe Servilie, connue par ſes galanteries avec Ceſar.

22. *Du mal qu'avoit fait autrefois Ceſar par un ſimple délai de quelques jours.*] Il y a dans le texte : *Quid olim mali C. Julius fecerit cum dieculam duxerit.* On ne trouve

rien de cela dans les Hiſtoriens ; mais il eſt aiſé de croire que Ceſar, qui pendant ſon premier Conſulat, ſe ſervit de toutes ſortes de voies pour ſe faire des creatures, ne negligea pas celle-ci. On ſçait que malgré toutes les oppoſitions de Caton & de pluſieurs autres du même parti, il fit faire une remiſe conſiderable aux Fermiers de la Republique ; peutêtre qu'il leur fit donner quelque terme pour le payement de leurs billets. Quoiqu'il en ſoit, il n'y a pas d'apparence de ſoupçonner le moins du monde avec Popma que ce C. Julius eſt un autre que C. Julius Ceſar depuis Dictateur. L'interpretation de Grævius a encore moins de vraiſemblance. Selon luy, tout ce paſſage doit s'entendre de l'avenir. *Commemorat* ſignifie prédit, *olim* dans la ſuite, *cum dieculam duxerit*, lorſqu'il aura paſſé le peu de temps qu'il a encore à demeurer dans ſon Gouvernement. Je conviens avec ce docte Critique que *olim*, ſe prend quelquefois pour l'avenir, mais c'eſt quand il eſt joint avec un futur ; & ce ſeroit quelque choſe de bien forcé que d'expliquer ici *fecerit* par *facturus ſit*. Il n'eſtoit pas neceſſaire qu'il apportât des exemples pour prouver que *diem ducere*, ſe prend pour *diem conſumere*, auſſi bien que pour *diem proferre* ; mais ici où il s'agit de dettes *ducere* n'eſt-il pas determiné à ce dernier ſens auſſi-bien que le mot *dies* ſi ordinaire, pour marquer le terme du payement. Et ſans ſortir de ces Lettres Epiſt. 1. Lib. 6. *ſtatuo diem ſatis laxam*, je leur donne un terme aſſez long ; d'où viennent toutes ces formules *emere ad diem*, acheter à credit *dies nominis* ou *dies pecu-*

nia le jour du payement, *dies annua*, *bima*, *trima*, un terme d'un, de deux, de trois ans; *cedit dies* le temps court, *venit dies* le terme eſt échû. Mais il eſt inutile d'apporter plus d'exemples d'une choſe qui eſt aſſez connue, & je ne me ſuis étendu ici un peu plus qu'à l'ordinaire, que pour faire voir que les Commentateurs les plus judicieux donnent quelquefois dans des interpretations fort biſarres, & qu'il ne faut jamais s'en rapporter à eux entierement.

23. *Quel jour ſeront les myſteres.*] Ciceron deſigne par ce mot la Fête de la Bonne Déeſſe, qu'Appien * appelle auſſi μυστήρια. Cette Fête eſt marquée dans l'ancien Calendrier Romain au premier de Mai, mais ce Calendrier a eſté fait depuis la reformation du Calendrier par Jule-Ceſar; avant ce temps-là il y a apparence que cette Fête n'avoit point de temps fixé. L'année de la conjuration de Catilina, elle ſe celebra au mois de Decembre; & lorſque Clodius y fut ſurpris en habit de femme, ce fut auſſi vers le même temps.

* *In excerptis valeſ.*

M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM

LIBER SEXTUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi tuas litteras A. D. quintum Terminalia Laodiceæ, quas legi libentissime, plenissimas amoris, humanitatis, officii, diligentiæ. His igitur respondebo; sic enim postulas; nec οἰκονομίαν meam institutam; sed ordinem conservabo tuum. Recentissimas à

a Ordinem.

LETTRES
DE CICERON
A ATTICUS
LIVRE SIXIEME.

L'an de Rome 703. comme la derniere du Livre précedent, auſſi bien que toutes celles de ce Livre, & les neuf premieres du ſuivant.

LETTRE I.

J'Ay reçû vôtre Lettre à Laodicée, le dixſeptiéme de Février ; [1] & j'ai eû le plaiſir d'y trouver de nouvelles marques de vôtre amitié, de vôtre honêteté, & du zele ardent avec lequel vous vous employez pour moi. J'y vais répondre article par article, comme vous le ſouhaitez, & je ne me ferai point d'autre ordre que le vôtre. Vous me dites d'a-

Digitized by Google

Cybistris te meas litteras habere ais, A. D. X. Kal. Octob. datas: & scire vis tuas ego quas acceperim: omnes fere quas commemoras, praeter eas, quas scribis Lentuli pueris & Equotutico, & Brundisio datas. Quare non οἴχεται [a] tua industria, quod vereris, sed praeclare ponitur; si quidem id egisti, ut ego delectarer. Nam nulla re sum delectatus magis. Quod meam βαθύτητα [b] in Appio tibi, libertatem etiam in Bruto probo; vehementer gaudeo: ac putaram secus.

a Evanescit.
b Taciturnitatem.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

Appius enim ad me ex itinere bis, terve ὑπομεμψιμοίρως [c] litteras miserat, quod quaedam a se constituta rescinderem. Ut si medicus, cum aegrotus alii medico traditus sit, irasci velit ei medico, qui sibi succesſerit, si,

c Subquerelas. *quae*

bord que la derniere des Lettres que vous avez reçûë de moi, étoit datée de Cybiſtres le vingt-uniéme de Septembre, & vous me priez de vous marquer combien j'en ai reçûës de vous. De toutes celles dont vous me parlez, il ne me manque que les deux que vous avez données aux gens de Lentulus; l'une à Equotutique, [2] & l'autre à Brindes. Vous voyez bien que vous n'avez pas perdu vôtre peine comme vous l'apprehendiez; car je m'imagine que vous ne croyez pas la perdre lorſque vous me procurez du plaiſir, & je n'en ai jamais eû davantage. C'en eſt un fort grand pour moi de voir que vous m'approuvez, de m'être mis au deſſus des reproches d'Appius, & de n'avoir pas eû pour Brutus une complaiſance injuſte; je vous avoüe que j'avois peur qu'ils ne vous euſſent prévenu.

Le premier m'a écrit en s'en retournant à Rome, deux ou trois Lettres d'un ſtile un peu aigre, ſur ce qu'il a appris que j'ai fait quelques changemens dans les choſes qu'il a établies. C'eſt à peu prés comme ſi un Medecin à qui on auroit ôté un malade, trou-

quæ ipse in curando constituerit, mutet ille: sic Appius, cum ἐξ ἀφαιρέσεως [a] *provinciam curarit, sanguinem miserit, quidquid potuit detraxerit, mihi tradiderit enectam, πεφαναιρεφομβήν* [b] *eam à me non libenter videt; sed modo succenset, modo gratias agit. Nihil enim à me fit cum ulla illius contumelia. Tantummodo dissimilitudo meæ rationis offendit hominem. Quid enim potest esse tam dissimile, quam illo imperante, exhaustam esse sumptibus, & jacturis provinciam; nobis eam obtinentibus, nummum nullum esse erogatum nec privatim, nec publice? Quid dicam de illius præfectis? comitibus? legatis? etiam de rapinis? de libidinibus? de contumeliis? nunc autem domus mehercule nulla tanto consilio, aut tanta disciplina gubernatur, aut tam modesta est, quam nostra tota provincia. Hanc nonnulli*

a Per extractionem.
b Recreatam.

voit mauvais que celui qu'on auroit appellé à ſa place, ne ſe ſervit pas des mêmes remedes. Appius qui a appliqué par tout le fer & le feu, qui n'a laiſſé dans la Province que ce qu'il n'a pû en emporter, & qui me l'a remiſe dans un état déplorable, trouve mauvais que je repare le mal qu'il a fait. Cependant aprés s'être plaint, il me fait des remercimens; & il a raiſon de m'en faire, car je ſauve ſon honneur autant que je le puis. Ce qui le pique, c'eſt la comparaiſon que l'on fait de ſa conduite & de la mienne; en effet, il n'y eût jamais rien de ſi different. La Province pendant qu'il y a commandé, a été ruinée, & par ſes exactions, & par une mauvaiſe économie; & moi, je ne luy ai rien coûté, en quelque maniere, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Que ne pourois-je pas dire des Préfets d'Appius, de ſes Lieutenans, & de tous ceux de ſa ſuite, de leurs rapines, de leurs violences, & de leurs brutalitez; au lieu qu'il y a maintenant autant d'ordre & de regle dans toute la Province, qu'il y en pourroit avoir dans la maiſon d'un Particulier? Quelques amis d'Appius

amici Appii ridicule interpretantur: qui me idcirco putent bene audire velle, ut ille male audiat, & recte facere non meæ laudis, ſed illius contumeliæ cauſſa. Sin Appius, ut Bruti litteræ, quas ad te miſi, ſignificabant, gratias nobis agit, non moleſte fero: ſed tamen eo ipſo die, quo hæc ante lucem ſcribebam, cogitabam ejus multa inique conſtituta & acta tollere.

Nunc venio ad Brutum, quem ego omni ſtudio, te auctore, ſum complexus: quem etiam amare cœperam. Sed; dico? revocavi me, ne te offenderem. Noli enim putare, me quicquam maluiſſe, quam ut mandat is facere: nec ulla de re plus laboraſſe. Mandatorum autem mihi libellum dedit: iiſdemque de rebus tu mecum egeras. Omnia ſum diligentiſſime perſecutus.

Primum ab Ariobarzane ſic contendi, ut talenta, quæ mihi pollicebatur, illi daret. Quoad mecum rex fuit, perbono loco res erat: poſt à Pompeii

diſent là-deſſus ridiculement, que je n'affecte une ſi bonne conduite que pour décrier la ſienne, & que je penſe moins à établir ma reputation qu'à détruire celle de mon Prédeceſſeur. Au reſte, s'il eſt vrai qu'il me faſſe des remercimens, comme me le marque Brutus dans la Lettre que je vous envoie, je ſuis bien aiſe qu'il me rende juſtice; mais cela ne m'empêchera pas de changer, ce matin même, pluſieurs choſes qu'il a établies injuſtement.

Je viens maintenant à Brutus dont j'avois par vôtre conſeil recherché l'amitié avec empreſſement, & pour qui je commençois à me ſentir de l'inclination; mais.... le dirai-je? non, cela vous fâcheroit. Je puis vous aſſeurer qu'il n'a pas tenu à moi qu'il ne fût content, & que je n'ai rien oublié pour cela. Vous m'aviez recommandé ſes intereſts, & il m'avoit donné un memoire de toutes les affaires où je pouvois le ſervir, je n'en ai negligé aucune.

Premierement j'ai preſſé Ariobarzane, juſqu'à le prier de deſtiner pour Brutus l'argent qu'il m'offroit; tant que ce Prince a été avec moi, il y a paru

procuratoribus ſexcentis premi cœptus eſt. Pompeius autem cum ob ceteras cauſſas plus poteſt unus, quam ceteri omnes, tum quod putatur ad bellum Parthicum eſſe venturus. Ei tamen ſic nunc ſolvitur, triceſimo quoque die talenta Attica XXXIII, *& hoc ex tributis: nec id ſatis efficitur in uſuram menſtruam. Sed Cnæus noſter clementer id fert, ſorte caret, uſura, nec ea ſolida, contentus eſt. Alii neque ſolvit cuiquam, nec poteſt ſolvere. Nullum enim erarium, nullum vectigal habet. Appii inſtituto tributa imperat. Ea vix, in fœnus Pompeii quod ſatis ſit, efficiunt. Amici Regis duo treſve perdivites ſunt: ſed ii ſuum tam diligenter tenent quam ego aut tu. Equidem non deſino tamen per litteras rogare, ſuadere, accuſare regem. Deiotarus etiam mihi nartavit, ſe ad eum legatos miſiſſe de re Bruti: eos ſibi reſponſum retuliſſe, illum non habere: & mehercule ita judico, nihil illo regno ſpoliatius, nihil rege egen-*

diſpoſé ; mais, quand il m'eut quitté, il fut auſſi-tôt aſſiégé par une foule de gens d'affaires de Pompée, qui, comme vous ſçavez, a par luy même plus de credit que perſonne ; & qui maintenant en a dautant plus dans ces Provinces, qu'on croit qu'il y viendra commander contre les Parthes. Voici neanmoins tout ce qu'il a pû obtenir ; il touche tous les mois ſur les impoſitions extraordinaires de la Cappadoce, trente-trois Talens Attiques ; ce n'eſt pas même l'intereſt de ſon argent, mais il s'en contente, & ne preſſe point pour le principal. Le Roy Ariobarzane ne paye, ny ne peut payer aucun autre creancier ; car il n'a point de fonds ni de revenus reglez, & il eſt obligé, à l'exemple d'Appius, d'impoſer des taxes extraordinaires, qui ſuffiſent à peine pour payer à Pompée l'intereſt de ce qui luy eſt dû. Il eſt vrai que ce Prince à deux ou trois amis fort riches; mais ce ſont des gens qui ne ſont pas plus d'humeur à prêter, que vous ou moi. Je ne laiſſe pas de luy écrire de temps en temps pour Brutus, des lettres tres fortes & tres puiſſantes. Dejotarus m'a dit qu'il avoit envoyé des

tius. Itaque aut tutela cogito me abdicare, aut, ut pro Glabrione Scævola, fœnus & impendium recusare.

Ego tamen quas per te Bruto promiseram præfecturas M. Scaptio, L. Gavio, qui in regno rem Bruti procurabant, detuli. Nec enim in provincia mea negotiabantur. Tu autem meministi nos sic agere, ut quot vellet præfecturas sumeret, dum ne negotiatori. Itaque duas ei præterea dederam. Sed ii quibus petierat de provincia decesserant.

Nunc cognosce de Salaminiis: quod video tibi etiam novum accidisse, tanquam mihi. Numquam enim ex illo audivi, illam pecuniam esse suam.

Digitized by Google

gens exprés pour luy parler de cette affaire, & qu'Ariobarzane avoit répondu qu'il n'avoit point du tout d'argent. Je le crois ſans peine ; car je ſçai qu'elle eſt la pauvreté de ce Prince, & le déplorable état où eſt ſon Royaume. Auſſi je penſe à me décharger de cette tutele ; ou, comme Scévola tuteur de Glabrion, je demanderai que l'on remette à mon pupile les intereſts & le principal.

Quant à ces places de Préfet que je vous avois prié d'offrir à Brutus ; j'en ai donné à M. Scaptius & à L. Gavius, qui font ſes affaires dans la Cappadoce, parce qu'ils ne ſont point dans celles de mon Gouvernement, vous ſçavez que nous étions convenus qu'il pourroit diſpoſer de ces places, pourvû que ce ne fut point pour des gens qui fuſſent dans les affaires de la Cilicie. Je luy en reſervois encore deux autres ; mais ceux pour qui il me les avoit demandées, ne ſont plus dans le païs.

Quant à cet argent que doivent ceux de Salamine, je vois bien que vous ne ſçaviez pas, non plus que moi, qu'il fût à Brutus. Il ne m'en a jamais rien dit, & j'ai encore ſon Memoire, qui

Quin etiam libellum ipſius habeo, in quo eſt, SALAMINII PECUNIAM DEBENT M. SCAPTIO ET P. MATINIO, FAMILIARIBUS MEIS. *Eos mihi commendat: adſcribit etiam, & quaſi calcar admovet, interceſſiſſe ſe pro iis magnam pecuniam. Confeceram, ut ſolverent centeſimis ſexennii ductis cum renovatione ſingulorum annorum. At Scaptius quaternas poſtulabat. Metui, ſi impetraſſet, ne tu ipſe me amare deſineres. Nam ab edicto meo receſſiſſem; & civitatem, in Cationis, & in ipſius Bruti fide locatam, meiſque beneficiis ornatam funditus perdidiſſem.*

Atque hoc tempore ipſo impingit mihi epiſtolam Scaptius Bruti, rem illam ſuo periculo eſſe: quod nec mihi umquam Brutus dixerat, nec tibi: etiam, ut præfecturam Scaptio deferrem. Id vero per te exceperamus, ne negotiatori: quod ſi cuiquam, huic tamen non. Fuerat enim præfectus Ap-

commence ainſi : *La ville de Salamine doit de l'argent à M. Scaptius & à P. Matinius, mes amis particuliers.* Aprés me les avoir recommandez, il ajoûte ſeulement pour me faire voir combien il s'intereſſe à cette affaire, qu'il leur a ſervi de caution pour une fort groſſe ſomme. J'avois determiné leurs debiteurs à les payer ſur le pié d'un pour cent par mois, en ajoûtant à la fin de chacune des ſix années, les intereſts au principal, mais Scaptius vouloit avoir quatre pour cent. Si je les luy avois fait donner, j'aurois eu peur que vous n'euſſiez plus voulu de moi pour ami. C'étoit aller contre mon propre Edit, & ruiner pour jamais une ville qui eſt ſous la protection de Caton & de Brutus même ; [6] je détruiſois par là tout le bien que je luy ai fait.

Maintenant Scaptius revient à la charge, & me preſente une Lettre de Brutus, qui me marque que cette affaire le regarde perſonelement, ce qu'il ne m'a jamais dit, non plus qu'à vous. Il me demande auſſi une place de Préfet pour Scaptius ; mais vous ſçavez que lorſque vous luy en offrîtes de ma part, ce fut à l'excluſion des *Negotians.*

pio ; & quidem habuerat turmas equitum , quibus incluſum in curia Senatum Salamine obſederat , ut fame Senatores quinque morerentur. Itaque ego , quo die tetigi provinciam , cum mihi Cyprii legati Epheſum obviam veniſſent , litteras miſi , ut equites ex inſula ſtatim decederent. His de cauſſis credo Scaptium iniquius de me aliquid ad Brutum ſcripſiſſe. Sed tamen hoc ſum animo : ſi Brutus putabit me quaternas centeſimas oportuiſſe decernere , qui in tota provincia ſingulas obſervarem , itaque edixiſſem , idque etiam acerbiſſimis fœneratoribus probaretur ; ſi præfecturam negotiatori denegatam queretur , quod ego Torquato noſtro in tuo Lenio , Pompeio ipſi in Sex. Statio negavi , & iis probavi ; ſi equites deductos moleſte feret , accipiam equidem dolorem , mihi illum iraſci , ſed multo majorem , non eſſe eum talem , qualem putaſſem.

Et quand j'en accorderois à quelqu'autre, il faudroit toûjours exclure celuici. Il en avoit eu une ſous Appius, qui luy avoit auſſi donné le Commandement de quelques compagnies de Cavalerie, avec leſquelles il avoit tenu aſſiegé le Senat de Salamine, juſques-là que cinq Senateurs moururent de faim. Comme j'en avois été informé à Epheſe, où les Députez de l'Iſle de Chipre étoient venus au devant de moi, je ne fus pas plûtôt dans mon Gouvernement, que j'envoyai des ordres pour faire repaſſer la Mer à cette Cavalerie. C'eſt ſans doute pour cela que Scaptius s'eſt plaint de moi à Brutus. Quoiqu'il en ſoit, ſi ce dernier prétend que contre mon propre *Edit*, & contre tous les autres jugemens que j'ai rendus, je devois faire payer Scaptius ſur le pié de quatre pour cent par mois, pendant que les uſuriers les moins traitables ſe contentent d'un pour cent; s'il trouve mauvais que je luy aie refuſé une place de Préfet pour un *Negotiant*, quoique Torquatus & Pompée à qui j'en ai refuſé par la même raiſon, au premier pour Lenius qui d'ailleurs eſt de vos amis, & au ſecond pour Sex-

Illud quidem fatebitur Scaptius, me jus dicente, sibi omnem pecuniam ex edicto meo auferendi potestatem fuisse. Addo etiam illud, quod vereor tibi ipsi ut probem. Consistere usura debuit, quæ erat in edicto meo. Deponere volebant: impetravi ab Salaminiis ut silerent. Veniam illi quidem mihi dederunt; sed quid iis fiet, si huc Paullus venerit? sed totum hoc Bruto dedi, qui de me ad te humanissimas litteras scripsit: ad me autem, etiam cum rogat aliquid, contumaciter, arroganter, ἀκοινωνήτως [a] *solet scribere. Tu autem velim ad eum scribas de his rebus; ut sciam quo modo has accipiat. Facies enim me certiorem.*

[a] Alieno animo.

tus Statius, ne l'ayent pas trouvé mauvais; s'il eſt choqué de ce que j'ai fait ſortir de l'Iſle de Chipre cette Cavalerie que Scaptius commandoit, je ſuis bien faché de ne pouvoir pas luy plaire, mais je le ſuis bien davantage de le trouver ſi different de l'idée que je m'en étois faite.

Scaptius ne peut diſconvenir que je n'aye voulu le faire payer ſur le pié marqué dans mon Edit. J'ai fait plus, & je ne ſçai ſi en cela vous m'aprouverez. L'interêt ne devoit plus courir du moment que les debiteurs offroient de payer, & qu'ils vouloient conſigner; j'ai obtenu d'eux qu'ils ne feroient point de ſommation, & ils ont bien voulu ſouffrir cette eſpece d'injuſtice, mais que deviendront-ils ſi Paullus eſt mon ſucceſſeur ? 7 Je n'y ai point eû d'égard par conſideration pour Brutus. Vous me dites qu'il vous écrit ſur mon ſujet en des termes fort obligeans; ſon ſtile eſt tout different lorſqu'il m'écrit, même des Lettres de recommandation; il eſt aigre, plein de hauteur, & fort different de celui des gens polis. Je vous prie de luy rendre compte de tout ce que je viens de vous expli-

Atque hoc superioribus litteris ad te diligenter perscripseram, sed plane te intelligere volui, mihi non excidisse illud, quod tu ad me quibusdam litteris scripsisses; si nihil aliud de hac provincia nisi illius benivolentiam deportassem, mihi id satis esse. Sit sane; quoniam ita tu vis: sed tamen cum eo credo, quod sine peccato meo fiat. Igitur meo decreto soluta res Scaptio statim. Quam decretum sit tu judicabis. Ne ad Catonem quidem provocabo. Sed noli me putare ἐγκελεύσματα[a] *illa tua abjecisse, quæ mihi in visceribus hærent. Flens mihi meam famam commendasti. Quæ epistola tua est; in qua mentionem non facias? Itaque irascatur qui volet, patiar τὸ γὰρ ἐυ μετ' ἐμοῦ*,[b] *præsertim cum sex libris tanquam prædibus me ipsum obstrinxerim, quos tibi tam valde probari gaudeo.*

a Hortationes.
b Rectum enim mecum est.

Digitized by Google

quer, & de me mander ce qu'il en penſe.

Je vous avois déja écrit aſſez au long là deſſus dans ma derniere Lettre ; mais j'ai été bien-aiſe de vous faire voir que je n'ai pas oublié ce que vous me dites dans une des vôtres, que quand la place où je ſuis ne me vaudroit que l'occaſion de gagner l'amitié de Brutus, ce ſeroit toûjours beaucoup. Je veux croire qu'elle me ſeroit fort avantageuſe, mais vous ne voudriez pas ſans doute que je la gagnaſſe aux dépens de la Juſtice. J'ai fait pour Scaptius tout ce que mon Edit me permettoit, que pouvois-je faire davantage? je m'en rapporte à vous & je n'en appellerai point à Caton. Mais jugez moi ſuivant les maximes & les regles que vous m'avez données vous-même, & qui ſont toûjours profondement gravées dans mon eſprit. Lorſque vous me quittates les larmes aux yeux, vous me recommandates par deſſus toutes choſes d'avoir ſoin de ma reputation, & vous m'en faites ſouvenir dans toutes vos Lettres. Si quelqu'un n'eſt pas content de moi, je m'en conſolerai, pourvû que j'aie la juſtice de mon côté ; maintenant ſur tout que j'ai

E quibus unum ἱστορικὸν [a] *requiris de Cn. Flavio M. F. ille vero ante Decemviros non fuit : quippe qui Ædilis curulis fuerit : qui magistratus multis annis post Decemviros institutus est. Quid ergo profecit, quod protulit fastos ? occultatam putant quodam tempore istam tabulam, ut dies agendi peterentur à paucis. Nec vero pauci sunt auctores, Cn. Flavium scribam fastos protulisse, actionesque composuisse : ne me hoc, vel potius Africanum, (is enim loquitur) commentum putes.* Οὐκ ἔλαθέ σε [b] *illud de gestu histrionis ; tu sceleste suspicaris, ego* ἀφελῶς [c] *scripsi.*

a Historicum.
b Non te latuit.
c Simpliciter.

De me imperatore scribis te ex Phi-

pris de nouveaux engagemens avec elle en donnant mes ſix Livres *de la Republique* ; j'apprens avec bien du plaiſir, que vous en êtes fort content.

Vous trouvez ſeulement que j'ai fait une faute contre l'Hiſtoire, au ſujet de Cn. Flavius fils de Marcus. On ne peut neanmoins le placer avant les Decemvirs, [8] puiſqu'il a été Edile Curule, & que cette Magiſtrature fut établie longtemps aprés les Decemvirs. [9] Mais, dites-vous, de quelle utilité étoit-il qu'il publiât les Faſtes ? C'étoit afin que tout le monde pût ſçavoir les jours où le Barreau étoit ouvert, au lieu qu'auparavant on étoit obligé d'avoir recours à un petit nombre de Juriſconſultes, qui en faiſoient un ſecret. Beaucoup d'autres Ecrivains ont dit avant moi, que c'eſt ce Flavius, alors ſimple Greffier, qui publia les Faſtes & les formules du Droit, [10] & je ne l'ai point mis dans la bouche de Scipion l'Afriquain ſans de bonnes autoritez. Vous avez interpreté malignement ce que j'ai dit de ces geſtes trop comediens, [11] mais je n'y ai point entendu fineſſe.

Vous me dites que Philotime vous

lotimi litteris cognosse. Sed credo te, jam in Epiro cum esses, binas meas de omnibus rebus accepisse, unas à Pindenisso capto, alteras à Laodicea, utrasque tuis pueris datas. Quibus de rebus propter casum navigandi, per binos tabellarios misi Romam litteras publice.

De Tullia mea tibi assentior; scripsique ad eam, & ad Terentiam, mihi placere. Tu enim ad me jam ante scripseras, ac vellem te in tuum veterem gregem retulisses. *Correcta vero epistola Memmiana nihil negotii fuit. Multo enim malo hunc à Pontidia, quam illum à Servilia. Quare adjunges Ausium nostrum, hominem semper amantem me; nunc credo, eo magis, quod debet etiam fratris Appii amorem erga me cum reliqua hereditate crevisse; qui declaravit quanti me faceret, cum sæpe, tum in Bursa. Ne tu me sollicitudine ma-*

a mandé, que mon armée m'a proclamé *Imperator*; mais je compte que depuis que vous êtes arrivé en Epire, vous aurez reçû les deux Lettres que j'ai données à vos gens, l'une aprés la priſe de Pindeniſſe, & l'autre à Laodicée, dans leſquelles je vous rends compte de tout ce que j'ai fait ici. J'en ai auſſi écrit au Senat; & pour une plus grande ſureté, j'ai envoyé deux copies de ma Lettre par deux vaiſſeaux differens.

Je ſuis de vôtre avis ſur le mariage de ma fille; & je luy ai écrit, à elle & à ſa mere, que j'agréois le parti qu'on me propoſe. Je me ſuis ſouvenu de ces mots d'une de vos Lettres, *je voudrois que vous fuſſiez revenu à vôtre ancien troupeau.* [12] Il n'eſtoit point neceſſaire de rien changer à cette Lettre que Memmius m'a fait tenir; car celui que Pontinia propoſe, me convient beaucoup mieux que celuy dont Servilia avoit parlé. Vous emploirez pour cela Aufius qui m'a toûjours témoigné de l'affection, & qui doit en avoir pour moi plus que jamais; car avec le bien que luy a laiſſé ſon frere Appius, [13] il a herité ſans

gna liberaris. Furnii exceptio mihi non placet. Nec enim ego ullum aliud tempus timeo, nisi quod ille solum excipit. Sed scriberem ad te de hoc plura, si Romæ esses. In Pompeium te spem omnem otii ponere non miror: ita res est; removendumque censeo illud dissimulantem.

Sed enim, οἰκονομία [a] *si perturbatior est, tibi assignato: te enim sequor* κεδνάζοντα. [b] *Cicerones pueri amant inter se, discunt, exercentur: sed alter, uti dixit Isocrates in Ephoro & Theopompo, frenis eget, alter calcaribus. Quinto togam puram Li-*

a Ordo. b Quæ ex improviso occurrunt scribentem.

doute de cette amitié dont j'avois reçû des marques en plusieurs occasions, & sur tout dans l'affaire de Bursa. 14 Vous me délivrerez d'une grande inquiétude, si vous pouvez finir celle de ma fille. Je ne suis point du tout content de l'exception que Furnius a mis dans son Decret; 15 le temps qu'il excepte, est le seul pendant lequel j'ai quelque chose à craindre; je ne vous en dis pas davantage là-dessus, parce que vous n'êtes pas à Rome. Vous avez raison d'esperer beaucoup de Pompée pour la tranquilité de la Republique; je n'en ai pas moins bonne opinion que vous, & je crois qu'en parlant de luy, il n'est plus necessaire d'ajoûter aucune restriction. 16

S'il n'y a pas beaucoup de suite dans cette Lettre, c'est qu'il n'y en a pas plus dans les vôtres, car je vous sui pié à pié. Mon fils & nôtre neveu s'aiment fort; on les instruit & on les exerce ensemble; mais on peut leur appliquer ce qu'Isocrate disoit d'Ephore & de Theopompe: il faut tenir à l'un la bride, & donner à l'autre de l'éperon. 17 Mon frere m'a chargé de faire prendre la Robe Virile à son fils le jour des *Li-*

beralibus cogitabam dare. Mandavit enim pater. Ea ſic obſervabo, quaſi intercalatum non ſit. Dionyſius mihi quidem in amoribus eſt. Pueri autem ajunt eum furenter iraſci. Sed homo nec doctior, nec ſanctior fieri poteſt, nec tui meique amantior.

Thermum, Silium vere audis laudari. Valde ſe honeſte gerunt. Adde M. Nonium, Bibulum, me ſi voles. Jam Scrofa vellem haberet ubi poſſet. Eſt enim lautum negotium. Ceteri infirmant πολίτευμα [a] *Catonis. Hortenſio quod cauſſam meam commendas, valde gratum. De Amiano ſpei nihil putat eſſe Dionyſius. Terentii nullum veſtigium agnovi. Mœragenes certe periit. Feci iter per ejus poſſeſſionem, in qua animal reliquum nullum eſt. Hæc non noram tum, cum Democrito tuo locutus ſum. Rhoſiaca vaſa mandavi. Sed heus tu, quid cogitas? In felicati: lancibus & ſplendidiſſimis caniſtris oluſculis nos*

a Reip. adminiſtrationem.

ſoles

beralia ; [18] je ſuppoſe dans mon calcul, qu'il n'y a point eu d'intercalation. Je ſuis très content de Dioniſius ; nos jeunes gens diſent qu'il eſt fort violent, mais on ne peut avoir de meilleurs mœurs, plus de ſcience, & plus d'affection pour vous & pour moi.

Il eſt vrai, comme on vous le mande, que Thermus & Silius [19] ſont fort eſtimez dans leurs Gouvernemens, & c'eſt avec juſtice ; on n'en peut dire autant de Nonius [20] & de Bibulus, mettez moi avec eux ſi vous voulez. Je ſouhaiterois que Scrofa eut auſſi quelque Gouvernement, [21] car c'eſt une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut. [22] Pour tous les autres, ils ne ſe piquent gueres de ſuivre les maximes de Caton. Je vous ſuis bien obligé d'avoir recommandé mes intereſts à Hortenſius. Dioniſius ne croit pas qu'on puiſſe rien tirer d'Amianus. Je n'ai pû avoir aucune nouvelle de Terentius. Pour Merage-ne, [23] il faut abſolument qu'il ſoit mort. J'ai paſſé par ſes terres, qui ſont entierement abandonnées ; je ne le ſçavois pas encore, lorſque je par'ai à vôtre Affranchi Democrite. Je vous ai

soles pascere. Quid te in vasis fictilibus appositurum putem? Κέρας [a] *Phemio mandatum est: reperietur; modo aliquid illo dignum canat.*

[a] Cornu.

Parthicum bellum impendet. Cassius ineptas litteras misit. Nec dum Bibuli erant allatæ: quibus recitatis, puto fore, ut aliquando commoveatur Senatus. Equidem sum magna animi perturbatione. Si, ut opto, non prorogatur nostrum negotium, habeo Junium & Quintilem in metu. Esto; duo quidem menses sustinebit Bibulus. Quid illo fiet, quem reliquero, præsertim si fratrem? quid me autem, si non tam cito decedo? magna turba est. Mihi tamen cum Deiotaro convenit, ut ille in meis castris esset cum suis copiis omnibus. Habet autem cohortes quadringenarias nostra armatura XXX; *equitum* CIↃCIↃ. *Erit ad sustentandum, quoad Pompeius veniat; qui lit-*

commandé des vaſes de Rhoſus ; [24] mais comment l'entendez-vous ? vous nous faiſiez ſervir de ſimples legumes dans vôtre belle vaiſſelle, [25] que nous donnerez-vous dans ces plats de terre ? On cherche un Cor pour Phemius, & on luy en trouvera un, mais c'eſt à condition que les airs qu'il joûra, en vaudront la peine.

Les Parthes ſont prets à ſe mettre en campagne. Caſſius a montré dans ſes Lettres, une vanité ridicule ; mais, lorſque celles de Bibulus ſeront arrivées, j'eſpere que le Senat ſortira enfin de l'aſſoupiſſement où il eſt. Pour moi, je vous avouë que je ſuis dans une grande inquiétude. Si l'on ne me continue point dans mon Gouvernement, comme je le ſouhaite, j'ai toûjours fort à craindre pendant les mois de Juin & de Juillet. Je veux que Bibulus puiſſe ſoutenir, pendant tout ce temps-là, les efforts des Parthes ; mais que deviendra celui que je laiſſerai à ma place ? & ſi c'eſt mon frere ? ſi je ſuis obligé moi-même de demeurer ? tout cela m'embaraſſe fort. J'ai neanmoins engagé Dejotarus à venir joindre mon armée avec toutes ſes troupes.

teris, quas ad me mittit, significat suum negotium illud fore. Hiemant in nostra provincia Parthi. Exspectatur ipse Orodes. Quid quaris? aliquantum est negotii.

De Bibuli edicto nihil movi, præter illam exceptionem, de qua tu ad me scripseras, nimis gravi præjudicio in ordinem nostrum. *Ego tamen habeo* ἰσοδυναμοῦσαν, [a] *sed tectiorem ex Q. Mucii P. F. edicto Asiatico*, extra quam si ita negotium gestum est, ut eo stari non oporteat; ex fide bona: *multaque sum secutus Scævolæ; in iis illud, in quo sibi libertatem censent Græci datam, ut Græci inter se disceptent suis legibus.*

a Quæ idem valeat.

Elles ſont compoſées de trente Cohortes, chacune de quatre cens hommes armez à la Romaine, & de deux mille chevaux. Avec ce ſecours, on pourra arrêter les ennemis juſqu'à l'arrivée de Pompée, qui me mande qu'on le deſtine pour cette guerre. Les Parthes ſont en quartiers d'hiver ſur les terres de l'Empire, & Orodés leur Roy viendra les commander. Ce n'eſt point ici une petite affaire.

Mon *Edit* eſt conforme à celui de Bibulus à cette clauſe prés, ſur laquelle vous me marquiez, que ce ſeroit un préjugé trop peu honorable pour nos Chevaliers. [26] J'en ai mis neanmoins une qui ſignifie à peu prés la même choſe, mais dans des termes plus generaux. Je l'ai priſe de l'*Edit* que Q. Mutius Scevola, fils de Publius, fit pendant qu'il étoit Gouverneur d'Aſie. Elle porte que ſi les conditions d'un Traité ſont injuſtes, on reglera les choſes ſelon l'équité & la bonne foy. J'ai copié pluſieurs autres articles de l'Edit du même Scevola, comme celui qui permet aux Grecs de terminer entre eux leurs differens ſelon leurs loix, ce qui fait qu'ils ſe

Breve autem edictum est propter hanc meam διαίρεσιν, [a] *quod duobus generibus edicendum putavi: quorum unum est provinciale, quo est de rationibus civitatum, de ære alieno, de usura, de syngraphis; in eodem omnia de Publicanis: alterum, quod sine edicto satis commode transigi non potest, de hereditatum possessionibus, de bonis possidendis, magistris faciendis, vendendis: quæ ex edicto & postulari, & fieri solent. Tertium de reliquo jure dicendo ἀγράφου* [b] *reliqui. Dixi me de eo genere mea decreta ad edicta urbana accomodaturum: itaque curo, & satisfacio adhuc omnibus. Græci vero exultant, quod peregrinis judicibus utuntur. Nugatoribus quidem, inquies. Quid refert? tamen se αὐτονομίαν* [c] *adeptos putant. Vestri enim, credo, graveis habent, Turpionem sutorium, & Vettium mancipem.*

a Divisionem. *b* Non scriptum. *c* facultatem utendi suis legibus.

regardent comme des peuples libres.

Mon *Edit* eſt fort court, parce que j'ai tout reduit ſous deux chefs. Dans le premier, je traite des affaires qui ſont proprement de la juridiction des Gouverneurs, comme les comptes des villes, leurs dettes, l'interêt de l'argent, les obligations; ce qui comprend tout ce qui regarde les Fermiers de la Republique. Le ſecond chef contient pluſieurs affaires que l'on juge ordinairement ſur l'*Edit* du Gouverneur, & qu'on ne peut gueres juger autrement, comme les teſtamens, les acquets, les biens decretez, les Syndics des creanciers. Pour toutes les autres affaires, je me ſuis contenté de déclarer que je les jugerois conformément aux Edits des Préteurs. Je tâche de contenter tout le monde, & j'y ai réüſſi juſqu'à preſent. Les Grecs ſont charmez d'avoir des Juges de leur nation; [27] ce ſont de plaiſans Juges, me direz-vous? qu'importe? cette image de liberté ne laiſſe pas de les ſatisfaire. Ceux que vous avez à Rome, ſont en effet des gens d'importance, [28] un Turpion Cordonier, [29] un Vettius Regratier? [30]

De Publicanis quid agam videris quærere. Habeo in deliciis, obsequor, verbis laudo, orno; efficio ne cui molesti sint. Τὸ παραδοξότατον, [a] *usuras eorum, quas pactionibus adscripserant, servavit etiam Servilius. Ego sic. Diem statuo satis laxam; quam ante si solverint, dico me centesimas ducturum: si non solverint, ex pactione. Itaque & Græci solvunt tolerabili fœnore; & Publicanis res est gratissima. Sic illa jam habent, pleno modio verborum honorem, invitationem crebram. Quid plura? Sunt omnes ita mihi familiares, ut se quisque maxime putet. Sed tamen* μηδὲν αὐτοῖς. [b] *Scis reliqua.*

a Quod maxime mirandum.
b Nihil ipsis. v. not.

De statua Africani, (ὦ πραγμάτων ἀσυγκλώστων [c]! *sed me ipsum*

c O res non contextas.

Il me paroît que vous avez envie de ſçavoir comment je vis avec les Fermiers de la Republique : je les ai tous les jours chez moi, je les accable d'honêtetez, de loüanges, de careſſes ; mais je ménage les choſes de maniere que perſonne n'en ſouffre, & cela dans les affaires les plus difficiles. En voici un échantillon ; Servilius [31] leur ajugeoit l'interêt marqué dans leurs Traitez avec les villes ; pour moi, je donne aux debiteurs un terme raiſonnable, à condition que s'ils payent dans ce temps-là ; ils ne donneront qu'un pour cent par mois, & qu'autrement ils payeront l'interêt que leur obligation porte. De cette maniere, les Grecs ne ſont point trop chargez, & les Fermiers ſont ravis de toucher leur argent. Vous voyez donc comment je ſuis avec ces derniers ; je ne leur épargne point les complimens, je les ai tous les jours à ma table, en un mot, je vis avec eux de maniere qu'il n'y en a point qui ne ſe croye de mes plus familiers amis, quoique je ne leur faſſe aucune confidence. [32]

Quant à cette ſtatue de Scipion l'Afriquain (quelle bigarure ! mais cela

delectavit in tuis litteris) ain tu ? Scipio hic Metellus proavum ſuum neſcit Cenſorem non fuiſſe ? atqui nihil habuit aliud inſcriptum niſi Coſ. ea ſtatua, quæ ad Opis per te poſita in excelſo eſt. In illa item, quæ eſt ad Πολυδεύκους, [a] *hercule inſcriptum eſt Coſ. quam eſſe ejuſdem, ſtatus, amictus, anulus; imago ipſa declarat. At mehercule ego cum in turma inauratarum equeſtrium, quas hic Metellus in Capitolio poſuit, animadverti ſſem in Serapionis ſubſcriptione Africani imaginem, erratum fabrile putavi, nunc video Metelli.* ὦ ἀνιστορησίαν [b] *turpem.*

a Pollucis.
b O inſcitiam hiſtoriæ.

Nam illud de Flavio & faſtis, ſi ſtecus eſt, commune erratum eſt; & ἠπόρησας; [c] *& nos publicam prope opinionem ſecuti ſumus, ut multa apud Græcos. Quis enim non*

c Dubitaſti.

même a ſon agrément dans vôtre Lettre) quoi donc Metellus Scipion ne ſçait pas que ſon Biſayeül n'a point été Cenſeur ? 33 cependant il n'a point d'autre qualité que celle de Conſul dans l'inſcription de cette ſtatue que vous avez fait placer dans un lieu élevé du Temple d'Ops, 34 non plus que dans celle du Temple de Pollux, 35 qui eſt certainement de la même perſonne, comme la poſture, l'habillement, l'anneau, & le viſage même le font voir. 36 Et veritablement, lorſque parmi ces ſtatues-Equeſtres dorées, que Metellus a fait placer dans le Capitole, je vis au bas de celle de Scipion l'Afriquain le nom de Serapion, 37 je crus que c'étoit une mépriſe de l'ouvrier, mais je vois bien maintenant qu'elle vient de Metellus ; cela ne luy eſt pas pardonable.

Il n'en eſt pas de même de ce que j'ai dit de Flavius. S'il eſt faux qu'il ait le premier publié les Faſtes, je me ſuis trompé avec beaucoup d'autres, & vous avez eu raiſon de ne rien décider ; car j'ai ſuivi l'opinion la plus commune, qui neanmoins peut quelquefois ſe trouver fauſſe, comme nous

dixit Εὔπολιν τὸν τῆς ἀρχαίας [a] *ab Alcibiade navigante in Siciliam dejectum esse in mare? Redarguit Eratosthenes. Adfert enim quis ille post id tempus fabulas docuerit. Num idcirco Duris Samius, homo in historia diligens, quod cum multis erravit, irridetur? Quis Zaleucum leges Locris scripsisse non dixit? Num igitur jacet Theophrastus, si id à Timæo tuo familiari reprehensum est? Sed nescire proavum suum Censorem non fuisse turpe est: præsertim cum post eum Consulem, nemo Cornelius, illo vivo, Censor fuerit.*

a Eupolim illum priscæ *supp.* comœdiæ.

Quod de Philotimo, & de solutione HS XXDC *scribis, Philotimum circiter Kalend. Januar. in Chersonesum audio venisse: ac mihi ab eo*

en avons plusieurs exemples dans l'Histoire Greque. Combien d'Historiens ont dit qu'Alcibiade passant en Sicile, avoit fait jettter dans la Mer Eupolis l'un des Auteurs de l'ancienne Comedie ? [38] Eratosthene [39] prouve que cela ne peut être, en faisant voir que quelques unes des pieces de ce Poëte ont esté composées depuis la guerre de Sicile. Duris de Samos, [40] qui est d'ailleurs un Historien exact, perdra-t'il sa reputation pour avoir avancé ce fait avec plusieurs Ecrivains ? Theophraste a dit de même, aprés un grand nombre d'Historiens, que c'étoit Zaleucus [41] qui avoit donné des Loix aux Locriens; [42] en estime-t'on moins Theophraste depuis que Timée vôtre Auteur favori [43] a fait voir que cela estoit faux ? Mais il est honteux à Metellus de ne pas sçavoir que son Bisayeul n'a pas été Censeur, dautant plus que personne de sa maison ne le fut depuis qu'il eut été Consul [44] jusqu'à sa mort.

Quant à Philotime & au payement de ces cinq cens quatre-vingt mille festerces, tout ce que j'en sçai, c'est que Philotime est arrivé dans la Cher-

nihil adhuc. Reliqua mea Camillus scribit se accepisse, ea quæ sint nescio, & haveo scire. Verum hæc posterius & coram fortasse commodius. Illud me, mi Attice, in extrema fere parte epistolæ commovit: scribis enim sic, τί λοιπόν? [a] Deinde me obsecras amantissime, ne obliviscar vigilare, & ut animadvertam quæ fiant. Num quid de quo inaudisti? Etsi nihil ejusmodi est. πολλοῦ γε δεῖ. [b] Nec enim me fefellisset, nec fallet. Sed ista admonitio tua tam accurata, nescio quid mihi significare visa est.

a. Quid reliquum.
b. Multum quidem abest.

De M. Octavio iterum jam tibi rescribo, te illi probe respondisse; paullo vellem fidentius. Nam Cœlius libertum ad me misit, & litteras accurate scriptas: sed de Pantheris fœde, ac civitatibus. Rescripsi alterum me mo-

ſoneſe 45 environ au commencement de Janvier ; je n'en ai point encore reçû de Lettres. Camille me mande qu'il a reçû le reſte de mon argent, je voudrois bien ſçavoir ce que c'eſt ; mais je vous parlerai de cela une autre fois, & je ferai peut-être bien d'atendre que je ſois de retour. J'ai remarqué vers la fin de vôtre Lettre un endroit qui m'a fort donné à penſer. Aprés ces mots *qu'ai-je encore à vous dire* ? vous me recommandez d'une maniere pleine d'affection & de tendreſſe, de veiller avec ſoin & de prendre garde à tout ce qui ſe paſſe. Eſt-ce qu'il vous ſeroit revenu quelque choſe ? Mais non, il n'y a pas d'apparence, cela ne m'auroit point échapé, & aſſurement rien ne m'échapera. Cependant de la maniere dont vous me donnez cet avis, il ſemble que vous ayez eû en vûë quelque choſe de particulier.

Je vous remercie tout de nouveau de la réponſe que vous avez fait à Octavius ; j'aurois voulu neanmoins que vous luy euſſiez parlé plus affirmativement. Vous ſçaurez que Celius m'a envoyé exprés un de ſes Affranchis, avec une Lettre tres-preſſante ; mais il n'eſt rien de

leſte ferre, ſi ego in tenebris laterem, nec audiretur Romæ, nullum in mea provincia nummum niſi in æs alienum erogari; docuique nec mihi conciliare pecuniam licere, nec illi capere: monuique eum, quem plane diligo, ut, cum alios accuſaſſet, cautius viveret. Illud autem alterum alienum eſſe exiſtimatione mea, Cybiratas imperio meo publice venari.

Lepta tua epiſtola gaudio exultat. Etenim ſcripta belle eſt, meque apud eum magna in gratia poſuit. Filiola tua gratum mihi fecit, quod tibi diligenter mandavit, ut mihi ſalutem adſcriberes; gratum etiam Pilia: ſed illa officioſius, quod mihi; quem jam pridem nunquam vidit. Igitur tu quo-

Digitized by Google

moins raiſonnable que ce qu'il m'écrit de ces Pantheres, & de ces taxes qu'il voudroit que j'impoſaſſe ſur les villes pour les frais de ſes jeux. 36 Je luy ai répondu ſur ce dernier article que j'étois bien malheureux d'être dans une ſi grande obſcurité, & qu'on ne ſçût pas à Rome que je ne faiſois lever ſur les villes de mon Gouvernement aucune impoſition extraordinaire que pour le payement de leurs dettes ; qu'il ſeroit également injuſte que je luy accordaſſe cet argent, & qu'il l'acceptât ; enfin je l'avertis en bon ami de prendre garde, aprés avoir accuſé les autres, 47 de donner priſe ſur luy même. Que pour ces Pantheres, je ferois tort à ma reputation ſi j'obligeois ceux de Cybire à faire pour luy une chaſſe publique. 48

Lepta eſt charmé de vôtre Lettre, 49 elle eſt en effet tres-obligeante pour lui, & il m'en ſçait le meilleur gré du monde. Je ſuis fort obligé à vôtre chere fille de ce qu'elle vous a ſi fort recommandé de me ſaluer de ſa part ; je remercie auſſi Pilia de ſon ſouvenir, mais je ſuis encore plus ſenſible à l'honêteté de la premiere, qui ne m'a j'amais

que ſalutem utrique adſcribito. Litterarum datarum pridie Kal. Januar. ſuavem habuit recordationem clariſſimi jurisjurandi, quod ego non eram oblitus. Magnus enim prætextatus illo die fui.

Habes ad omnia, non, ut poſtulaſti, χρύσεα χαλκείων; [a] *ſed paria paribus reſpondimus. Ecce autem alia puſilla epiſtola; quam non relinquam ἀναντιφώνητον.* [b] *Bene mehercule potuit Lucceius Tuſculanum; niſi forte, ſolet enim cum ſuo tibicine: & velim ſcire quis ſit ſtatus ejus. Lentulum quidem noſtrum præ re Tuſculanum proſcripſiſſe audio. Cupio hos expeditos videre: cupio etiam Seſtium: adde, ſi vis, Cœlium: quibus omnibus eſt, αἰδεῖσθαι μὲν ἀνήνασθαι, δεῖσαν δ' ὑποδέχεσθαι.* [c] *De Memmio reſtituendo ut Curio cogiict te audiſſe puto. De Egnatii Sidicini nomine nec nulla, nec magna ſpe ſumus. Pinarium,*

a Aurea pro aheneis. *b* Sine reſponſione.
c Veriti ſunt quidem recuſare, timuerunt autem accipere.

vû ; vous leur ferez mes complimens à l'une & à l'autre. Dans vôtre Lettre du dernier de Decembre, vous me faites ſouvenir de cet illuſtre ſerment, qui m'a fait trop d'honneur pour que j'en perde la memoire ; 51 jamais Conſul ne parut avec plus d'éclat. 51

Je crois avoir répondu à toutes vos Lettres ; ce n'eſt point, comme vous le vouliez, de l'or pour du cuivre, 52 c'eſt tout au plus metal pour metal. Mais voici encore une petite Lettre qu'il ne faut pas laiſſer ſans réponſe. Lucceius n'a pas mal fait de vendre ſa maiſon de Tuſculum, 53 quoique d'ailleurs il eut bien pû ſans cela payer ſes dettes, car vous ſçavez qu'il s'eſt reduit à dîner ſouvent tête à tête avec ſon Joüeur de flute ; mandez-moi en quel état ſont ſes affaires. J'apprens auſſi que Lentulus a eſté obligé de mettre en vente ſa maiſon de Tuſculum. Je ſouhaite de les voir tous deux plus à leur aiſe, auſſi-bien que Seſtius, &, ſi vous voulez, Celius. On peut dire d'eux tous qu'*ils ont honte de reculer & qu'ils craignent d'avancer.* 54 Vous ſçavez apparemment que Curion penſe à faire rappeller Memmius. 55 Je ne

quem mihi commendas, diligentiſſime Deiotarus curat graviter ægrum. Reſpondi etiam minori.

Tu, velim, dum ero Laodiceæ, id eſt, ad Idus Maias quam ſæpiſſime mecum per litteras colloquare: & cum Athenas veneris, (jam enim ſciemus de rebus urbanis, de provinciis, quæ omnia in menſem Martium ſunt collata) utique ad me tabellarios mittas. Sed heus tu, jamne vos à Cæſare per Hierodem talenta Attica L extorſiſtis? in quo, ut audio, magnum odium Pompeii ſuſcepiſtis. Putat enim ſuos nummos vos comediſſe; Cæſarem in Nemorenſi ædificando diligentiorem fore.

Hoc ego ex P. Vedio, magno nebulone, ſed Pompeii tamen familiari, audivi. Hic Vedius venit mihi obviam cum duobus eſſedis, & rheda equis

deſeſpere pas de vous faire payer par Egnatius Sidicinus, mais je ne vous en répons pas. Pinarius, que vous me recommandez, eſt tombé malade chez le Roy Dejotarus, qui en a grand ſoin. Voilà tout ce que j'avois à répondre à cette petite Lettre.

Je vous prie de m'écrire ſouvent, pendant que je ſerai à Laodicée, c'eſt-à-dire juſqu'au quinziéme de Mai ; & lorſque vous ſerez arrivé à Athenes, envoyez moi un Exprés, car on aura alors des nouvelles des affaires de Rome, & de la diſtribution des Gouvernemens, dont on ne doit deliberer qu'au mois de Mars. Mais, dites-moi un peu, eſt-il donc vrai que vous ayez tiré de Ceſar cinquante talens Attiques par le moyen d'Herode? 56 Pompée à ce qu'on dit, vous en veut beaucoup de mal, car il avoit fort compté ſur cet argent. 57 On dit auſſi, que Ceſar ne fera plus de ſi folles dépenſes à ſa maiſon d'Aricie. 58

J'ai ſçû tout cela par P. Vedius qui eſt un grand étourdi, mais qui ne laiſſe pas d'être des amis de Pompée. Cet homme d'importance eſt venu au devant de moi avec deux chariots, 59 une

Digitized by Google

juncta, & lectica, & familia magna: pro qua, si Curio legem pertulerit, H-S centena pendat necesse est. Erat praterea cynocephalus in essedo: nec deerant onagri. Numquam vidi hominem nequiorem. Sed extremum audi. Diversatus est Laodiceæ apud Pompeium Vindullum: ibi sua deposuit, cum ad me profectus est. Moritur interim Vindullus. Quæ res ad Magnum Pompeium pertinere putabatur. C. Vennonius domum Vindulli venit: cum omnia obsignaret, in Vedianas res incidit. In his inventæ sunt quinque langunculæ matronarum, in quibus una sororis amici tui, hominis Bruti, qui hoc utatur; & illius Lepidi, qui hæc tam negligenter ferat. Hæc te volui παρισορῆσαι. [a] *Sumus enim ambo belle curiosi.*

a Obiter scire.

Unum etiam velim cogites. Audio Appium προπύλαιον. [b] *Eleusine fa-*

b Vestibulum.

chaise roulante, une litiere, & un si grand nombre de valets, que si la Loi de Curion passe, Vedius sera assurement taxé à plus de cent mille sesterces. [60] Il avoit de plus un Cynocephale [61] sur un de ses chariots, & des asnes sauvages dans son équipage; je n'ai jamais vû un homme si impertinent; mais ce n'est pas là tout. Il logea à Laodicée chez Pompeius Vindullus, & y laissa ses balots lorsqu'il me vint trouver. Dans cet entre-temps, mourut Vindullus dont Pompée est l'heritier naturel [62] C. Vennonius étant venu pour mettre le scélé, tomba par hazard sur ce qui appartenoit à Vedius, l'on y trouva les portraits de cinq de nos Dames [63] & entre autres celui de la sœur de vôtre bon ami, [64] qui devroit mieux choisir les siens; un frere si peu clair-voyant & un mari si commode, sont veritablement ce que leur nom signifie. [65] Je crois que ce trait vous divertira, car vous n'estes pas moins curieux que moi de pareilles Histoires. [66]

J'ai encore une chose à vous proposer; j'apprens qu'Appius fait faire un Portique à Eleusis, [67] pourra-t'on trou-

Digitized by Google

cere. Num inepti fuerimus, si nos quoque Academiæ fecerimus? puto, inquies. Ergo id ipsum scribes ad me. Equidem valde ipsas Athenas amo. Volo esse aliquod monumentum. Odi falsas inscriptiones statuarum alienarum. Sed ut tibi placebit: faciesque me in quem diem Romana incidant mysteria certiorem, & quo modo hiemaris. Cura ut valeas. Post Leuctricam pugnam die septingentesimo sexagesimo quinto.

REMARQUES

SUR LA I.re LETTRE.

1. *LE dixseptiéme de Février.*] Il y a dans le texte *ad quintum Terminalia.* Cette Fête se celebroit le vingt-un ou le vingt-deuxiéme de Février, par les gens de la Campagne, en l'honneur du Dieu Terme qui presidoit aux limites des Champs.

2. *Æquotutique.*] Petite ville de la Poüille.

3. *Il touche tous les mois trente-trois Talens Attiques ..... ce n'est pas même l'interest*

ver mauvais que j'en faſſe faire un à l'Academie [68]. Vous me direz ſans doute que je ne dois avoir là-deſſus aucun ſcrupule, marquez moi donc ce que vous en penſez. J'ai pour la ville d'Athenes, une inclination dont je veux laiſſer des marques publiques. Je n'aime point ces fauſſes inſcriptions que l'on met à des Statues qu'on n'a point fait placer, [69] mais je m'en rapporte à vous. Mandez-moi quel jour tombent les Myſteres cette année, & comment vous avez paſſé l'hiver. Ayez ſoin de vôtre ſanté. Le ſept cens ſoixantiéme jour depuis la bataille de Leuctre. [70]

---

tereſt de ſon argent.] Trente-trois Talens Attiques, à mettre le Talent à l'évaluation moyenne, faiſoient quarante à cinquante mille francs. Si Pompée ne prenoit d'intereſt qu'un pour cent par mois, il faloit que le principal fut de quatre à cinq millions.

4. *Je ſçai quelle eſt la pauvreté de ce Prince.*] Horace donne en effet le Roy de Cappadoce pour exemple d'un Roy pauvre, *Mancipiis locuples, eget aris Cappadocum rex*, c'eſtoit le pays du monde où il y avoit le moins d'argent, comme on le voit dans Plutarque, *Vie de Lucullus.*

5. *Où, comme Scévola Tuteur de Gl.*

brion, je demanderai que l'on remette à mon Pupile le principal & les interefts.] On ne trouve nulle part le fait auquel nôtre Auteur fait ici allusion. Il s'agit apparemment de Glabrion qui avoit esté Consul en 686, & dont Q. Mucius Scévola grand Pontife avoit pû estre le Tuteur.

6. *Une ville qui est sous la protection de Caton.*] Ciceron parle de Salamine Capitale de l'Isle de Chipre. Caton avoit esté envoyé, quelques années auparavant, dans cette Isle pour la reduire en forme de Province, lorsque le Peuple Romain l'ôta au Roy Ptolomée, & Brutus y avoit accompagné son oncle; c'estoit pour cela que l'un & l'autre avoient pris les peuples de cette Isle sous leur protection.

7. *Que deviendront-ils si Paulus est mon successeur?*] C'est que Lepidus frere d'Emilius Paulus avoit épousé la sœur de Brutus, ainsi il estoit à craindre que Paulus ne favorisât Brutus, aux dépens de Salamine.

8. *On ne peut pas neanmoins le placer avant les Decemvirs.*] L'an 302. de la fondation de Rome le peuple jaloux de sa liberté, & trouvant que l'autorité de ses premiers Magistrats estoit trop grande, voulut l'affoiblir; & pour cela en augmenta le nombre jusqu'à dix, qu'on appella Decemvirs; & l'on abolit le Consulat & les autres Magistratures, mais cette sorte de Gouvernement ne dura que deux années.

9. *Puisqu'il a esté Edile Curule, & que cette Magistrature ne fut establie que long-temps aprés les Decemvirs.*] Les Ediles du Peuple avoient été établis en même temps que

les Tribuns, dès l'année deux cens soixante, mais les Ediles Curules ne le furent qu'en trois cens quatrevingt-six, quatrevingt-quatre ans depuis les Decemvirs. Le Flavius, dont Ciceron parle ici, vivoit vers l'an 448 de la fondation de Rome, comme Pline le prouve par l'inscription du Temple de la Concorde qu'il avoit fait bâtir.

Lib. 33. cap. 1.

10. *Beaucoup d'autres Ecrivains ont dit avant moi, que c'estoit ce Flavius, alors simple Greffier, qui avoit rendu publics les Fastes, & les formules du Droit.*] On trouve la même chose dans les Auteurs qui ont écrit depuis Ciceron, comme dans Tite-Live, dans Pline, dans Aulugelle. Du temps de ce Flavius les Fastes ou le Calendrier où l'on marquoit les jours d'Assemblées, & ceux où l'on rendoit la justice, estoient entre les mains des Prêtres; & comme les mois estoient Lunaires, & qu'il y avoit souvent des intercalations, cela faisoit une supputation assez embarassante pour des gens fort peu habiles en fait de calcul; & qui dans les commencemens, pour compter leurs années, attachoient un clou tous les ans aux murailles d'un Temple. Les formules du Droit estoient aussi très peu connuës, & les Jurisconsultes affectoient de ne les écrire qu'en abregé, afin qu'on fût dans la necessité de recourir à eux. Flavius revela tout ce mystere; & le Peuple luy en sçût si bon gré, qu'il le fit Edile, quoiqu'il fût fils d'un Affranchi.

T. Liv. L. 9. Plinius Lib. 33. cap. 1. Aulu-gel. Lib. 6. cap. 9.

11. *Vous avez interpreté malignement ce*

que j'ai dit de ces geſtes trop comediens.] Boſius a cru que cet endroit avoit rapport a ce *Ligurino μώμῳ* de la vingtiéme Lettre du Livre precedent ſur lequel on peut voir la vingt-uniéme remarque. Mais ce docte Critique n'a pas pris garde que ce qui ſuit ici immediatement, fait voir qu'Atticus n'avoit pas encore reçû la Lettre où eſt ce *Ligurino μώμῳ*, lorſqu'il écrivit celle à laquelle Ciceron répond maintenant. Il y a neanmoins beaucoup d'apparence, comme le croit ce même Critique, qu'il s'agit ici d'Hortenſius; mais je crois que ce trait de ſatire qu'Atticus avoit relevé, eſtoit dans les Livres *de la Republique*, dont Ciceron fait mention immediatement auparavant ces mots, *vous avez interpreté malignement, &c.* On voit par un fragment de ces Livres, que dans le ſixiéme, Scipion parloit fort contre les Rheteurs. Apparemment que Ciceron avoit fait dans cet endroit, un portrait un peu trop reconnoiſſable de la déclamation d'Hortenſius, qui eſtoit fort affectée, comme nous l'avons dit dans la vingt-uniéme Remarque ſur la vingtiéme Lettre du Livre precedent.

12. *Je voudrois que vous fuſſiez revenu à vôtre ancien troupeau.*] C'eſt à dire, que vous euſſiez pris un gendre de l'Ordre des Chevaliers dont vous eſtes ſorti. Piſon & Craſſipés, les deux premiers gendres de Ciceron, eſtoient Patriciens, & de maiſons fort illuſtres. Dolabella, qui fut le troiſiéme, étoit de la Famille de Cornelia ſi illuſtrée, ſurtout depuis les Scipions. Ainſi Ciceron ne ſuivit point le Conſeil d'Atticus; auſſi eut il depuis le chagrin de voir ſa fille fort negligée, &

enfin répudiée, comme on le verra dans l'onziéme Livre.

13. *Appius.*] Je ne sçai s'il est necessaire que j'avertisse, qu'il ne faut pas confondre cet Appius avec Appius Clodius, dont il est souvent parlé dans ces Lettres.

14. *Bursa.*] T. Munatius Plancus Bursa frere de L. Munatius Plancus l'Orateur, à qui Ciceron écrivit depuis plusieurs Lettres, que l'on trouve dans le dixiéme Livre des Familieres. Ciceron s'estoit porté, l'année précedente, accusateur contre Bursa; & l'avoit fait condamner, malgré le credit & la protection de Pompée. Ce Plancus Bursa avoit esté fort lié avec Clodius. Apparemment qu'Appius avoit esté l'un de ses Juges.

Epist. 2. Lib. 7. Fam. Dio Lib. 40. Ascon. in Milon.

15. *Je ne suis point du tout content de l'exception que Furnius a mise dans son Decret.*] Furnius, qui estoit alors Tribun, avoit proposé un Decret qui permettoit aux Gouverneurs de Syrie & de Cilicie, de quitter leurs Provinces aprés leur année, pourvû que les Parthes ne fissent aucun mouvement avant le mois de Juillet. Et comme il y avoit beaucoup d'apparence qu'ils se mettroient en Campagne avant ce temps-là, cette exception n'accommodoit point Ciceron.

16. *Je crois qu'en parlant de luy, il n'est plus necessaire d'ajoûter aucune restriction.*] Il s'agit de Pompée, v. la 4. Rem. sur la 10. Lettre du 4. Livre.

17. *Il faut tenir à l'un la bride.*] Cela regarde le neveu de Ciceron qui avoit l'esprit

fort vif, mais difficile à regler, comme on le verra dans plusieurs des Lettres suivantes.

18. *De faire prendre la Robe virile à son fils le jour des* Liberalia.] Cette Fête se celebroit le dixseptiéme de Mars, en l'honneur de Bacchus nommé aussi *Liber*. C'estoit la coûtume de donner ce jour-là aux jeunes gens la Robe virile.

Macrob. Lib. 1. Saturn. cap. 4. Varro. Lib. 3. de ling. Lat. Ovid. Lib. 3. Fast.

19. *Silius.*] P. Silius Nerva Gouverneur de Bithinie & de Pont.

20. *M. Nonius.*] C'est M. Nonius Sufenas, dont nous avons parlé dans la quatriéme Remarque sur la quinziéme Lettre du quatriéme Livre.

21. *Je voudrois bien que Scrofa eut aussi quelque Gouvernement.*] Il y a dans le texte *vellem Scrofa haberet ubi posset.* Pighius conclut de ce passage que Scrofa avoit alors un Gouvernement; il semble neanmoins fort naturel d'en conclure tout le contraire avec les autres Commentateurs. Car s'il avoit esté Gouverneur de Macedoine, comme le croit Pighius, Ciceron n'auroit eu rien à souhaiter pour luy; car cette Province estoit très considerable. Apparemment qu'Atticus avoit mandé à Ciceron, que Scrofa esperoit d'avoir un Gouvernement l'année suivante.

22. *Car c'est une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut.*] Le *Lautum* du texte signifie ici *splendidum*. Ciceron joint ailleurs ces deux mots ensemble. *Sed illa ratio lautior & splendidior, &c. pro Flacco. Lautus*, dans le sens où il est pris ici, répond au

λαμπρὸς des Grecs ; nous disons *une charge, une place fort brillante.*

23. *Meragene.*] C'est celui chez qui s'étoit refugié un des Esclaves d'Atticus, comme on a vû dans la huitiéme Remarque sur la quinziéme Lettre du cinquiéme Livre. Apparemment que le Terentius, dont il parle immediatement auparavant, estoit cet Esclave fugitif.

24. *Des vases de Rhosus.*] Ville située dans le Golphe d'Isse ; derriere laquelle étoient les montagnes nommées *Rhosii* ; entre ces montagnes & le Mont-Taurus, estoit le Col nommé *porta Syra*, parce que c'estoit l'entrée de la Syrie.

25. *Dans vôtre belle vaisselle.*] Il y a dans le texte *in felicatis lancibus* à la lettre, *dans vos plats sur lesquels sont gravées des feüilles de fougere.*

26. *Mon Edit est conforme à celui de Bibulus, à cette clause prés, sur laquelle vous me marquiez que ce seroit un préjugé trop peu honorable pour nos Chevaliers.*] Voici comme estoit ordinairement conçûë cette clause, qui regardoit les Traitez des Fermiers de la Republique avec les villes. * *Pacta conventa, quæ nec vi, nec dolo malo facta erunt, servabo ?* Toute la difference qu'il y avoit là-dessus entre l'*Edit* de Ciceron & celui de Bibulus, c'est que ce dernier avoit exprimé nommément les Fermiers de la Republique ; & il n'estoit pas honorable pour eux, que le Gouverneur témoignât, qu'il les soupçonnoit de s'estre servis de violence ou de fraude en faisant leurs Traitez.

* *Lib. 2. de Off.*

27. *Les Grecs ſont charmez d'avoir des Juges de leur Nation.*] Il y a dans le texte *peregrinis judicibus.* Les Romains appelloient *peregrinos*, tous les Peuples ſoumis à leur domination, à qui ils avoient laiſſé leur ancienne forme de Gouvernement. *Dicebant peregrinum qui ſuis legibus uteretur.* Varro Lib. 4. de ling. Lat.

28. *Les Juges que vous avez à Rome ſont en effet des gens d'importance.*] Ciceron veut parler de ceux que Pompée avoit établis pendant ſon troiſiéme Conſulat.

29. *Un Turpion ci-devant Cordonnier.*] Il avoit apparemment des Eſclaves Cordonniers. Les Bourgeois de Rome, outre les Eſclaves qui les ſervoient, en avoient ſouvent d'autres qui travailloient à differens métiers, dont les Maîtres tiroient le profit. Au reſte ce Turpion pouvoit bien avoir fait luy même le métier de Cordonnier. On vit depuis ſous Auguſte un Cordonnier devenir Conſul. Ce fut Aſinius Varus qui ſe rendit recommandable par la grande connoiſſance qu'il avoit du droit. *Acron in Horat. Sat.* 3. *Lib.* 1. *Sutorius* peut donc ſignifier ici un homme qui a eſté Cordonnier comme *Pratorius*, *Cenſorius* ſignifie qui a eſté Préteur ou Cenſeur.

30. *Un Vettius Regratier.*] *Manceps*, qui eſt dans le texte, ſignifie entre autres choſes, un homme qui achete des danrées à bon marché pour les revendre plus cher ; & le mépris avec lequel Ciceron parle ici de ce Vettius, determine à cette ſignification. *Regratier* ne ſignifie pas tout à fait la même choſe, parce qu'il ne ſe dit que de ceux qui achetent en gros, pour revendre cher en detail ;

Digitized by Google

mais pour entrer ici dans la pensée de Ciceron, il suffit de marquer un vil trafique. On auroit pû aussi traduire un *Monopoleur*, parce que ceux qui font le trafique dont veut ici parler Ciceron, sont sujets à la monopole. Pline a employé ce mot dans ce sens lorsqu'il a dit *aut aliquis prævalens manceps annonam flagellet.*

Lib. 33. Cap. 4.

31. *Servilius.*] Surnommé Isauricus, qui avoit commandé en Cilicie.

32. *Quoique je ne leur fasse aucune confidence.*] SED TAMEN μηδὲν ἀυτοῖς SCIS RELIQUA. Ciceron cite ici les premiers mots d'un passage Grec, on ne sçait de quel Auteur; & il ajoûte *vous sçavez la suite.* Comme dans une autre Lettre, aprés ces premiers mots d'un endroit de Terence *fit à me quidem sedulo*, il ajoûte *nosti reliqua.* V. Rem. sur la 6. Lettre du 10. Livre. Et dans la 38. Lettre du 7. Livre des Fam. *Ubi nec Pelopidarum, nosti cætera.* Le reste du passage qu'il cite souvent, c'est *nomen nec facta audiam.*

33. *Quant à cette Statuë de Scipion l'Afriquain ..... quoi donc? Metellus Scipion ne sçait pas que son Bisayeul n'a point été Censeur?*] Il avoit apparemment dit à Atticus que cette Statuë, dont Ciceron avoit parlé dans ces Livres de la Republique comme estant du second Afriquain, estoit de Scipion surnommé Nasica Bisayeul de Scipion Beaupere de Pompée, qui s'appelloit Metellus, parce qu'il avoit esté adopté par Metellus Pius.

34. *Dans le Temple d'Ops.*] C'estoit la

même Déesse que Rhea femme de Saturne. Les Romains adoroient sous ce nom, la terre qui est la source de tous les biens & de toutes les commoditez de la vie. T. Tatius luy bâtit le premier un Temple à Rome.

35. *Du Temple de Pollux.*] Ce Temple estoit dans la place Romaine. Il fut bâti l'an deux cens cinquante-sept par A. Postumius Dictateur.

36. *Comme l'anneau & le visage même le font voir.*] Chez les Romains l'anneau, qui leur servoit de cachet, n'estoit point, comme parmi nous, commun à tous ceux d'une même maison; chacun avoit le sien.

37. *Serapion.*] On donna ce surnom à Scipion Nasica, à cause de sa grande ressemblance avec un Esclave qui portoit le même nom.

Val. Max. Lib. 9. cap. 4.

38. *Eupolis Auteur de l'ancienne Comedie.*] Je ne m'arrête point à expliquer ici la difference qu'il y avoit chez les Grecs entre l'ancienne & la nouvelle Comedie, cela n'est point de mon sujet. Les Comedies d'Aristophane sont de la premiere espece, & celles de Menandre, que Terence a imité, estoient de la seconde.

39. *Eratosthene.*] Athenée & Pollux citent un Traité de luy *de la Comedie*; c'étoit sans doute dans cet ouvrage qu'il avoit refuté l'opinion où l'on estoit sur la mort d'Eupolis.

40. *Duris de Samos.*] Il vivoit du temps de Ptolomée Philadelphe, & avoit écrit l'Histoire des Grecs & des Macedoniens.

41. *Zaleucus.*] Disciple de Thalés selon

Ariſtote. Elien, Diodore de Sicile, & Valere Maxime parlent auſſi de Zaleucus. Ainſi il paroît que Timée ne perſuada pas que ce Zaleucus fût un homme imaginaire.

Ariſto. Lib. 2. Polit. Elian. Lib. 2. Var. Hiſt. cap. 37. Diod. Sicul. Lib. 12. Val. Max. Lib. 6. cap. 5. Cicero de leg. Lib. 2. cap. 6.

42. *Locriens.*] Habitans d'une ville d'Italie bâtie par les compagnons d'Ajax ſurnommé Oïleus, dans cette partie de l'Italie que les Anciens appelloient la grande Grece. Ils deſcendoient des Locriens qui habitoient aux environs du Mont-Parnaſſe.

Serv. ad 3. Eneid. Strabo Lib. 9.

43. *Timée vôtre Auteur favori*] FAMILIARIS TUUS. C'eſt dans le même ſens que Ciceron dit dans la ſeiziéme Lettre du deuxiéme Livre, *Dicæarcho familiari tuo, cum Theophraſto amico meo.* On peut voir au commencement de la vie de Nicias dans Plutarque, qu'il n'eſtoit pas du goût d'Atticus.

Depuis qu'il eût eſté Conſul.] On ne pouvoit eſtre Cenſeur qu'aprés avoir eſté Conſul ; du moins c'eſtoit un uſage qui tenoit preſque lieu de Loi. Ainſi perſonne des Corneliens, dont étoient les Scipions, n'ayant eſté Cenſeur depuis le Conſulat de Scipion Naſica juſqu'à ſa mort, Metellus Scipion ſon arriere petit fils n'avoit pas eû lieu de s'y méprendre.

45. *Cherſoneſe.*] Preſqu'Iſle de Thrace.

46. *De ces taxes qu'il voudroit que j'impoſaſſe ſur les villes pour les frais de ſes jeux.*] Il a falu neceſſairement expliquer un

peu au long ce mot du texte *de civitatibus*, afin qu'on entendit la réponſe que Ciceron fait à Celius. Ce n'eſtoit pas la premiere fois que les Ediles avoient demandé qu'on impoſât de pareilles taxes pour les frais des jeux qu'ils donnoient au Peuple. Quintus Ciceron, pendant qu'il étoit Gouverneur d'Aſie, s'étoit fait des affaires avec les Ediles de ce temps-là, parce qu'il n'avoit pas voulu leur accorder une pareille impoſition; mais il ſe trouvoit des Gouverneurs moins ſcrupuleux.

Epiſt. 1. Lib. 1. ad Quint. Fr.

47. *Qu'aprés avoir accuſé les autres, il ne devoit point donner de priſe ſur luy même.*] Celius, avant d'entrer dans les Charges, s'eſtoit porté accuſateur contre trois perſonnes; mais Ciceron veut parler ſur tout de C. Antonius ſon Collegue dont nous avons parlé ſouvent dans les Remarques ſur les Lettres du premier Livre. *De Clar. Orat.*

48. *Que pour ces Pantheres, je ferois tort à ma reputation ſi j'obligeois ceux de Cibire à faire pour luy une chaſſe publique.*] Ciceron ne laiſſa pas de luy en faire avoir; mais il ne voulut point obliger ceux de Cibire à faire pour cela une chaſſe extraordinaire.

De Pantheris, per eos qui venari ſolent, agitur mandato meo diligenter. Epiſt. 11. Lib. 2. Fam.

49. *Lepta eſt charmé de vôtre Lettre &c.*] Apparemment qu'Atticus avoit mandé à Lepta, que Ciceron eſtoit fort content de luy.

50. *Dans vôtre Lettre du dernier Decembre, vous me faites ſouvenir de cet illuſtre ſerment, qui m'a fait trop d'honneur pour*

qué j'en perde la memoire.] Le Tribun Metellus Nepos ayant empêché Ciceron, le dernier jour de son Consulat, de haranguer le Peuple selon la coûtume, & luy ayant seulement permis de faire le ſerment ordinaire ; Ciceron au lieu de jurer ſimplement, ſuivant la formule accoûtumée, qu'il n'avoit eû en vûë dans ſon adminiſtration, que le bien de l'Etat, jura qu'il avoit ſauvé Rome & la Republique, ce que le Peuple reçut & confirma avec de grands applaudiſſemens.

Epiſt. 3. *Lib.* 5. *Fam. In Piſonem.*

51. *Jamais Conſul ne parut avec tant d'éclat.*] PRÆTEXTATUS. On appelloit ainſi les Magiſtrats à cauſe de leur Robe nommée *Prætexta*, parce qu'elle eſtoit bordée de pourpre.

52. *Ce n'eſt point de l'or pour du cuivre.*] Il fait alluſion à l'échange que fit Diomede de ſes armes qui n'eſtoient que de cuivre, avec celles de Glaucus qui eſtoient d'or. Cela eſtoit paſſé en proverbe.

Iliade 6.

53. *Lucceius n'a pas mal fait de vendre ſa maiſon de Tuſculum &c.*] Le texte eſt ici fort concis, & il y a pluſieurs mots ſousentendus, ainſi l'on ne peut que deviner ; mais le ſens que j'ai ſuivi eſt ſi naturel qu'on a tout lieu de croire que c'eſt celui de Ciceron.

54. *Qu'ils ont honte de reculer & qu'ils craignent d'avancer.*] C'eſt la ſituation où Homere repreſente les Chefs des Grecs, lorſqu'Hector vient les défier au combat. Cela ſignifie ici, que ces Meſſieurs dont parle Ciceron, n'oſoient ſe détacher du bon parti,

Digitized by Google

mais qu'ils auroient bien voulu ne se pas declarer ouvertement contre Cesar.

55. *Que Curion pense à faire rappeller Memmius.*] Il n'y réussit pas, mais Cesar le fit revenir lorsqu'il fut le Maître.

56. *Herode*] Affranchi de Cesar.

57. *On dit que Pompée vous en veut beaucoup de mal, & qu'il avoit compté sur cet argent.*] Apparemment que Pompée avoit preté de l'argent à Cesar pendant qu'ils étoient unis ensemble, & il estoit fâché qu'Atticus & les autres creanciers de Cesar eussent esté payez avant luy. Bosius & Popma ont cru qu'il s'agissoit ici de la succession de Cesar, qui devoit revenir à la femme de Pompée fille du premier. Mais ces deux habiles Commentateurs n'ont pas pris garde qu'elle estoit morte depuis trois ans, & que l'enfant qu'elle avoit eû ne luy avoit survêcu que de quelques jours. Pompée étoit alors remarié avec Cornelie fille de Metellus Scipion.

Plutar. Pomp. Dio Lib. 39.

58. *Que Cesar ne fera plus de si folles dépenses à sa maison d'Aricie.*] C'est cette superbe maison de Campagne qui estoit dans le bois d'Aricie, & que Cesar avoit fait abatre & bâtir une seconde fois parce qu'il ne l'avoit pas trouvé, la premiere, à son gré.

Sueton Jul. cap. 46.

59. *Avec deux Chariots*] CUM DUOBUS ESSEDIS. C'estoit une sorte de voiture à quatre rouës, que les Romains avoient prise des Gaulois, qui s'en servoient à la guerre comme on le voit dans les Commentaires de Cesar. Les Peuples de Bretagne en avoient aussi.

Mais parmi les Romains c'eſtoit une marque de luxe de s'en ſervir, comme on le voit par cet endroit, & par un autre de la ſeconde Philippique où Ciceron en fait un reproche à Antoine.

Ceſar Lib. 5. Bel. Gal. Epiſt. 6, 7, & 10. Lib. 7. Fam.

60. *Si la Loy de Curion paſſe, il ſera aſſurement taxé à plus de cent mille ſeſterces.*] Curion avoit propoſé une Loi pour la reparation & l'entretien des grands chemins, qui regloit auſſi les équipages que l'on pourroit avoir chacun ſelon ſa condition. On propoſa dans ces derniers temps pluſieurs Loix contre le luxe, mais elles furent toutes fort mal obſervées. Curion, qui a trente ans, avoit mangé ſon patrimoine, & qui eſtoit auſſi debauché que prodigue, eſtoit l'homme du monde à qui il convenoit le moins de faire le Reformateur. Il eſtoit bien perſuadé que ſa Loy ne paſſeroit point; auſſi ne cherchoit il alors qu'à broüiller, afin d'avoir occaſion de ſe déclarer ouvertement pour Ceſar, à qui il avoit paru d'abord fort oppoſé.

Epiſt. 6. Lib. 8. Fam. Dio Lib. 40.

61. *Un Cynocephale*] Eſpece de ſinge plus ſauvage, plus méchant & plus rare que les autres. On luy avoit donné ce nom qui ſignifie en Grec *tête de chien*, parce qu'en effet ſa tête avoit quelque rapport avec celle du chien. Car on ne doit regarder que comme des fables ce qu'on nous dit, que c'étoient des eſpeces d'hommes qui aboyoient comme les chiens.

62. *Vindullus dont Pompée eſt l'heritier naturel.*] Apparemment que ce Pompeius

Vindullus eſtoit Affranchi de Pompée. Lorſque les Affranchis ne laiſſoient point d'enfans, & qu'ils ne faiſoient point de Teſtament, leurs Maîtres en heritoient.

63. *Le portrait de cinq de nos Dames.*] LAGUNCULÆ. Quelques Critiques liſent *Imaguncula*, & Boſius *Plaguncula*, qu'il fait venir de πλάγγων, petite poupée de cire qui repreſentoit les perſonnes au naturel, & dont on ſe ſervoit dans les enchantemens. Quoiqu'il en ſoit, on voit ici par ce qui ſuit, que c'eſtoit de ces eſpeces de portraits que les femmes donnent à leurs galants.

64. *Et entre autres celui de la ſœur de vôtre bon ami.*] Junie l'aînée des ſœurs de Brutus, & femme de Lepidus depuis Triumvir.

65. *Un Frere ſi peu clairvoyant & un mari ſi commode, ſont veritablement ce que leur nom ſignifie.*] Brutus ſignifie un homme ſtupide, & Lepidus un homme plaiſant. *Qui hoc utatur*, c'eſt-à-dire, *qui Vedio pro amico utatur.*

66. *Je crois que ce trait vous divertira. car vous n'êtes pas moins curieux que moi de pareilles hiſtoires.*] Celius connoiſſoit le goût de Ciceron; & voici ce qu'il luy mandoit à peu prés, dans ce même temps. *On n'auroit jamais cru que Servius Occella fût ſi fort homme à bonnes fortunes, ſi en trois jours on ne l'avoit pris deux fois ſur le fait. Vous me demanderez avec qui? Mais je ne vous le dirai point. Je ſuis bien aiſe qu'on voie un homme de vôtre gravité & de vôtre importance, aller demandant aux*

Digitized by Google

ans & aux autres, avec qu'elle femme un tel a eſté ſurpris.

Epiſt. 7. Lib. 8. Fam.

67. *Un Portique à Eleuſis*] Au fameux Temple de Ceres.

68. *L'Academie.*] Cette illuſtre Ecole qui eſtoit aux portes d'Athenes.

69. *Je n'aime point ces fauſſes inſcriptions que l'on met à des Statues qu'on n'a point fait placer.*] Les Grecs mettoient ſur la baſe des Statues le nom de celui qui les avoit fait placer; & par flaterie, depuis qu'ils eſtoient ſoumis aux Romains, ils oſtoient quelquefois le nom ancien pour y mettre celui de quelque perſonne de conſideration. Quelquefois auſſi, où l'on changeoit la tête de quelque ancienne Statue, où l'on en retouchoit les traits, & l'on y mettoit le nom de quelque perſonne vivante. Plutarque parle de deux Statues Coloſſales l'une d'Attalus, & l'autre d'Eumenés, auſquelles les Atheniens avoient fait mettre le nom d'Antoine.

Plut. in Alcibia. & Anton.

70. *Le ſept cent ſoixantiéme jour depuis la bataille de Leuctre.*] C'eſt-à-dire depuis la mort de Clodius.

Voy. la 1. Rem. ſur la 13. Lett. du 5. Liv.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

CVm Philogenes libertus tuus Laodiceam ad me ſalutandi cauſſa veniſſet, & ſtatim ad te navigaturum eſſe diceret, has ei litteras dedi; quibus ad eas reſcripſi, quas acceperam à Bruti tabellario. Et reſpondebo primum poſtremæ tuæ paginæ; quæ mihi magnæ moleſtiæ fuit; quod ad te ſcriptum eſt à Cincio de Statii ſermone, in quo hoc moleſtiſſimum eſt, Statium dicere, à me quoque id conſilium probari. Probari autem? de iſto hactenus. Dixerim me vel plurima vincula tecum ſummæ conjunctionis optare: etſi ſint amoris arctiſſima: tantum abeſt ut ego ex eo, quo adſtricti ſumus, laxari aliquid velim. Illum autem multa de iſtis rebus aſperius ſolere loqui ſæpe ſum expertus, ſæpe etiam lenivi iratum. Id ſcire te arbi-

LETTRE II.

PHilogene vôtre Affranchi eſt venu à Laodicée prendre congé de moi, & il eſt prêt à partir pour vous aller joindre; je me ſers de cette occaſion pour répondre à vôtre Lettre que j'ai reçû par le Meſſager de Brutus. Je commencerai par le dernier article, où vous me parlez de ce que Cincius vous mande qu'il a entendu dire à Statius. Cela me fait beaucoup de peine; & ce qui me choque fort, c'eſt que Statius ait oſé dire que j'approuvois ce divorce. Moi! j'aurois pû avoir cette penſée! mais il n'eſt pas neceſſaire de me juſtifier. Il me ſuffit de vous aſſurer que bien loin de vouloir rompre les liens qui nous uniſſent, je voudrois les ſerrer encore davantage & en trouver de nouveaux, quoique ceux que forme une amitié reciproque, ſoient par eux-mêmes aſſez forts. Vous ſçavez que mon frere, lorſqu'il eſt faché contre vôtre ſœur, dit bien des choſes ſemblables qui n'ont

Digitized by Google

tror. In hac autem peregrinatione militiave noſtra ſæpe incenſum ira vidi, ſæpe placatum. Quid ad Statium ſcripſerit neſcio. Quidquid acturus de tali re fuit, ſcribendum tamen ad libertum non fuit. Mihi autem erit maxime curæ, nequid fiat ſecus, quam volumus, quamque oportet. Nec ſatis eſt in ejuſmodi re ſe quemque præſtare. Ac maxime partes iſtius officii ſunt pueri Ciceronis, ſive jam adoleſcentis: quod quidem illum ſolo hortari ac mihi videtur matrem valde, ut debet, amare, teque mirifice. Sed eſt magnum illud quidem, verumtamen multiplex pueri ingenium: quo ego regendo habeo negotiis ſatis.

Quoniam reſpondi poſtremæ tuæ paginæ prima mea; nunc ad primam revertar tuam. Peloponneſias civitates omnes maritimas eſſe, hominis non nequam, ſed etiam tuo judicio pro-

point de ſuites. Et il eſt vrai que depuis que nous ſommes partis, ſoit pendant le chemin, ſoit depuis que je ſuis dans mon Gouvernement, je l'ai vû pluſieurs fois fort en colere ; mais j'ai eû ſoin de l'apaiſer, & il eſt revenu fort aiſement. Je ne ſçai point ce qu'il a écrit à Statius ; quelque penſée qu'il ait eû, ce n'eſt point à des Affranchis qu'il faut faire de pareilles confidences. Je n'oublirai rien pour l'empêcher de prendre un mauvais parti, & de nous donner ce chagrin. Mais il faut que chacun de nous y contribue de ſon côté ; & c'eſt ſur tout le devoir & l'intereſt de nôtre neveu, qui commence à n'être plus un enfant ; je ne manque pas de l'y exhorter. Il me paroiſt qu'il a pour ſa mere, & ſur tout pour vous, tous les ſentimens qu'il doit avoir. Il a beaucoup d'eſprit, mais c'eſt un eſprit couvert & difficile ; je n'ai pas peu de peine à le gouverner.

Reprenons maintenant le commencement de vôtre Lettre. Ce n'eſt pas ſur le temoignage de quelque mechant Auteur que j'ai avancé que toutes les villes du Peloponeſe étoient maritimes ; c'eſt ſur la foi de Dicearque,

bati, Dicæarchi tabulis credidi. Is multis nominbus in Trophoniana Charonis narratione Græcos in eo reprehendit, quod mare tam secuti sunt: nec ullum in Peloponneso locum excipit, cum mihi auctor placeret, (etenim erat ἱστορικώτατος, [a] *& vixerat in Peloponneso) admirabar tamen, & vix accredens communicavi cum Dionisio. Atque is primo est commotus: deinde, quod tum de isto Dicæarcho non minus bene existimabat, quam tu de C. Vestorio, ego de M. Cluvio, non dubitabat, quin ei crederemus. Arcadiæ censebat esse Lepreon quoddam maritimum: Tene autem, & Aliphera, & Tritia νεόκτισα* [b] *ei videbantur; idque τῷ τ̃ νεῶν καταλόγῳ* [c] *confirmabat, ubi mentio non fit istorum. Atque istum ego locum totidem verbis à Dicæarcho transtuli. Phliasios autem dici sciebam, & ita fac ut habeas, nos quidem sic habemus. Sed*

[a] Historiarum peritissimus.
[b] Nuper condita.
[c] Navium enumeratione.

dont vous faites vous même beaucoup de cas. Dans sa description de la descente dans l'antre de Trophonius, Cheron [1] prouve par beaucoup de raisons, que les Grecs ont mal fait de bâtir tant de villes sur le bord de la Mer, & il compte pour maritimes toutes celles du Peloponese. [2] Quoique j'estime fort cet Auteur, qui me paroist avoir une grande connoissance de l'histoire, & qui d'ailleurs a vécu dans le Peloponese, cela ne laissa pas de m'arrêter, & je proposai mon doute à Dionisius. Il fut d'abord surpris; mais, comme il se fie aussi volontiers à Dicearque que vous à Vestorius & moi à Cluvius, [3] il me dit que je pouvois m'en rapporter à cet Auteur. Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une ville maritime nommée Lepreon. [4] Pour Tené, [5] Aliphera, [6] & Tritia, [7] il croit que ce sont des villes modernes; & il le prouve par le denombrement que fait Homere de toutes celles qui armerent des vaisseaux pour la guerre de Troye, où elles ne sont point compriſes. Tout ce que j'ai dit là dessus, je l'ai copié mot pour mot de Dicearque. Je sçai bien qu'il faut dire *Phliasios*; [8] & vous corrigerez cet en-

primo me ἀναλογία [a] *deceperat* Φλιῦς, Ὀπῦς, Σιπῦς. [b] *Quod* Ὀπάντιοι, Σιπάντιοι. [c] *Sed hoc continuo correximus.*

a Analogia. *b* Phlious, Opous, Sipous. *c* Opontioi Sipountioi,

Lætari te noſtra moderatione & continentia video. Tum id magis faceres ſi adeſſes, atque hoc foro, quod egi ex Idibus Febr. Laodiceæ ad Kal. Maias omnium diœceſium, præter Ciliciæ, mirabilia quædam effecimus: ita multæ civitates omni ære alieno liberatæ, multæ valde levatæ ſunt: omnes ſuis legibus & judiciis uſæ, αὐτονομίαν [d] *adeptæ revixerunt. His ego duobus generibus facultatem ad ſe ære alieno liberandas, aut levandas dedi; uno, quod omnino nullus in imperio meo ſumptus factus eſt. (nullum cum dico non loquor ὑπερβολικῶς* [e] *) nullus, inquam, ne teruntius quidem. Hac autem re incredibile*

d Facultatem utendi ſuis legibus.
e Supra veritatem.

eſt

droit dans vôtre exemplaire, comme j'ai fait dans le mien. J'ai été trompé d'abord par l'analogie ; & j'ai crû que de φλιοῦς on faiſoit φλιούντιοι, comme de Ὀποῦς Σιποῦς on fait Ὀπούντιοι Σιπούντιοι, mais je me ſuis bientôt apperçu de cette faute.

Vous me dites, que ce que vous avez appris de ma moderation & de mon deſintereſſement, vous a fait un tres grand plaiſir ; vous en auriez bien davantage ſi vous étiez ici. Je viens de faire des choſes merveilleuſes à Laodicée, où depuis le treiziéme de Février juſqu'au premier de Mai, j'ai reglé toutes les affaires de mes départemens, hors celles de Cilicie. Les villes qui eſtoient accablées de dettes, ou ſe ſont acquittées entierement, ou ſont fort liberées. Je les laiſſe juger entre eux leurs differens ſelon leurs Loix ; tout cela leur a rendu la vie. J'ai fourni aux villes deux grands moyens pour s'acquiter ; le premier, en ne tirant rien de la Province pour ma ſubſiſtance ; quand je dis rien je n'exagere point, & il eſt vrai à la Lettre qu'il ne leur en coûtera pas une obole ; vous ne ſçauriez croire de quelle reſſource cela leur

est quantum civitates emerserint. Accessit altera. Mira erant in civitatibus ipsorum furta Græcorum, quæ magistratus sui fecerant. Quæsivi ipse de iis, qui annis decem proximis magistratum gesserant. Aperte fatebantur. Itaque sine ulla ignominia suis humeris pecunias populis retulerunt. Populi autem nullo gemitu publicanis, quibus hoc ipso lustro nihil solverant, etiam superioris lustri reddiderunt. Itaque Publicanis in oculis sumus. Gratis, inquis, viris. Sensimus.

Jam cetera jurisdictio nec imperita, & clemens cum admirabili facilitate. Aditus autem ad me minime provinciales. Nihil per cubicularium. Ante lucem inambulabam domi, ut olim candidatus. Grata hæc & magna, mihique nondum laboriosa ex illa vetere militia.

a été. En ſecond lieu, les Magiſtrats des villes s'étoient engraiſſez aux dépens de leurs Citoyens. J'ai interrogé moi-même là-deſſus ceux qui ont été en Charge depuis dix ans ; ils m'ont tout avoüé ; & ſans eſſuyer la honte d'une condamnation, ils ont rapporté d'eux-mêmes l'argent qu'ils avoient pris. Avec ce ſecours les villes ont payé ſans peine ce qu'elles devoient de ce Bail, dont les Fermiers de la Republique n'avoient rien touché, & tous les arrerages du precedent. Jugez combien cela m'a mis en grace avec ces Meſſieurs. Ce ne ſont pas des ingrats, me dites-vous ; cela eſt vrai & je m'en ſuis apperçu.

Je m'acquite de mes autres fonctions avec le même ſuccés, & je me fais admirer par ma douceur & mes manieres aiſées. Je ne ſuis point difficile à approcher comme beaucoup d'autres Gouverneurs ; on n'a point beſoin pour me parler de s'adreſſer à mes gens, je me promene chez moi les portes ouvertes, comme je faiſois lorſque je briguois les Charges. On eſt charmé de ces manieres & l'on m'en tient un grand compte, quoique cela ne me coûte pas beaucoup, à cauſe de l'habitude qui m'en eſt reſtée de ces temps

Digitized by Google

Nonis Maii in Ciliciam cogitabam: ibi cum Junium mensem consumsissem, atque utinam in pace, (magnum enim bellum impendet à Parthis) Quintilem in reditu ponere. Annuæ enim mihi operæ A. D. III Kal. Sext. emerentur. Magna autem in spe sum mihi nihil temporis prorogatum iri. Habebam acta urbana usque ad Nonas Martias; è quibus intelligebam, Curionis nostri constantia omnia potius actum iri, quam de provinciis. Ergo, ut spero, propediem te videbo.

Venio ad Brutum tuum, immo nostrum, sic enim mavis. Equidem omnia feci, quæ potui aut in mea provincia perficere, aut in regno experiri. Omni igitur modo egi cum rege, & ago quotidie per litteras scilicet. Ipsum enim triduum, quatriduumve mecum habui turbulentis in rebus, quibus eum liberavi. Sed & tum præsens,

où j'avois mon chemin à faire.

Je partirai le ſeptiéme de Mai pour la Cilicie, où je paſſerai tout le mois de Juin. Si les Parthes avec leſquels nous ſommes à la veille d'avoir une grande guerre, me laiſſent en repos, je me mettrai en chemin le premier de Juillet, pour être à portée de ſortir de mon Gouvernement le trente qui eſt le dernier jour de mon année, car je compte fort de n'être point continué. On m'a envoyé les *Actes* de tout ce qui s'eſt paſſé dans le Senat juſqu'au ſeptiéme de Mars, par où je juge que Curion empêchera toûjours avec la même opiniatreté, qu'on ne propoſe l'affaire des Gouvernemens 10. Ainſi j'eſpere de vous embraſſer bientôt

Je viens à Brutus vôtre ami ou plûtôt le nôtre, puiſque vous le voulez ainſi. Je puis vous aſſeurer que j'ai employé pour luy toute mon autorité dans mon Gouvernement, & tout mon credit auprés du Roy Ariobarzane. J'ai preſſé pluſieurs fois ce Prince, & je ne me laſſe point de luy écrire pour Brutus. Je l'ai eû trois ou quatre jours avec moi juſqu'à ce que j'euſſe appaiſé quelques troubles qu'il y a eû à ſa Cour. Pendant

& poſtea creberrimis non deſtiti rogare & petere mea cauſſa ; ſuadere & hortari ſua. Multum profeci , ſed quantum non plane , quia longe abſum, ſcio.

Salaminios autem (hos enim poteram coercere) adduxi , ut totum nomen Scaptio vellent ſolvere ; ſed centeſimis ductis à proxima quidem ſyngrapha , nec perpetuis , ſed renovatis quotannis. Numerabantur nummi : noluit Scaptius. Tu n' qui ais Brutum cupere aliquid perdere ? quaternas habebat in ſyngrapha. Fieri non poterat : nec ſi poſſet ego pati poſſem. Audio omnino Scaptium pœnitere. Nam quod S C. eſſe dicebat , ut jus ex ſyngrapha diceretur , eo conſilio factum eſt , quod pecuniam Salaminii contra legem Gabiniam ſumpſerant. Vetabat autem Auli lex , jus dici de ita ſumpta pecunia. Decrevit igitur Senatus , ut jus diceretur iſta

ce temps-là & depuis son départ, je l'ai pris de tous les côtez. Je l'ai prié de faire quelque chose à ma consideration, & je luy ai representé que c'estoit même son interêt. Mes remontrances n'ont pas été inutiles ; mais, comme je suis à present fort éloigné de luy, je ne sçai point au juste quel effet elles auront eû.

Pour ceux de Salamine, sur qui j'avois autorité, je les ai obligé à payer Scaptius sur le pié d'un pour cent par mois en comptant depuis leur derniere obligation, & en ajoûtant au bout de chaque année, l'interêt au Principal. Ils compterent aussi-tôt l'argent, mais Scaptius ne voulut pas le recevoir ; & vous me dites aprés cela, que Brutus veut bien perdre quelque chose. L'Obligation portoit quatre pour cent par mois ; les debiteurs ne pouvoient pas payer un interêt si excessif ; &, quand ils l'auroient pû, je ne l'aurois pas souffert. On dit que Scaptius se repent à present de n'avoir pas accepté leurs offres. En effet, le Decret du Senat sur lequel il appuie son droit, & qui declare cette Obligation valable, n'a esté fait en sa faveur que parce que ceux de

ſyngrapha. Nunc iſta habet juris idem, quod cetera, nihil præcipui.

Hæc, à me ordine facta, puto me Bruto probaturum; tibi neſcio; Catoni certe probabo. Sed jam ad te ipſum revertor. Ain' tandem Attice, laudator integritatis & elegantiæ noſtræ? auſus es hoc ex ore tuo, inquit Ennius, ut equites Scaptio ad pecuniam cogendam darem, me rogare? an tu, ſi mecum eſſes, qui ſcribis morderi te interdum quod non ſimul ſis, paterere me id facere ſi vellem? non amplius, inquis, quinquaginta. Cum Spartaco minus multi primo fuerunt. Quid tandem iſti mali in tam tenera inſula non feciſſent? non feciſſent autem? immo quid ante adventum meum non fecerunt? incluſum in curia Senatum habuerunt Salaminium ita multos

Salamine luy avoient emprunté de l'argent pour payer leurs Charges, contre la défenſe de la Loy Gabinia, qui déclare nulles les obligations faites dans ce cas. Ainſi le Senat n'a point eû d'autre intention que de luy aſſurer le payement de ſa dette, ſans vouloir le diſpenſer des Loix ordinaires par rapport à l'interêt.

Voilà mes raiſons; j'eſpere que Brutus en ſera content, je ne ſçai ſi vous le ſerez, je ſuis bien ſûr du moins que Caton ſera pour moi. Mais c'eſt à vous maintenant à qui je m'adreſſe en particulier. Quoi-donc, Mon cher Atticus, vous qui vantez ſi fort mon integrité & ma bonne conduite, vous me priez de donner des Cavaliers à Scaptius pour ſe faire payer? *cela a t'il pû ſortir de vôtre bouche*, comme parle Ennius. Vous étes faché quelquefois, me dites-vous, de n'être pas venu avec moi; mais, ſi vous y étiez, me laiſſeriez-vous faire ce que vous me demandez? Scaptius ne veut que cinquante Cavaliers, Spartacus n'en avoit pas tant lorſqu'il prit les armes. 11 Quel deſordre n'auroient donc pas fait ceux-là dans une Iſle ſi expoſée à leurs inſultes, où

dies, ut interierint non nulli fame. Erat enim præfectus Appii Scaptius, & habebat turmas ab Appio. Id me igitur tu, cujus mehercule os mihi ante oculos ſolet verſari, cum de aliquo officio, ac laude cogito, tu me, inquam rogas, præfectus ut Scaptius ſit? alias hoc ſtatueramus, ut negotiatorem neminem: idque Bruto probaveramus.

Habeat is turmas? cur potius, quam cohortes? ſumptu jam nepos evadit Scaptius. Volunt, inquis, principes. Scio, nam ad me Epheſum uſque venerunt; flenteſque equitum ſcelera, & miſerias ſuas detulerunt. Itaque ſtatim dedi litteras, ut ex Cypro equites ante certam diem decederent: ob eamque cauſſam, tum ob ceteras, Salaminii nos in cælum decretis ſuis ſuſtulerunt. Sed jam quid opus equitatu? ſolvunt enim Salaminii. Niſi forte id volumus armis efficere, ut fœnus quaternis centeſimis

plûtôt quel mal n'y ont-ils pas déja fait ſous mon Predeceſſeur. Ils tinrent le Senat de Salamine aſſiégé pendant pluſieurs jours, juſques-là que quelques Senateurs moururent de faim. Et vous que j'ai toûjours preſent à l'eſprit lorſque je me propoſe quelque action d'honneur & de juſtice, vous me priez de donner une place de Préfet à un tel homme. Independament de cela, ne ſommes nous pas convenus d'exclure tous les *Negotians*, & ne l'avons-nous pas fait approuver à Brutus?

Scaptius demande de la Cavalerie; eſt-ce que de l'Infanterie ne luy ſuffiroit pas? depuis quand eſt-il devenu ſi prodigue 12? Mais, dites-vous, les Principaux de Salamine y conſentent; il faut le croire, & c'eſt ſans doute pour cela qu'ils vinrent au devant de moi juſqu'à Epheſe, où ils ſe plaignirent les larmes aux yeux de tous les maux que ces ſoldats leur avoient fait ſouffrir, ſur quoi je donnai auſſi-tôt des ordres pour les faire ſortir de l'Iſle. Et c'eſt principalement en reconnoiſſance de ce ſervice, que ceux de Salamine m'ont fait des remercimens publics, de la maniere du monde la plus hono-

ducant. Et ego audebo legere unquam, aut attingere eos libros, quos tu dilaudas, si tale quid fecero? nimis, nimis, inquam, in isto Brutum amasti dulcissime Attice: nos, vereor, ne parum. Atque haec, scripsi ego ad Brutum scripsisse te ad me. Cognosce nunc cetera.

Pro Appio nos hic omnia faciemus; honeste tamen, sed plane libenter: nec enim ipsum odimus: & Brutum amamus: & Pompeius mirifice à me contendit; quem mehercule plus plusque in dies diligo. C. Cœlium Quæstorem huc venire audisti. Nescio, quid sit: sed... Pammenia illa mihi non placent. Ego me spero Athenis fore mense Septembri, tuorum itinerum tempora scire sane velim.

εὐήθειαν [a] *Sempronii Rufi cognovi*

[a] Factuam simplicitatem.

rable pour moi. Mais que veut faire Scaptius de ces ſoldats ? Ses debiteurs n'offrent-ils pas de le payer ; leur envoirons-nous garniſon pour les obliger à donner quatre pour cent par mois ? Comment oſerois-je aprés cela regarder ces livres dont vous étes ſi content ? En verité, mon cher Atticus, vous avez eû dans cette occaſion trop d'égard pour Brutus, & trop peu pour moi. Je luy ai marqué avec quelle vivacité vous m'avez écrit ſur ſon affaire ; mais paſſons à autre choſe.

Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur me peut permettre [13], & je ſuis bien aiſe de faire plaiſir à Brutus. Pompée, pour qui j'ai plus d'amitié que jamais, me recommande auſſi cette affaire avec beaucoup d'inſtance [14]. Vous avez entendu dire que C. Cellus [15] vient ici en qualité de Queſteur, pour moi je n'en ſçai encore rien. Mais [16] ..... Je ne ſuis point content de cette affaire de Pammenes [17]. J'eſpere d'être à Athenes au mois de Septembre ; je voudrois ſçavoir quand vous partirez & quelle route vous prendrez.

J'admire ce trait de ſimplicité de Sempronius Rufus [18], dont vous me

ex epistola tua Corcyræa. Quid quæris? invideo potentiæ Vestorii. Cupiebam etiam nunc plura garrire : sed lucet ; urget turba ; festinat Philogenes. Valebis igitur, & valere Piliam, & Cæciliam nostram jubebis litteris ; salvebis à meo Cicerone.

REMARQUES.

SUR LA II. LETTRE.

1. *Dans sa description de la descente dans l'antre de Trophonius, Cheron &c.*] On connoist assez l'antre de Trophonius, où l'on descendoit pour connoistre l'avenir. Ce Cheron estoit fils d'Apollon & de Thero. Dicearque le faisoit parler dans l'ouvrage que Ciceron cite ici, & qui avoit pour titre *de la descente dans l'antre de Trophonius*, comme nous l'apprenons d'Athenée Lib. 13. Ciceron dans la trente & une & trente-deuxiéme Lettre du Livre treiziéme, cite le même Traité sous le nom de κατάβασις.

2. *Il compte pour maritimes toutes celles du Peloponese.*] Cela ne doit s'entendre que des villes bâties avant la guerre de Troye, comme il paroist par la suite.

3. *Vestorius & Cluvius*] Deux riches

parlez dans vôtre Lettre datée de Corcyre ; que voulez-vous que je vous dise? je trouve Vestorius trop heureux de l'avoir emporté si hautement. Je voudrois bien m'entretenir plus longtemps avec vous, mais il commence à faire jour, on s'assemble à ma porte, & Philogene est pressé de partir. Je finis en vous souhaitant une bonne santé. Faites mes complimens à Pilia & à nôtre chere Cecilia [19], quand vous leur écrirez. Mon fils vous salue.

Banquiers chez qui Ciceron & Atticus plaçoient leur argent.

4. *Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une ville maritime nommée Lepreon.* Atticus avoit sans doute objecté contre ce que Ciceron avoit avancé, que bien loin que toutes les villes du Peloponese fussent maritimes, il y avoit une province, sçavoir l'Arcadie qui étoit entierement dans les terres. En effet, Homere dans le denombrement que Ciceron cite ici, dit qu'Agamemnon fournit des vaisseaux aux Arcadiens, parce qu'ils ne sçavoient ce que c'étoit que d'aller sur Mer. Lepreon n'étoit pas de l'Arcadie, comme le croyoit Dionisius, mais de l'Achaïe.

5. *Tené*] Entre Corinthe & Myecnes. Les anciens Geographes la nomme Tenea ; il y a beaucoup d'apparence qu'il faut lire de même

ici, & que l'*a* a eſté oublié par les Copiſtes, parce que le mot ſuivant commence par un A.

6. *Aliphera*] Cette ville eſtoit anciennement de l'Arcadie, mais on la compta depuis parmi celles d'Elide.

7. *Tritia*] Τριτία ville d'Achaïe ; il y avoit encore dans la même Province, une ville nommée Τριταία *Tritaa*, qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci. Il y avoit deux autres villes nommées *Tritia*. L'une dans la Troade, & l'autre dans la Phocide ſelon Etienne le Geographe, mais Thucidide & Polybe appellent cette derniere Τριταία *Tritaa*.

8. *Je ſçai bien qu'il faut dire Phliaſios.*] Eſtienne dit qu'on les appelloit également Φλιάντιος, Φλιάσιος, & Φλιάσιος ; mais l'autorité de ce Geographe ne vaut pas à beaucoup prés celle de Ciceron, & ſur tout d'Atticus.

9. *De ce Bail.*] Hoc ipso lustro. Les Cenſeurs affermoient les biens de la Republique tous les cinq ans. On ſçait aſſez que cet eſpace s'appelloit *Luſtrum*, & nous en avons dit ailleurs la raiſon.

10. *Que Curion empêchera toûjours avec la même opiniatreté, qu'on ne propoſe l'affaire des Gouvernements.*] On avoit arreſté l'année precedente dans le Senat, que les Conſuls de celle-ci propoſeroient, au mois de Mars, l'affaire du Gouvernement des Gaules, en même temps qu'on nommeroit des Gouverneurs pour les autres Provinces ; mais Curion, qui eſtoit alors Tribun, s'y oppoſoit avec quelques uns de ſes Collegues.

11. *Spartacus n'en avoit pas tant lorſqu'il prit les armes.*] Plutarque dit qu'il n'avoit

d'abord avec luy que ſoixante & quatorze Gladiateurs.

12. *Depuis quand eſt-il devenu ſi prodigue ?*] Scaptius offroit d'entretenir cette Cavalerie à ſes dépens ; & Ciceron dit en ſe moquant, que de l'Infanterie luy couteroit moins.

13. *Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur me peut permettre.*] Il avoit eſté accuſé de concuſſion par Dolabella ; &, comme les informations ſe devoient faire en Cilicie, Ciceron pouvoit luy nuire ou le ſervir.

14. *Pompée .... me recommande auſſi cette affaire avec beaucoup d'inſtance.*] Le fils aîné de Pompée avoit épouſé la fille d'Appius.

Epiſt. 10. Lib. 3. Fam.

15. *C. Celius*] ſurnommé Caldus d'une famille Conſulaire ; au lieu que le Celius, dont nous avons ſouvent parlé, eſtoit un nouveau noble.

16. *Pour moi je n'en ſçai encore rien, mais ...*] On pourroit encore traduire *neſcio quid ſit* par *je ne ſçai quel homme c'eſt* ; car *quid ſit* peut eſtre ici pour *quid hominis ſit. Mais ....* il faut ſous-entendre je m'en mets peu en peine, ou quelque choſe de ſemblable.

17. *Je ne ſuis point content de cette affaire de Pammenés.*] C'eſt quelque choſe d'inconcevable que les égaremens de pluſieurs Commentateurs ſur cet endroit, & les étranges conjectures dans leſquelles ils ont donné ; quoiqu'il ſoit viſible qu'il s'agit ici de la même affaire dont Ciceron a deja parlé à la fin de la vingtiéme Lettre du cinquiéme Livre : *Tu*

Digitized by Google

velim quod antea ad te scripsi de domo Pammenis &c. Ciceron parle à la fin du Livre *des Orateurs illustres* d'un Pammenés, qui estoit alors l'homme le plus éloquent de la Grece, mais cela ne peut pas convenir à celuy dont il s'agit dans la Lettre que nous avons cité, & où Ciceron dit de luy *puer.*

18. *J'admire ce trait de simplicité de Sem.*

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

ET si nil sane habebam novi quod post accidisset, quam dedissem ad te Philogeni liberto tuo litteras, tamen cum Philotimum Romam remitterem, scribendum aliquid ad te fuit ac primum illud, quod me maxime angebat (non quo me aliquid juvare posses, quippe res est in manibus: tu autem abes longe gentium:

.... Πολλὰ δ' ἐν μεταιχμίῳ
Νότος κυλίνδει κύματ' εὐρείης ἁλὸς [a])

[a] Multos autem in intermedio auster volvit fluctus lati maris.

Pronius Rufus.] V. la 3. Rem. sur la 2. Lettre du Livre cinquiéme, & la 8. Lettre du 8. Livre des Familieres.

19. *Cecilia*] C'estoit la fille d'Atticus ; les filles portoient le nom de famille de leur pere ; & depuis qu'Atticus avoit esté adopté par son oncle Cecilius, il avoit pris son nom de famille.

V. la 1. *Rem. sur la* 20. *Lettre du troisiéme Livre.*

LETTRE III.

JE n'ai rien de nouveau à vous mander depuis que je vous ai écrit par Philogene vôtre Affranchi ; je n'ai pas voulu neanmoins renvoyer Philotime à Rome sans le charger d'une Lettre pour vous. Je vous parlerai d'abord de ce qui m'embaraſſe le plus, quoique vous ne puiſſiez pas m'aider de vos conſeils ; car c'eſt une affaire à décider inceſſamment, *& nous ſommes ſeparez par une vaſte étendue de terres & de Mers.* Mon année, comme vous ſçavez, eſt prête à finir ; car elle ne va que juſqu'au trentiéme de Juillet, & l'on ne m'a point nommé de ſucceſſeur. Qui dois-je donc laiſſer pour commander à ma

Digitized by Google

obrepſit dies, ut vides, (mihi enim A. D. III Kal Sext. de provincia decedendum eſt) nec ſucceditur. Quem relinquam, qui provinciæ præſit? ratio quidem & opinio hominum poſtulat fratrem: primum quod videtur eſſe honos. Nemo igitur potior. deinde quod ſolum habeo Prætorium. Pontinius enim ex pacto & conventu (nam ea lege exierat) jam à me diſceſſerat. Quæſtorem nemo dignum putat. Etenim eſt levis, libidinoſus, tagax.

De fratre autem primum illud eſt: perſuaderi ei non poſſe arbitror. Odit enim provinciam. Et hercule nihil odioſius, nihil moleſtius. Deinde ut mihi nolit negare; quidnam mei ſit officii? cum bellum eſſe in Syria magnum putetur, id videatur in hanc provinciam erupturum; hic præſidii nihil ſit; ſumptus annuus decretus ſit; videaturne aut pietatis eſſe meæ fratrem relinquere; aut diligentiæ, nugarum aliquid relinquere? magna igitur, ut vides, ſollicitudine afficior,

place ? Il ſemble que je ne puis choiſir que mon frere, comme tout le monde s'y attend. Premierement c'eſt une eſpece d'honneur, & cette raiſon ſuffiroit; en ſecond lieu, de tous mes Lieutenans il n'y a que luy qui ait eſté Préteur; car Pontinius eſt déja parti, & il n'étoit venu avec moi qu'à cette condition. Pour mon Queſteur, perſonne ne croit que j'y doive penſer; c'eſt un homme leger, debauché, & qui aime fort l'argent.

D'un autre côté, je ne crois pas pouvoir obtenir de mon frere qu'il demeure, car il hait fort la Province, & il n'eſt rien en effet de plus haïſſable. Mais quand il pourroit s'y reſoudre; maintenant que la Syrie eſt menacée d'une grande guerre qui pourra bien paſſer juſque dans mon Gouvernement, où il n'y a qu'une armée tres foible & nul fond reglé que pour mon année, ne ſeroit-ce pas manquer à ce que je dois à mon frere que de l'expoſer dans une pareille conjoncture; & d'autre part, ne ſeroit-ce pas manquer à ce que je dois à la Republique que de

magna inopia consilii. Quid quæris? toto negotio nobis opus non fuit. Quanto tua provincia melior? decedes cum voles; nisi forte jam decessisti, quem videbitur præficies Thesprotiæ & Chaoniæ.

Nec dum tamen ego Quintum conveneram; ut jam, si id placeret, scirem, possetne ab eo impetrari: nec tamen, si posset, quid vellem habebam. Hoc est igitur ejusmodi. Reliqua plena adhuc & laudis & gratiæ, digna iis libris quos dilaudas. Conservatæ civitates; cumulate Publicanis satisfactum: offensus contumelia nemo; decreto justo & severo perpauci; nec tamen quisquam ut queri audeat. Res gestæ dignæ triumpho, de quo ipso nihil cupide agemus; sine tuo quidem consilio certe nihil. Clausula est difficilis in traden-

laiſſer quelque mauvais ſujet ? Je ſuis, comme vous voyez dans un grand embarras, ſans avoir perſonne dont je puiſſe prendre conſeil. Que voulez-vous que je vous diſe ? je me ſerois bien paſſé de leur Gouvernement ; vos engagemens ſont bien plus agreables ; vous quitterez vôtre Province quand vous voudrez, ſi vous ne l'avez déja fait ; & vous laiſſerez à qui il vous plaira, vos Gouvernemens de Theſprotie & de Chaonie.

Mon frere ne m'eſt pas encore venu joindre, ainſi je ne ſçai ſi on pourroit le reſoudre à demeurer ; mais quand il feroit tout ce que je voudrois, je ne ſçaurois moi-même que vouloir ; c'eſt la ſeule choſe qui m'embaraſſe. Du reſte, j'ai gagné l'eſtime & l'affection de tout le monde, & je n'ai démenti en rien ces Livres dont vous êtes ſi content. J'ai menagé le bien des villes, j'ai ſatisfait pleinement les Fermiers de la Republique, je n'ai maltraité qui que ce ſoit ; & ceux mêmes, en petit nombre, que j'ai été obligé de traiter avec quelque rigueur, ne croyent pas pouvoir s'en plaindre. J'ai remporté ſur les ennemis, des avantages qui me

da provincia. Sed hæc Deus aliquis gubernabit.

De urbanis rebus scilicet plura tu scis; sæpius, & certiora audis. Equidem doleo non me tuis litteris certiorem fieri. Huc enim odiosa afferebantur de Curione, de Paullo: non quo ullum periculum videam stante Pompeio, vel etiam sedente; valeat modo: sed mehercule Curionis & Paulli meorum familiarium vicem doleo. Formam igitur mihi totius Reip. si jam es Romæ, aut cum eris, velim mittas; quæ mihi obviam veniat, ex qua me fingere possim, & præmeditari, quo animo accedam ad urbem. Est enim quiddam advenientem non esse peregrinum atque hospitem.

Et, quod pæne præterii. Bruti tui caussa, ut sæpe ad te scripsi, feci omnia.

mettent en droit de demander le Triomphe, mais je ne montrerai point là-dessus trop d'ardeur, & je ne ferai aucun pas que par vos conseils. Il ne me reste plus qu'à decider qui je laisserai en ma place, il faut esperer que quelque Dieu m'inspirera.

Vous sçavez bien mieux que moi les nouvelles de Rome, vous en avez plus souvent & de plus certaines. Je suis faché que vous ne m'en disiez rien. Il en est venu ici de mauvaises touchant Paullus & Curion. [2] Ce n'est pas que je craigne rien pour la Republique tant qu'elle aura Pompée ; pourvû que les Dieux nous le conservent : nous sommes en sureté ; mais je plains Curion & Paullus qui sont tous deux de mes amis. Dés que vous serez à Rome, si vous n'y estes pas encore, ne manquez pas de m'envoyer une description exacte de l'état de la Republique, afin que je puisse me former là-dessus, & voir quel esprit il faut porter dans les affaires presentes ; car il est bon en arrivant, de n'être pas entierement neuf & étranger.

Mais j'oubliois presque Brutus. J'ai fait pour luy tout ce que je pouvois faire, comme je vous l'ai déja mandé

nia. Cyprii numerabant. Sed Scaptius centesimis, renovato in singulos annos fœnore, contentus non fuit. Ariobarzanes non in Pompeium prolixior per ipsum, quam per me in Brutum, quem tamen ego præstare non poteram. Erat enim rex perpauper; aberamque ab eo ita longe, ut nihil possem nisi litteris; quibus pugnare non destiti. Summa hæc est. Pro ratione pecuniæ liberius est Brutus tractatus, quam Pompeius. Bruto curata hoc anno talenta circiter C, *Pompeio in sex mensibus promissa* CC. *Jam in Appii negotio quantum tribuerim Bruto dici vix potest.*

Quid est igitur quod laborem? Amicos habet meras nugas, Matinium, Scaptium; qui, quia non habuit à me turmas equitum, quibus Cyprum vexaret, ut ante me fecerat, fortasse succenset; aut quia præfectus non est, quod ego nemini tribui negotia-

pluſieurs fois. Il n'a tenu qu'à Scaptius de toucher ſon argent ſur le pié d'un pour cent par mois, en ajoûtant d'année en année les intereſts au principal. Quant au Roy Ariobarzane, Pompée même n'en a pas tant tiré que j'en ai obtenu pour Brutus, quoique je ne puiſſe pas aiſément diſpoſer de ce Prince; outre que ſes affaires ſont en fort mauvais état, je n'ai pû agir auprés de luy que par Lettres, & je l'ai fait de la maniere du monde la plus preſſante. En un mot, Brutus par rapport à la ſomme qui luy eſt dûë, a eſté mieux traité que Pompée; car il a touché cette année environ cent Talens, & Pompée en ſix mois n'a eu que des aſſurances pour deux cent. Pour ce qui eſt de l'affaire d'Appius, vous ne ſçauriez croire tout ce que j'ai fait à la conſideration de Brutus.

Qu'ai-je donc à me reprocher? Il a pour amis des gens qui ne meritent gueres de l'être, un Matinius, un Scaptius. Ce dernier ſe plaint de moi, eſt-ce parce que je n'ai pas voulu luy donner des ſoldats pour exercer des violences dans l'Iſle de Chipre, comme il avoit fait ſous mon Predeceſſeur?

tori ; non C. Vennonio , meo familiari ; non tuo M. Lænio ; & quod tibi Romæ oſtenderam me ſervaturum ; in quo perſeveravi. Sed quid poterit queri is , qui auferre pecuniam cum poſſet noluit ?

Scaptio qui in Cappadocia fuit puto eſſe ſatisfactum. Is a me tribunatum cum accepiſſet , quem ego ex Bruti litteris ei detuliſſem , poſtea ſcripſit ad me , ſe uti nolle eo tribunatu. Gavius eſt quidam ; cui cum præfectarum detuliſſem Bruti rogatu , multa & dixit , & fecit cum quadam mea contumelia , P. Clodii canis. Is me nec proficiſcentem Apameam proſecutus eſt ; nec , cum poſtea in caſtra veniſſet , atque inde diſcederet numquid vellem , rogavit ; & fuit aperte mihi neſcio quare non amicus. Hunc ego ſi in præfectis habuiſſem , quem tu me hominem putares ? qui ,

ou parce que je ne luy ai pas donné une place de Préfet ? moi qui en ai refuſé à tous les autres *Negotians* ; & même à C. Vennonius mon ami particulier, & à Lenius que vous m'aviez recommandé ? Vous ſçavez que je vous dis avant que de partir que je me faiſois cette loy, & je l'ai obſervée inviolablement. Mais qu'a-t'il à ſe plaindre, puiſqu'il n'a tenu qu'à luy de toucher ſon argent ?

Pour le Scaptius de Cappadoce, je crois qu'il eſt content de moi. Je l'avois fait Tribun à la recommandation de Brutus, mais il m'a écrit depuis qu'il me remercioit & qu'il ne pouvoit pas ſervir. J'avois encore fait Préfet, à la priere de Brutus, un certain Gavius qui en pluſieurs occaſions a agi & parlé contre moi, auſſi eſtoit-il dévoüé à Clodius. Il ne me ſuivit point lorſque j'allai à Apamée, & eſtant depuis venu dans mon Camp, il ne prit point congé de moi avant que de partir ; enfin il a affecté, ſans que je puiſſe dire pour quoi, de faire voir qu'il ne m'aimoit pas. Que diriez-vous de moi, ſi aprés cela je l'avois employé ? moi qui n'ai jamais ſouffert les hauteurs des

ut ſcis, potentiſſimorum hominum contumaciam numquam tulerim, ferrem hujus adſeclæ? etſi hoc plus eſt quam ferre, tribuere etiam beneficii aliquid & honoris. Is igitur Gavius, cum Apameæ me nuper vidiſſet Romam proficiſcens, me ita appellavit: (Calleodum vix auderem) unde, inquit, me jubes petere cibaria præfecti? reſpondi lenius, quam putabant oportuiſſe, qui aderant; me non inſtituiſſe iis dare cibaria, quorum opera non eſſem uſus. Abiit iratus. Hujus nebulonis obiratione ſi Brutus moveri poteſt, licebit eum ſolus ames, me æmulum non habebis. Sed illum eum futurum eſſe puto, qui eſſe debet. Tibi tamen cauſſam notam eſſe volui: & ad ipſum hæc perſcripſi diligentiſſime. Omnino (ſoli enim ſumus) nullas umquam ad me litteras miſit Brutus, ne proxime quidem de Appio, in quibus non eſſet arrogans, ἀκοινώνητον [a] *ali-*

[a] Alienum à familiari conſuetudine.

premiers ſujets de la Republique, j'eſſuirois celles de leurs Cliens ? je leur ferois du bien, je les mettrois en place ? Ce Gavius m'ayant trouvé à Apamée, comme il s'en retournoit à Rome, me dit d'un ton que je ne prendrois pas avec le dernier des hommes, 4 où voulez-vous donc que j'aille chercher mes appointemens de Préfet ? Tous ceux qui eſtoient preſens en furent indignez, & trouverent que j'avois trop de patience ; je me contentai de luy répondre que je ne prétendois pas faire payer ceux que je n'avois pas employez. Voilà de quoi il ſe plaint ; ſi Brutus entre dans les reſſentimens de cet étourdi, vous pouvez l'aimer tout ſeul, vous ne m'aurez point pour rival ; mais je le crois trop raiſonable pour cela. J'ai voulu neanmoins vous faire Juge de ma conduite à ſon égard, & je luy en ai rendu compte à luy-même fort en détail. Mais je vous dirai entre nous que dans toutes ſes Lettres, même dans la derniere qu'il m'a écrite pour Appius, il y a toûjours un certain air de fierté & de hauteur. Cela me fait ſouvenir de ce mot de Granius ſ que vous avez ſouvent dans la bouche, *je ne me*

quid. Tibi autem valde ſolet in ore eſſe,

--- Granius autem
Non contemnere ſe, & reges
[odiſſe ſuperbos :

in quo tamen ille mihi riſum magis, quam ſtomachum movere ſolet : ſed plane parum cogitat, quid ſcribat, aut ad quem.

Q. Cicero puer legit, ut opinor, & certe, epiſtolam inſcriptam patri ſuo. Solet enim aperire, idque de meo conſilio, ſi quid forte ſit, quod opus ſit ſciri. In ea autem epiſtola erat illud idem de ſorore, quod ad me. Mirifice conturbatum vidi puerum. Lacrimans mecum eſt queſtus. Quid quæris ? miram in eo pietatem, ſuavitatem, humanitatemque perſpexi : quo majorem ſpem habeo, nihil fore aliter ac deceat. Id te igitur ſcire volui.

crois pas ſi mépriſable, & je hais les hauteurs des Grands. Au reſte je ris plus de ces manieres de Brutus, que je ne m'en mets en peine, mais il devroit un peu prendre garde à ce qu'il écrit, & à qui il parle.

Je crois que nôtre neveu aura trouvé dans quelque Lettre adreſſée à ſon pere, la même choſe que vous m'avez mandé touchant vôtre ſœur; ou plûtôt je n'en doute point, car il a coûtume d'ouvrir les Lettres adreſſées à mon frere, & cela par mon avis, pour voir s'il n'y a rien qu'il ſoit à propos que nous ſçachions. Il en a eſté extraordirement touché, & il eſt venu ſe plaindre à moi les larmes aux yeux. En un mot je luy ai trouvé dans cette occaſion beaucoup de tendreſſe pour ſa mere, & toutes les marques d'un bon naturel; ce qui me fait eſperer plus que jamais, que nous n'aurons point le chagrin que vous apprehendiez; j'ai cru que cela vous feroit plaiſir.

Digitized by Google

Ne illud quidem prætermittam : Hortensius filius fuit Laodiceæ gladiatoribus flagitiose & turpiter. Hunc ego patris caussa vocavi ad cenam, quo die venit ; & ejusdem patris caussa nihil amplius, is mihi dixit, se Athenis me exspectaturum, ut mecum decederet. Recte, inquam : quid enim dicerem? omnino puto nihil esse quod dixit. Nolo quidem ; ne offendam patrem, quem mehercule multum diligo. Sin fuerit meus comes, moderabor ita, nequid eum offendam quem minime volo.

Hæc sunt ; etiam illud. Orationem Q. Celeris mihi velim mittas contra M. Servilium. Litteras mitte quamprimum. Si nihil ; nihil fieri, vel per tuum tabellarium. Piliæ & filiæ salutem. Cura, ut valeas.

Digitized by Google

Voici encore une choſe que je ne dois pas oublier. Hortenſius le fils a paru à Laodicée aux combats des Gladiateurs d'une maniere indigne & honteuſe. Le jour qu'il arriva je le priai à ſouper à la conſideration de ſon pere ; & par la même raiſon, je ne le priai que ce jour là. [6] Il me dit qu'il m'attendroit à Athenes pour s'en retourner à Rome avec moi, je luy répondis qu'il me feroit honneur, car je ne pouvois répondre autrement. Je crois qu'il n'y penſera ſeulement pas ; du moins je le ſouhaite fort, de peur que cela ne faſſe quelque peine à ſon pere pour qui, je vous aſſure, j'ai beaucoup d'amitié. Mais ſi je ne puis me debaraſſer du fils, je me ménagerai de telle maniere que le pere, à qui je ſerois fort faché de donner quelque ſujet de plainte, ſera content.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire. Il ne faut pas neanmoins que j'oublie de vous demander la harangue de Q. Celer [7] contre Servilius. Ecrivez moi au plûtôt, &, s'il n'y a point de nouvelles, mandez moi du moins qu'il n'y en a point. Mes complimens à Pilia & à vôtre chere fille. Ayez ſoin de vôtre ſanté.

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. *Vous laißerez à qui il vous plaira vos Gouvernemens de Theſprotie & de Chaonie.*] C'eſt-à dire des terres que vous avez dans ces deux petites Provinces d'Epire.

2. *Paulus & Curion.*] Ce dernier s'étoit declaré depuis peu pour Ceſar, qui l'avoit gagné à force d'argent. Curion eſtoit d'autant plus aiſé à prendre par cet endroit, qu'il devoit des ſommes immenſes. Ceſar donna auſſi au Conſul L. Æmilius Paulus une ſomme conſiderable, à condition qu'il garderoit dans les affaires preſentes une eſpece de neutralité.

3. *Pourvû que les Dieux nous le conſervent.*] VALRAT MODO. Il parle de Pompée qui avoit alors des maladies fort frequentes.

In unius hominis, quotannis periculoſe agrotantis, anima poſitas omnes noſtras ſpes habemus. Epiſt. 2. Lib. 8.

4. *D'un ton que je ne prendrois pas avec le dernier des hommes.*] Il y a dans le texte *Culleolum vix auderem* ſupp. *appellare.* Il eſt ridicule à Corradus d'entendre ceci de Culleolus qui avoit eſté quelques années auparavant Gouverneur d'Illirie, & qui eſtoit des amis de Ciceron. Il eſt viſible qu'il s'agit ici d'un homme de la lie du peuple.

Digitized by Google

5. *Granius.*] Railleur de profession du temps du Poëte Lucilius, qui en avoit parlé dans plusieurs de ses Satires ; ce que Ciceron cite ici, est de ce Poëte.

De claris Orat.

6. *Le jour qu'il arriva je le priai à souper à la consideration de son pere, & par la même raison je ne le priai que ce jour-là.*] Hortensius estoit alors fort mécontent de son fils, & il pensoit à le desheriter. Ciceron ne vouloit donc pas faire plus d'honneur au fils de peur d'offenser le pere ; & il estoit bien aise par consideration pour Hortensius, de ne pas produire un jeune homme si étourdi.

Val. Max. Lib. 5. cap. 9.

7. *La Harangue de Q. Celer.*] Q. Pilius Celer parent de la femme d'Atticus ; il avoit accusé Servilius de concussion.

Epist. 8. Lib. 8. Fam.

Digitized by Google

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

TArsum venimus Nonis Juniis. Ibi me multa moverunt : magnum in Syria bellum ; magna in Cilicia latrocinia ; mihi difficilis ratio administrandi , quod paucos dies habebam reliquos annui muneris : illud autem difficillimum ; relinquendus erat ex S C. qui præesset. Nihil minus probari poterat quam Quæstor Mescinius. Nam de Cælio nihil audiebamus. Rectissimum videbatur fratrem cum imperio relinquere : in quo multa molesta , discessus noster, belli periculum, militum improbitas, sexcenta præterea. ô rem totam odiosam. Sed hæc fortuna viderit : quoniam consilio non multum uti licet.

LETTRE IV.

JE ſuis arrivé le cinquiéme de Juin à Tarſe, où j'ai trouvé plus d'affaires que jamais. Les Parthes ménacent la Syrie, [1] la Cilicie eſt pleine de brigands ; comme mon temps eſt preſt à finir, il m'eſt difficile de prendre de juſtes meſures. Ce qui m'embaraſſe le plus, c'eſt qu'il faut qu'en execution du Decret du Senat, je choiſiſſe quelqu'un pour commander en ma place. Je ne dois pas ſeulement penſer à Meſcinius mon Queſteur ; pour Celius je n'en entends point parler. Le parti ce ſemble le plus naturel, c'eſt de laiſſer mon frere, mais j'y trouve bien des inconveniens. C'en eſt déja un très grand que de nous ſeparer ; d'ailleurs nous ſommes à la veille d'avoir la guerre, & je n'ai que de méchantes troupes, ſans compter mille autres choſes non moins facheuſes ; mais qu'eſt-ce qui ne l'eſt pas dans cette affaire ? Il faut eſ-

Digitized by Google

Tu, quando Romam salvus, ut spero, veniſti, videbis, ut ſoles, omnia, quæ intelliges noſtra intereſſe, in primis de Tullia mea: cujus de conditione quid mihi placeret ſcripſi ad Terentiam, cum tu in Græcia eſſes: deinde de honore noſtro. Quod enim tu afuiſti vereor ut ſatis diligenter actum in Senatu ſit de litteris meis.

Illud præterea μυστικώτερον [a] *ad te ſcribam; tu ſagacius odorabere:* ἡ δ' ἁμαρτὸς μου ὁ ἀπελεύθερος (οἶσθα ὃν λέγω) ἔδοξέ μοι ὡρῶν, ἐξ ὧν ἀλογευόμενος παρεφθέγγετο, πέφυρακέναι τὰς ψήφους ἐκ τῆς ὠνῆς τῶ ὑπαρχόντων τῶ Κορνωνιάτου τυραννοκτόνου. δέδοικα δὴ, μήτι νοήσῃς. εἰς δήπου τοῦτο δὴ ἐφισκιαζόμενος, τὰ λοιπὰ ἐξασφάλισαι. [b] *Non queo tantum*

[a] Secretius.

[b] Uxoris meæ libertus (noſti quem dico) viſus eſt mihi dudum è verbis quæ inconſiderate

perer que le hazard me determinera, puiſque je ne puis me determiner par moi-même.

Vous ſerez ſans doute arrivé maintenant à Rome. Je vous prie donc de penſer à tout ce qui me regarde, & ſur tout au mariage de ma fille ; j'ai écrit à ma femme pendant que vous étiez en Grece, quelles étoient mes intentions ſur cette affaire. Travaillez auſſi à me faire accorder les honneurs que je demande ; [2] comme vous n'étiez pas encore à Rome lorſqu'on lut mes Lettres dans le Senat, je crains de n'y avoir pas eſté bien ſervi.

Voici encore une affaire dont je vous parlerai en ſtile énigmatique, mais vous devinerez bien ce que je veux dire. Je juge par les mauvaiſes raiſons que m'a donné l'Affranchi de ma femme, (vous ſçavez duquel je veux parler) je juge dis-je qu'il a détourné une partie de l'argent qui vient des biens de l'illuſtre Meurtrier Crotoniate. [3] J'ai peur que vous ne m'entendiez pas ; mais pourvû que vous deviniez le dernier mot, [4] le reſte ſera aiſé ; je n'oſe pas m'expliquer plus clairement. [5] Que vos Lettres viennent en diligence au

quantum vereor ſcribere. Tu autem fac ut mihi tuæ litteræ volent obviæ. Hæc feſtinans ſcripſi in itinere atque agmine. Piliæ & puellæ Cæciliæ belliſſimæ ſalutem dices.

effutiebat, turbaſſe calculos ex coemtione bonorum Crotoniatæ tirannicidæ. Timeo ne id adhuc non intellexeris. Unum hoc vero diſquirens, reliqua in aperto erunt. Vid. not.

REMARQUES

SUR LA IV. LETTRE.

1 *Les Parthes ménacent la Syrie.*] Ils n'avoient encore fait aucun mouvement, & même ils n'entreprirent plus rien ni cette année ni les ſuivantes. Ainſi on ne peut expliquer autrement que je l'ai fait ces mots : *magnum in Syria bellum*, auſſi bien que ces autres de la Lettre ſuivante : *cum enim arderet Syria bello.* On voit par ces deux exemples, que la connoiſſance des faits doit quelquefois déterminer à un ſens que les paroles ne ſemblent pas d'abord preſenter.

2. *Les honneurs que je demande.*] Il demandoit qu'on ordonnat des prieres publiques, en action de graces des avantages qu'il avoit remporté ſur les ennemis ; ce qui s'appelloit *ſupplicationes decernere.*

Digitized by Google

devant de moi. J'ai écrit celle-ci à la hâte, au milieu de mon armée qui eſt en marche. Mes complimens à Pilia & à la belle enfant Cecilia.

---

3. *De l'illuſtre Meurtrier Crotoniate.*] Milon qui portoit le même nom qu'un fameux Athlete de Crotone, & qui avoit tué Clodius, dont Ciceron prétendoit que la mort avoit fait autant d'honneur à Milon, qu'en avoient chez les Grecs ceux qui avoient tué des Tirans.

4. *Pourvû que vous deviniez le dernier mot.*] Je lis ici avec Corradus ἐν au lieu de εἰς, comme τὰ λοιπὰ ſemble le demander; & cela fait un fort bon ſens.

5. *Je n'oſe pas m'expliquer plus clairement.*] Ciceron n'affecte ici tout ce myſtere, que parce qu'il n'eſtoit pas bien-aiſe qu'on ſçût qu'il avoit ſa part au profit que Philotime avoit ſur les biens de Milon.

Voyez la huitiéme Lettre du cinquiéme Livre.

Digitized by Google

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

NUnc quidem profecto Romæ es, quo te, si ita est, salvum venisse gaudeo. Unde quidem quam diu afuisti, magis à me abesse videbare, quam si domi esses. Minus enim mihi meæ notæ res erant, minus etiam publicæ. Quare velim, etsi, ut spero, te hæc legente aliquantum tamen viæ processero, tamen obvias mihi litteras quam argutissimas de omnibus rebus crebro mittas, in primis de quo scripsi ad te antea: ὁ ξυναόρυ ὁ ἐμῆς ὐξελεύθερος, ἔδοξέ μοι ϑαμὰ βαπαρίζων, ἢ ἀλύων τοῖς ξυλλόγοις, ἢ ταῖς λέχαις ὑπό τι πεφυρακέναι τὰς ϕήφυς ἐν τοῖς ὑπαρχυσι τοῖς τῦ Κροτωνιάτυ. [a] *Hoc tu indaga, ut soles:*

a Uxoris meæ libertus visus est mihi dudum ex his quæ hæsitans & aberrans dixit in conventiculis conturbasse rationes in bonis Crotoniatæ.

LETTRE V.

VOus ſerez ſans doute arrivé maintenant à Rome ; ſi cela eſt, je me rejouis de vôtre retour. Tant que vous avez été en Grece, quoique nous fuſſions plus prés l'un de l'autre, il me ſembloit toutefois que nous l'étions beaucoup moins, parce que vous ne pouviez pas me donner ſi aiſement des nouvelles de mes affaires particulieres, & de celles de la Republique. Je ſerai déja en chemin lorſque vous recevrez ma Lettre, mais ne laiſſez pas de m'écrire ſouvent & fort en détail tout ce qui ſe paſſe. N'oubliez pas ſur tout l'affaire dont je vous ai parlé dans ma derniere Lettre à peu prés en ces termes : L'air embaraſſé de l'Affranchi de ma femme, & les diſcours qu'il a tenus en differens endroits, me font croire qu'il ne m'a pas rendu un compte exact & fidele de ce qui me doit revenir des biens du Crotoniate. Tâchez de découvrir avec vôtre pénétration or-

Digitized by Google

ast hoc magis. ἐξ ἄστεως ἐπιλόφου τειχῶν παρέδωκεν μνῶν κ δ, μ η, ὀφειλημάτων Καμίλλῳ, ἑαυτόν τε ὀφείλοντα μνᾶς κ δ. ἐκ τῆ Κροτωνιατικῶν ⟨ἐκ τῆ Χερρονησιατικῶν μ η· ἐκ μνᾶς κληρονομήσας χμ, χμ. τούτων δὲ μηδὲ ὀβολὸν διαλύσασθαι, πάντων ὀφειληθέντων τῇ δευτέρᾳ μηνὸς τῇ νεμηνίᾳ. τ δὲ ἀπελεύθερον αὐτῆ, ὄντα ὁμώνυμον τῷ Κόνονος πατρὶ, μηδὲν ὁλοχερῶς πεφροντικέναι. ταῦτα ἦν πρῶτον μὲν, ἵνα πάντα σώζηται: δεύτερον δὲ, ἵνα μηδὲ τῆ τόκων ὀλιγωρήσῃς τῆ ἀπὸ τῆ προεκκειμένης ἡμέρας. ὅσας αὐτὸν ἠνέγκαμεν σφόδρα δέδοικα. κἀ γὰρ παρῆν προὸς ἡμᾶς κατασκεψόμενος, καί τι χρεὸν ἐλπίσας. ἀπεγνὼς δὲ ἀλόγως ἀπέστη, ἐπειστὸν, εἰκὼ· αἰσχρόν τοι δεῖν τε μένειν [b]: *meque objurgavit*

b Ex urbis septicollis mœnibus edidit Camillo rationes 24. & 48. minarum; seque debere 24. minas ex bonis Crotoniaticis, & 48. ex iis quæ sunt ex Chersoneso: & quamvis ex hæreditatibus quas adivit redegerit minas sexies centenas & qua-

dinaire ce qui en eſt. Mais voici un plus grand détail. Selon le compte qu'il a rendu à Camille dans la ville aux ſept montagnes, [1] il me doit ſoixante & douze Mines, [2] vingt-quatre des biens du Crotoniate, & quarante-huit de ceux de la Kerſoneſe. Quoiqu'il ait touché d'une ſucceſſion, en deux payemens, douze cent quatre-vingt Mines, il ne m'a pas encore payé un ſol de tout ce qu'il me doit, dont le terme eſt échû dés le premier de Février; & ſon Affranchi, qui ſe nomme comme le Pere de Conon, [3] ne s'en eſt point du tout mis en peine. Je vous prie donc de me faire payer le principal, & même s'il ſe peut les intereſts depuis que le terme eſt échû. J'ai été fort embarraſſé tant qu'il a été ici; il étoit venu pour me ſonder dans l'eſperance que je luy ferois quelque remiſe; mais quand il a vû qu'il n'y avoit rien à faire, il eſt parti bruſquement & m'a dit *je me retire il ſeroit honteux pour moi de demeurer plus long temps, & de m'en aller les mains vuides*; [4] il m'a auſſi allegué cet ancien proverbe, *il faut ſe contenter de ce qu'on nous donne.* [5]

vetere proverbio, τὰ μὲν διδόμενα.[c]

Reliqua vide, &, quantum fieri poteſt, perſpiciamus. Etſi annuum tempus prope jam emeritum habebamus: dies enim XXXIII *erant reliqui: ſollicitudine provinciæ tamen vel maxime urgebamur. Cum enim arderet Syria bello; & Bibulus in tanto mœrore ſuo maximam curam belli ſuſtineret; ad meque legati ejus, & Quæſtor, & amici litteras mitterent, ut ſubſidio venirem: etſi exercitum infirmum habebam; auxilia ſane bona, ſed ea Galatarum, Piſidarum, Lyciorum, (hæc enim ſunt noſtra robora) tamen eſſe officium meum putavi, exercitum habere quamproxime hoſtem, quoad mihi præeſſe provinciæ per SC. liceret.*

dragenas & ſexies centenas & quadragenas, ſe tamen æris alieni ne obolum quidem diſſolviſſe, cum omnia hæc debeantur jam inde à prima die ſecundi menſis; libertum autem ipſius, qui Cononis patri cognominis eſt, nihil plane curaſſe. Primum igitur hoc ut omnia ſerventur; deinde ut ne uſuras quidem negligas quæ debentur ex die jam dicta. Per

[c] Quæ dantur. V. Not.

Sed

Mais parlons de choſes plus importantes, & voyons un peu quelles méſures il faut que je prenne. Quoique mon temps ſoit prêt à finir, car il ne me reſte plus que trente-trois jours, je n'ai jamais eû tant d'inquiétude & d'embaras. La guerre va s'allumer dans la Syrie ; [5] & Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il eſt plongé, [7] en a tout le poids à ſoutenir. Ses Lieutenans & ſon Queſteur m'écrivent de venir à ſon ſecours. Ainſi, quoique j'aie une armée trés foible (pour mes troupes auxiliaires elles ſont aſſez nombreuſes, mais qu'eſt-ce aprés tout que des troupes de Galatie, de Piſidie, & de Lycie ? voilà quelles ſont nos forces) j'ai crû neanmoins que je devois, juſqu'à ce que mon temps ſoit achevé, m'approcher des ennemis autant que je pourrois.

Ce qu'il y a de bon pour moi, c'eſt que Bibulus ne me preſſe point ; [8] lorſqu'il m'écrit il me parle de toute autre choſe, & mon année s'écoule inſenſiblement. Quand elle ſera achevée, ce ſera une nouvelle queſtion de ſçavoir, qui je dois laiſſer en ma place, à moins que le Queſteur Celius ne ſoit

Digitized by Google

Sed, quo ego maxime delectabar, Bibulus molestus mihi non erat; de omnibus rebus scribebat ad me potius: & mihi decessionis dies λεληθοτως [a] *obreptat: qui cum advenerit,* ἄλλο προβλημα, [b] *quem præficiam; nisi Caldus Quæstor venerit; de quo adhuc nihil certi habebamus. Cupiebam mehercule longiorem epistolam facere: sed nec erat res, de qua scriberem; nec jocari præ cura poteram. Valebis igitur, & puellæ salutem Atticulæ dices, nostræque Piliæ.*

eos dies quibus eum pertuli, magno in timore fui: venerat enim ad nos exploraturus & aliquid pæne sperarat. Sed spe frustratus temere discessit, sic fatus; concedo, turpe quidem manere diu. v. Not.

a Sensim. b Alia quæstio.

Digitized by Google

alors arrivé; je n'en ai point de nouvelles. Je voudrois bien vous entretenir plus longtemps, mais je n'ai rien à vous mander & j'ai trop d'affaires dans l'esprit pour vous parler de bagatelles & de plaisanteries. Je vous souhaite une bonne santé. Mes complimens à vôtre aimable fille, & à nôtre chere Pilia.

REMARQUES

SUR LA V. LETTRE.

1. *LA Ville aux ſept Montagnes.*] Tout le monde ſçait qu'il y avoit ſept collines dans l'enceinte de Rome ; elle eſt deſignée de même dans l'Apocalypſe.

2. *Soixante & douze Mines.*] Ciceron écrivant en Grec, compte auſſi à la maniere des Grecs. La mine valoit cent Drachmes Attiques ; & la Drachme en la mettant au prix moyen des differentes évaluations, environ ſix ſols. Ainſi la Mine valoit environ trente liv. Soixante Mines faiſoient le Talent Attique.

3. *Son Affranchi qui ſe nomme comme le pere de Conon.*] Celui qui rendit à Athenes ſa Patrie, la liberté & la puiſſance que les Lacedemoniens luy avoient oſté ; le pere de Conon s'appelloit Timothée.

4. *Il me ſeroit honteux de demeurer plus longtemps, & de m'en retourner les mains vuides.*] Ciceron ne cite ici, comme dans beaucoup d'autres endroits, que le commencement du Vers qui fait ce ſens ; il faut ajoûter κενεόν τε νίεσθαι.

Iliad. Lib. 2.

5 *Il faut ſe contenter de ce qu'on nous donne.*] τὰ μὲν δεδόμενα ſupp. ἀνάγκη δέχεσθαι. Philotime vouloit faire entendre par-là à Ciceron qu'il devoit eſtre trop content de ce

qu'il vouloit bien luy ceder une partie du profit qu'il avoit fait sur les biens de Milon, puisque son nom n'avoit point paru dans cet achat. Le proverbe dont Ciceron ne cite ici que les premiers mots, se trouve dans le *Gorgias* de Platon. Nous disons *à cheval donné on ne regarde point à la bouche.*

6. *La guerre va s'allumer dans la Syrie.*] Il y a dans le texte *cum arderet Syria bello.* J'ai dit sur la Lettre precedente Rem. 1. la raison que j'ai eu de traduire ainsi.

7. *Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il est plongé.*] Il venoit de perdre malheureusement deux de ses fils qui furent tuez à Alexandrie par des soldats Romains, que Gabinius y avoit laissez, aprés qu'il eut remis le Roy Ptolomée sur son Thrône. Bibulus fit paroistre dans cette occasion une moderation d'un grand exemple. La Reine Cleopatre ayant livré les Meurtriers à sa vengeance, il les luy renvoya disant que ce n'estoit pas à luy à se faire justice, mais au Senat à la luy rendre.

Valer. Max. Lib. 4. cap. 1.

8. *Ce qu'il y a de bon, c'est que Bibulus ne me presse point.*] Il entroit un peu de jalousie dans cette conduite de Bibulus; il luy estoit échapé de dire qu'il aimoit mieux s'exposer à tout que de paroistre avoir eû besoin du secours de Ciceron. Il n'en eut pas besoin en effet; car il trouva moyen de mettre la division parmi les Parthes, en gagnant un de leurs principaux Chefs nommé Ordanapante, qui entreprit de detrôner Orodés, & de mettre sur le Thrône Pacorus fils de ce Prince. *Ep. 17. Lib. 2. Fam. Dio. Lib. 40.*

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

EGo, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, subito sum factus accusatoris ejus socer. Id quidem, inquis, dii approbent. Ita velim: teque ita cupere certo scio. Sed crede mihi, nihil minus putaram ego, qui de Ti. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram; qui Romam venerunt factis sponsalibus. Sed hoc spero melius. Mulieres quidem valde intelligo delectari obsequio & comitate adolescentis. Cetera noli ἐξαναθίζειν. [a]

a Subtiliter indagare.

Sed heus tu; πυρὸς εἰς δῆμον [b] *Athenis? placet hoc tibi? etsi non*

b Frumenta in populum.

LETTRE VI.

PEndant que je favorise ici Appius en tout ce que je puis, il se trouve que son Accusateur est devenu mon gendre. Je souhaite, me dites-vous, que vous vous en trouviez bien; [1] Il faut l'esperer, & je ne doute point que vous ne le souhaitiez tres-sincerement. Mais je puis vous asseurer que je ne pensois à rien moins qu'à ce mariage; j'avois même envoyé des gens exprés à Rome, pour parler à ma femme & à ma fille de Tibere Neron, [2] mais ils ne sont arrivez qu'aprés les Fiançailles. Aprés tout, je crois ce parti-cy meilleur, du moins ma femme & ma fille sont charmées de la complaisance & de la politesse de nôtre nouveau gendre; du reste il faut luy passer quelque chose.

Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait distribuer du blé au Peuple d'Athenes, croyez-vous que cela soit

impediebant mei certe libri (non enim ista largitio fuit in civis, sed in hospites liberalitas) me tamen de Academiæ προπύλῳ [a] *jubes cogitare; cum jam Appius de Eleusine non cogitet. De Hortensio te certo scio dolere. Equidem excrucior. Decreram enim cum eo valde familiariter vivere.*

a Vestibulo.

Nos provinciæ præfecimus Cœlium: puerum, inquies, & fortasse fatuum, & non gravem, & non continentem. Assentior: fieri non potuit aliter. Nam quas multo ante tuas acceperam litteras, in quibus ἐπέχειν [a] *te scripseras quid esset mihi faciendum de relinquendo; eæ me pungebant. Videbam enim, quæ tibi essent* ἐποχῆς [b] *causæ, (& erant eædem mihi) puero tradere me: fratri autem, illud non utile nobis. Nam præ-*

a Dubitare.
b Dubitationis.

permis ? ? Ce n'eſt pas neanmoins ce que je condamne dans mes Livres de la Republique, car il y a bien de la difference entre faire une honêteté à des Etrangers, ou des largeſſes à ſes Citoyens. Vous voulez donc que je penſe toûjours à ce Portique de l'Academie, quoiqu'Appius ne penſe plus à en faire un à Eleuſis ? Je ne doute point que vous n'ayez été fort touché de la mort d'Hortenſius ; pour moi j'en ſuis inconſolable, car j'avois reſolu de me lier avec luy d'une amitié tres-étroite.

J'ai laiſſé le Commandement de ma Province à Celius. C'eſt un enfant, me direz-vous ; vous pourriez peut-être ajoûter qu'il n'a ni ſens, ni conduite, ni deſintereſſement, mais que voulez-vous ? il n'y avoit pas moyen de faire autrement. Vous m'aviez marqué, il y a deja du temps, que vous ne ſçaviez quel conſeil me donner, & cette incertitude augmentoit la mienne. Je voyois bien que vous trouviez comme moi, que d'un côté il n'y avoit gueres d'apparence d'abandonner les affaires à un jeune étourdi, & que de l'autre, il n'étoit pas à propos d'en charger mon frere ; car il n'y avoit que luy

ter fratrem nemo erat, quem sine contumelia Quæstori, nobili præsertim, anteferrem; tamen, dum impendere Parthi videbantur, statueram fratrem relinquere, aut etiam Reip. cæussa contra S C. ipse remanere: qui postea quam incredibili felicitate discesserunt, sublata dubitatio est.

Videbam sermones: hui fratrem reliquit? num est hoc non plus annum obtinere provinciam? Quid, quod Senatus eos voluit præesse provinciis, qui non præfuissent? at hic triennium. Ergo hæc ad populum. Quid, quæ tecum? numquam essem sine cura, si quid iracundius, aut contumeliosius, aut negligentius; quæ fert vita hominum. Quid, si quid filius puer, & puer bene sibi fidens? qui esset dolor? quem pater non dimittebat; teque id censere moleste ferebat. At nunc Cælius, non dico equidem quid egerit; sed tamen multo minus laboro.

que je puſſe preferer à un Queſteur, qui eſt d'ailleurs homme de qualité. Tant que les Parthes ont ménacé ces Provinces, j'étois reſolu à laiſſer mon frere, ou même s'il le falloit, à demeurer ſans avoir égard au Decret du Senat; mais, comme par le plus grand bonheur du monde les Parthes ſe ſont retirez, je n'y ai plus penſé.

Je prévoyois ce que l'on alloit dire: oh oh! il laiſſe ſon frere dans la Province, n'eſt-ce pas là veritablement y commander plus d'une année, contre ce que le Senat a ordonné. N'a-t'il pas été reglé par le même Decret qu'on n'envoiroit dans les Provinces que ceux qui n'avoient point eû de Gouvernemens? & celui-cy en a eû un pendant trois années. Voilà les raiſons dont je paye le monde; mais j'en ai pour vous de plus particulieres. Combien aurois-je eû à apprehender que mon frere ne ſe fut laiſſé aller à ſon humeur violente, qu'il n'eut maltraité quelqu'un, qu'il n'eut negligé les affaires, & mille autres choſes auſquelles les hommes ſont ſujets. Que n'avions nous pas à craindre de ſon fils qui eſt ſi jeune, & qui n'a que trop bonne opinion de luy-

Adde illud, Pompeius eo robore vir, iis radicibus, Q. Cassium sine sorte delegit, Cæsar Antonium: ego sorte datum offenderem? ut etiam inquireret in eum, quem reliquissem? hoc melius: & hujus rei plura exempla: senectuti quidem nostræ profecto aptius. At te apud eum, dii boni! quanta in gratia posui? eique legi litteras non tuas, sed librarii tui. Amicorum litteræ me ad triumphum vocant, rem à nobis, ut ego arbitror, propter hanc παλιγγενεσίαν [a] nostram, non negligendam. Quare tu quoque, mi Attice, incipe id cupere; quo nos minus inepti videamur.

[a] Alterius quasi vitæ instaurationem.

même ; car ſon pere vouloit le garder, & trouvoit fort mauvais que vous fuſſiez d'un autre avis. Pour Celius, s'il fait des fautes, je ne dis pas abſolument, je ne m'en mets point en peine, [5] mais toûjours je m'y intereſſe bien moins.

Conſiderez de plus que Pompée luy qui eſt ſi bien ancré, & ſi fort au deſſus du vent, a choiſi de luy-même Q. Caſſius [6] pour ſon Queſteur ; que Ceſar a choiſi de même Antoine ; & moi je ferois un affront à celui que le ſort m'a donné, afin qu'il épluchât la conduite de celui à qui je laiſſerois le Commandement. Le parti que j'ai pris eſt bien meilleur ; il eſt autoriſé par beaucoup d'exemples, & il convient ſur tout à un homme de mon âge qui doit éviter de ſe faire des ennemis. [7] Mais, Bon-Dieu ! que je vous ai bien mis dans l'eſprit de ce Queſteur en luy liſant une Lettre qu'il a crû être de vous, & que j'avois dictée à vôtre Secretaire! [8] Mes amis m'écrivent que je dois penſer au Triomphe ; & je crois qu'ayant depuis mon exil commencé comme une nouvelle vie, [9] je ne dois pas eſtre indifferent là-deſſus. Il faut donc, mon cher Atticus, que vous le ſouhaitiez

REMARQUES

SUR LA VI. LETTRE.

1. *Je souhaite que vous vous en trouviez bien.*] Dolabella, avec quelques bonnes qualitez, avoit de tres grands défauts; & ce n'estoit pas sans sujet qu'Atticus apprehendoit que Ciceron ne se trouvât pas bien de ce mariage. Il eut depuis le chagrin de voir sa fille repudiée, & Dolabella se declarer aprés la mort de Cesar pour Antoine contre Brutus & Cassius.

2. *Tibere Neron.*] Il épousa Livia, & en eut Tibere depuis Empereur.

3. *Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait distribuer du blé au Peuple d'Athenes, croyez-vous que cela soit permis?*] Une pareille liberalité coûta la vie à Sp. Melius qui par là s'estoit attiré la faveur du Peuple, ce qui le fit soupçonner d'aspirer à la tirannie. Servilius Ahala le tua par l'ordre du Dictateur Quintius Cincinnatus.

4. *Combien aurois-je eû à apprehender que mon frere ne se fut laissé aller à son humeur violente.*] *Voy. la 3. Rem. sur la 8. Lettre du 3. Liv. & la 2. Lett. du 1. Liv.* ad Q. Frat.

5. *Je ne m'en mets point en peine.*] Je lis ici avec Muret, *quidquid egerit* supp. *non laboro.*

6. *Pompée a choisi Q. Cassius.*] Il avoit

comme moi, afin que j'aie moins de honte d'en avoir envie.

ſervi en Eſpagne dont Pompée avoit le Gouvernement. Ciceron compare ici Q. Caſſius & Antoine avec Celius, parce qu'ils eſtoient auſſi jeunes & auſſi étourdis que luy. Il faut toûjours bien diſtinguer ce Q. Caſſius, de C. Caſſius fameux depuis par la conjuration contre Ceſar, & qui eſtoit d'un caractete bien different.

7. *Sur tout à un homme de mon âge, qui doit éviter de ſe faire des ennemis.*] Il n'y a dans le texte que, *Senectuti quidem noſtræ profecto accommodatius*; mais j'ai cru devoir expliquer la penſée de Ciceron, qui dans ce même temps écrivant à Thermus pour le déterminer à laiſſer le Commandement de la Province d'Aſie à ſon Queſteur, ſe ſert du même motif. *Si me audies, vitabis inimicitias, & poſteritatis otio conſules.*

8. *En luy liſant une Lettre qu'il a cru de vous, & que j'avois dictée à vôtre Secretaire.*] Apparemment Nicanor que Ciceron avoit emmené avec luy. Atticus de ſon côté écrivoit auſſi ſouvent des Lettres au nom de Ciceron.

Voy. Rem. 12. ſur la 15. Lett. du 3. Livre.

9. *Ayant depuis mon exil commencé comme une nouvelle vie.*] Le Baniſſement étoit une mort

civile, & Ciceron regardoit le temps qui s'étoit passé depuis son rappel comme une nouvelle carriere qu'il faloit illustrer par de nouveaux honneurs. Il avoit depuis peu esté fait Augure ; mais le Triomphe estoit un honneur d'une bien plus grande distinction, sur tout

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

QVintus filius, pie saxe, me quidem certe multum hortante sed currentem : animum patris sui sorori tuæ reconciliavit. Eum valde etiam tuæ litteræ excitarunt. Quid quæris ? Confido rem ut volumus esse. Bis ad te, antea scripsi de re mea familiari, si modo tibi redditæ litteræ sunt, Græce ἐν αἰνιγμοῖς. [a] *Scilicet nihil est movendum. Sed tamen* ἀφελῶς [b] *percunctando de nominibus Milonis, & ut expediat, ut mihi recepit, hortando, aliquid ita tu proficies.*

a Ænigmatice.
b Simpliciter.

Digitized by Google

pour un homme qui avoit fait à peine l'apprentiſſage de la guerre, & qui s'étoit retranché juſqu'alors à dire,

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Voy. la 4. Lettre du 15. Liv. des Fam. *Alterius vitæ quoddam initium ordimur.* Epiſt. 1. Lib. 4.

LETTRE. VII.

NOtre neveu a racommodé vôtre ſœur avec ſon pere. Quoiqu'il y fût déja aſſez porté de luy même, je l'y ai fort exhorté, & vôtre Lettre n'a pas peu contribué à le faire agir; enfin j'eſpere que tout ira bien. Je ne ſçai ſi vous aurez reçû deux de mes Lettres, où je vous parle en ſtile énigmatique de certaines dettes. Il ne faut rien ôter à l'homme dont il s'agit; vous luy parlerez ſeulement de cet argent qu'il me doit du bien de Milon, & vous l'exhorterez à me tenir parole; peut-être que cela ne ſera pas inutile.

J'ai mandé à Meſcinius mon Queſteur de m'attendre à Laodicée, afin d'y regler mes comptes, & d'en laiſſer

Digitized by Google

Ego Laodiceæ Quæstorem Mescinium exspectare jussi, ut confectas rationes lege Julia apud duas civitates possim relinquere. Rhodum volo puerorum caussa, inde quamprimum Athenas, etsi etesiæ valde reflant: sed plane volo his magistratibus, quorum voluntatem in supplicatione sum expertus. Tu tamen mitte mihi quæso obviam litteras, numquid putes Reipub. nomine tardandum esse nobis. Tiro ad te dedisset litteras, nisi eum graviter ægrum Issi reliquissem. Sed nuntiant, melius esse. Ego tamen angor. nihil enim illo adolescente castius, nihil diligentius.

REMARQUES.

SUR LA VII. LETTRE.

1. *Quoique les vents qui regnent à present nous soient fort contraires.*] C'estoient les vents appellez *Etesiæ, quasi annui, ab ἔτος annus.* Ils soufloient pendant la Canicule. On voit par plusieurs passages de Cice-

Digitized by Google

des copies dans deux villes de la Province conformément à la Loy Julia. Je paſſerai à Rhodes pour faire voir cette ville à nos jeunes gens ; & de-là j'irai en diligence à Athenes, quoique les vents qui regnent à préſent nous ſoient fort contraires. [1] Mais je veux abſolument arriver à Rome avant que les Magiſtrats de cette année ſortent de Charge, car ils m'ont été fort favorables lorſque j'ai demandé *des ſupplications*. [2] Marquez-moi neanmoins, avant que j'arrive ſi l'état preſent des affaires demande que je ne preſſe pas mon retour. J'ai laiſſé Tiron fort malade à Iſſe, & c'eſt pour cela que vous n'en avez point reçu de Lettres. On me mande qu'il ſe porte mieux, mais j'en ſuis toûjours fort en peine, car il n'eſt point de jeune homme plus appliqué, & de meilleures mœurs.

---

ron que ce vent eſtoit contraire à ceux qui alloient de Grece en Italie ; auſſi Tite-Live dit que c'eſtoit le Favonius qui eſt vôtre Oueſt, & qui en effet ſouffle d'Italie en Grece. Ariſtote remarque que les vents nommez *Etefiæ*, ſe changeoient quelque fois en celui qui eſtoit nommé par les Grecs Ζέφυρος, & qui eſt le même que le *Favonius*. Par où l'on voit

qu'il ne croyoit pas que les *Eteſiæ* fuſſent toûjours un vent d'Oueſt. Pline dit que c'étoit l'Aquilon. Par ces contrarietez on peut confirmer l'opinion d'Aulugelle, qui dit qu'on appelloit *Eteſias* les vents qui ſoufloient pendant la canicule, & qui en temperoient l'ardeur, de quelque côté qu'ils vinſſent. Cependant de la confrontation des differens endroits où Ciceron parle de ces vents, il reſulte que

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

CUm inſtituiſſem ad te ſcribere, calamumque ſumpſiſſem, Batonius è navi recta ad me venit domum Epheſi, epiſtolam tuam reddidit II *Kal. Octobres. Lætatus ſum felicitate navigationis tuæ, opportunitate Piliæ, etiam mehercule ſermone ejuſdem de conjugio Talliæ meæ. Batonius autem miros terrores ad me attulit Cæſarianos: cum Lepta etiam plura locutus eſt: ſpero falſa, ſed certe horribilia: exercitum nullo modo*

c'eſtoit ordinairement un vent du couchant. *Cicero ad Brut. Epiſt.* 15. *Lib.* 12. *Epiſt.* 25. *& Lib.* 2. *Epiſt.* 15. *ad Fam. Tit. Liv. Lib.* 37. *cap.* 23. *Ariſtot. Meteor. Lib.* 2. *Plin. Lib.* 2. *cap.* 47. *Aulu-gel. Lib.* 2. *cap.* 22.

2. *Lorſque j'ai demandé des ſupplications.*] Nous avons déja dit ce que c'eſtoit que *ſupplicationes decernere.* Quand on avoit obtenu cet honneur, c'eſtoit comme un préjugé pour le Triomphe, *Prærogativa Triumphi.*

LETTRE VIII.

J'Avois déja la plume à la main pour vous écrire, lorſque Batonius, qui eſt arrivé à Epheſe le dernier de Septembre, m'a rendu vôtre Lettre. J'ai appris avec joïe que vôtre navigation avoit été heureuſe, & que Pilia étoit venue fort à propos au devant de vous; vous m'avez fait auſſi plaiſir de me marquer ce qu'elle vous a dit du mariage de ma fille. Batonius a apporté ici des nouvelles qui nous ont fort alarmés, & il en a dit encore davantage à Lepta. J'eſpere qu'elles ſe trouveront fauſſes, [1] mais elles ſont bien

dimissurum : cum illo Prætores designatos, Cassium Tribunum pleb. Lentulum Cos. facere : Pompeio in animo esse urbem relinquere. Sed heus tu, numquid moleste fers de illo, qui se solet anteferre patruo sororis tuæ filii? at à quibus victus?

Sed ad rem. Nos etesiæ vehementissime tardarunt. Detraxit XX *ipsos dies etiam aphractus Rhodiorum. Kal. Octob. Epheso conscendentes hanc epistolam dedimus L. Tarquitio, simul è portu egredienti, sed expeditius navigan-ti. Nos Rhodiorum aphractis, ceterisque longis navibus tranquillitates aucupaturi eramus. Ita tamen properabamus, ut non posset magis. De rauduſculo Puteolano gratum.*

Nunc velim dispicias res Romanas: videas quid nobis de triumpho cogitandum putes; ad quem amici me vo-

terribles. Ceſar, dit-il, ne veut point quitter ſon armée ; il a pour luy tous les Préteurs deſignez, le Tribun Caſſius, & le Conſul Lentulus ; & Pompée penſe déja à s'éloigner de Rome. Mais, dites-moi un peu, plaignez vous cet homme qui croit valoir mieux que vôtre ami & vôtre allié ? ? quels gens l'ont emporté ſur lui !

Pour venir à ce qui me regarde, je vous dirai que les vents *Eteſiens* m'ont fort retardé, & que la petiteſſe de mes Vaiſſeaux m'a fait differer mon départ de vingt jours. Je pars d'Epheſe aujourd'hui premier d'Octobre, & je donne cette Lettre à L. Tarquitius qui fait voile en même temps que nous, mais qui ira plus vîte ; pour moi avec mes Vaiſſeaux plats de Rhodes & mes autres petits bâtimens, je ne tiendrai la Mer que lorſque le vent ne ſera pas trop fort ; quoique j'aie fort envie d'arriver au plûtôt. Je vous remercie du ſoin que vous vous étes donné pour cette petite dette de Pouzoles.

Je vous prie maintenant d'examiner ſi dans l'état où ſont les affaires de la Republique, je dois penſer au Triomphe comme mes amis me le conſeillent,

Digitized by Google

cant. Ego, nisi Bibulus, qui, dum unus hospes in Syria fuit, pedem porta non plus extulit, quam domo sua, adniteretur de triumpho, aequo animo essem. Nunc vero αἰχρόν σιωπᾷν. [a] *Sed explora rem totam: ut, quo die congressi erimus, consilium capere possimus. At multa; qui & properarem, & ei litteras darem qui aut mecum, aut paullo ante venturus esset. Cicero tibi plurimam salutem dicit. Tu dices utriusque nostrum verbis & Piliæ tuæ, & filiæ.*

[a] Turpe silere.

REMARQUES
SUR LA VIII. LETTRE.

1. *J'Espere qu'elles se trouveront fausses.*] Il y avoit du vrai & du faux dans ces nouvelles. Cesar demandoit qu'on luy laissât deux Legions, avec le Gouvernement de la Gaule Cisalpine & de l'Illirie. Entre les Préteurs désignez, Lepidus & Roscius se declarerent pour Cesar; Torquatus, Rutilius Lupus, & Coponius suivirent Pompée.; Allienus, Sosius, & Peduceus demeurerent neutres. Q. Cassius Tribun du peuple se declara hautement pour Cesar.

Digitized by Google

J'y renoncerois sans peine si Bibulus n'y prétendoit pas, luy qui tant qu'il y a eu en Syrie un seul étranger, 4 s'est tenu enfermé dans Antioche, comme il le fut dans sa maison pendant son Consulat. 5 Ne me seroit-il pas honteux aprés cela de ne faire aucune tentative ? 6 Mais pesez bien toutes les raisons pour & contre, afin que vous puissiez me determiner dès que nous serons ensemble. Je ne vous en dis pas davantage, aussi-bien je suivrai de prés cette Lettre. Mon fils vous fait mille complimens ; vous ferez les nôtres à Pilia & à vôtre chere fille.

---

sar. Mais le Consul Lentulus, bien loin de suivre son parti, fit paroître contre luy plus de chaleur qu'aucun autre.

De bello civ. Lib. 1. *&* 3. *Epist.* 7. *Lib.* 8. *Epist. Pomp. Epist.* 15. *Lib.* 10. *Dio Lib.* 41.

2. *Pompée pense déja à s'éloigner de Rome.*] Il n'y a nulle apparence que Pompée pensât alors à abandonner Rome à Cesar, comme il fit dans la suite ; les affaires n'estoient pas encore assez desesperées. Il y a plus d'apparence qu'il pensoit à s'en aller dans son Gouvernement d'Espagne, comme Ciceron l'a dit dans le Livre precedent. Et dans la neuviéme Lettre du Livre suivant, il dit encore que

ſi les affaires s'accommodoient, que Ceſar quittât ſon armée, & qu'on le fit Conſul, en ce cas Pompée comptoit de s'en aller en Eſpagne.

3. *Cet homme qui croit valoir mieux que vôtre ami & vôtre allié.*] Hirrus qui avoit diſputé à Ciceron la place d'Augure. Il n'avoit pû obtenir l'Edilité l'année précedente, comme on l'a déja vû ; * apparament qu'il l'avoit encore demandé cette année ſans l'obtenir. On ne trouve point le nom de ceux qui l'emporterent ſur luy. Cela vient de ce qu'ils n'exercerent point leurs fonctions, † parce qu'ils ſortirent de Rome avec Pompée, lorſque Ceſar entra en Italie.

* *Rem. 5. ſur la 19. Lettre du 5. Livre.*
† *Dio Lib. 41.*

4. *Tant qu'il y a eu en Syrie un ſeul étranger.*] C'eſt à dire tant que l'armée des Parthes a eſté dans la Syrie. Il y a dans le texte *unus hoſpes.* De ſçavans Critiques * ont crû qu'il falloit lire *hoſtis* ; mais il me ſemble qu'ils ne ſont pas entrez ici dans l'eſprit de Ciceron, qui veut rabaiſſer ce qu'a fait Bibulus, comme ſi ceux qui l'avoient obligé à ſe renfermer dans Antioche, avoient plûtôt eſté des Voyageurs que des ennemis. *Hoſtis* dans ſon origine ne ſignifioit qu'un étranger ennemi ou non, † & Ciceron le ramene ici en quelque maniere à ſa premiere ſignification.

* *Lambinus, Junius, Lipſius.* † *Lib. 1. de Off.*

5. *S'eſt tenu enfermé dans Antioche, comme il le fut dans ſa maiſon pendant ſon Conſulat.*] On a vû dans le ſecond Livre que

Bibulus s'eſtant oppoſé inutilement à toutes les entrepriſes de Ceſar ſon Collegue, prit le parti, pour le rendre odieux, de ſe renfermer chez luy, comme s'il n'avoit pas pû avec ſureté paroiſtre en public.

6. *Ne me ſeroit-il pas honteux aprés cela de ne faire aucune tentative?*] ἀισχρὸν σιωπᾶν. Il fait alluſion à un endroit du Philoctete de Sophocle, qu'Ariſtote s'appliquoit en parlant d'Iſocrate qui eſtoit fort illuſtre par le grand nombre de ſes diſciples. * Ces ſortes d'alluſions, qui eſtoient comme paſſées en proverbe, avoient leur agrément par rapport aux anciens à qui ces traits eſtoient familiers ; mais en nôtre langue il faut les accommoder au ſujet.

* *Lib. 3. de Orat.*

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

IN Piræa cum exiſſem prid. Idus Octob. accepi ab Acaſto, ſervo meo, ſtatim tuas litteras: quas quidem cum exſpectaſſem jam diu, admiratus ſum, ut vidi obſignatam epiſtolam, brevitatem ejus; ut aperui, rurſus σύγχυσιν [a] *litterularum, quæ ſolent tuæ compoſitiſſimæ & clariſſimæ eſſe: ac, ne multa, cognovi ex eo, quod ita ſcripſeras, te Romam veniſſe A. D. XII Kalend. Octob. cum febri. Percuſſus vehementer, nec magis quam debui, ſtatim quæro ex Acaſto. Ille & tibi & ſibi viſum, & ita ſe domi ex tuis audiſſe, ut nihil eſſet incommode. Id videbatur approbare, quod erat in extremo, febriculam tum*

[a] Confuſionem.

LETTRE IX.

EN arrivant au Pirée le ſixiéme d'Octobre, j'ai reçû par Acaſtus une de vos Lettres. Comme je n'en avois point eû depuis longtemps, je fus ſurpris d'abord que le volume en fut ſi petit ; & aprés l'avoir décachetée, je le fus encore davantage de voir que vôtre écriture, qui eſt toûjours ſi belle & ſi nette, fut ſi broüillée. J'en trouvai bientôt la raiſon, vous me marquez que vous êtes arrivé à Rome, le dixneuviéme de Septembre, avec la fiévre. Cela m'allarma fort comme vous pouvez croire ; je demandai auſſi-tôt à Acaſtus en quel état il vous avoit laiſſé. Il me dit qu'il croyoit, & que vous croyez vous-même que cela n'auroit point de ſuites, & qu'il avoit entendu dire la même choſe à vos gens. Vous me le faites entendre à la fin de vôtre Lettre, en me diſant que vous l'avez écrite avec une petite fiévre. Je

Digitized by Google

te habentem ſcripſiſſe. Sed amavi tamen ; admiratuſque ſum , quod nihilo minus ad me tua manu ſcripſiſſes. Quare de hoc ſatis. Spero enim , quæ tua prudentia & temperantia eſt , & hercule , ut me jubet Acaſtus , confido te jam , ut volumus , valere.

A Turannio te accepiſſe meas litteras gaudeo. Φυλάξον , [a] *ſi me amas ,* τὴν τῶ φυρατῶ φιλοτιμίαν αὐτότατα. [b] *Hanc , quæ mehercule mihi magno dolori eſt , (dilexi enim hominem) procura , quantulacumque eſt , Præcianam hereditatem prorſus ille ne attingat. Dices , nummos mihi opus eſſe ad apparatum triumphi : in quo , ut præcipis , nec me* κενόν [c] *in expetendo cognoſces , nec* ἄτυφον [d] *in abjiciendo. Intellexi ex tuis litteris , te ex Turannio audiſſe , à me provinciam fratri traditam. Adeon' ego non perſpexeram prudentiam litterarum tuarum ?* ἐπέχειν [e] *te ſcribebas. Quid*

a Obſerva. *b* Conturbatoris cupiditatem quam maxime. *c* Vanum. *d* Sine ambitione. *e* Dubitare.

vous ſçai le meilleur gré du monde de ce qu'en cet état, vous n'avez pas laiſſé de m'écrire de vôtre propre main. Je ne vous en dis pas davantage là-deſſus ; car ſelon ce que m'a dit Acaſtus, vous devez, ſage & ſobre comme vous l'êtes, être gueri maintenant.

Je ſuis bien aiſe que vous ayez reçû la Lettre que j'avois donné à Turannius. Prenez garde, je vous prie, que je ne ſois trompé par cet homme à qui ſon nom ne convient que trop. [1] Qu'il ne mette pas la main ſur le peu de bien que m'a laiſſé Precius, dont la mort m'a fort touché ; car j'ai toûjours eû pour luy beaucoup d'affection. Vous direz à Philotime que je deſtine cet argent pour les frais de mon Triomphe, pour lequel neanmoins, comme vous me le conſeillez, je ne ferai paroiſtre ni trop d'ardeur, ni trop d'indiference. J'ai conçû parce que vous m'écrivez, que Turannius vous a dit que j'avois laiſſé mon frere pour commander en Cilicie. Croyez-vous donc que je n'aie pas compris ce que vous vouliez me faire entendre ? Vous me diſiez que

erat dubitatione dignum, si esset quidquam cur placeret fratrem, & talem fratrem relinqui? ἀθέτησις [a] *ista mihi tua, non ἐποχὴ* [b] *videbatur. Monebas de Q. Cicerone puero, ut quidem neutiquam relinquerem. τὸ μὲν ὄνειρον ἐμοί.* [c] *Eadem omnia, quasi collocuti essemus, vidimus. Non fuit faciendum aliter, meque ἐπιχρονία ἐποχὴ* [d] *tua dubitatione liberavit. Sed puto te accepisse de hac re epistolam scriptam accuratius.*

a Improbatio.
b Dubitatio.
c Meum somnium mihi *supp.* narras.
d Diuturna dubitatio.

Ego tabellarios postero die ad vos eram missurus, quos puto ante venturos, quam nostrum Saufeium. Sed eum sine meis litteris ad te venire vix rectum erat. Tu mihi, ut polliceris, de Tulliola mea, id est, de Dolabella, perscribas; de Rep. quam prævideo in summis periculis; de Censo-

vous ne ſçaviez quel conſeil me donner ; mais s'il y avoit eû la moindre raiſon pour laiſſer mon frere, ne vous auroit-elle pas determiné, vous qui ſçavez combien j'ai d'amitié pour luy ? En heſitant, c'étoit me dire que je ne devois pas y penſer. Quant à nôtre neveu, que vous m'avertiſſiez de ne pas laiſſer avec ſon pere, nous nous ſommes rencontrez, & nous avons fait tous deux les mêmes reflexions. Il n'y avoit point d'autre parti à prendre ; & en perſiſtant dans vos doutes, vous avez fait ceſſer les miens. Mais je crois que vous aurez reçû une Lettre, où je vous expoſe en détail les raiſons qui m'ont determiné.

J'envoirai demain à Rome des Exprès, qui pourront bien arriver avant nôtre cher Saufeius ; mais il n'y avoit pas d'apparence qu'il partit ſans vous porter une de mes Lettres. Souvenez-vous, comme vous me le promettez, de me donner des nouvelles de ma fille, ou plûtôt de mon gendre ; de l'état preſent de la Republique qui me paroît ménacée d'un grand orage ; des Cenſeurs, & ſur tout de cette Loy ſur les Tableaux & les Statuës, [2] marquez

ribus, maximeque de signis, tabulis quid fiat; referaturne. Idibus Octob. has dedi litteras: quo die, ut scribis, Cæsar Placentiam legiones quatuor. Quæso quid nobis futurum est? In arce Athenis statio mea nunc placet.

REMARQUES.

SUR LA IX. LETTRE.

1. *Et homme à qui son nom ne convient que trop.*] φιλοτιμία signifie ordinairement ambition, & quelquefois avarice, avidité, comme dans cet endroit où Ciceron s'en sert par allusion au nom de son Affranchi Philotime.

2. *Des Censeurs, & sur tout de cette Loi sur les Tableaux & les Statuës.*] Les Censeurs avoient inspection sur les mœurs des Citoyens, & c'estoit à eux à reformer le luxe. Appius, qui l'estoit cette année, exerça sa Charge avec beaucoup de rigueur; il retrancha du Senat plusieurs personnes de distinction, & entre autres l'Historien Salluste. Cette severité à contretemps nuisit beaucoup au parti de Pompée à qui Appius estoit fort attaché, & ne fut d'aucune utilié pour la Republique. Voici ce que Celius dit fort judicieusement de tous ces beaux projets de re-

Digitized by Google

moi s'il eſt vrai qu'on l'ai propoſée. J'écris cette Lettre le quinziéme d'Octobre. Ceſar, dites vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre Legions dans Plaiſance ; [3] qu'allons nous devenir ? [4] j'ai envie de me tenir dans la Citadelle d'Athenes. [5]

---

formation. *Scis Appium Conſorem hic oſtenta facere ? de ſignis & tabulis, de agri modo, de ære alieno acerrime agere ? Perſuaſum eſt ei Cenſuram lomentum aut nitrum eſſe ; errare mihi videtur ; nam ſordes eluere vult, venas ſibi omnes & viſcera aperit.*
Dio Lib. 40. *Epiſt.* 14. *Lib.* 8. *Fam.*

3. *Ceſar, dites-vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre Legions dans Plaiſance.*] Cette nouvelle ſe trouva fauſſe ; Ceſar n'avoit dans la Gaule Ciſalpine qu'une ſeule Legion.

4. *Qu'allons nous devenir.*] Plaiſance étoit de la Gaule Ciſalpine, & par conſequent du Gouvernement de Ceſar ; ainſi ce n'eſtoit pas abſolument ſe declarer que d'y faire venir des troupes. Mais, ſi cette nouvelle avoit eſté vraie, il eſtoit aiſé de juger que Ceſar ne faiſoit paſſer tant de troupes en deça des Alpes, que pour eſtre à portée d'entrer en Italie.

5. *De me tenir dans la Citadelle d'Athenes.*] Apparemment que Ciceron y eſtoit logé. Il dit donc à Atticus, qu'il ne feroit peut-être pas mal d'y demeurer, juſqu'à ce qu'il eut appris comment les affaires tourneroient.

M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM

LIBER SEPTIMUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

DEDERAM equidem L. Saufeio litteras, & dederam ad te unum, quod, cum non eſſet temporis mihi ad ſcribendum ſatis, tamen hominem tibi tam familiarem ſine meis litteris ad te venire nolebam. Sed, ut philoſophi ambulant, has tibi redditum iri putabam prius. Sin

LETTRES
DE CICERON
A ATTICUS
LIVRE SEPTIEME.

Cette Lettre & les neuf premieres de ce Livre, ſont de la même année que celles du Livre précedent.

LETTRE I.

JE vous ai écrit par Saufeius, & je n'ai écrit qu'à vous parce que j'avois fort peu de temps ; mais il n'y avoit pas d'apparence de laiſſer partir un homme qui eſt ſi fort de vos amis, ſans luy donner une Lettre pour vous. Du train dont marchent les Philoſophes, vous pourriez bien recevoir celle-ci la premiere. Si vous avez déja reçû l'autre,

Digitized by Google

jam illas accepisti, scis me Athenas venisse prid. Idus Octobres; è navi egressum in Piræeum tuas ab Acasto nostro litteras accepisse conturbatum, quod cum febre Romam venisses; bono tamen animo esse, quod Acastus ea quæ vellem de allevato corpore tuo nuntiaret; cohorruisse autem me, quod tuæ litteræ de legionibus Cæsaris afferrent, & egisse tecum ut videres, ne quid φιλοτιμία [a] ejus, quem nosti, nobis noceret; de quo jam pridem ad te scripserim. Turannius autem secus tibi Brundisii dixerat; quod ex iis litteris cognovi, quas à Xenone optimo viro accepi. Cur fratrem provinciæ non præfecissem exposui breviter. Hæc fere sunt in illa epistola. Nunc audi reliqua.

a Cupiditas.

Per fortunas, omnem tuum amorem, quo me es amplexus, omnem-

elle vous aura appris que je ſuis arrivé à Athenes le quatriéme d'Octobre, & qu'en arrivant au Pirée, j'ai reçû la Lettre que vous aviez donnée à Acaſtus ; que je fus d'abord alarmé lorſque j'appris que vous étiez arrivé à Rome avec la fiévre, mais que je fus raſſuré ſur ce qu'Acaſtus me dit que vous étiez beaucoup mieux. Je vous marquois combien ce que vous me mandiez de ces Legions m'avoit fait trembler, & je vous priois, comme j'ai déja fait il y a quelque temps, de prendre garde que cet homme à qui ſon nom ne convient que trop ne s'enrichit à mes dépens. Je vous détrompois enfin ſur ce que Turannius vous a dit à Brindes, & dont vous me parliez dans la Lettre que vous avez donné à Xenon qui eſt un fort honête homme ; je vous expoſois les raiſons que j'ai euës pour ne pas laiſſer à mon frere le Commandement de ma Province. Voilà à peu prés le contenu de cette Lettre. Parlons maintenant de ce qui me reſte à vous dire.

Je vous conjure par l'amitié que vous avez pour moi, de me donner toute vôtre attention, & de faire uſage de

Digitized by Google

que tuam prudentiam, quam mehercule in omni genere judico singularem, confer ad eam curam, ut de omni statu meo cogites. Videre enim mihi videor tantam dimicationem, nisi idem Deus, qui nos melius, quam optare auderemus, Parthico bello liberavit, respexerit Rempublicam; sed tantam, quanta numquam fuit. Age, hoc malum mihi commune est cum omnibus. Nihil tibi mando ut de eo cogites. Illud meum proprium θέλημα [a] *quaeso suscipe. Videsne ut te auctore sim utrumque complexus? ac vellem à principio te audisse amicissime monentem,*

Ἀλλ' ἐμὸν ἄτοτε θυμὸν ἐνὶ στή-
[θεσιν ἔπειθες.

Πατρίδος. [b]

Sed aliquando tamen persuasisti, ut alterum complecterer, quia de me erat optime meritus; alterum, quia tantum valebat. Feci igitur, itaque feci omni

a Quæstionem. b Sed mihi nunquam persuasisti patriæ *supp.* quicquam esse dulcius.

vos lumieres, qui ont tant d'étendue, pour regler mes démarches dans la conjoncture preſente. Nous ſommes, ſi je ne me trompe, à la veille d'une guerre civile plus à craindre que toutes les précedentes, à moins que le même Dieu qui nous a délivrez de celles des Parthes lorſque nous oſions le moins l'eſperer, ne vienne encore à nôtre ſecours. Mais cela m'eſt commun avec tous les Citoyens, & vous ne pouvez y apporter aucun remede; voici ce qui m'eſt particulier, & ce qui m'embaraſſe. Vous ſçavez que je me ſuis engagé avec Ceſar & avec Pompée; je ne l'ai fait que par vos conſeils, & je voudrois les avoir ſuivis plûtôt; mais l'amour de la Patrie a été longtemps plus fort que toutes les raiſons de politique. 1 Vous m'avez enfin perſuadé que je devois m'attacher à l'un, à cauſe des grandes obligations que je luy ai, & à l'autre, à cauſe du grand credit qu'il a. Je l'ai fait, & je les ai ſi bien menagez, qu'ils n'ont pour perſonne plus d'amitié que pour moi. Je comptois qu'eſtant lié avec Pompée, je ne pourrois prendre aucun engagement contre la Republique; & que l'eſtant avec Ceſar je n'en pourrois jamais pren-

Digitized by Google

obsequio, ut neutri illorum quisquam esset me carior. Hæc enim cogitabamus; nec mihi, conjuncto cum Pompeio, fore necesse peccare in Rep. aliquando; nec cum Cæsare sentienti pugnandum esse cum Pompeio: tanta erat illorum conjunctio.

Nunc impendet, ut & tu ostendis, & ego video, summa inter eos contentio. Me autem uterque numerat suum, nisi forte simulat alter. Nam Pompeius non dubitat (vere enim judicat) ea quæ de Repub. nunc sentiat mihi valde probari. Utriusque autem accepi ejusmodi litteras eodem tempore, quo tuas; ut neuter quemquam omnium pluris facere quam me videretur. Verum quid agam? non quæro illa ultima, (si enim castris res gereretur, video cum altero vinci satius esse, quam cum altero vincere) sed illa quæ tum agentur, cum venero; ne ratio absentis habeatur, ut exercitum dimittat. Dic M. Tulli. Quid dicam? exspecta, amabo te,

dre contre Pompée, tant leur union étoit étroite.

Maintenant, comme vous me le marquez & comme je le vois moi même, les voilà prêts à éclater l'un contre l'autre. Ils comptent tous deux sur moi, à moins que Cesar n'en fasse semblant; pour Pompée il est persuadé, & avec raison, que j'approuve fort les sentimens où il est à l'égard de la Republique. J'ai reçû depuis peu de l'un & de l'autre, des Lettres où ils me marquent toute l'estime & la consideration possible. Comment me conduire dans une pareille situation ? Je ne demande pas quel parti je dois prendre si l'on en vient à la guerre; je me resoudrois, en ce cas, plûtôt à perir avec l'un qu'à vaincre avec l'autre. Je parle de cette affaire sur laquelle je trouverai le Senat partagé en arrivant, s'il faut obliger Cesar à quitter son armée, & à venir demander le Consulat en personne.

dum Atticum conventam. Non eſt locus ad tergiverſandum. Contra Cæſarem ? ubi illæ ſunt denſæ dexteræ ? nam ut illi hoc liceret adjuvi, rogatus ab ipſo Ravennæ de Cælio Tribuno pleb. ab ipſo autem ? etiam à Cnæo noſtro, in illo divino tertio Conſulatu. Aliter ſenſero ? αἰδέομαι [a] *non Pompeium modo, ſed* Τρῶας, *nȳ* Τρωάδας. Πολυδάμας μοι πρῶτος ἐλεγχείην καταθήσει, [b] *quis ? tu ipſe ſcilicet, laudator & factorum & ſcriptorum meorum. Hanc ergo plagam effugi per duos ſuperiores Marcellorum Conſulatus, cum eſt actum de provincia Cæſaris. Nunc incido in diſcrimen ipſum. Itaque ut ſtultus primus ſuam ſententiam dicat, mihi valde placet de triumpho nos moliri aliquid: extra urbem eſſe cum juſtiſſima cauſſa. Tamen dabunt operam ut eliciant ſententiam meam. Ridebis hoc loco fortaſſe. Quam vellem etiam nunc in*

a Vereor. *b* Trojanos & Trojanas. Polydamas mihi primus probrum inferet.

Quand on viendra aux opinions ? que dirai-je ? attendez, je vous prie, que j'aie consulté Atticus ; mais il n'y aura pas moyen de reculer. Me declarerai-je contre Cesar ? ne seroit-ce pas manquer à ma parole 4 & me dementir moi-même, car j'ai contribué à luy faire obtenir ce privilege qu'on luy dispute à present ; & je mis Celius dans ses interests, 5 comme il m'en pria, lorsque je le vis à Ravenne. 6 Que dis-je ? Pompée même m'en pria, & c'estoit pendant ce troisiéme Consulat qui l'a immortalisé. 7 Si je favorise Cesar, que dira Pompée, que diront tous les gens de bien ? 8 j'aurai aussitôt sur les bras quelque nouveau Polydamas. 9 Qui sera ce Polydamas ? vous tout le premier, qui loüez tous les jours en moi des actions & des maximes avec lesquelles cela ne peut s'accorder. J'ai évité ce cruel embarras, ces deux dernieres années lorsqu'on a proposé de donner un Successeur à Cesar, & je viens à present me jetter tout au milieu. Laissons opiner les foux les premiers ; pour moi, je ferai bien de demander le Triomphe, quand ce ne seroit que pour avoir une raison de

provincia morari ! plane opus fuit, si hoc impendebat. Etsi nil miserius.

Nam ὀδὲ πάρεργον [a] *volo te hoc scire : omnia illa prima, quæ etiam tuis litteris in cælum ferebas,* ἐπίτηκτα [b] *fuerunt. Quam non est facilis virtus ! quam vero difficilis ejus diuturna simulatio ! cum enim hoc rectum & glorioſum putarem ex annuo sumtu, qui mihi decretus esset, me C. Cælio Quæstori relinquere annuum, referre in ærarium ad H-S CIↃ; ingemuit nostra cohors, omne illud putans distribui sibi oportere; ut ego amicior invenirer Phrygum & Ciliçum ærariis, quam nostro. Sed me non moverunt. Nam & mea laus apud me plurimum valuit. Nec tamen quicquam honorifice in quemquam fieri po-*

a Obiter.
b Fluxa.

ne pas entrer dans Rome ; mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au Senat. [11] Vous allez rire ſans doute, que ne ſuis-je demeuré dans mon Gouvernement ! C'étoit le vrai parti à prendre ſi j'avois prevû ce que nous voyons, quoique c'eût été pour moi une étrange extremité.

Et à propos de cela je vous dirai que toutes ces belles choſes que vous éleviez ſi haut dans vos Lettres. s'en ſont allé en fumée. Qu'il eſt difficile de ſe ſoutenir long-temps dans la pratique de la vertu, mais qu'il l'eſt bien davantage d'en ſoutenir long-temps les dehors. J'ai crû que ſur ce qui me reſtoit de ce qu'on m'avoit aſſigné pour ma ſubſiſtance pendant mon année, j'en devois fournir une certaine ſomme à Celius pour la ſienne, & remettre au Treſor le ſurplus qui monte à un million des ſeſterces. Cela a fait murmurer tous ceux de ma ſuite, qui s'attendoient que je partagerois entre eux cet argent ; comme ſi je devois moins menager les fonds de la République, que je n'ai fait ceux de Phrygie & de Cilicie. Auſſi les ai-je laiſſé dire, perſuadé que mon honneur demandoit cela de

tuit, quod prætermiserim. Sed hæc fuerit, ut ait Thucydides ἐκβολὴ λόγου[a] *non inutilis.*

a Egressio orationis.

Tu autem de nostro statu cogitabis: primum quo artificio tueamur benevolentiam Cæsaris: deinde de ipso triumpho, quem video, nisi Reip. tempora impedient, εὐπόριστον.[b] *Judico autem cum ex litteris amicorum, tum ex supplicatione; quam qui non decrevit, plus decrevit, quam si omnes decresset triumphos. Ei porro assensus est unus, familiaris meus, Favonius. Alter iratus Hirrus. Cato autem & scribendo affuit. Et ad me de sententia sua jucundissimas litteras misit. Sed tamen gratulans mihi Cæsar de supplicatione triumphat de sententia Catonis; nec scribit quid ille sententiæ dixerit, sed tantum, supplicationem eum mihi non decreviisse.*

b Parabilem.

Redeo

moi. Du reſte, je leur ai donné toutes ſortes de marques d'eſtime & de conſideration. Voilà, pour parler comme les Hiſtoriens, [11] une digreſſion qui ne ſera pas inutile.

Pour revenir aux affaires preſentes, je vous prie d'abord d'imaginer comment je pourrai me menager avec Ceſar, & enſuite de penſer à mon Triomphe. Je n'aurai pas de peine à l'obtenir ſi la Republique demeure tranquile. J'en juge & par ce que mes amis m'écrivent, & par la facilité avec la quelle je me ſuis fait decerner des ſupplications ; car celui qui n'a point eſté d'avis de m'en accorder, a opiné d'une maniere qui me fait plus d'honneur que tous les Triomphes du monde. [12] Il n'y a eû de ſon ſentiment que Favonius qui n'en eſt pas moins de mes amis, & Hirrus avec qui je ſuis broüillé. Caton a eſté preſent lorſqu'on a dreſſé le Decret, & m'a écrit une Lettre fort obligeante ſur la maniere dont il a opiné. Cependant Ceſar triomphe ; & en me faiſant compliment ſur les honneurs qu'on m'a accordez, il ajoûte qu'il n'a pas tenu à Caton qu'on ne me les refuſât ; mais il

Redeo ad Hirrum. Cœperas eum mihi placare : perfice. Habes Scrofam, habes Silium. Ad eos ego etiam antea ſcripſi, & ad ipſum Hirrum. Locutus enim erat cum iis commode, ſe potuiſſe impedire, ſed noluiſſe : aſſenſum tamen eſſe Catoni, amiciſſimo meo ; cum is honorificentiſſimam in me ſententiam dixiſſet ; nec me ad ſe ullas littteras miſiſſe, cum ad omnes mitterem. Verum dicebat. Ad eum enim ſolum, & ad Craſſipedem non ſcripſeram.

Atque hæc de rebus forenſibus. Redeamus domum. Dijungere me ab illo volo. Mirus eſt φυρατης, [a] *germanus Lartidius*,

Ἀλλὰ τὰ μὲν πεπρωτόχθαι ἐάσο-
μεν, ἀχνύμενοί περ. [b]

[a] Conturbator. [b] Sed hæc quidem facta eſſe ſinemus, licet cum mœrore.

n'a garde de parler de tout ce que le même Caton dit alors à mon avantage.

Je reviens à Hirrus ; vous aviez commencé à me remettre bien avec luy, achevez je vous prie ; vous pourrez employer pour cela Scrofa & Silius. Je leur en ai écrit & à Hirrus luy-même, ſur ce que j'ai ſçû qu'il leur avoit dit là-deſſus fort honêtement, qu'il n'avoit tenu qu'à luy d'empêcher le Decret de paſſer ; mais qu'il s'étoit contenté de ſuivre l'avis de Caton qui eſt mon ami particulier, & qui avoit parlé de la maniere du monde la plus honorable pour moi ; qu'au reſte j'aurois bien pû luy écrire comme à tous les autres Senateurs, & il eſt vrai qu'il n'y avoit que Craſſipes & luy à qui je n'euſſe point écrit. [13]

Parlons maintenant de mes affaires domeſtiques. Je ne veux plus abſolument que l'homme que vous ſçavez s'en mêle ; il fait trop bien les ſiennes, [14] & c'eſt un autre Lartidius. [15] Pour le paſſé il n'y a gueres de remede ; il faut s'en conſoler, prenons ſeulement des meſures pour l'avenir. Et d'abord, je ne veux point que la ſuc-

Reliqua expediamus, hoc primum, quo accessit cura dolori meo, sed hoc tamen, quidquid est, Præcianum cum iis rationibus, quas ille meas tractat, admisceri nolo. Scripsi ad Terentiam, scripsi etiam ad ipsum, me, quidquid possem nummorum, ad apparatum sperati triumphi ad te redacturum. Ista puto ἀμεμπτα a fore. Verum ut lubebit. Hanc quoque suscipe curam, quemadmodum experiamur. Id & ostendisti quibusdam litteris, ex Epiro, an Athenis datis? & in eo ego te adjuvabo.

a Non accusanda.

REMARQUES SUR LA I. LETTRE

1. *MAis l'amour de la Patrie a esté longtemps plus fort que toutes les raisons de politique.*] Le passage d'Homere dont Ciceron ne cite ici que le commencement, signifie à la lettre : *mais vous n'avez pû me persuader, qu'il y eut rien de plus cher pour nous que nôtre Patrie.*

Odyss. 9.

2. *A venir demander le Consulat en per-*

ceſſion de Precius luy paſſe par les mains. Puiſque j'ai perdu cet ami, il faut du moins tâcher de conſerver le peu de bien qu'il m'a laiſſé. J'ai écrit à ma femme & à Philotime que vous aviez bien voulu vous charger de tout l'argent que j'amaſſe pour les frais de mon Triomphe ; ce pretexte me paroît aſſez plauſible, mais ils en penſeront ce qu'il leur plaira. N'oubliez pas non plus cette affaire dans laquelle vous m'avez promis de me ſeconder. 16 Ce ſont les propres termes d'une de vos Lettres dattée, ou d'Epire, ou d'Athenes.

ſonne.] On y eſtoit obligé à moins qu'on n'eût pour cela une diſpenſe expreſſe, & on avoit accordé cette diſpenſe à Ceſar pendant le troiſiéme Conſulat de Pompée. Cela s'appelloit *habere rationem alicujus* ſupp. *abſentis.*

3. *Quand on viendra aux opinions.*] Dic M. TULLI, c'eſtoit la formule dont ſe ſervoit celui qui preſidoit au Senat.

4. *Ne ſeroit ce pas manquer à ma parole?*] Il y a dans le texte, *ubi illæ ſunt denſæ dextræ.* DENSÆ eſt là pour *junctæ, implexæ.*

5. *Je mis Celius dans ſes intereſts.*] Il eſtoit Tribun du Peuple ſous le troiſiéme Conſulat de Pompée.

6. *A Ravenne.*] Qui eſtoit du Gouvernement de Ceſar.

7. *Pendant ce troiſieme Conſulat qui l'a immortaliſé.*] Pompée fut ſi charmé de l'honneur extraordinaire que les gens du bon parti luy defererent en le faiſant élire Conſul ſans Collegue, qu'il ſe livra entierement à eux, & fit pluſieurs reglemens tres utiles pour la Republique.

8. *Que diront tous les gens de bien.*] A la lettre, *que diront les Troyens & les Troyennes &c.* Il fait alluſion à un endroit d'Homere. Voyez la troiſiéme Remarque ſur la cinquiéme Lettre du ſecond Livre.

9. *Polydamas.*] Voyez la quatriéme Remarque ſur la cinquiéme Lettre du ſecond Livre.

10. *Mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au Senat.*] Ciceron ne pouvant entrer dans Rome deſlors qu'il demanderoit le Triomphe, eſperoit par là de ſe diſpenſer d'opiner dans le Senat ſur des affaires auſſi delicates & auſſi embaraſſantes que celles dont il s'agiſſoit alors. Mais il avoit à craindre que pour le faire venir au Senat, on ne tint exprés cette aſſemblée hors de l'enceinte de Rome, comme on faiſoit toutes les fois que Pompée vouloit s'y trouver; car il ne pouvoit pas non plus entrer dans la ville, parce qu'il eſtoit Gouverneur d'Eſpagne.

11. *Pour parler comme les Hiſtoriens.*] Ciceron dit *pour parler comme Thucidide, parce que l'ἐκβολὴ λόγου* du texte luy eſt fort familier; mais *digreſſion* eſt un mot commun à tous les Hiſtoriens.

12. *Celui qui n'a point eſté d'avis de m'en accorder, a opiné d'une maniere qui me fait plus d'honneur que tous les Triomphes du*

Digitized by Google

monde.] Lorſqu'il s'agît de decerner à Ciceron des ſupplications, Caton dit qu'il ne luy paroiſſoit pas que les avantages qu'il avoit remportez fuſſent aſſez conſiderables pour qu'on en rendit aux Dieux des actions de graces ſolemnelles ; mais que d'ailleurs on ne pouvoit trop le loüer ſur la maniere dont il s'eſtoit conduit dans ſon Gouvernement, & que s'il y avoit des honneurs attachez à la vertu comme à la victoire, on ne pouvoit luy en rendre de trop grands.

Epiſt. 2. h. Lib. Epiſt. 5. Lib. 15. Fam.

13. *Il n'y avoit que Craſſipes & luy à qui je n'euſſe point écrit.*] On voit par cet endroit que Craſſipes, le ſecond gendre de Ciceron, n'eſtoit point mort, & que Ciceron eſtoit broüillé avec luy parce qu'il avoit repudié ſa fille.

14. *Il fait trop bien les ſiennes.*] Il y a dans le texte *mirus eſt* φυτάτης, i. e. *turbator* ſupp. *rationum.* Ciceron a déja dit de cet Affranchi dans une autre Lettre πεφεραχίναι τὰς ψήφους, *rationes conturbaſſe.*

15. *C'eſt un autre Lartidius.*] Ce Lartidius eſtoit apparemment quelque fourbe inſigne qui ne nous eſt point connu, ou quelqu'Affranchi qui avoit fait les affaires de Ciceron avant Philotime, & dont il n'avoit pas eſté plus content. Car je ne crois pas qu'on voulut avec Turnebe reconnoiſtre ſous ce nom de Lartidius, Uliſſe fils de Laerte.

16. *Cette affaire dans laquelle vous m'avez promis de me ſeconder.*] Je crois que ces mots *& in eo ego te adjuvabo*, ſont de la Lettre où Atticus avoit promis à Ciceron de le ſervir.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

BRundusium venimus VII *Kalend. Decemb. usi tua felicitate navigandi. Ita belle nobis flavit ab Epiro leniſſimus Oncheſmites. Hunc* ωονδειάζοντα, [a] *ſi cui voles* τῶ νεωτέρων, [b] *pro tuo vendito. Invalitudo tua me valde conturbat. Significant enim tuæ litteræ te prorſus laborare. Ego autem, cum ſciam quam ſis fortis, vehementius eſſe quiddam ſuſpicor, quod te cogat cedere, & propemodum infringat: etſi alteram quartanam Pamphilus tuus mihi dixit deceſſiſſe, & alteram leviorem accedere. Terentia vero, quæ quidem eodem tempore ad portam Brundiſinam venit, quo ego in portum, mihique obvia in foro fuit, L. Pontium ſibi in Trebulano*

a Verſum ſpondiacum. b Juniorum.

LETTRE II.

JE ſuis arrivé à Brindes le vingt quatriéme de Novembre, & j'ai eſté pour cette fois auſſi heureux que vous, tant la Mer & les vents [1] m'ont eſté favorables. Voila un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprés de nôtre jeuneſſe. [2] Je ſuis fort en peine de vôtre ſanté, car il me paroiſt par vos Lettres que vous vous trouvez tres-foible; & comme je ſçai combien vous avez de courage, je juge qu'il faut que vous ſouffriez beaucoup puiſque vous étes ſi abatu. Cependant Pamphile m'a dit que vôtre fiévre double-quarte étoit changée en quarte, & qu'elle étoit bien moins forte; & ma femme qui eſt arrivée à Brindes comme j'y abordois, & qui m'a rencontré dans la Place, m'a dit qu'elle avoit ſçû à Trebule par Pontius que vous n'aviez plus de fiévre; ſi cela eſt, comme vôtre ſageſſe & vôtre bon regime me le font eſperer, je m'en rejoüis fort.

Digitized by Google

dixisse narrabat, etiam eam decessisse. quod si ita est, est quod maxime mehercule opto; idque spero tua prudentia & temperantia te consecutum.

Venio ad epistolas tuas, quas ego sexcentas uno tempore accepi, aliam alia jucundiorem, quæ quidem erant tua manu. Nam Alexidis manum amabam, quod tam prope accedebat ad similitudinem tuæ litteræ: non amabam quod indicabat te non valere. Cujus quoniam mentio facta est; Tironem Patris ægrum reliqui, adolescentem, ut nosti, (& adde si quid vis) probum: nihil vidi melius. Itaque careo ægre. quamquam videbatur se non graviter habere; tamen sum sollicitus, maximamque spem habeo in M. Curii diligentia, de qua ad me scripsit Tiro, & multi nuntiarunt. Curius autem ipse sensit, quam tu velles se à me diligi; & eo sum admodum delectatus; & mehercule est quam facile diligas αὐτόχθων [a] in homine ur-

[a] Nativa & indigena.

Il faut maintenant répondre à vos Lettres. J'en reçû un nombre infini en même temps, & elles m'ont toutes fait plus de plaiſir l'une que l'autre ; ſur tout celles qui eſtoient écrites de vôtre main. Quoique j'aime fort l'écriture d'Alexis parce qu'elle approche fort de la vôtre, je ne l'ai vû cette fois qu'avec peine, parce que c'étoit une marque que vous étiez incommodé. A propos d'Alexis, j'ai laiſſé Tiron malade à Patres. Vous connoiſſez le merite de ce jeune homme, je me contenterai de vous dire que je n'en ai point vû qui eût plus de vertu. Auſſi je ſens fort qu'il me manque ; & quoiqu'il ſoit perſuadé que ſa maladie n'eſt point dangereuſe, je ne laiſſe pas d'en être fort inquiet. Cependant j'eſpere beaucoup des ſoins que luy rend Curius, comme Tiron luy-même & pluſieurs autres perſonnes me le mandent. De mon côté j'ai fait connoiſtre à Curius combien vous ſouhaitiez qu'il fut de mes amis ;

Digitized by Google

banitas. Ejus est testamentum de Tortorio Ciceronum signis obsignatum, cohortisque Prætoriæ, fecit palam te ex libella, me ex teruncio.

In Actio Corcyræ Alexion me opipare muneratus est. Q. Ciceroni obsisti non potuit, quo minus Thyamim videret. Filiola tua te delectari lætor, & probari tibi φυσικὴν [a] *esse,* φιλ πρὸς τὰ τέκνα. [b] *Etenim si hæc non est, nulla potest homini esse ad hominem naturæ adjunctio; qua sublata, vitæ societas tollitur. Bene eveniat, inquit Carneades, spurce: sed tamen pudentius quam Lucius noster, & Patron: qui cum omnia ad se referant, quidquam alterius causſa fieri putent? & cum ea re bonum virum oportere esse dicant, ne malum habeat, non quo*

a Naturalem.

b Amorem in filios.

& en effet, je le goûte fort, & je luy trouve un enjoüement naturel, & un tour de plaiſanterie fort agreable. 3 Je vous porte ſon teſtament 4 cacheté du cachet de mon frere, 5 de nôtre neveu, de mon fils, & de tous ceux de ma ſuite, 6 il vous a fait en leur preſence ſon heritier principal, 7 & moi pour un quart de ſon bien.

Alexion 8 m'a regalé magnifiquement à Actium de Corcire. 9 Vôtre neveu a voulu abſolument aller voir le fleuve Thiamis. 10 Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de vôtre aimable fille, 11 & que vous reconnoiſſiez par vous même que la tendreſſe des peres pour leurs enfans vient de la nature. Et certainement, ſi les liens du ſang ne ſont pas naturels, il n'y en a point d'autres qui le puiſſent être, ce qui détruit abſolument la ſocieté. Les ſentimens obſcenes de Carneade 12 me paroiſſent encore plus ſuportables que ceux de vos Epicuriens, qui rapportant tout à eux, croyent par conſequent qu'on ne peut rien faire pour les autres; & qui, lorſqu'ils diſent qu'il faut faire le bien, non qu'il y ait aucune action qui ſoit par elle même bonne ou mauvaiſe,

Digitized by Google

id natura rectum sit ; non intelligant se de callido homine loqui , non de bono viro ? sed hæc opinor sunt in iis libris , quos tu laudando animos mihi addidisti.

Redeo ad rem. Commodo exspectabam epistolam , quam Philoxeno dedisses (scripseras enim in ea esse de sermone Pompeii Neapolitano) eam mihi Patron Brundisii reddidit , Corcyræ , ut opinor , acceperat. Nihil potuit esse jucundius. Erat enim de Republica , de opinione , quam is vir haberet integritatis meæ ; de benevolentia , quam ostendit eo sermone , quem habuit de triumpho. Sed tamen hoc jucundissimum , quod intellexi te ad eum venisse , ut ejus animum erga me perspiceres : hoc mihi inquam accidit jucundissimum. De triumpho autem , nulla me cupiditas unquam tenuit ante Bibuli impudentissimas litteras , quas amplissime supplicatio consecuta est : à quo si ea gesta sunt , quæ scripsit ,

mais parce qu'on y trouve ſon avantage, ne conſiderent pas que c'eſt là le portrait d'un homme adroit & habile, & non pas d'un honête homme. Mais tout cela ſe trouve dans ces Livres dont vous êtes ſi content, ce qui m'a encouragé à traiter de pareils ſujets.

Revenons à vos Lettres. J'attendois avec impatience celle que vous aviez donnée à Philoxene, parce que vous me marquiez dans une autre, que vous me parliez dans celle-ci de l'entretien que vous avez eû à Naples avec Pompée. Patron me l'a enfin rendue à Brindes, & je crois qu'il l'avoit rapportée de Corcyre. J'ai lû avec un plaiſir infini ce que vous me dites de l'eſtat preſent des affaires, de la bonne opinion qu'a Pompée de mon integrité, & des bonnes intentions qu'il vous a paru avoir au ſujet de mon Triomphe. Mais ce qui m'a fait le plus de plaiſir, c'eſt que vous le ſoyez allé voir exprés pour le preſſentir ſur ce qui me regarde; je vous en ſçai un gré infini. Pour ce qui eſt du Triomphe, je n'en ai eû bien envie que depuis qu'on a accordé à Bibulus, ſur une Lettre pleine de fauſſetez, des ſupplications de tant de

Digitized by Google

gauderem, & honori faverem. Nunc illum qui pedem porta, quoad hoſtis cis Euphratem fuit, non extulerit, honore augeri, me, in cujus exercitu ſpem illius exercitus habuit, idem non aſſequi, dedecus eſt noſtrum, noſtrum, inquam, te conjungens. Itaque omnia experiar; & , ut ſpero, aſſequar. Quod ſi tu valeres, jam mihi quædam explorata eſſent. Sed, ut ſpero, valebis.

De rauduſculo Numeriano multum te amo. Hortenſius quid egerit aveo ſcire; Cato quid agat: qui quidem in me turpiter fuit malivolus. Dedit integritatis, juſtitiæ, clementiæ, fidei mihi teſtimonium, quod non quærebam; quod poſtulabam negavit. Itaque Cæſar iis litteris, quibus mihi gratulatur, & omnia pollicetur, quo modo exultat Catonis in me ingratiſſi-

Digitized by Google

jours. S'il avoit fait veritablement ce dont il se vante, je m'en réjoüirois, & je serois le premier à favoriser sa poursuite ; mais que luy qui s'est tenu enfermé dans Antioche tant que les ennemis ont été au de-là de l'Euphrate, obtienne un honneur auquel je n'oserai prétendre, moi dont l'armée a soûtenu & rassuré la sienne, cela feroit honteux pour nous, je dis pour vous aussi-bien que pour moi. Je suis donc resolu à employer tous les moyens possibles & j'espere de réüssir. Si vous vous portiez bien, je sçaurois déja à peu prés sur quoi je puis compter ; mais il y a apparence que vous serez bientôt retabli.

Je vous suis bien obligé d'avoir pensé à cette petite dette de Numerius. Mandez-moi ce qu'a fait Hortensius, [13] & donnez-moi des nouvelles de Caton qui m'a desservi d'une maniere indigne. Il a fait de grands éloges de mon desintéressement, de mon integrité, de ma douceur, de ma probité, ce que je ne luy demandois pas ; & il m'a refusé le seul temoignage que je luy demandois. Aussi Cesar, dans la Lettre où il me fait compliment & m'offre ses services, ne manque pas de relever comme il faut l'in-

Digitized by Google

mi injuria ? at hic idem Bibulo dierum XX. *ignoſce mihi, non poſſum hæc ferre, nec feram.*

Cupio ad omnes tuas epiſtolas ; ſed nihil neceſſe eſt. Jam enim te videbo. Illud tamen de Chryſippo, nam de altero illo minus ſum admiratus, operario homine. Sed tamen ne illo quidem quicquam improbius. Chryſippum vero, quem ego propter litterularum neſcio quid libenter vidi, in honore habui diſcedere à puero, inſciente me ? mitto alia quæ audio multa : mitto furta : fugam non fero, qua mihi nihil viſum eſt ſceleratius. Itaque uſurpavi vetus illud Druſi, ut ferunt, Prætoris in eo, qui eadem liber non juraret ; me iſtos liberos non addixiſſe ; præſertim cum adeſſet nemo, à quo recte vindicarentur. Id tu ut videbitur, ita accipes. Ego tibi aſſentior. Uni tuæ diſertiſſimæ epiſtolæ non reſcripſi, in qua eſt de periculis Rei-

gratitude de Caton à mon égard. Mais ce même Caton a fait accorder à Bibulus vingt jours de ſupplications ; [14] voilà, je vous l'avoüe, ce que je ne puis ſoutenir ; & ce que je ne luy pardonnerai jamais.

Je répondrois volontiers à toutes vos Lettres ; mais comme je ſuis à la veille de vous revoir, cela ſeroit inutile. Il faut neanmoins vous parler encore de Chryſippus ; pour cet autre Affranchi, qui n'eſt qu'un vil Artiſan, il m'a beaucoup moins ſurpris, quoique j'aie auſſi fort ſujet de m'en plaindre. Mais que Chryſippus ait quitté mon fils ſans rien dire, lui que j'ai favoriſé & diſtingué à cauſe de ſon érudition, quoique fort mediocre ! Je ne vous parle point de beaucoup d'autres choſes dont on m'a averti, comme de ſes rapines ; c'eſt ſon evaſion dont je ſuis piqué, & qui me paroiſt la choſe du monde la moins pardonnable. Je ſuis donc reſolu à ſuivre l'ancienue maxime qu'on attribue au Préteur Druſus, [15] à l'égard des Affranchis qui ne jureroient pas d'avoir toûjours le même reſpect pour leurs Maîtres ; [16] je déclarerai que je ne leur ai point accordé

publicæ. Quid rescriberem? valde eram perturbatus. Sed, ut nihil magnopere metuam, Parthi faciunt, qui repente Bibulum semivivum reliquerunt.

REMARQUES
SUR LA II. LETTRE.

1. LES *vents*] Il y a dans le texte le vent l'*Oncheſmus*. Il eſt fort ordinaire de donner aux vents le nom des lieux d'où ils ſouffent. Oncheſmus étoit un Port d'Epire auprés de Buthrote.

2. *Voilà un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprés de nôtre jeuneſſe.*] Ciceron s'étant apperçû que ſa phraſe finiſſoit par un vers, au lieu d'en rompre la meſure, il dit en plaiſantant, à Atticus qu'il le luy abandonne, & qu'il peut s'en faire honneur auprés de ces jeunes gens qui le voyoient ſur le pied de bel eſprit & d'homme de Lettres.

3. *Un tour de plaiſanterie fort agreable*] ἀστεϊσμὸν *urbanitas*, c'eſt ce qu'il appelle ailleurs *antiquam & vernaculam feſtivitatem*, cette plaiſanterie naturele aux anciens Romains, que Ciceron mettoit au deſſus de l'*Urbanité Attique*.

Accedunt non Attici, ſed ſalſiores quam illi Atticorum, Romani veteres atque urbani ſales.

Epiſt. 15. Lib. 9. Fam.

Digitized by Google

la liberté, aussi-bien on n'a pas observé les formalitez requises. [17] Il n'en sera neanmoins que ce que vous voudrez, & je m'en rapporte entierement à vous. Je ne répons point à la Lettre où vous faites de si sages reflexions sur les malheurs dont la Republique est ménacée; que vous dirois-je là-dessus? Je n'en suis pas moins allarmé que vous, mais je me rassure lorsque je pense aux Parthes qui, contre toute sorte d'apparence, se sont tout d'un coup retirez, fort heureusement pour Bibulus qu'ils ont laissé à demi-mort de peur.

---

4. *Je vous porte son Testament.*] Le texte est corrompu en cet endroit, & les Commentateurs se sont vainement épuisez en conjectures pour le retablir. C'est quelque chose de curieux que de voir l'interpretation que l'un des plus habiles donne à cet endroit; je ne crois pas qu'on puisse en ce genre pousser plus loin le ridicule. Je lis avec Manuce *ejus Testamentum deporto trium Ciceronum &c.* Si l'on ne peut pas assurer que ce soit la veritable leçon, elle fait du moins un sens raisonable, & a rapport à cet endroit de la Lettre suivante *à Curio tabulas accepi quas mecum porto.* On pourroit lire encore *ejus est Testamentum de portu, trium* &c. ou bien *ejus est Testamentum de Portitorio* &c. *Portitorium* c'estoit le Bureau où l'on payoit la

doüine. Grévius a conservé judicieusement dans la suite de ce passage la leçon des anciennes éditions, en attendant des lumieres plus sures que celles que les nouveaux Critiques ont cru pouvoir tirer des Manuscrits. Il n'est pas pardonnable à Gruterus & à Schrevelius d'avoir mis dans leur texte la conjecture de Bosius qui lit : *ejus est Testamentum de tortorii uncis, Geronum signis obsignatum, cohortisque Prætoriæ, fecit palam te exlibratus, me exartuatus.* Voilà un texte qui promet un beau Commentaire. Tout ce qu'il y a de vrai dans l'interpretation de Bosius, c'est que ce Testament n'estoit qu'une plaisanterie comme on en faisoit souvent alors. *Sueton. Julio. Nonnulli urbanorum, cum quid per jocum testandi gratia signarent &c.* Vide Gronov. de pecunia Vêt. Lib. 4. cap. 9. Il est venu jusqu'à nous quelques uns de ces Testamens Burlesques, qui ont esté donnez au Public par Georges Fabricius & par Lambecius.

5. *Cacheté du cachet de mon frere &c.*] Quand on faisoit son Testament, on appelloit plusieurs de ses amis qui servoient de témoins, & qui cachetoient l'Acte, ce qui tenoit alors lieu de signature.

6. *De ma suite.*] Il y a dans le texte *cohortisque Prætoriæ.* Dans la Lettre precedente & dans la suivante, le mot *cohors* se trouve dans le même sens. Nous avons déja dit que *Prætor* signifioit en general tous ceux qui avoient quelque commandement.

7. *Son heritier principal.*] J'ai suivi ici l'interpretation de Manuce; on en peut voir une autre dans le traité de Gronovius *de pecunia veteri Lib. 2. cap. 2.* Il n'est rien de plus

incertain que toutes ces anciennes ſupputations ; & d'ailleurs comme il ne s'agit ici que d'une plaiſanterie que nous ne pouvons pas demêler, tout cela eſt aſſez indifferent.

8. *Alexion.*] Medecin tres-habile dont il parle avec eloge dans la premiere Lettre du quinziéme Livre.

9. *Actium de Corcyre.*] On l'appelloit ainſi pour le diſtinguer de l'autre Actium, ſi fameux depuis par la defaite d'Antoine. Ciceron dit ailleurs *de portu Corcyreorum.* Il y fut retenu pendant huit jours par le mauvais temps. *Epiſt. 9. Lib. 16. Fam.* Cet Actium eſtoit en Epire vis à-vis de l'Iſle de Corcyre, & l'Actium qu'Auguſte appella depuis *Nicopolis* eſtoit dans l'Acarnanie.

10. *Le Fleuve Thiamis.*] Sur lequel étoient les terres d'Atticus.

11. *Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi charmé de vôtre aimable fille &c.*] Voyez Rem. 3. ſur la dixneuviéme Lettre du cinquiéme Livre.

12. *Les ſentimens obſcenes de Carneade.*] Il n'y a rien d'obſcene dans cette formule *bene eveniat*, l'obſcenité eſt dans la choſe à laquelle Carneade l'appliquoit. Caſaubon croit qu'il diſoit τύχῃ τῇ ἀγαθῇ παιδοποιῶμεν, mais ce dernier mot n'a rien d'obſcene, il y a plus d'apparence qu'il ſe ſervoit du mot συγγενέσθαι, *coire.* Ciceron veut donc dire qu'il eſt honteux que Carneade ſe ſervit dans une pareille occaſion, de cette formule de bon augure qu'on employoit dans les actions les plus ſolemneles, comme chez les Romains *quod felix fauſtumque ſit.* On pourroit encore donner un autre ſens à cet endroit, car

Digitized by Google

il n'eſt pas bien ſûr qu'il s'agiſſe ici d'obſcenité. *Spurce* pourroit bien ne ſignifier ici que *fœde*, *turpiter*, comme dans pluſieurs autres endroits de Ciceron. Et alors il voudroit dire qu'il paroiſſoit par cette formule *bene eveniat*, que Carneade avoit pour principal objet dans toutes ſes actions, *l'utile* plus que *l'honête*, ce qui eſtoit un ſentiment indigne d'un Philoſophe; qu'on devoit penſer avec les Stoiciens, que la vertu ſe ſuffiſoit à elle même; au lieu que les Academiciens, comme Carneade, joignoient enſemble les motifs de *l'utile* & de *l'honête*. Mais les Epicuriens alloient encore plus loin, ils regardoient la volupté comme l'unique fin, même à l'excluſion de la vertu; du moins c'eſtoit le ſentiment que leurs Adverſaires leur attribuoient, ou les conſequences qu'ils tiroient de leurs principes. Suivant cette ſeconde interpretation, il faudroit traduire le *bene eveniat* de Carneade par *qu'il nous en arrive du bien*, comme ſi c'avoit eſté le principal motif des actions de ce Philoſophe, qui ne commençoit jamais rien qu'avec cette eſpece de preface de bon augure.

13. *Ce qu'a fait Hortenſius.*] C'eſt-à-dire quelles meſures il a priſes, & quels biens il veut vendre de la ſucceſſion de ſon pere.

14. *Ce même Caton a fait accorder à Bibulus vingt jours de ſupplications.*] C'eſtoit les plus longues qu'on eut decerné juſqu'alors. On l'affecta peutêtre, pour faire croire que les avantages qu'on avoit remportez ſur les Parthes eſtoient fort conſiderables. On a vû dans le Livre precedent, que c'eſtoit Caſſius qui les avoit bâtus, mais il ne commandoit

doit pas en chef, & les honneurs que le Senat decernoit, comme les supplications & le Triomphe, regardoient celui qui avoit le commandement *cujus auspiciis res erat gesta*, comme ils parloient alors. Caton estoit beaupere de Bibulus, & ce fut ce qui luy fit relâcher en sa faveur quelque chose de cette justice exacte, & de cette vertu austere dont il faisoit profession.

15. *Du Préteur Drusus.*] Il avoit esté *Prator urbanus* l'an 637.

16. *Qui ne jureroient pas d'avoir toûjours le même respect pour leurs Maitres.*] Les Affranchis, dans les premiers temps de la Republique, estoient presqu'aussi soumis à leurs Maîtres que les Esclaves; & lorsqu'ils manquoient au respect qu'ils leur devoient en quelque chose de grave, les Juges les remettoient sous leur puissance, ou bien on les vendoit au profit de leur Maître. Quelquefois aussi, quand on affranchissoit un Esclave, c'estoit à condition qu'il rendroit toûjours à son Maître certains services auxquels on l'engageoit par serment.

17. *Aussi-bien on n'a pas observé les formalitez requises.*] Quand on affranchissoit un Esclave dans toutes les formes, son Maître venoit devant le Préteur avec luy & avec celuy qui devenoit son Patron; il faloit aussi un Greffier & des témoins. Quand on avoit observé toutes ces formalitez, l'affranchissement estoit irrevocable. Il y avoit encore deux autres sortes d'affranchissemens irrevocables; le premier par Testament, & le second lorsqu'un Esclave du consentement de son Maître s'estoit fait mettre par les Censeurs sur

Rôle des Citoyens Romains. Il y avoit trois autres manieres d'affranchir moins ſolenneles; la premiere *inter amicos*, lorſqu'on accordoit la liberté à un Eſclave en preſence de quel-

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

A D. VIII Id. Decemb. Herculanum veni, & ibi tuas litteras legi, quas Philotimus mihi reddidit: è quibus hanc primo aſpectu voluptatem cepi, quod erant à te ipſo ſcriptæ: deinde earum accuratiſſima diligentia ſum mirum in modum delectatus. Ac primum illud, in quo te Dicæarcho aſſentiri negas, etſi cupidiſſime expetitum à me ſit, & approbante te, ne diutius anno in provincia eſſem, tamen non eſt noſtra contentione perfectum. Sic enim ſcito, verbum in Senatu factum eſſe numquam de ullo noſtrum, qui provincias obtinuimus, quo in his diu-

ques amis ; la ſeconde *per menſam*, lorſque le Maître l'admetoit à ſa table ; & la troiſiéme *per epiſtolam*, lorſqu'il luy écrivoit une Lettre par laquelle il l'affranchiſſoit.

LETTRE III.

J'Arrivai le ſixiéme de Decembre à Herculum, [1] où Philotime me rendit vôtre Lettre. J'ai été trés-aiſe de voir qu'elle étoit de vôtre main, & je vous ſçai un gré infini de l'exactitude avec laquelle vous m'y rendez compte de tout ce qui peut m'intereſſer. Pour y répondre, je vous dirai d'abord qu'il eſt vrai que ſelon vos principes contraires à ceux de Dicearque, [2] j'ai fort ſouhaité de n'être qu'une année hors de Rome. Mais cela a réüſſi ſans qu'il ait été neceſſaire de ſe donner aucun mouvement, & vous pouvez compter qu'on n'a pas parlé une ſeule fois de continuer aucun Gouverneur au de-là du temps marqué dans le Decret du Senat. Ainſi, quand il ſeroit maintenant mieux pour moi que je fuſſe demeuré dans mon Gouverne-

tius quam ex S. C. maneremus : ut jam ne iſtius quidem rei culpam ſuſtineam, quod minus diu fuerim in provincia, quam fortaſſe fuerit utile. Sed, quid ſi hoc melius? ſæpe opportune dici videtur, ut in hoc ipſo. Sive enim ad concordiam res adduci poteſt, ſive ad bonorum victoriam; utriuſvis rei me aut adjutorem velim eſſe, aut certe non expertem. Sin vincuntur boni; ubicunque eſſem, una cum iis victus eſſem. Quare celeritas noſtri reditus ἀμεταμέλητος [a] *debet eſſe.*

Quod ſi iſta nobis cogitatio de triumpho injecta non eſſet, quam tu quoque approbas, næ tu haud multum requireres illum virum, qui in VI *libro informatus eſt. Quid enim tibi faciam, qui illos libros devoraſti? Quin nunc ipſum non dubitabo rem tantam abjicere, ſi id erit rectius. Utrumque vero ſimul agi non poteſt, & de triumpho ambitioſe, & de Rep.*

a Non pœnitenda.

ment, il seroit toûjours vrai que je n'en ai pas été le maître. Mais, comme l'on dit d'ordinaire, souvent les choses auſquelles on n'a point contribué, sont les meilleures; cela se trouve vrai en cette occasion. Car si l'on en vient à un accommodement ou que le bon parti ait le dessus, je suis bien aise d'avoir part à l'une de ces deux choses, ou du moins d'en profiter; & si les gens de bien sont vaincus, quelque part que je fusse, je le serois toûjours avec eux; ainsi je ne dois point me repentir de m'être si fort pressé de revenir.

Sans cette envie du Triomphe que l'on m'a donnée & que vous approuvez vous-même, j'ose vous assûrer que vous trouveriez en moi une copie assez approchante de ce portrait d'un bon Citoyen que j'ai fait dans le sixiéme de ces Livres que vous avez lus avec tant d'avidité. 3 Je renoncerai même, s'il le faut, à cet honneur, tout grand qu'il est; car on ne peut pas en même temps, & parler avec liberté sur les affaires de la Republique, & garder tous les ménagemens necessaires

libere. Sed ne dubitaris quin, quod honestius id mihi futurum sit antiquius. Nam quod putas utilius esse vel mihi, quod tutius sit, vel etiam ut Reip. prodesse possim, me esse cum imperio; id coram considerabimus quale sit. Habet enim res deliberationem; etsi ex parte magna tibi assentio.

De animo autem meo erga Remp. bene facis quod non dubitas, & illud probe judicas, nequaquam satis pro meis officiis, pro ipsius in alios effusione illum in me liberalem fuisse: ejusque rei causſam vere explicas; & iis, quæ de Fabio, Caninioque acta scribis, valde consentiunt: quæ si secus essent, totumque se illa in me profudisset; tamen illa, quam scribis, custos urbis me præclaræ inscriptionis memorem esse cogeret; nec mihi concederet, ut imitarer Volcacium, aut Servium, quibus tu es contentus; sed aliquid nos vellet nobis dignum & sentire & defendere.

Digitized by Google

pour obtenir le Triomphe ; mais n'apprehendez pas que je préfere mon intereſt à mon devoir. Quant à la penſée où vous étes qu'il ſera, & plus ſûr pour moi & plus avantageux pour la Republique, que je garde le Titre de General d'armée, 4 nous raiſonnerons enſemble là-deſſus ; cela ne laiſſe pas d'avoir ſes difficultez, quoique je ſois aſſez de vôtre ſentiment.

Vous avez raiſon de croire que je ſerai toûjours dans les intereſts de la Republique ; & vous remarquez fort bien que je n'ai pas trop lieu de me loüer de Ceſar, & par rapport à ce que j'ai fait pour luy, & par rapport à ce qu'il fait tous les jours pour d'autres. Vous en avez pénétré les veritables raiſons ; & ce que vous me mandez de Fabius & de Caninius, 5 en eſt une nouvelle preuve. Mais quand même il ſe ſeroit livré à moi tout entier, cette Minerve dont vous me parlez, à qui je confiai la garde de Rome, pendant mon exil, 6 me feroit toûjours ſouvenir de cette inſcription qui m'apprend ſi bien mon devoir, & ne me permettroit pas même de m'en tenir au parti que prennent Volcatius & Ser-

Quod quidem agerem, si liceret alio modo ac nunc agendum est. De sua potentia dimicant homines hoc tempore, periculo civitatis. Nam si Resp. defenditur; cur ea Consule isto ipso defensa non est? cur ego, in cujus caussa Reip. salus consistebat, defensus postero anno non sum? cur imperium illi, aut cur illo modo prorogatum est? cur tantopere pugnatum est, ut de ejus absentis ratione habenda decem Tribuni pleb. ferrent? his ille rebus ita convaluit, ut nunc in uno civi res ad resistendum sit: qui mallem tantas ei vires non dedisset, quam nunc tam valenti resisteret. Sed quoniam res eo deducta est, non quæram, ut scribis, πῦ σκάφος τὸ τ̃ Ἀτρειδῶν; [a] *mihi* σκάφος [b] *unum erit, quod à Pompeio gubernabitur.*

a Ubi navigium Atridarum.
b Navigium.

vius 7 dont vous me proposez l'exemple, mais elle m'inspireroit une vigueur & des sentimens plus dignes de moi.

Je n'hesiterois pas à me declarer, s'il ne s'agissoit que des interests de la Republique, mais je la vois sacrifiée aujourd'hui à l'ambition de deux Particuliers. Si l'on n'agit maintenant que pour elle, pourquoi l'a-t'on abandonnée pendant le Consulat de Cesar? Pourquoi, l'année suivante, m'a-t'on abandonné moi-même, moi dont les interests estoient si fort liez avec les siens? Pourquoi a-t'on fait continuer à Cesar son Gouvernement, & pourquoi par de telles voïes? 8 Pourquoi s'est-t'on donné tant de mouvemens pour faire proposer par tout le corps des Tribuns, le Decret qui le dispensoit de venir à Rome pour demander le Consulat? On l'a rendu par là si puissant, que la Republique n'a plus de ressources que dans un seul Citoyen, qui auroit bien mieux fait de s'opposer d'abord à Cesar, que de combatre contre luy aprés l'avoir armé contre nous. Cependant, puisque les choses se trouvent ainsi engageés, je ne demanderai point, pour parler comme vous, où est le vaisseau des Atrides, 9

Illud ipſum, quod ais, quid fiet, cum erit dictum? Dic M. Tulli σύντομα. [a] *Cn. Pompeio aſſentio: ipſum tamen Pompeium ſeparatim ad concordiam hortabor. Sic enim ſentio; maximo in periculo rem eſſe. Vos ſcilicet plura, qui in urbe eſtis. Verumtamen hoc video, cum homine audaciſſimo, paratiſſimoque negotium eſſe; omnes damnatos, omnes ignominia affectos, omnes damnatione, ignominiaque dignos illac facere, omnem fere juventutem, omnem illam urbanam ac perditam plebem, Tribunos valentes, addito C. Caſſio, omnes, qui ære alieno premantur; quos plures eſſe intelligo, quam putaram. Cauſſam ſolum illa cauſſa non habet; ceteris rebus abundat. Hic omnia facere omnis, ne armis decernatur; quorum exitus ſemper incerti, nunc vero in alteram partem magis timendi.*

[a] Paucis verbis.

je n'en connoiſtrai point d'autre que celui que montera Pompée.

Mais à preſent, lorſqu'il faudra opiner dans le Senat, que direz-vous ? Ce que je dirai, Le voici en deux mots, je ſuis de l'avis de Pompée. Je ne laiſſerai pas en particulier de le porter à un accommodement, car il me paroît que ce ſeroit fort hazarder que d'en venir à une guerre Civile. Vous autres qui eſtes à Rome, vous en pouvez juger mieux que moi; mais il eſt certain que nous avons affaire à un homme auſſi puiſſant, qu'il eſt entreprenant & hardi. Il aura pour luy tous les gens condamnez & notez, tous ceux qui meritent de l'être, preſque toute nôtre jeuneſſe, cette populace qui ſe plaît dans le trouble, des Tribuns qui ſeront fort puiſſans, ſur tout ſi C. Caſſius ſe joint à eux, 10 enfin tous les gens accablez de dettes qui ſont en plus grand nombre que je ne penſois. Il ne manque à ce parti qu'une meilleure cauſe, tout le reſte s'y rencontre. Ainſi il n'y a rien qu'on ne doive tenter plûtôt que d'en venir à la guerre; le ſuccés en eſt toûjours incertain,

Bibulus de provincia decesſit, Vejentonem præfecit. In decedendo erit, ut audio, tardior: quem cum ornavit Cato, declaravit iis ſe ſolis non invidere, quibus nihil, aut non multum ad dignitatem poſſet accedere. Nunc venio ad privata. Fere enim reſpondi tuis litteris de Republica & iis, quas in ſuburbano, & iis, quas poſtea ſcripſiſti. Ad privata venio. Unum etiam de Cœlio. Tantum abeſt ut meam illè ſententiam moveat, ut valde ego ipſi, quod de ſua ſententia decesſerit, pœnitendum putem. Sed quid eſt quod ei vici Lucceii ſint addicti? hoc te prætermiſiſſe miror. De Philotimo faciam equidem ut mones. Sed ego mihi ab illo hoc tempore non rationes exſpectabam, quas tibi edidit, verum id reliquum, quod ipſe in Tuſculano me referre in commentarium mea manu voluit, quodque idem in Aſia mihi ſua manu ſcriptum de-

& il ne l'eſt pas même aſſez pour nous en cette occaſion.

Bibulus revient de ſon Gouvernement, il a laiſſé Vejenton pour y commander, on dit qu'il ſera long-temps en chemin. Caton en le favoriſant a fait voir que s'il y a quelqu'un dont il ne ſoit pas jaloux, ce ſont ſeulement ceux à qui de nouveaux honneurs ne peuvent gueres donner plus d'illuſtration. [11] Je viens maintenant à mes affaires domeſtiques, car je crois avoir répondu à tout ce que vous me dites ſur celles de l'Etat dans vos deux Lettres écrites, l'une dans vôtre maiſon aux portes de Rome, & l'autre quelques jours aprés; paſſons à mes affaires de famille. J'ajoûterai neanmoins encore un mot touchant Celius; bien loin que ſon changement m'ébranle, je ſuis au contraire perſuadé qu'il s'en trouvera fort mal. [12] Mais à propos de Celius, j'apprens qu'on luy a ajugé les maiſons de Lucceius; [13] je ſuis ſurpris que vous ne m'en ayez rien mandé. Pour ce qui regarde Philotime, je ſuivrai vôtre conſeil. Je ne m'attendois pas à avoir ſitôt les comptes qu'il vous a rendus; mais il y manque un article qu'il me

dit. Id si præstaret, quantum mihi æris alieni esse ibi edidit, tantum, & plus etiam ipse mihi deberet. Sed in hoc genere, si modo per Remp. licebit, non accusabimur posthac: neque hercule antea negligentes fuimus, sed amicorum multitudine occupati. Ergo utemur, ut polliceris, & opera & consilio tuo: nec tibi erimus, ut spero, in eo molesti.

De serperastris cohortis meæ nihil est quod doleas. Ipsi enim se collegerunt admiratione integritatis meæ. Sed me moverat nemo magis quam is quem tu neminem putas. Idem & initio fuerat, & nunc est egregius. Sed in ipsa decessione significavit, speravisse se aliquid; & id, quod animum induxerat paullisper, non tenuit: sed cito ad se rediit; meisque hono-

fit mettre luy-même ſur mon Livre à Tuſculum, & dont il m'a donné un billet deſa main pendant que j'étois en Aſie. Cet article ſeul pourra ſuffire, & au de-là, pour m'acquitter de ce qu'il prétend que je luy dois. J'aurai doreſnavant plus d'ordre dans mes affaires, pourvû que celles de la Republique me le permettent. Si elles n'ont pas eſté mieux reglées juſqu'à preſent, ce n'a point été ma faute, mais c'eſt que les affaires de mes amis ne m'ont pas laiſſé le temps de penſer aux miennes. Je me ſervirai pour les reſtablir, & de vos conſeils, & des ſecours que vous m'offrez; mais je n'abuſerai point de vôtre honêteté.

Quant à ce que je vous avois mandé des principaux Officiers de ma ſuite, 14 conſolez-vous, mon deſintereſſement les a ſi fort charmez qu'ils ſont tous rentrez dans leur devoir. Il n'y en avoit point qui m'eut plus piqué, que celui dont vous le ſoupçonnez le moins. J'avois eſté fort content de lui juſque-là, & je ne le ſuis pas moins maintenant; mais lorſque je partis, il témoigna qu'il comptoit d'avoir une partie de cet argent que je voulois laiſſer à mon Queſteur;

rificentiſsimis erga ſe officiis victus, pluris ea duxit quam omnem pecuniam. Ego à Curio tabulas accepi, quas mecum porto. Hortenſii legata cognovi. Nunc haveo ſcire quid hominis ſit, & quarum rerum auctionem inſtituat. Neſcio enim cur, cum portam Flumentanam Cœlius occuparit, ego Puteolos non meos faciam.

Venio ad Piræea, in quo magis reprehendendus, quod homo Romanus Piræea ſcripſerim, non Piræeum, (ſic enim omnes noſtri locuti ſunt) quam quod in *addiderim. Non enim hoc ut oppido præpoſui, ſed ut loco: & tamen Dionyſius noſter, qui eſt nobiſcum, & Nicias Cous non rebatur oppidum eſſe Piræea. Sed de re videro. Noſtrum quidem ſi eſt peccatum, in eo eſt, quod, non ut de oppido, locutus ſum, ſed ut de loco; ſecutuſque ſum, non dico Cæcilium*, Mane ut ex portu in Piræeum; (*malus enim auctor latinitatis eſt*) *ſed Terentium cujus fabellæ propter elegantiam ſermonis pu-*

il n'a pas été neanmoins difficile de luy faire entendre raiſon, & il eſt bientôt revenu à ſes premiers ſentimens. Auſſi les marques de diſtinction qu'il a reçûës de moi, luy ont fait plus de plaiſir que tout l'argent du monde. Je vous porte le Teſtament de Curius. J'ai vû celui d'Hortenſius. Je voudrois maintenant ſçavoir à quoi il eſt reſolu, & ce qu'il compte de mettre en vente. Puiſque Celius s'eſt ſaiſi de la porte Flumentane, je puis bien auſſi m'emparer de Pouzzoles. 15

Je viens à cette faute de Grammaire que vous avez relevée; ſi j'en ai fait une, c'eſt d'avoir écrit *Pireæa*, au lieu que tous les Auteurs Latins ont écrit *Pireæum*, & non pas d'avoir ajouté la propoſition *in*, car j'ai compté que le Pirée n'étoit pas une ville; 16 Dioniſius que j'ai avec moi & Nicias de Cos ſont du même ſentiment; mais enfin toute la faute ſeroit d'avoir parlé ſuivant ce principe. Je ne manque pas neanmoins d'autoritez; je pourrois vous citer Cecilius: 17 *Mane ut ex portu in Pireæum*, mais ce n'eſt pas un bon Auteur pour la pureté du langage. Je me contenterai de ces deux endroits de Terence, dont le ſtile eſt ſi pur qu'on a attribué ſes Comedies à Lælius: *Heri*

Digitized by Google

tabantur à C. Lælio ſcribi : Heri aliquot adoleſcentuli coiimus in Piræeum. *Et idem*, Mercator hoc addebat, captam è Sunio. *Quod ſi δήμους* [a] *oppida volumus eſſe ; tam eſt oppidum Sunium, quam Piræeus.*

Sed, quoniam grammaticus es, ſi hoc mihi ζητημα [b] *perſolveris, magna me moleſtia liberaris. Ille mihi litteras blandas mittit. Facit idem pro eo Balbus. Mihi certum eſt, ab honeſtiſſima ſententia digitum nuſquam. Sed ſcis illi reliquum quantum ſit. Putaſne igitur verendum eſſe, ne aut objiciat id nobis aliquis, ſi languidius; aut repetat, ſi fortius? Quid ad hæc reperis? ſolvamus, inquis. Age, à Cælio mutuabimur. Hoc tu tamen conſideres velim. Puto, enim in Senatu ſi quando præclare pro Rep. dixero, Tarteſſium iſtum tuum mihi exeunti, Jube ſodes nummos curare.*

a Vicos.
b Quæſtionem.

Quid ſupereſt? etiam. Gener eſt

aliquot adoleſcentuli coiimus in Piræum ; & dans un autre endroit : *Mercator hoc addebat , captam è Sunio.* Ce ſecond exemple prouve auſſi-bien que le premier ; car ſi un gros amas de maiſons fait une ville, [18] Sunium en ſera une auſſi-bien que le Pirée.

Mais, puiſque vous êtes ſi bon Grammairien, voici une queſtion un peu plus embaraſſante que je vous prie fort de me reſoudre. Je reçois des Lettres de Ceſar pleines d'honêteté, Balbus m'en écrit de ſa part du même ſtile. Je ſuis bien reſolu à ne m'écarter en rien de ce que l'honneur demandera de moi ; mais vous ſçavez combien je dois encore à Ceſar. Si en opinant je le ménage, on ne manquera pas de dire que c'eſt parce qu'il eſt mon creancier ; & ſi je ne le ménage point, ſes amis me redemanderont ſon argent. Que faire ? le payer, me direz-vous ; il faudra donc emprunter à Celius. [19] Penſez à cela je vous prie, car je m'imagine que s'il m'arrive de parler avec fermeté dans le Senat, vôtre bon ami Balbus [20] viendra auſſi-tôt me dire, payez donc ce que vous devez.

Qu'ai-je encore à vous mander ? Ma

ſuavis mihi, Tulliæ, Terentiæ: quantumvis vel ingenii, vel humanitatis; ſatis. Reliqua quæ noſti ferenda. Scis enim, quos aperuerimus: qui omnes, præter eum, de quo per te egimus, reum me facere rentur. Ipſis enim expenſum nemo ferret. Sed hæc coram. Nam multi ſermonis ſunt. Tironis reficiendi ſpes eſt in M. Curio: cui ego ſcripſi, tibi eum gratiſſimum facturum, Dat. V Id. Decemb. à Pontio ex Trebulano.

REMARQUES SUR LA III. LETTRE.

1. *Herculum*] Auprés du Mont Veſuve.

2. *Selon vos principes contraires à ceux de Dicæarque.*] Ce Philoſophe ſoutenoit qu'il n'étoit pas d'un bon Citoyen de languir dans le repos, & d'eſtre inutile à ſa patrie; le genre de vie qu'Atticus avoit choiſi, faiſoit aſſez voir qu'il ne goûtoit pas cette maxime.

Voyez la ſeiziéme Lettre du ſecond Liv.

3. *Dans le ſixiéme de ces Livres que vous avez lûs avec tant d'avidité.*] Il y a dans

femme, ma fille, & moi, nous ſommes tous fort contens de mon gendre ; on ne peut avoir plus d'eſprit & de politeſſe, & cela merite qu'on ne prenne pas garde au reſte de ſi prés. Vous ſçavez ce que nous avons découvert de tous ceux qui avoient été ſur les rangs, hors de celui à qui vous aviez fait des propoſitions de ma part. Ils prétendent que j'aurois beaucoup gagné à les avoir pour gendres, [21] & qu'ils n'ont point de dettes [22] c'eſt que perſonne ne voudroit leur preſter ; mais nous parlerons de tout cela plus en détail, lorſque nous ſerons enſemble. Je compte fort ſur les ſoins de Curius pour le rétabliſſement de Tiron ; j'ai marqué à Curius que vous luy en ſeriez tres-obligé. Le neuviéme de Decembre, à Trebule, chez Pontius.

---

le texte *in ſexto libro, quid enim tibi faciam qui illos libros devoraſti.* Ciceron veut dire, à ce que je crois, qu'il ſuffiſoit d'indiquer ces Livres à Atticus, parce qu'il les avoit fort preſens. Il parle de ſes Livres de la Republique.

4. *Qu'il ſera & plus ſûr pour moi, & plus avantageux pour la Republique, que*

je garde le titre de General d'Armée.] On gardoit ce titre, & on estoit *cum Imperio*, jusqu'à ce qu'on fut rentré dans Rome. Ciceron pouvoit par ce moyen se dispenser d'aller au Senat, & en cas qu'on en vint à la guerre on pouvoit luy donner quelque commandement.

5. *Fabius & Caninius*] Lieutenans de Cesar dans les Gaules.

6. *Cette Minerve à qui je confiai la garde de Rome pendant mon exil.*] Ciceron, avant que de sortir de Rome, plaça dans le Capitole une Statue de Minerve avec cette inscription, *Custos urbis*, pour faire entendre que dans la confusion où il laissoit les affaires, la prudence humaine n'y pouvoit plus apporter de remede.

7. *De m'en tenir au parti que prennent Volcatius & Servius.*] L. Volcatius Tullus & Servius Sulpitius, tous deux Consulaires comme Ciceron; ils ne vouloient se declarer pour aucun des deux partis.

8. *Pourquoi a-t'on fait continuer à Cesar son Gouvernement, & pourquoi par de telles voyes?*] Pompée & Crassus pendant leur second Consulat ne garderent aucun ménagement, & se servirent de voyes de fait pour faire réüssir tout ce qu'ils avoient projetté avec Cesar.

9. *Je ne demanderai point pour parler comme vous, où est le vaisseau des Atrides.*] C'est à-dire, je ne chercherai point le parti le plus sûr, mais le plus juste. Casaubon croit avec beaucoup de vraisemblance, que c'est une allusion à un endroit de quelqu'ancienne Tragedie.

Digitized by Google

10. *Des Tribuns qui ſeront fort puiſſans, ſur tout ſi C. Caſſius ſe joint à eux.*] Apparemment qu'on croyoit alors que C. Caſſius, qui eſtoit deſigné Tribun, ſe declareroit pour Ceſar auſſi bien que Q. Caſſius l'un de ſes plus zelez Partiſans. Mais cela ſe trouva faux. C. Caſſius demeura toûjours attaché à Pompée, & commanda depuis ſous luy la flote de Syrie.

11. *Que s'il y a quelqu'un dont il ne ſoit pas jaloux, ce ſont ſeulement ceux à qui de nouveaux honneurs ne peuvent gueres donner plus d'illuſtration.*] Ciceron veut dire que la jalouſie ne s'attache qu'à ceux avec qui on peut ſe meſurer. Bibulus avoit ſur Ciceron l'avantage d'une grande naiſſance; il avoit de plus eſté Cenſeur, ce qui eſtoit le dernier degré des honneurs auſquels un Citoyen Romain pouvoit aſpirer. Ciceron avoit paſſé par les grandes Charges de la Republique; mais il eſtoit le premier de ſa famille qui y fut entré, *Novus homo*, un nouveau Noble, qualité qui ne manque pas d'attirer la jalouſie, & qui mettoit Caton plus à portée de ſe meſurer avec luy qu'avec Bibulus. Aprés tout, Ciceron de mauvaiſe humeur contre Caton, luy attribue ici un ſentiment de jalouſie qui n'eſtoit point dans ſon caractere. Il ne faloit point chercher d'autres raiſons de ſa partialité pour Bibulus, que l'alliance qui eſtoit entre eux.

12. *Bien loin que ſon changement m'ébranle, je ſuis au contraire perſuadé qu'il s'en trouvera fort mal.*] Il parle de Celius que Curion avoit attiré depuis peu dans le parti de Ceſar. Ciceron devina fort juſte;

Digitized by Google

car Celius n'ayant pas esté content de Cesar, tenta depuis de former en Italie un parti contre luy, mais son entrepriſe ne réüſſit pas, & il luy en couta la vie.

V. Epiſt 15, 16, *&* 17. *Lib.* 8. *Fam.*

13. *Les maiſons de Lucceius*] VICI, plusieurs maiſons contiguës.

14. *Des principaux Officiers de ma ſuite.*] Il y a dans le texte *de ſerperaſtris Cohortis meæ.* SERPERASTRA, c'eſtoit des machines qu'on mettoit aux jambes des enfans qui commençoient à marcher, pour empêcher qu'elles ne ſe tournaſſent. Ciceron appelle ainſi ſes Lieutenans & ſes autres Officiers principaux, parce que c'eſtoit à eux à redreſſer les Officiers ſubalternes.

15. *Puiſque Celius s'eſt ſaiſi de la porte Flumentane, je puis bien auſſi m'emparer de Pouzzoles.*] Celius, qui eſtoit de Pouzzoles, avoit acheté la maiſon d'Hortenſius auprés de la porte Flumentane, & Ciceron vouloit acheter la maiſon que le même Hortenſius avoit à Pouzzoles. On voit bien que la porte Flumentane eſtoit ainſi appellée, parce qu'elle eſtoit auprés du Tibre.

16. *J'ai compté que le Pirée n'eſtoit pas une ville.*] Ciceron ne manquoit pas d'exemple où la prépoſition *in* eſt jointe avec des noms de ville; apparemment que les perſonnes qui parloient exactement, s'en faiſoient alors un ſcrupule. C'eſt la reflexion que devoient faire Sanctius & Sciopius, au lieu de nous prouver qu'ils ſçavoient mieux le Latin que Ciceron & Atticus.

17. *Cecilius*] Poëte Comique.

18. *Si un gros amas de maiſons fait une ville.*

ville.] Il y a dans le texte, *quod si δήμους oppida volumus esse*; δῆμος est la même chose que κώμη, ce que les Latins rendent par *locus*; nous disons de même *un gros lieu*, en parlant d'un bourg qui pour la grandeur approche des villes.

19. *Il faudra emprunter à Celius.*] Ce Celius estoit un banquier qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Celius dont nous venons de parler.

20. *Vôtre bon ami Balbus.*] Il y a dans le texte *Tarteſſium illum tuum.* On voit par ce mot, que Balbus n'étoit pas de Cadis même; il estoit de Carteia que les Grecs appelloient Ταρτεσσὸς, & qui estoit de la dépendance de Cadis *in conventu Gaditano.*

Plin. Lib. 3. *cap.* 1.

21. *Ils prétendent que j'aurois gagné à les avoir pour gendres.*] Je lis ici avec Bosius *rem me facere rentur.* Il y a dans l'édition de Grævius *reum*; ce qui signifie, disent les Interprêtes, ils ont dessein de se declarer mes Accusateurs. Mais où trouvent-ils que *reri* signifie avoir envie, avoir dessein? & puis, quel rapport cela auroit-il avec ce qui suit? au lieu qu'en lisant comme Bosius, on y trouve quelque liaison; quoi que cet endroit soit si concis & si obscur, qu'on ne peut pas s'assurer d'en avoir le veritable sens.

22. *Et qu'ils n'ont point de dettes.*] Dans le texte: *Ipsis enim expensum nemo ferret.* Cela peut signifier, comme le remarque Bosius, ou qu'ils n'ont point de dettes, ou qu'ils ne trouvent plus à emprunter. Ils le disoient dans le premier sens, & Ciceron le prend dans le second. *Ipsis expensum nemo*

ferret, c'eſt-à-dire dans le premier ſens, *tabulam expenſæ ſeu creditæ ipſis pecuniæ ne.*

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Dionyſium flagrantem deſiderio tui miſi ad te, nec mehercule æquo animo; ſed fuit concedendum: quem quidem cognovi cum doctum, quod mihi jam ante erat notum, tum ſanctum, plenum officii, ſtudioſum etiam meæ laudis, frugi hominem, ac, ne libertinum laudare videar, plane virum bonum. Pompeium vidi IIII *Id. Decembres: fuimus una horas duas fortaſſe. Magna lætitia mihi viſus eſt affici meo adventu: de triumpho hortari, ſuſcipere partis ſuas; monere ne ante in Senatum accederem, quam rem confeciſſem; ne dicendis ſententiis aliquem tribunum alienarem. Quid quæris? in hoc officio ſermonis nihil potuit eſſe prolixius.*

Digitized by Google

mo proferret, & dans le ſecond, *nemo ipſis pecuniam ferret expenſam* i. e. *crederet.*

LETTRE. IV.

DIoniſius m'a temoigné une ſi grande impatience de vous revoir, qu'il a fallu abſolument me reſoudre à le laiſſer aller. Je l'ai trouvé, je ne dis pas tres-ſçavant, cela ne m'étoit point nouveau; mais de plus tres-vertueux, tres-affectionné, plein de zele pour ma gloire, de tres-bonnes mœurs, [1] & pour tout dire en un mot, parfaitement honnête homme. J'ai vû Pompée le dixiéme de Decembre; nous avons eſté enſemble environ deux heures, il m'a paru tres-aiſe que je fuſſe de retour. Il m'a exhorté à demander le Triomphe, & m'a promis de me ſoutenir de ſon credit. Il m'a conſeillé en même temps de ne me point trouver au Senat qu'aprés que je l'aurai obtenu, de peur qu'en opinant je n'alienaſſe l'eſprit de quelque Tribun; en un mot, il ne pouvoit me parler ſur ce qui me regarde, d'une maniere plus obligeante.

De Rep. autem ita mecum locutus est, quasi non dubium bellum haberemus. Nihil ad spem concordiæ: plane illum ab se alienatum cum ante intelligeret, tum vero proxime judicasse: venisse Hirtium à Cæsare, qui esset illi familiarissimus; ad se non accessisse: &, cum ille A. D. VIII Idus Decemb. vesperi venisset, Balbus de tota re constituisset A. D. VII ad Scipionem ante lucem venire; multa de nocte eum profectum esse ad Cæsarem. hoc illi τεκμηριώδες [a] *videbatur esse alienationis. Quid multa? nihil me aliud consolatur, nisi quod illum, cui etiam inimici alterum Consulatum, fortuna summam potentiam dederat, non arbitror fore tam amentem, ut hæc in discrimen adducat. Quod si ruere cæperit, næ ego multa timeo, quæ non audeo scribere. Sed, ut nunc est, A. D. III Nonas Jan. ad urbem cogito.*

[a] Indicium.

Quant aux affaires de la Republique, il m'a temoigné qu'il ne doutoit point que nous n'euſſions la guerre ; qu'on ne devoit plus eſperer d'accommodement, que depuis quelque temps il voyoit bien que Ceſar ne vouloit plus le ménager, & qu'il en avoit eû depuis peu une nouvelle preuve. Qu'Hirtius. [2] l'ami particulier de Ceſar étoit venu depuis peu de ſa part à Rome ſans venir chez luy ; qu'il étoit arrivé le ſixiéme de Decembre au ſoir, & que Balbus comptant de parler le lendemain de grand matin à Scipion de l'affaire qui l'avoit amené, il eſtoit reparti la nuit même. Pompée regarde cela comme une marque certaine que Ceſar veut rompre avec luy. En un mot, la ſeule eſperance qui me reſte, c'eſt qu'un homme à qui ſes ennemis mêmes offrent un ſecond Conſulat, & que la fortune a élevé ſi haut, ne ſera pas aſſez inſenſé pour riſquer de perdre tant d'avantages ; mais ſi cela ne peut l'arrêter, combien vois-je de choſes à craindre que je n'oſe vous écrire ? Au reſte pour le preſent, je compte d'être aux portes de Rome le troiſiéme de Janvier.

REMARQUES

SUR LA IV. LETTRE.

1. *De tres bonnes mœurs, & pour tout dire en un mot &c.*] Il y a dans le texte *frugi hominem ac, ne libertinum laudare videar*, &c. *Homo frugi*, c'eſtoit la loüange qu'on donnoit ordinairement aux Eſclaves. C'eſt pour cela que celuy d'Horace

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

MUltas uno tempore accepi epiſtolas tuas, quæ mihi, quamquam recentiora audiebam ex iis, qui ad me veniebant, tamen erant jucundæ. Studium enim & benivolentiam declarabant. Invalitudine tua moveor: & Piliam in idem genus morbi delapſam, curam tibi affetre majorem ſentio. Date igitur operam ut valeatis.

Digitized by Google

dit *& frugi*, *quod sit satis ut vitale putes.* Ciceron ne vouloit pas qu'on crut qu'il se fut servi de ce mot par rapport à la condition de Dionisius qui estoit Affranchi. Mais, comme en François, *de bonnes mœurs* est une expression dont on se sert à l'égard de toutes sortes de personnes, je ne pouvois pas traduire *pour ne pas le loüer comme un Affranchi.*

2. *Hirtius.*] Celui à qui on attribue le huitiéme Livre de la guerre des Gaules, & celui de la guerre d'Affrique. Il fut Consul aprés la mort de Cesar, & il estoit alors son Lieutenant dans les Gaules.

LETTRE V.

J'Ai reçû plusieurs de vos Lettres à la fois ; & quoique j'aie tous les jours des nouvelles plus fraiches par ceux qui me viennent voir, je ne vous en suis pas moins obligé de vôtre attention à m'informer de ce qui se passe. J'apprens avec chagrin que vous avez toûjours la fiévre & qu'elle a pris à Pilia, ce qui vous inquiéte sans doute encore davantage ; tâchez donc l'un & l'autre

De Tirone video tibi curæ esse: quem quidem ego, etsi mirabilis utilitates mihi præbet, cum valet in omni genere vel negotiorum, vel studiorum meorum, tamen propter humanitatem, & modestiam malo salvum, quam propter usum meum.

Philogenes mecum nihil umquam de Luscieno locutus est: de ceteris rebus habes Dionysium. Sororem tuam non venisse in Arcanum miror. De Chrysippo meum Consilium probari tibi non moleste fero. Ego in Tusculanum nihil sane hoc tempore. Devium est τοῖς ἀπαντῶσιν, [a] *& habet alia δύχρησα.* [b] *Sed de Formiano Tarracinam pridie Kal. Jan. inde Pontinam summam: inde Albanum Pompeii: ita ad urbem* III. *Nonas natali meo.*

a Obviam prodeuntibus.
b Incommoda.

De Rep. quotidie magis timeo. Non enim boni, ut putant, consentiunt

de guerir. Je vous remercie de vos attentions pour Tiron. Quoiqu'il me ſoit infiniment utile, & pour mes études, & pour mes affaires, la douceur de ſes mœurs & ſa modeſtie me le feroient encore plus regretter, que les ſervices que j'en tire.

Philogene ne m'a jamais parlé de Luſcienus; Dioniſius vous rendra compte de tout le reſte. Je ſuis ſurpris que vôtre ſœur ne ſoit point venue à ſa maiſon d'Arcé. Je ſuis bien aiſe que vous approuviez mon deſſein à l'égard de Chriſippus. Je ne paſſerai point de ce voyage à ma maiſon de Tuſculum; elle eſt trop éloignée du grand chemin pour ceux qui viendront au devant de moi, ſans compter pluſieurs autres inconveniens. Mais j'irai le dernier de Decembre de Formies à Terracine; je prendrai enſuite par l'extremité du Marais Pontina, [1] & j'irai coucher auprés d'Albe chez Pompée, afin d'arriver aux portes de Rome [2] le troiſiéme de Janvier jour de ma naiſſance.

Je crains tous les jours de plus en plus pour la Republique, car les gens

Quos ego Equites Rom. quos Senatores vidi, qui acerrime cum cetera, tum hoc iter Pompeii vituperarent: pace opus eſt. Ex victoria cum multa mala, tum certe tyrannus exiſtet. Sed hæc propediem coram.

Jam plane mihi deeſt quod ad te ſcribam. Nec enim de Republica, quod uterque noſtrum ſcit eadem: & domeſtica nota ſunt ambobus. Reliquum eſt jocari, ſi hic ſinat. Nam ego is ſum, qui illi concedi putem utilius eſſe quod poſtulat, quam ſigna conferri. Sero enim reſiſtimus ei, quem per annos decem aluimus contra nos. Quid ſentis igitur? inquis. Nihil ſcilicet niſi de ſententia tua; nec prius quidem, quam noſtrum negotium aut confecerimus, aut depoſuerimus. Cura igitur, ut valeas. Aliquando ἀπότριμαι a

a Conterito.

du bon parti ne ſont pas auſſi unis qu'on ſe l'imagine. Combien ai-je vû de Chevaliers, combien de Senateurs, qui condamnent en general la conduite de Pompée, & en particulier ce voyage ſi hors de ſaiſon. ? Il faut avoir la paix à quelque prix que ce ſoit. De quelque côté que tournât la victoire, elle ne pourroit eſtre que funeſte, & elle nous donneroit certainement un Maître. Mais nous pourrons bientôt raiſonner enſemble de tout cela.

Je n'ai plus rien à vous dire ; nous ſommes également inſtruits l'un & l'autre des affaires de la Republique & de nos affaires domeſtiques. Nous pourrons nous entretenir de plaiſanteries ſi Ceſar nous en laiſſe la liberté ; car je fais tout dépendre de luy, perſuadé qu'il vaut mieux luy accorder ce qu'il demande que d'en venir à la guerre. Ce ſeroit s'y prendre trop tard pour combatre un homme à qui depuis dix ans nous donnons des forces contre nous. Mais de quel avis ſerez-vous dans le Senat ? je vous conſulterai auparavant ; & je ne m'expliquerai point que je n'aie obtenu le Triomphe, ou que je n'y aie renoncé. Tachez de rétablir vôtre ſanté ; &

quartanam istam diligentia, quæ in te summa est.

REMARQUES SUR LA V. LETTRE.

1. *JE prendrai ensuite par l'extremité du Marais Pontina.*] Il y a dans le texte *Pontinam summam*, ce qui est la même chose que *oram summam vel extremam Pontinæ paludis.*

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

PLane deest quod ad te scribam: nota omnia tibi sunt: nec ipse habeo à te quid exspectem. Tantum igitur nostrum illud solemne servemus, ut ne quem istuc euntem sine litteris dimittamus. De Rep. valde timeo: nec adhuc fere inveni, qui non con-

faites en ſorte, avec ce bon regime que vous ſçavez ſi bien obſerver, de chaſſer cette fiévre quarte.

---

2. *Aux portes de Rome.*] Dans le texte, *ad urbem.* Ceux qui penſoient à demander le Triomphe, comme Ciceron, ſe tenoient dans les Fauxbourgs, *extra Pomœrium*, & cela s'appelloit proprement *eſſe ad urbem.*

3. *Ce voyage ſi hors de ſaiſon.*] On trouvoit mauvais que Pompée, dans une conjoncture ſi importante où toutes les affaires rouloient ſur luy, s'éloignât de Rome pour s'aller promener du côté de Naples.

LETTRE VI.

JE ne ſçai abſolument que vous mander, je n'attens de vous aucune nouvelle, & je n'en ai point à vous apprendre, mais je me ſuis fait une loy de vous écrire toutes les fois que je trouverois quelque commodité. Je crains fort pour la Republique, & ne je vois perſonne qui ne croye qu'il vaut mieux accorder à Ceſar tout ce

cedendum putaret Cæsari quod postularet potius, quam depugnandum. Est illa quidem postulatio opinione valentior. Cur autem nunc primum ei resistamus? ἃ γὰρ ἂν τόδε μεῖζον ἔπει κακὸν, [a] *quam cum quinquennium prorogabamus; aut cum, ut absentis ratio haberetur, ferebamus. Nisi forte hæc illi tum arma dedimus, ut nunc cum bene parato pugnaremus. Dices, quid tu igitur sensurus es? non idem, quod dicturus. Sentiam enim omnia facienda, ne armis decertetur: dicam idem, quod Pompeius; neque id faciam humili animo. Sed rursus hoc permagnum Reip. malum est, at quodam modo mihi præter ceteros non rectum, me in tantis rebus à Pompeio dissidere.*

a Neque enim hoc majus est malum.

qu'il demande, que de prendre les armes. Il eſt vrai que ſes prétentions vont beaucoup plus loin qu'on n'avoit cru; mais pourquoi nous aviſons-nous ſi tard de luy reſiſter? Car enfin on ne riſque pas maintenant davantage en lui accordant ce qu'il demande, que lorſqu'on luy continua ſon Gouvernement pour cinq nouvelles années, ou lorſqu'on luy permit de demander le Conſulat ſans venir à Rome; à moins que nous n'ayons pris plaiſir à donner des forces à nôtre ennemi, afin d'avoir plus d'honneur à le combatre. Vous me demanderez ce que je dirai dans le Senat? peutêtre autre choſe que ce que je penſe. Je penſerai toûjours qu'il n'y a rien qu'on ne doive tenter plûtôt que d'en venir à la guerre, mais je ne dirai que ce que dira Pompée. Ce ne ſera point par baſſeſſe & par flaterie; mais c'eſt qu'il ſeroit & contre les intereſts de la Republique, & contre les engagemens que j'ai avec Pompée, que nous ne fuſſions pas d'accord dans une conjoncture ſi importante.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

DIONYSIUS VIR OPTIMUS, UT MIHI QUOQUE EST PERSPECTUS, ET DOCTISSIMUS, TUIQUE AMANTISSIMUS, ROMAM VENIT XV KAL. JANUAR. ET LITTERAS A TE MIHI REDDIDIT: *tot enim verba sunt de Dionysio in epistola tua. Illud puto tu non adscribis*; & tibi gratias egit: *atqui certe ille agere debuit: & , si esset factum, quæ tua est humanitas, adscripsisses. Mihi autem nulla de eo παλινῳδία* [a] *datur propter superioris epistolæ testimonium. Sit igitur sane bonus vir. Hoc enim ipsum bene fecit, quod mihi sui cognoscendi penitus etiam istam facultatem dedit.*

Philogenes recte ad te scripsit. Cu-

[a] Palinodia.

LETTRE VII.

Dioniſius à qui je connois auſſi beaucoup de probité & de ſcience, avec un veritable attachement pour vous, eſt arrivé à Rome le ſeiziéme de Decembre, & m'a rendu vôtre Lettre. Ce ſont les propres termes de vôtre réponſe ; mais vous n'ajoûtez point qu'il ſe loüe fort de moi. Il le devroit neanmoins ; & s'il l'avoit fait, vous n'auriez pas manqué, obligeant comme vous l'étes, de me le marquer. Je ne retracte point ce que je vous en ai écrit, je le reconnois pour honnête homme, c'eſt du moins en avoir quelque choſe, que de ne pas tromper, & de ſe faire connoître pour ce que l'on eſt.

Ce que Philogene vous a mandé eſt vrai ; je luy avois permis de ſe ſervir

ravit enim quod debuit. Eum ego uti ea pecunia volui, *quoad liceret. Itaque usus est menses* XIII. *Pontinium cupio valere : &, quod scribis in urbem introisse, vereor quid sit. Nam id nisi gravi de caussa non feciset. Ego quoniam* IIII *Nonas Januar. Compitalicius dies est, nolo eo die in Albanum venire, ne molestus sim familiæ. Veniam* III *Nonas igitur : inde ad urbem pridie Nonas. Tua* λῆψις [a] *quem in diem incurrat nescio : sed prorsus te commoveri incommodo valetudinis tuæ nolo.*

De honore nostro, nisi quid occulte Cæsar per suos Tribunos molitus erit, cetera videntur esse tranquilla. Tranquillissimus autem animus meus, qui totum istuc æqui boni facit ; & eo magis, quod jam à multis audio constitutum esse Pompeio & ejus consilio, in Siciliam me mittere, quod imperium habeam : id est Ἀβδηριτικὸν. [b] *Nec enim Senatus decrevit, nec po-*

a Febris accessio. *b* Abderiticum.

de cet argent jusqu'à ce que je luy redemandasse, il s'en est servi pendant treize mois. Je suis fâché de l'incommodité de Pontinius, & je suis très-surpris qu'il soit entré dans Rome, [1] comme vous me le marquez, il faut qu'il ait eû des raisons bien fortes. Je n'arriverai point à Albe le deuxiéme de Janvier, parce que c'est le jour des Compitales, & que je veux laisser les gens de Pompée en liberté; [2] je n'irai que le lendemain, & je serai le quatre aux portes de Rome. Je ne sçai quel est le jour de vôtre fiévre; mais je ne veux point que vous sortiez si cela peut vous incommoder le moins du monde.

Quant au Triomphe, je crois que je ne trouverai point d'opposition, à moins que Cesar ne fasse agir sous main les Tribuns qui sont à luy. Je suis fort en repos là-dessus, & je ne m'en soucie que de la bonne maniere; d'autant plus qu'il m'est déja revenu de plusieurs endroits que Pompée & son Conseil pensent à m'envoyer commander en Sicile, parce que j'ai le titre de General. Mais voilà comme on raisonneroit dans le Conseil d'Abdere; [3] car ni le

pulus jussit, me imperium in Sicilia habere. Sin hoc Respub. ad Pompeium defert; qui me magis, quam privatum aliquem mittat? itaque, si hoc imperium mihi molestum erit; utar ea porta, quam primum videro.

Nam quod scribis, mirificam exspectationem esse mei, neque tamen quemquam bonorum, aut satis bonorum, dubitare, quid sensurus sim: ego quos tu bonos esse dicas non intelligo: ipse nullos novi: sed ita, si ordines bonorum quærimus. Nam singulares sunt boni viri. Verum in dissensionibus ordines bonorum & genera quærenda sunt. Senatum bonum putas, per quem sine imperio provinciæ sunt? numquam enim Curio sustinuisset, si cum eo agi cœptum esset: quam sententiam Senatus sequi noluit: ex quo factum est, ut Cæsari non succederetur: an Publicanos? qui numquam firmi, sed nunc Cæsari sunt amicissimi: an fœneratores? an agri-

Senat ni le Peuple ne m'ont nommé pour commander en Sicile ; & ſi leur pouvoir reſide en la perſonne de Pompée, il peut y envoyer un ſimple Particulier auſſi-bien que moi. Ainſi, pour peu que cette qualité de General m'embaraſſe, je m'en deferai au plûtôt, de maniere ou d'autre.

Vous me marquez qu'on eſt fort attentif ſur la maniere dont je vais me conduire ; que neanmoins tous les gens du bon parti, les plus zelez comme les moins ardens, comptent entierement ſur moi. Dites-moi, je vous prie, ce que c'eſt que ce bon parti, je vous avoüe que je ne le connois point ; du moins je ne vois aucun corps de l'Etat qui le compoſe, & dans les diſſenſions civiles, c'eſt de quoi il s'agit. Eſt-ce le Senat qui forme ce bon parti, luy qui laiſſe les Provinces ſans Gouverneurs ? Car enfin, ſi l'on avoit entrepris Curion perſonnellement, on l'auroit bien fait deſiſter de ſon oppoſition ; mais pour n'avoir pas voulu prendre cette voye, on n'a pû donner à Ceſar un Succeſſeur. Sont-ce les Chevaliers qui n'ont jamais été veritablement attachez à la Republique, & qui maintenant le ſont

colas quibus optatissimum est otium; nisi eos timere putas, ne sub regno sint, qui id numquam, dum modo otiosi essent, recusarunt.

Quid ergo? exercitum retinentis, cum legis dies transierit, rationem haberi placet? mihi vero ne absentis quidem. Sed, cum id datum est, illud una datum est. Annorum enim decem imperium: & ita latum placet? placet igitur etiam me expulsum, & agrum Campanum periisse, & adoptatum patricium à plebeio, Gaditanum à Mitylenæo: & Labieni divitiæ, & Mamurræ placent, & Balbi horti, & Tusculanum.

Sed horum omnium fons unus est:

fort à Ceſar ? Sont-ce les gens de commerce, ou ceux de la campagne, qui ne cherchent qu'à vivre en repos ? à moins que nous ne nous imaginions qu'ils ſont oppoſez à la Monarchie, eux pour qui tous les Gouvernemens ſont égaux deſlors qu'ils ſont tranquiles.

Quoi donc, faut-il accorder des privileges à un homme qui veut retenir le commandement de ſon armée, même aprés que ſon temps ſera fini ? Bien au contraire, je prétens qu'on ne devoit pas même luy permettre de demander le Conſulat ſans venir à Rome, mais en luy accordant l'un, on l'a mis en eſtat d'uſurper l'autre. Vous même trouvez-vous bon qu'on ait fait continuer à Ceſar ſon Gouvernement pendant dix années, & par de telles voies ? qu'on m'ait laiſſé bannir, qu'on ait ôté à la Republique les terres de la Campanie, [6] qu'on ait vû un Patricien adopté par un Plebeien, & un homme de Cadis par un autre de Mitilene? [7] que Labienus & Mamurra ayent amaſſé des richeſſes immenſes, [8] que Balbus ait de ſi beaux jardins & une maiſon de campagne comme celle de Tuſculum ?

Tout cela part d'une même ſource;

imbecillo reſiſtendum fuit, & id erat facile. Nunc legiones XI, *equitatus tantus, quantum volet; Tranſpadani, plebes urbana, tot Tribuni plebis, tam perdita juventus, tanta auctoritate dux, tanta audacia. Cum hoc aut depugnandum eſt, aut habenda è lege ratio. Depugna, inquis, potius quam ſervias: ut quid? ſi victus eris, proſcribare? ſi viceris, tamen ſervias? Quid ergo, inquis acturus es? idem quod pecudes, quæ diſpulſæ ſui generis ſequuntur greges. Ut bos armenta, ſic ego bonos viros, aut eos, quicumque dicentur boni, ſequar, etiam ſi ruent. Quid ſit optimum male contractis rebus plane video. Nemini eſt enim exploratum, cum ad arma ventum eſt, quid futurum ſit: at illud omnibus, ſi boni victi ſunt, nec in cæde principum clementiorem hunc fore, quam Cinna fuerit, nec moderatiorem quam Sulla in pecuniis locupletium.*

ἐμπολιτεύομαί

il falloit arrêter les progrez de Cesar dans leurs commencemens, ce qui étoit fort aisé. Maintenant il se voit à la tête de onze Legions, sans compter la Cavalerie dont il aura tant qu'il voudra; 9 il a pour luy les villes au de-là du Po, la populace de Rome, la plus grande partie des Tribuns, & toute cette jeunesse perdue de débauches; joignez à cela l'habileté, la reputation, l'audace d'un si grand Capitaine. Voilà l'ennemi auquel nous aurons affaire, si nous ne luy conservons un privilege qui luy a été confirmé par une Loy. Il faut, me direz-vous, tout hazarder plûtôt que de recevoir un Maître; oüi afin que si nous sommes vaincus, il nous en coûte la vie, & que si nous sommes victorieux il nous en coûte toûjours la liberté. Quel parti prendrez-vous donc? Je ferai comme les bêtes qui suivent leur troupeau, je suivrai aussi les gens de bien ou ceux qui passent pour tels, quelque mauvais parti qu'ils puissent prendre. Mais cela ne m'empêchera pas de voir qu'étant pris si fort au dépourvû, il faut acheter la paix à quelque prix que ce soit. L'evenement de la guerre est toû-

ἐμπολιτεύομαί σοι [a] *jam dudum : & facerem diutius, niſi me lucerna deſereret. Ad ſummam, Dic M. Tulli. Aſſentior Cn. Pompeio, id eſt T. Pomponio. Alexim humaniſſimum puerum, niſi forte, dum ego abſum, adoleſcens factus eſt, (id enim agere videbatur) ſalvere jubeas velim.*

a Tecum ago de Republica.

REMARQUES

SUR LA VII. LETTRE.

1. *JE ſuis ſurpris qu'il ſoit entré dans Rome.*] Pontinius avoit eſté l'un des Lieutenans de Ciceron ; & les Officiers du General attendoient ordinairement ſon Triomphe pour entrer dans Rome. Ciceron craignoit apparemment que Pontinius n'eût ſçû par quelqu'un du parti de Ceſar, qu'on s'oppoſeroit à ſon Triomphe, & c'eſt pour cela qu'il

jours incertain, mais il eſt bien ſûr que ſi Ceſar a l'avantage, il n'épargnera pas plus le ſang des principaux Citoyens que Cinna, & qu'il s'emparera du bien des riches avec autant d'avidité que Sylla.

Voilà raiſonner long-temps de politique, & je continuerois ſi ma lampe ne finiſſoit. Quand on ira aux avis [10] dans le Senat, voici le mien en deux mots, je ſuis du ſentiment de Pompée, c'eſt-à-dire de celui d'Atticus. Mes complimens au jeune Alexis, [11] qui ſans doute depuis que je ſuis parti, ſera entré dans l'adoleſcence, car il en approchoit fort.

---

ajoûte : *il faut qu'il ait eû des raiſons bien fortes.*

2. *Parce que c'eſt la Fête des Compitales, & que je veux laiſſer les gens de Pompée en liberté.*] C'eſtoit un jour de réjoüiſſance pour les Eſclaves, & la ſeule Fête où ils euſſent droit de ſervir de Miniſtres aux Sacrificateurs. On leur laiſſoit ce jour-là une eſpece de liberté, à peu prés comme pendant les Saturnales.

3. *Voilà comme on raiſonneroit dans le Conſeil d'Abdere.*] Les Abderitains paſſoient pour les gens du monde les plus groſſiers.

Voy. Rem. 16. ſur la 16. Lett. du 4. Liv.

4. *Pour peu que cette qualité de General m'embaraſſe, je m'en déferai de maniere ou d'autre.*] C'eſt-à-dire, ſi je ne puis obtenir bientôt le Triomphe, j'y renoncerai, & j'entrerai dans Rome; car deſlors il ceſſoit d'eſtre *cum imperio.*

5. *Luy qui laiſſe les Provinces ſans Gouverneurs.*] Curion avoit empêché qu'on ne remplit les Gouvernemens vacans, de peur qu'en même temps on ne nommât un ſucceſſeur à Ceſar.

6. *Qu'on ait ôté à la Republique les terres de la Campanie, qu'un Patricien ait eſté adopté par un Plebeien.*] Tout cela a eſté expliqué en detail dans les Remarques ſur le ſecond Livre.

7. *Et un homme de Cadis par un autre de Mitilene.*] Cornelius Balbus par Theophane, cette adoption s'eſtoit faite dans le temps de la liaiſon de Ceſar avec Pompée. Theophane eſtoit l'homme de confiance de Pompée, comme Balbus eſtoit celui de Ceſar.

8. *Que Labienus & Mamurra ayent amaſſé des richeſſes immenſes.*] Labienus eſtoit Lieutenant de Ceſar; il avoit ſervi ſous luy pendant tout le temps de la guerre des Gaules, & il s'y eſtoit ſi fort enrichi qu'il avoit fait bâtir à ſes dépens la ville de Cingulum. Mamurra eſtoit Intendant des Ouvriers dans l'armée de Ceſar. Pline, Suetone & Catule parlent auſſi de ſes immenſes richeſſes. Il fit bâtir ſur le Mont Celius une maiſon dont toutes les colones eſtoient de marbre, & les murailles en eſtoient incruſtées.

Lib. 1. de Bell. civ. Dio Lib. 41. Plin. Lib. 36. cap. 6. Sueton. Jul. cap. 73. Catul,

Digitized by Google

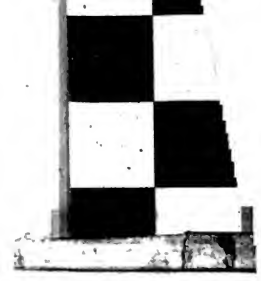

Quis hoc poteſt videre, quis poteſt pati
Niſi impudicus, & vorax, & aleo,
Mamurram habere quod comata Gallia
Habebat omnis, ultima & Britannia.

9. *Sans compter la Cavalerie, dont il aura tant qu'il voudra.*] C'eſt que les Gaulois que Ceſar avoit à ſa diſpoſition, étoient tres forts en Cavalerie. Ciceron met la Cavalerie comme par deſſus le marché, parce que les Romains la comptoient preſque pour rien, & en avoient beaucoup moins, à proportion que nous n'en avons à preſent. Pompée à la bataille de Pharſale ſe trouva beaucoup plus fort en Cavalerie que Ceſar, mais il n'en tira pas un auſſi grand avantage qu'il ſe l'eſtoit promis; toute cette Cavalerie fut bientôt miſe en deſordre par les piques des Legions de Ceſar.

10. *Quand on ira aux avis.*] Nous avons déja dit que ces mots, *Dic M. Tulli*, c'étoit la formule ordinaire.

11. *Au jeune Alexis.*] Il y a dans le texte *puerum*; mais *enfant* ne s'étend pas juſqu'à l'âge que devoit avoir Alexis, qui eſtoit Secretaire d'Atticus. Chez les Romains *puer*, s'étendoit juſqu'à dix ſept ans & au de-là. Ciceron dit ailleurs d'Octavius qui avoit dix-huit ans, *ſed eſt planè puer.* A preſent nos jeunes gens ſe croyent des hommes à quinze ou ſeize ans; ce n'eſt pas certainement qu'ils ſoient plûtôt formez que ne l'étoient les Romains, mais c'eſt qu'ils entrent dans le monde avant que de l'eſtre.

Digitized by Google

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

QVid opus eſt de Dionyſio tam valde affirmare? an mihi nutus tuus non faceret fidem? ſuſpicionem autem eo mihi majorem tua taciturnitas attulerat, quod & tu ſoles conglutinare amicitias teſtimoniis tuis; & illum aliter cum aliis de nobis loeutum audiebam. Sed prorſus ita eſſe, ut ſcribis, mihi perſuades. Itaque ego is in illum ſum, quem tu me eſſe vis.

Diem tuum ego quoque ex epiſtola quadam tua, quam incipiente febricula ſcripſeras, mihi notaveram; & animadverteram, poſſe pro re nata, te non incommode ad me in Albanum venire III *Nonas Jan. Sed, amabo te, nihil incommodo valitudinis fece-*

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
EMANUELE

LETTRE VIII.

POurquoi me donner tant d'assurances des sentimens de Dionisius, un mot de vous ne suffisoit-il pas ? Il est vrai que vôtre silence m'avoit donné quelque soupçon contre luy. Je sçai que vous ne manquez point d'occasions de cimenter par des rapports obligeans la liaison de ceux dont vous êtes l'ami commun, & il m'étoit revenu que Dionisius avoit parlé de moi d'une maniere fort differente de ce que vous me marquez. Mais je m'en tiens à ce que vous me dites, & j'aurai pour luy les sentimens que vous voulez que j'aye.

J'ai connu par une de vos Lettres que vous m'avez écrite au commencement de vôtre accés que le trois de Janvier seroit un de vos bons jours, & qu'ainsi vous pourriez me venir trouver à Albe ; mais je vous prie de n'y point penser, si cela peut vous incommoder le moins du monde ; aussi-bien

ris. Quid enim eſt tantum in uno, aut altero die? Dolabellam video Liviæ teſtamento cum duobus coheredibus eſſe in triente; ſed juberi mutare nomen. Eſt πολιτικὸν σκέμμα, [a] *rectum ne ſit nobili adoleſcenti mutare nomen mulieris teſtamento. Sed id φιλοσοφώτερον διευκρινήσομεν,* [b] *cum ſciemus, quantum quaſi ſit in trientis triente.*

a Civilis conſideratio.
b Magis philoſophice diſcutiemus.

Quod putaſti fore, ut ante quam iſtuc venirem, Pompeium viderem; factum eſt ita. Nam VI *Kal. ad Lavernium me conſecutus eſt. Una Formias venimus, & ab hora octava ad veſperum ſecreto collocuti ſumus. Quod quæris, ecqua ſpes pacificationis ſit: quantum ex Pompeii multo & accurato ſermone perſpexi, ne voluntas quidem eſt. Sic enim exiſtimat, ſi ille, vel dimiſſo exercitu Conſul factus ſit, σύγχυσιν τῆς πολιτείας* [c] *fore.*

c Conturbationem Reipublicæ.

cela ne nous avanceroit que d'un ou de deux jours. J'apprens que Livie a fait à Dolabella un legs de la neuviéme partie de ſon bien, à condition qu'il prendra ſon nom; mais c'eſt une queſtion de bienſéance, [1] ſi un homme de ſa qualité doit accepter un legs d'une femme ſous une pareille condition. Nous raiſonnerons plus juſte & plus ſurement là-deſſus, quand nous ſçaurons à quoi peut monter ce neuviéme.

Vous avez bien deviné, j'ai vû Pompée avant que d'entrer à Rome. Il me joignit à Lavernium [2] le vingt-cinquiéme de Decembre. Nous allâmes enſemble à Formies, & nous nous entretinmes en particulier depuis deux heures juſqu'au ſoir. Vous me demandez s'il y a quelque eſperance d'accommodement; autant que j'en puis juger par tout ce que m'a dit Pompée, qui eſt entré avec moi dans un grand détail, on n'en a pas même envie. Il prétend que ſi Ceſar obtient le Conſulat, même en remettant le Commandement de ſes

Atque etiam putat eum, cum audierit contra se diligenter parari, Consulatum hoc anno neglecturum, ac potius exercitum provinciamque retenturum. Sin autem ille fureret, vehementer hominem contemnebat, & suis & Reip. copiis confidebat. Quid quæris? etsi mihi crebro ξυνὸς ἐνυάλιος [a] *occurrebat; tamen levabar cura, virum fortem & peritum, & plurimum auctoritate valentem audiens πολιτικῶς* [b] *de pacis simulatæ periculis differentem.*

a Mars communis.

b Ut virum Reip. peritum.

Habebamus autem in manibus Antonii concionem, habitam X Kal. Januar. in qua erat accusatio Pompeii usque à toga pura, querela de damnatis, terror armorum: in quibus ille, quid censes, aiebat, facturum esse ipsum, si in possessionem Reip. venerit, cum hæc Quæstor ejus infirmus

troupes, & la Republique ſera bientôt bouleverſée. Il eſt d'ailleurs perſuadé que lorſque Ceſar ſçaura qu'on ſe prepare à prévenir ſes deſſeins, il ne penſera plus à demander le Conſulat cette année, & qu'il aimera mieux garder ſon armée & ſon Gouvernement. Qu'au reſte, s'il ſe portoit à quelque extremité, cela ne luy faiſoit pas peur, qu'avec les troupes qu'il avoit à ſa diſpoſition, & avec celles de la Republique, on ſçauroit bien l'arrêter. Que voulez-vous que je vous diſe? quoique je penſe ſouvent combien les évenemens de la guerre ſont incertains, cependant je me ſentois raſſuré en entendant un homme qui a tant de valeur, d'experience, & de reputation, raiſonner ſur le danger de s'en tenir à une fauſſe paix.

Nous avons lû enſemble la Harangue qu'Antoine a faite au Peuple, le vingt-uniéme de Decembre, & où il fait une invective contre Pompée qu'il prend depuis ſa premiere jeuneſſe; il luy reproche la ſeverité avec laquelle il a fait condamner tant de Citoyens, & nous menace même d'une guerre Civile. Que ne fera point Ceſar lorſ-

& inops audeat dicere? quid multa? non modo non expetere pacem istam, sed etiam timere visus est. Ex illa autem sententia ira relinquendæ urbis movet hominem, ut puto. Mihi autem molestissimum est, quod solvendi sunt nummi Cæsari, & instrumentum triumphi eo conferendum. Est enim ἄμορφον, ἀντιπολιτευομένῳ χρεοφειλέτην [a] *esse. Sed hæc, & multa alia coram.*

[a] Non decet, ejus qui contrariæ sit in Rep. factionis, debitorem esse.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE

1. *UNe queſtion de bienſéance.*] Il y a dans le texte πολιτικὸν ὀχέμα *civilis quæſtio*. Je n'ai pas traduit à la lettre, parce qu'en François *politique* ne ſe dit que de ce qui a rapport au Gouvernement, au lieu que le πολιτικός des Grecs & le *civilis* des Latins, s'étend à toute la conduite par rapport au Public.

Digitized by Google

qu'il ſera à la tête des affaires, me diſoit là-deſſus Pompée, ſi ſon Queſteur [5] ſans biens, [6] ſans appui, [7] oſe parler de la ſorte? En un mot, bien loin de ſouhaiter une pareille paix, Pompée m'a paru la craindre; c'eſt peutêtre parce qu'il faudroit alors qu'il s'en allât en Eſpagne. [8] Si l'on ne s'accommode point, le facheux pour moi, c'eſt qu'il faudra que je paye Ceſar avec l'argent que je deſtinois pour mon Triomphe: car en me déclarant contre luy, il n'y a pas d'apparence de demeurer ſon debiteur. Mais nous raiſonnerons ſur tout cela, & ſur beaucoup d'autres choſes, quand nous ſerons enſemble.

---

2. *Lavérnium.*] Lieu ainſi appellé du nom de la Déeſſe Laverna Patrone des voleurs.

3. *En remettant le Commandement de ſes troupes.*] Dans le texte, *dimiſſo exercitu.* Dans cet endroit & dans tous les autres où Ciceron parle de la même affaire, *dimittère exercitum* ne ſignifie pas licentier ſes troupes, les Legions Romaines eſtoient toûjours ſur pié, mais en remettre le Commandement à celui qu'on nommeroit Gouverneur des Gaules.

Digitized by Google

4. *Qu'au reſte, s'il ſe portoit à quelque extremité, cela ne luy faiſoit pas peur.*] Quand on demandoit alors à Pompée où il prendroit des troupes en cas que Ceſar entrât avec ſon armée en Italie, il répondoit qu'il n'avoit qu'à frapper la terre du pié, & qu'il en feroit ſortir des Legions.

5. *Son Queſteur.*] Antoine avoit eſté Queſteur ſous Ceſar dans les Gaules, & il eſtoit alors Tribun du peuple.

6. *Sans biens.*] Antoine avoit alors mangé tout le ſien. On peut voir ce qu'en dit Ciceron dans la ſeconde Philippique.

7. *Sans appui.*] Le parti de Ceſar eſtoit tres foible à Rome, & Pompée eſtoit le Maître dans le Senat.

8. *C'eſt peut-être parce qu'il faudroit alors qu'il s'en allât en Eſpagne.*] Le texte eſt ici viſiblement corrompu ; les Critiques ont tenté inutilement de le rétablir, & tout ce qu'on

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

QVotidiene, inquis, à te accipiendæ litteræ ſunt ? Si habebo cui dem, quotidie. At jam ipſe ades. Tum igitur, cum venero, deſinam. Unas video mihi à te non eſſe redditas ;

peut faire de mieux, c'eſt de deviner à peu prés par la liaiſon du diſcours, ce que Ciceron a voulu dire. Le ſens que je donne à cet endroit, s'accorde fort bien avec ce qui précede. Pompée, dit Ciceron, craint pluſtoſt la paix qu'il ne la ſouhaite; c'eſt qu'en cas que Ceſar ſe reſolut à quitter ſon armée pour venir demander le Conſulat, ce ne ſeroit qu'à condition que Pompée quitteroit l'Italie, & s'en iroit dans ſon Gouvernement d'Eſpagne; comme Ciceron le dit expreſſement dans la Lettre ſuivante: *& eo Conſule, Pompeio certum eſt eſſe in Hiſpania.* Pluſieurs Commentateurs aprés Pantagathus, liſent; *mea autem ſententia non relinquenda urbis movet hominem*, comme ſi Pompée avoit penſé deſlors à abandonner Rome; mais cela ne s'accorde gueres avec cet air de confiance qu'il avoit alors. *Vehementer hominem contemnebat, & ſuis & Reipublicæ copiis confidebat*, dit Ciceron dans cette même Lettre.

LETTRE IX.

QUoi donc, allez-vous dire, comptez-vous de m'écrire tous les jours? Oüi tous les jours, pourvû que je trouve des commoditez; mais nous nous verrons inceſſamment: Hé bien alors je ne vous écrirai plus. Il me manque une

quas L. Quintius familiaris meus cum ferret, ad bustum Basili vulneratus & despoliatus est. Videbis igitur numquid fuerit in his, quod me scire opus sit: & simul tu hoc διευκρινήσεις πρόβλημα [a] *sane πολιτικόν.* [b]

a Solves quæstionem *b* quæ magnam requirit rerum tractandarum prudentiam.

Cum sit necesse aut haberi Cæsaris rationem, illo exercitum vel per Senatum, vel per Tribunos pleb. obtinente, aut persuaderi Cæsari, ut tradat provinciam atque exercitum, & ita Consul fiat; aut, si id non persuadeatur, haberi comitia sine illius ratione, illo patiente, atque obtinente provinciam; aut, si per Tribunos pleb. non patiatur, tamen quiescat, rem adduci ad interregnum; aut, si ob eam caussam, quod ratio ejus non habeatur, exercitum adducat, armis cum eo contendere; illum autem initium facere armorum aut statim nobis minus paratis, aut tum, cum comitiis,

de vos Lettres, c'eſt celle que vous aviez donnée à L. Quintius mon ami, qui a été volé & bleſſé auprés du tombeau de Baſilus. [1] S'il y avoit dans cette Lettre quelque choſe qu'il ſoit à propos que je ſçache, vous me le recrirez ; & vous me reſoudrez en même temps ce probleme qui demande toute vôtre habileté en fait de politique.

Voici les differentes faces que les affaires peuvent prendre. Ou Ceſar obtiendra, ſoit du Senat ſoit du Peuple, qu'il luy ſoit permis de demander le Conſulat ſans quitter ſon armée ; ou on le fera Conſul à condition qu'il remettra & ſon Gouvernement & ſes troupes ; ou bien on pourra luy laiſſer ſon Gouvernement, à condition qu'il conſentira de n'avoir point de part à l'élection. Que s'il s'y oppoſe, ou ce ſera ſeulement en faiſant intervenir les Tribuns, qui empêcheront qu'on n'éliſe des Conſuls pour l'année prochaine ; ou bien [2] il fera paſſer ſes troupes en Italie, & nous aurons la guerre. S'il en vient à cette extremité, ou il le fera auplûtôt afin de nous prendre au dépourvû, ou il tentera

amicis ejus poſtulantibus, ut è lege ratio habeatur, impetratum non ſit: ire autem ad arma, aut hanc unam ob cauſſam, quod ratio non habeatur; aut addita cauſſa, ſi forte Tribunus pl. Senatum impediens, aut populum incitans, notatus, aut Senatuſconſulto circumſcriptus, aut ſublatus, aut expulſus ſit, dicenſve ſe expulſum ad illum confugerit: ſuſcepto autem bello, aut tenenda ſit urbs, aut ea relicta, ille commeatu, & reliquis copiis intercludendus.

Quod horum malorum, quorum aliquod certe ſubeundum eſt, minimum putes. Dices profecto, perſuaderi illi, ut tradat exercitum, & ita Conſul fiat. Eſt omnino id ejuſmodi, ut, ſi ille eo deſcendat, contra dici nihil poſſit: idque eum, ſi non obtinet ut ratio habeatur retinentis exercitum, non facere miror. Nobis autem, ut quidam putant, nihil eſt

auparavant d'obtenir par ſes amis, dans le temps des élections, qu'on lui conſerve le privilege qu'on luy a accordé. Quand il prendra les armes, ou ce ſera ſimplement parce qu'on luy aura refuſé cette demande, ou parce que quelque Tribun de ſa faction, qui aura voulu empêcher le Senat d'agir, ou ſoulever le Peuple, aura été noté, interdit, dépoſé, ou chaſſé; ou du moins, ſous pretexte qu'on luy aura voulu faire violence, ſe ſera refugié auprés de luy. S'il vient droit à Rome, il faudra ou s'y renfermer ou en ſortir pour luy couper les vivres, & luy ôter la communication avec le reſte de ſes troupes.

Je vous demande donc quel eſt le moindre de ces maux, dont il nous en faudra neceſſairement éprouver quelqu'un. Vous me direz, ſans doute, que c'eſt de faire Ceſar Conſul, à condition qu'il quittera ſon armée. En effet, s'il ſe reduiſoit à cela, il n'y auroit pas moyen de le luy refuſer; & je ne ſerois pas ſurpris qu'il s'en contentât, ſi l'on ne veut pas luy permettre de demander le Conſulat ſans venir à Rome. D'un autre côté, quelques gens

timendum magis, quam ille Consul. At sic malo, inquies, quam cum exercitu. Certe. Sed istuc ipsum sic, O magnum malum, putet aliquis: neque ei remedium est ullum. Cedendum est, si id volet. Vide Consulem illum iterum, quem vidisti Consulatu priore. At tum imbecillus plus, inquis, valuit, quam tota Resp. quid nunc putas? & eo Consule, Pompeio certum est esse in Hispania. O rem miseram! si quidem id ipsum deterrimum est, quod recusari non potest; & quod ille si faciat, jam jam à bonis omnibus summam ineat gratiam.

Tollamus igitur hoc, quo illum posse adduci negant. De reliquis quid est deterrimum? concedere illi, quod, ut idem dicit, impudentissime postulat. Nam quid impudentius? tenuisti provinciam per decem annos, non tibi à Senatu, sed a te ipso per vim,

prétendent qu'il n'y auroit rien de plus dangereux que de le faire Conſul. Cela vaut toûjours mieux, me direz-vous, que de luy laiſſer ſon armée ; j'en conviens, mais, ſi c'eſt un moindre mal, c'en eſt toûjours un fort grand & auquel il n'y a point de remede ; pourvû qu'il s'en tienne à cela, il faudra bien le luy accorder. Que ne devons-nous pas craindre de ce ſecond Conſulat quand nous penſons au premier ? Quoique ſon credit ne fit alors que commencer, il l'emporta ſur toute la Republique ; que ſeroit-ce donc maintenant ? dautant plus que Pompée ne pourroit, en ce cas, ſe diſpenſer de s'en aller en Eſpagne. Où en ſommes-nous reduits ? quoique ce parti ſoit ſi mauvais, nous ſerons trop heureux s'il veut bien l'accepter, encore faudra-t'il luy en avoir obligation.

Mais, s'il ne l'accepte pas, comme tout le monde le croit, de tous les partis qui reſtent quel eſt le plus facheux ? Faut-il luy accorder ce qu'il demande avec tant d'impudence, pour me ſervir de l'expreſſion de Pompée ? En effet y en eût-il jamais une pareille ; vous avez gardé pendant dix années un Gou-

& per factionem datos. Præteriit tempus, non legis, sed libidinis tuæ: fac tamen, legis. Ut succedatur decernitur: impedis; & ais, habe mei rationem. Habe tu nostrum. Exercitum habeas diutius, quam populus jussit, invito Senatu? Depugnes oportet, nisi concedis. Cum bona quidem spe, ut ait idem, vel vincendi, vel in libertate moriendi.

Jam si pugnandum est; quo tempore, in casu; quo consilio, in temporibus situm est. Itaque te in ea quæstione non exerceo. Ad ea, quæ dixi affer si quid habes. Equidem dies noctesque torqueor.

vernement 4 que vous vous êtes fait continuer par des brigues & par des voyes de fait, nous sommes à la fin de ce terme que vôtre ambition seule a reglé ; mais, quand vous vous seriez servi de voyes permises, on ordonne qu'on vous nommera un Successeur, & vous refusez de vous soumettre à ce Decret. Vous voulez qu'on vous conserve vos droits ; mais vous, ne violez vous pas les droits les plus sacrez ? lorsque vous refusez d'obéir au Senat & au Peuple Romain ? Si vous ne faites ce que je veux, il faut vous resoudre à la guerre ; Hé bien, répond à cela Pompée, que hazardons-nous ? de demeurer victorieux, ou de mourir libres ?

Au reste, si nous avons la guerre, la maniere dont il faudra s'y prendre, dépend de beaucoup de circonstances qu'on ne sçauroit prévoir ; ainsi je ne vous demande point vôtre sentiment là-dessus, mais je vous prie de me dire ce que vous pensez de toutes les autres questions que je vous ai proposées. Pour moi j'y rêve jour & nuit.

Digitized by Google

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. *Aprés du Tombeau de Basilus.*] Sur le chemin d'Appius assez prés de Rome, où il se faisoit souvent des vols & des meurtres, & où un fameux voleur nommé Basilus avoit esté enterré.

Ascon. in Milon.

2. *Ou bien &c.*] Il y a dans le texte, *ou parce qu'on n'aura pas voulu luy permettre de demander le Consulat sans venir à Rome* ; mais comme cela est repeté plusieurs fois dans cette Lettre, j'ai cru que je pouvois le supprimer en cet endroit, ou il n'est nullement essentiel.

3. *Parce que quelque Tribun de sa faction..... sous pretexte qu'on luy aura voulu faire violence, se sera refugié auprés de luy.*] C'est ce qui arriva quelques jours aprés. Le Senat ayant fait un Decret qui ordonnoit à Cesar de quitter son Gouvernement dans un certain jour marqué, Q. Cassius & Antoine s'y opposerent. Mais le Senat ayant déliberé sur cette opposition, la declara contraire aux interests de la Republique, & on conclut qu'on n'y auroit point d'égard. On en vint aux dernieres menaces contre ces Tribuns, & les Consuls leur interdirent le Senat. Q. Cassius & Antoine, aprés avoir protesté contre

tre toutes ces violences contraires aux droits de leur Charge, ſortirent auſſitôt de Rome, & allerent trouver Ceſar qui ne manqua pas, comme Ciceron l'avoit prévû, de profiter de cette occaſion pour commencer la guerre.

Epiſt. 11. *Lib.* 16. *Fam. De bello civ. Lib.* 1. *Dio. Lib.* 41.

4. *Vous avez gardé pendant dix années un Gouvernement &c.*] La dixiéme année ne faiſoit que commencer, car Ceſar n'eſtoit Gouverneur des Gaules que depuis 695, & on eſtoit alors aux premiers jours de Janvier de ſept cent quatre. Mais Ciceron parle ici en partiſan de Pompée, ou bien il veut dire que dans le temps des élections qui ſe faiſoient vers la fin de Juillet, les dix années ſeroient fort avancées, & qu'ainſi il pouvoit bien alors quitter ſon Gouvernement pour venir à Rome demander le Conſulat. Peutêtre auſſi que les partiſans de Pompée prétendoient que les dix années devoient eſtre comptées du jour qu'on avoit nommé Ceſar Gouverneur des Gaules pendant ſon Conſulat. Mais c'eſtoit une chicanne; on ne commençoit à compter que du jour que le Gouverneur entroit dans ſa Province comme on l'a vû dans plus d'un endroit du cinquiéme Livre. Je ne ſçai où Dion * a pris qu'on n'avoit continué à Ceſar ſon Gouvernement que pour trois années & non pas pour cinq, comme Ciceron le dit expreſſement en tant d'endroits, & aprés luy tous les Hiſtoriens.

* *Lib.* 39.

5. *Vous voulez qu'on vous conſerve vos droits; mais vous, ne violez vous pas les droits les plus ſacrez?*] Dans le texte, *Habe*

mei rationem, habe tu noſtrum. Il fait alluſion à cette formule que nous avons expli-

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

SUbito conſilium cepi ut ante quam luceret exirem; ne qui conſpectus fieret, aut ſermo, lictoribus præſertim laureatis. De reliquo neque hercule quid agam, nec quid acturus ſim ſcio: ita ſum perturbatus temeritate noſtri amentiſſimi conſilii. Tibi vero quid ſuadeam, cujus ipſe conſilium exſpecto? Cnæus noſter quid conſilii ceperit, capiatve neſcio, adhuc in oppidis coarctatus, & ſtupens. Omnes, ſi in Italia conſiſtat, erimus una: ſin cedet, conſilii res eſt. Adhuc certe, niſi ego inſanio, ſtulte omnia & incaute. Tu quaſo crebro ad me ſcribe, vel quod in buccam venerit.

quée. On ne pouvoit pas faire ſentir cette alluſion en François, & il a fallu ſubſtituer un équivalent.

LETTRE X.

JE me ſuis determiné tout d'un coup à partir [1] avant le jour, de peur que mes Faiſſeaux entourez de laurier [2] ne fiſſent trop remarquer ma retraite. Du reſte, je ne ſçai preſqu'où j'en ſuis, & je ne puis revenir du trouble où m'a jetté l'étrange reſolution que nous venons de prendre. Comment donc vous donnerois-je des conſeils, moi qui en attens de vous? Je ne ſçai point quelles ſont les vûës de Pompée; il eſt encore tout étourdi & fort deconcerté. S'il demeure en Italie, nous l'irons tous joindre; mais s'il paſſe la Mer, je delibererai alors ſur ce que j'aurai à faire. Juſqu'à preſent, ſi je ne me trompe, toutes ſes démarches ont été autant de fautes. Je vous prie de m'écrire ſouvent, même tout ce qui vous viendra au bout de la plume,

REMARQUES
SUR LA X. LETTRE.

1. *JE me ſuis determiné tout d'un coup à partir.*] Dés qu'on eut eû nouvelle à Rome que Ceſar eſtoit en Italie, la conſternation y fut generale. Pompée, qui juſqu'alors avoit

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

QVaſo, quid hoc eſt? aut quid agitur? mihi enim tenebræ ſunt. Cingulum, inquis, nos tenemus: Antonem amiſimus. Labienus diſceſſit ab Ceſare: utrum de Imperatore populi Romani, an de Hannibale loquimur? ô hominem amentem & miſerum, qui ne umbram quidem unquam τῦ καλῦ [a] viderit! atque hæc ait omnia facere

a Honeſti.

fait paroître tant de confiance, ne trouva de ſureté que dans la fuite. On l'avoit nommé pour commander dans toutes les Provinces de l'Empire contre Ceſar. Il ordonna aux Magiſtrats & à tous les Senateurs de le ſuivre, & declara qu'il regarderoit comme ennemis tous ceux qui ne le ſuivroient pas.

2. *Mes Faiſſeaux entourez de laurier.*] Les Gouverneurs de Province gardoient leurs Faiſſeaux juſqu'à ce qu'ils rentraſſent dans Rome. Ceux de Ciceron eſtoient entourez de laurier, parce qu'il eſtoit *Imperator.*

LETTRE XI.

QU'eſt-ce que tout cecy? comment vont nos affaires? pour moi je n'y comprens rien. Nous ſommes, dites-vous, maîtres de Cingulum, [1] mais nous avons perdu Ancone. Labienus a quitté le parti de Ceſar; [2] eſt-ce d'un General du Peuple Romain que nous parlons, ou d'un nouvel Annibal? Inſenſé & malheureux tout enſemble de n'avoir jamais eû la moindre idée de la veritable gloire. A l'entendre, c'eſt l'honneur qui l'engage à faire tout ce qu'il fait; mais le veritable honneur ne peut

se dignitatis causſa : ubi eſt autem dignitas , niſi ubi honeſtas ? Num honeſtum igitur , habere exercitum nullo publico conſilio ? occupare urbes civium , quo facilior ſit aditus ad patriam ? χρεῶν ἀποκοπὰς , φυγάδων καθόδους , [a] ſexcenta alia ſcelera moliri , τὴν θεῶν μεγίστην ὡς ἔχειν τυραννίδα ? [b] ſibi habeat ſuam fortunam. Unam mehercule tecum apricationem in illo Lucretino tuo ſole malim , quam omnia iſtiuſmodi regna ; vel potius mori milies , quam ſemel iſtiuſmodi quidquam cogitare. quid ſi tu velis ? inquis. Age quis eſt , cui velle non liceat ? ſed ego hoc ipſum velle miſerius eſſe duco , quam in crucem tolli. Una res eſt ea miſerior , adipiſci quod ita volueris. Sed hæc hactenus. Libenter enim in his moleſtiis ἐνσχολάζω σοι. [c] Redeamus ad noſtrum.

a Tabulas novas, exulum reditus.
b Deorummaximam ut habeat tirannidem.
c Tecum philoſophor.

Per Fortunas , quale tibi conſilium

être que le fruit de la vertu. Eſt-ce en ſuivre les maximes que de vouloir dans une Republique ſe rendre independant, de s'emparer des villes habitées par des Citoyens Romains pour ſe faire un chemin juſqu'à ſa patrie, de penſer à détruire par une banqueroute generale la foy de la ſocieté, [3] & à rappeller tous les bannis ; [4] enfin de concevoir les plus enormes attentats pour contenter ſon ambition, la ſeule divinité à laquelle il ſacrifie? [5] Je ne luy envie point ſa fortune, & je prefererai toûjours à toutes leurs grandeurs une promenade faite avec vous au beau ſoleil de Lucretum ; [6] ou plûtôt j'aimerois mille fois mieux mourir que de former de tels deſſeins. Ce ſeroit bien inutilement, me direz-vous, j'en conviens ; aprés tout, chacun peut faire des ſouhaits à ſon gré, mais il vaudroit mieux ſelon moi mourir de la mort la plus infame, que d'en faire de pareils ; le ſeul malheur qui ſoit au deſſus de celuilà, c'eſt de réüſſir. La douceur que je trouve à faire avec vous ces triſtes reflexions, me mene trop loin. Revenons à Pompée.

Dites-moi, je vous prie, ce que

Pompei videtur? hoc quæro, quod urbem reliquerit. Ego enim ἀπορῶ: [a] *tum nihil absurdius. Urbem tu relinquas! ergo idem, si Galli venirent? Non est, inquit, in parietibus Resp. at in aris & focis. Fecit idem Themistocles. Fluctum enim totius barbariæ ferre urbs una non poterat. At idem Pericles non fecit, annum fere post quinquagesimum, cum præter mœnia nihil teneret. Nostri olim, urbe reliqua capta, arcem tamen retinuerunt.*

Οὕτω πάτ τῶρ ὠδῖν ἐπευθόμεθα κλέα ἀνδρῶν. [b]

[a] Dubito. [b] Sic sane eorum qui ante nos fuerunt audiebamus laudes virorum.

Rursus autem ex dolore municipali, sermonibusque eorum, quos convenio, videtur hoc consilium exitum habiturum. Mira hominum querela est, (nescio istic: sed facies ut sciam) sine magistratibus urbem esse, sine Senatu. Fugiens denique Pompeius

Digitized by Google

vous penſez du parti qu'il vient de prendre, je veux dire d'avoir abandonné Rome. Pour moi je n'y comprens rien, & je n'y vois aucune apparence de raiſon. Abandonner Rome ! vous en feriez donc autant ſi les Gaulois venoient une ſeconde fois l'aſſieger ? La Republique, dit-il, n'eſt point renfermée dans l'enceinte de nos murailles ; mais nôtre patrie n'eſt autre choſe que nos foyers & nos Autels. Temiſtocles n'abandonna-t'il pas Athenes ? 7 C'eſt qu'une ſeule ville ne pouvoit arrêter ce torrent de Barbares qui venoient inonder la Grece. Environ cinquante ans aprés, Periclés ſauva Athenes, quoiqu'il ne luy reſtât plus que cette place ; 8 & lorſque les Gaulois eurent pris Rome, nos Peres tinrent dans le Capitole ; vous voyez combien nous avons degeneré. 9

D'un autre côté, il ſemble qu'il ſe tirera de ce mauvais pas ; j'en juge par la douleur publique des villes de ces quartiers, & par tout ce que l'on dit dans les converſations. Je ne ſçai pas ce que l'on penſe à Rome, & je vous prie de me le marquer. Ici l'on eſt fort indigné de voir la Capitale de l'Empire

mirabiliter homines movet. Quid quæris? alia cauſſa facta eſt: nihil jam concedendum putant Cæſari. Hæc tu mihi explica qualia ſint.

Ego negotio præſum non turbulento. Vult enim me Pompeius eſſe, quem tota hæc Campana & maritima ora habeat ἐπίσκοπον, [a] *ad quem delectus, & ſumma negotii referatur. Itaque vagus eſſe cogitabam. Te puto jam videre, quæ ſit ὁρμὴ* [b] *Cæſaris, qui populus, qui totius negotii ſtatus: ea velim ſcribas ad me, & quidem, quoniam mutabilia ſunt, quam ſæpiſſime. Acquieſco enim & ſcribens ad te, & legens tua.*

a Speculatorem.
b Impetus.

ſans Senat, ſans Magiſtrats. Pompée fuyant eſt un ſpectacle qui a animé tous les eſprits; le croyriez-vous, cela a rendu ſa cauſe meilleure, on parle de ne plus rien relâcher à Ceſar. Dites-moi je vous prie, ce que tout cecy deviendra.

Pompée m'a chargé d'une affaire qui ne me donnera pas beaucoup d'embaras, c'eſt d'avoir une inſpection generale ſur les levées & ſur tous les autres preparatifs qui ſe feront dans la Campanie, & ſur toute cette côte; ainſi je ne me fixerai en aucun endroit. Je crois que vous voyez maintenant de quel côté ira Ceſar, comment le Peuple eſt diſpoſé, & comment les affaires tourneront. Marquez-le moi, je vous prie; & comme les choſes peuvent changer d'un jour à l'autre, écrivez-moi ſouvent. Rien ne me calme, que le plaiſir de vous écrire, & de lire vos Lettres.

REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE

1. *Nous sommes dites-vous maîtres de Cingulum.*] Ils ne le furent pas longtemps. Les Habitans de cette ville envoyerent peu de jours aprés une députation à Cesar, & luy fournirent tout ce qu'il leur demanda. Cingulum estoit du Picenum.

Lib. 1. Bel. civ.

2. *Labienus a quitté le parti de Cesar.*] On ne sçait point quel fut le veritable motif de son changement. Dion dit que Labienus enflé de la gloire qu'il s'estoit acquise pendant la guerre des Gaules, & des grandes richesses qu'il avoit amassées, prit des manieres hautes qui donnerent de l'ombrage à Cesar, & le refroidirent fort à l'égard de son Lieutenant. Quoiqu'il en soit, Cesar bien loin de faire paroistre aucun ressentiment contre Labienus, luy renvoya son argent & son équipage; il fut sans doute bien aise de montrer qu'il n'estoit pas fort piqué de cette defertion.

Dio, Lib. 41. De bell. civ. Lib. 1.

3. *De penser à détruire par une Banqueroute generale la foi de la societé.*] Ciceron s'est servi ici d'une expression Greque, qu'il rend ailleurs par *tabulas novas*; c'est-à-dire, une declaration qui rendoit nulles toutes les

obligations, & qui remettoit les creanciers & les debiteurs dans leur premier eſtat. Comme il y avoit dans le parti de Ceſar bien des gens accablez de dettes, on avoit apprehendé qu'ils ne vouluſſent eſtre liberez par cette voye ; mais elle eſtoit trop violente, & il eſtoit de l'intereſt de Ceſar de ne pas détruire tout le commerce de Rome en s'en rendant maître. Il regla les choſes d'une maniere qui facilitoit le payement aux debiteurs, & qui faiſoit perdre peu de choſe aux creanciers, comme il l'explique dans le premier Livre de ſes Commentaires de la guerre Civile.

4. *A rapeller les bannis.*] Ceſar les rapella en effet, ſur tout ceux qui l'avoient eſté depuis le troiſiéme Conſulat de Pompée, hors Milon. *Dio Lib.* 41.

5. *Pour contenter ſon ambition, la ſeule divinité à laquelle il ſacrifie.*] Le vers d'Euripide qui eſt dans le texte, ſignifie à la lettre, *pour avoir la tirannie la plus grande des divinitez.* Ceſar avoit toûjours dans la bouche deux vers de la même Tragedie, dont eſt tiré celui-ci, & que Ciceron a rendus ainſi en Latin.

Nam ſi violandum eſt jus, regnandi gratia
Violandum eſt, aliis rebus pietatem colas.

Eurip. Phaniß. De Off. Lib. 3. *Sueton. Jul.*

6. *Au beau ſoleil de Lucretum.*] Dans le pays des Sabins, où Atticus avoit une maiſon de campagne. C'eſtoit une trés agreable ſituation ſur une hauteur.

Velox amœnum ſæpe Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus.

7. *Themiſtocle n'abandonna-t'il pas Athenes*] Lorſque Xerſes entra dans la Grece avec un million d'Hommes. Cette hiſtoire eſt connuë de tout le monde.

8. *Pericles ſauva Athenes, quoiqu'il ne luy reſtât plus que cette place*,] Pendant la guerre du Peloponeſe contre les Lacedemo-

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

UNam adhuc à te epiſtolam acceperam, datam XII *Kal. in qua ſignificabatur, aliam te ante dediſſe, quam non acceperam. Sed quæſo ut ſcribas quam ſæpiſſime, non modo ſi quid ſcies, aut audieris; ſed etiam ſi quid ſuſpicabere; maximeque quid nobis faciendum, aut non faciendum, putes.*

Nam quod rogas, curem ut ſcias, quid Pompeius agat, ne ipſum quidem ſcire puto; noſtrum quidem nemo. Vidi Lentulum Coſ. Formiis X

niens & leurs Alliez. *Voy. le 2. Livre de Thucidide.*

9. Vous voyez combien nous avons degeneré.] Le vers du texte eſt du neuviéme Livre de l'Iliade, & ſignifie à la lettre ; *voilà les loüanges qu'on a donné à ceux qui ont été avant nous.* La maniere dont je l'ai rendu fait mieux ſentir l'application que Ciceron en fait ici.

LETTRE XII.

JE n'ai encore reçû qu'une de vos Lettres du dix-neuf, dans laquelle vous me marquez que vous m'en avez déja écrit une autre, mais elle ne m'a point eſté renduë. Ecrivez-moi je vous prie, le plus ſouvent que vous pourrez, non ſeulement ce que vous ſçaurez de certain & ce que vous entendrez dire, mais ce que vous pourrez prévoir ; & ſur tout aidez-moi de vos conſeils.

Vous me dites que vous voudriez bien ſçavoir ce que fait Pompée ; helas il ne le ſçait pas luy-même, du moins aucun de nous ne le ſçait. J'ai vû à Formies le 21. de ce mois le Con-

Digitized by Google

Kal. vidi Libonem : plena timoris & erroris omnia. Ille iter Larinum : ibi enim cohortes, & Luceriæ, & Theani, reliquaque in Apulia. Inde utrum conſiſtere uſpiam velit, an mare tranſire, neſcitur. Si manet; vereor ne exercitum firmum habere non poſſit. Sin diſcedet, quo, aut qua, aut quid nobis agendum eſt neſcio. Nam iſtum quidem, cujus φαλαρισμὸν [a] *times, omnia teterrime facturum puto. Nec eum rerum prolatio, nec Senatus magiſtratuumque diſceſſus, nec ærarium clauſum tardabit. Sed hæc, ut ſcribis, cito ſciemus.*

a Phalaridis imitationem.

Interim velim mihi ignoſcas quod ad te ſcribo tam multa toties. Acquieſco enim, & tuas volo elicere litteras : maximeque conſilium, quid agam, aut quo me pacto geram; demittamne me penitus in cauſſam. Non deterreor periculo, ſed dirumpor dolore. Tamne

ſul Lentulus avec Libon, [1] la peur les a tous deconcertez. Pompée eſt allé à Larinum où il a des troupes, comme à Theanum, à Lucerie, & dans les autres places de la Poüille. On ne ſçait point encore s'il a deſſein de demeurer en Italie, ou de paſſer la Mer. S'il prend le premier parti, j'apprehende qu'il n'ait pas une armée aſſez forte pour oppoſer à celle de Ceſar; mais s'il prend le ſecond, quel embaras pour moi! comment le ſuivre? où l'aller joindre? Quant à Ceſar dont vous redoutez avec raiſon la tirannie, il ne gardera ſans doute aucun ménagement. Ni la ſuſpenſion des affaires, [2] ni l'abſence des Magiſtrats & du Senat, rien ne pourra l'arrêter, & il ſçaura bien ſe faire ouvrir le treſor public. [3] Mais, comme vous me le dites, nous en aurons bientôt des nouvelles.

Au reſte, il faut que vous me pardonniez ſi je vous écris ſi ſouvent & de ſi longues Lettres, c'eſt pour me calmer & pour en avoir des vôtres, ſur tout afin que je ſçache à quoi me determiner. Faut-il me livrer à Pompée ſans reſerve, ce n'eſt point le danger qui me retient, c'eſt le dépit? Quelle

nullo consilio, aut tam contra meum consilium gesta esse omnia! an cuncter & tergiverser, & iis me dem, qui tenent, qui potiuntur. αἰδοῦμαι Τρῶας; [a] *nec solum civis, sed etiam amici officio revocor. Etsi frangor sæpe misericordia puerorum. Ut igitur ita perturbato, etsi te eadem sollicitant, scribe aliquid, & maxime si Pompeius Italia cedit, quid nobis agendum putes. M' quidem Lepidus (nam fuimus una) eum finem statuit, L. Torquatus eundem. Me cum multa, tum etiam lictores impediunt; nihil vidi umquam quod minus explicari posset. Itaque à te nihil dum certi exquiro, sed quid videatur. Denique ipsam ἀπορίαν [b] tuam cupio cognoscere.*

a Vereor Trojanos.
b Dubitationem.

Labienum ab illo discessisse propemodum constat. Si ita factum esset, ut ille Romam veniens magistratum &

conduite ! que de fautes groſſieres, qu'on auroit pas faites, ſi l'on avoit ſuivi mon avis. Faut-il me ménager avec les deux partis & me donner enfin au plus fort ? Ni l'honneur, ni l'amour de la patrie, ni les devoirs de l'amitié ne me le permettent. D'un autre côté, je me laiſſe quelque fois ébranler par la vûë du peril auquel j'expoſe mon fils & nôtre neveu. Quoique vous ſoyez dans le même embaras, il faut que vous m'aidiez à en ſortir. Je ſuis ſur tout incertain ſur le parti que je dois prendre en cas que Pompée abandonne l'Italie. M' Lepidus, 4 que j'ai vû ici, eſt reſolu, en ce cas, de ne le point ſuivre, & L. Torquatus auſſi. Pour moi, ſans parler du reſte, je me trouverois fort embaraſſé de mes Lictеurs. Je n'ai point vû d'affaire où il fut plus difficile de ſe determiner, auſſi je ne vous demande pas encore une entiere déciſion, mais ſeulement qu'elles ſont là-deſſus vos penſées, & les differentes raiſons qui partagent vôtre eſprit.

Il eſt preſque ſûr que Labienus a quitté Ceſar. Cela ſeroit tres-avantageux à nôtre parti, ſi le Senat & les

Senatum Romæ offenderet, magno usui causſæ noſtræ fuiſſet. Damnaſſe enim ſceleris hominem amicum Reip. cauſſa videretur: quod nunc quoque videtur; ſed minus prodeſt. Non enim habet, cui proſit: eumque arbitror pœnitere: niſi forte id ipſum eſt falſum, diſcſiſſe illum. Nos quidem pro certo habebamus.

Et velim, (quamquam, ut ſcribis; domeſticis te finibus tenes) formam mihi urbis exponas, ecquod Pompeii deſiderium, ecqua Cæſaris invidia appareat; etiam quid cenſeas de Terentia & Tullia, Romæ eas eſſe, an mecum, an aliquo tuto loco: & hæc, & ſi quid aliud, ad me ſcribas velim, vel potius ſcriptites.

Magiſtrats étoient encore à Rome. Ce ſeroit un grand préjugé contre Ceſar, qu'un homme qui luy étoit ſi attaché, n'ait pas crû pouvoir le ſuivre ſans trahir ſa patrie. Mais, quoique ce préjugé ſubſiſte, cela ne peut pas eſtre fort utile parce qu'il n'y a perſonne en état d'en profiter, & je crois que Labienus n'eſt pas à s'en repentir. Peut-être même que c'eſt une fauſſe nouvelle; cependant on n'en doute point ici.

Quoique vous vous teniez enfermé chez vous, vous ne laiſſez pas de ſçavoir comment les eſprits ſont diſpoſez à Rome, ſi l'on ſouhaite Pompée, ſi Ceſar n'eſt point devenu odieux. Je vous demande en même temps ſi je dois laiſſer à Rome ma femme & ma fille, ou les faire venir ici, ou les envoyer dans quelqu'endroit éloigné de la guerre. Enfin écrivez-moi tout ce qui ſe paſſe, & le plus ſouvent que vous pourrez.

Digitized by Google

REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE.

1. *Libon*] Beaupere du second fils de Pompée.

2. *La suſpenſion des affaires.*] Les Conſuls, en partant de Rome, avoient ordonné que toutes les affaires demeuraſſent ſuſpenduës ; ce qui s'appelloit *juſtitium indicere*, ou *res proferre*, & ce qu'on ne faiſoit que dans les grandes extremitez. Ciceron prévoyoit bien, que cela n'empêcheroit pas Ceſar de faire aſſembler le peuple & les Senateurs qui ſe trouveroient à Rome.

Au reſte, comme il n'y a rien dans nos uſages qui reponde à celui que Ciceron exprime par *rerum prolatio*, je n'ai pû le rendre en François que fort imparfaitement. Il n'y a rien en general de plus difficile à traduire, dans quelque langue que ce ſoit, que ce qui a rapport à la Police & à la Juriſprudence particuliere de chaque peuple, parce qu'on n'a point les mots quand on n'a point les choſes. Ciceron luy-même ſeroit à preſent bien embaraſſé à mettre en Latin pluſieurs termes de nos Coûtumes, ſoit dans le Gouvernement, ſoit dans la Juriſprudence.

3. *Il ſçaura bien ſe faire ouvrir le treſor public.*] Les Conſuls en avoient emporté les

cleſs, comme s'il n'y avoit point eu de haches à Rome.

4. *M' Lepidus.... eſt reſolu, en ce cas, de ne le point ſuivre, & L. Torquatus auſſi.*] Manius Lepidus avoit eſté Conſul en ſix cent quatrevingt-ſept, & L. Torquatus l'année ſuivante. Ciceron obſervoit les demarches des Conſulaires, pour regler ou pour juſtifier ſa conduite par la leur.

Il eſt bon d'avertir en paſſant, que dans les abregez des noms Romains une *M.* ſeule ſignifie *Marcus*; mais lorſqu'il y a à côté une apoſtrophe, elle ſignifie *Manius*. Il faut y prendre garde dans la ſuite de ces Lettres, afin de ne pas confondre ce M' Lepidus avec M. Lepidus, qui fut depuis Triumvir.

Digitized by Google

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

DE Vennonianis rebus tibi assentior. Labienum ἥρωα [a] judico. Facinus jam diu nullum civile præclarius: qui ut aliud nihil, hoc tamen profecit; dedit illi dolorem. Sed etiam ad summam profectum aliquid puto. Amo etiam Pisonem: cujus judicium de genero suspicor visum iri grave. Quamquam genus belli quod sit vides. Ita civile est, ut non ex civium dissensione, sed ex unius perditi civis audacia natum sit. Is autem valet exercitu; tenet multos spe & promissis; omnia omnium concupivit. Huic tradita urbs est, nuda præsidio, referta copiis. Quid est, quod ab eo non metuas, qui illa templa, & tecta non patriam, sed prædam putet?

a Heroem.

Quid

LETTRE XIII.

JE ſuis de vôtre avis ſur l'affaire de Vennonius. [1] Labienus eſt un veritable Heros ; depuis longtemps, on n'a rien fait qui ſoit plus digne d'un bon Citoyen. Quand cela ne ſerviroit qu'à donner du chagrin à Ceſar, ce ſeroit toûjours quelque choſe ; mais aprés tout, je crois que nous en tirerons d'autres avantages. Je ſçai auſſi bon gré à Piſon de ce qu'il a fait ; le jugement qu'il porte luy-même contre ſon gendre ne peut pas manquer de faire beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits. [2] Quoique, dans le fond, cette guerre civile ne vienne point de la difference des ſentimens qui partagent les Citoyens, mais de l'audace éfrenée d'un ſeul. Il ſe voit maître d'une puiſſante armée, il a ſçû par ſes promeſſes ſe faire un grand parti, il ne donne plus de bornes à ſes deſirs. Nous luy avons abandonné ſans défenſe, Rome & toutes ſes richeſſes. Que ne devons-nous

Quid autem sit acturus, aut quo modo, nescio, sine Senatu, sine magistratu. Ne simulare quidem poterit quicquam πολιτικῶς. [a] *Nos autem ubi exurgere poterimus? aut quando? quorum dux quam* ἀστρατήγητος, [b] *tu quoque animadvertis; cui ne Picena quidem nota fuerint. Quàm autem sine consilio res testis. Ut enim alia omittam decem annorum peccata, quæ conditio non huic fugæ præstitit? nec vero nunc quid cogitet scio, ac non desino per litteras sciscitari. Nihil esse timidius constat, nihil perturbatius. Itaque nec præsidium, cujus parandi caussa ad urbem retentus est, nec locum ac sedem præsidii ullam video. Spes omnis in duabus invidiosè retentis pæne alienis legionibus. Nam*

a Secundum statuta Reipublicæ.

b Artis imperatoriæ ignarus.

pas craindre d'un homme qui regardera nos maiſons & nos Temples, non plus comme ſa patrie, mais comme ſa conquête.

Au reſte, s'il veut ſauver du moins les apparences & conſerver la forme du Gouvernement, je ne vois pas comment il pourra le faire ſans Senat & ſans Magiſtrats. Mais nous, quand & comment nous pourrons-nous relever? ayant un chef qui, comme vous le remarquez, ne ſçait pas même la guerre; & qui n'a pas compris combien il lui étoit important de conſerver les Places du Picenum. Mais ſes fautes ne ſont que trop viſibles; & ſans parler de toutes celles qu'il a faites depuis dix ans, ne valoit-il pas mieux s'accommoder que s'enfuir? Je ne ſçai point encore ce qu'il prétend faire, quoique j'écrive de tous côtez pour m'en inſtruire. On ne vit jamais tant de découragement & ſi peu de prévoyance. Quelles places, quelles troupes a-t'il? Et c'eſt neanmoins pour y pourvoir qu'on l'a fait demeurer aux portes de Rome. Toutes nos forces ſe reduiſent à deux Legions qu'il a retenues d'une maniere odieuſe, & dont on n'eſt pas trop ſûr.

delectus adhuc quidem invitorum est, & à pugnando abhorrentium.

Conditionum autem amissum tempus est. Quid futurum sit non video. Commissum quidem à nobis certe est, sive à nostro duce, ut, è portu sine gubernaculis egressi, tempestati nos traderemus. Itaque de Ciceronibus nostris dubito quid agam. Nam mihi interdum amandandi videntur in Graciam. de Tullia autem & Terentia, cum mihi barbarorum adventus proponitur, omnia timeo : cum autem Dolabella venit in mentem, paullum respiro. Velim consideres quid faciendum putes : primum πρὸς τὸ ἀσφαλές : [a] *(aliter enim mihi de illis ac de me ipso consulendum est) deinde ad opiniones, ne reprehendamur, quod eas Romæ velimus esse in communi bonorum fuga.*

a Ad id quod tutum sit.

Quin etiam tibi & Peduceo ; (scripsit enim ad me) quid faciatis

Pour les ſoldats de nouvelle levée, ce ſont des gens qu'on enrôle malgré eux, & qui n'ont nulle envie de combatre.

D'autre part, les affaires ſont trop engagées pour eſperer un accommodement. Je ne puis pas voir dans l'avenir ; mais certainement on aura toûjours à nous reprocher, ou plûtôt à nôtre chef, d'être ſortis du port ſans gouvernail au plus fort de la tempête. Je ſuis embaraſſé de mon fils & de mon neveu ; il m'eſt déja venu pluſieurs fois dans l'eſprit de les envoyer en Grece. Ma femme & ma fille m'inquiétent encore davantage lorſque je penſe que l'armée de Ceſar eſt remplie de Barbares ; mais lorſque je fais reflexion que mon gendre eſt avec eux, je me raſſure un peu. Je vous prie d'examiner ce que je dois faire ; il faut d'abord voir quel eſt le parti le plus ſûr. (car je dois prendre plus de précautions pour elles que pour moi) mais il faut auſſi avoir égard à ce qu'on pourroit dire ſi je les laiſſois à Rome, maintenant que les gens du bon parti l'ont abandonnée.

Vous avez les mêmes reflexions à faire, auſſi-bien que Reduceus qui m'en

videndum eſt. Is enim ſplendor eſt veſtrum, ut eadem poſtulentur à vobis, quæ ab ampliſſimis civibus. Sed de hoc tu videbis, quippe cum de meipſo, ac de meis te conſiderare velim. Reliquum eſt ut & quid agatur quoad poteris explores, ſcribaſque ad me, & quid ipſe conjecturâ aſſequare: quod etiam à te magis exſpecto. Nam acta omnibus nuntiantibus, à te exſpecto futura. μάντις δ' ἄριστος. [a] *Loquacitati ignoſces, quæ & me levat ad te quidem ſcribentem, & elicit tuas litteras.*

a Vates is optimus. v. Not.

Ænigma Oppiorum ex Velia plane non intellexi. Eſt enim numero Platonis obſcurius. Jam intellexi tuum. Oppios enim de Velia ſuccones dicis: in eo æſtuavi diu: quo aperto reliqua patebant, & cum Terentiæ ſumma congruebant.

a écrit, & vous êtes l'un & l'autre d'une distinction qui vous impose les mêmes obligations qu'aux plus illustres Citoyens. Ce n'est pas que je veüille vous donner des avis, puisque je vous en demande & pour moi & pour ma famille. Je finis en vous priant de vous informer avec soin de tout ce qu'il y aura de nouveau, & de me le mander. Vous y joindrez vos conjectures, & c'est ce que j'attens particulierement de vous ; tout le monde peut me mander ce qui se passe, mais c'est à vous à me prédire ce qui doit arriver, car de justes conjectures sont de bonnes prédictions. [6] Il faut que vous m'excusiez si je vous entretiens si longtemps, cela me soulage & vous engage à m'écrire.

Je n'ai rien compris [7] d'abord à vôtre enigme touchant ces Oppius de Velia, [8] elle est plus obscure que les nombres de Platon ; [9] je vous entens enfin, vous appellez ces Oppius *Succones*. [10] Ce mot m'a fait suer longtemps ; mais quand on l'a une fois entendu, le reste est aisé, & la somme s'accorde avec celle que ma femme m'a marquée.

L. Cæsarem vidi Minturnis A. D. VIII Kal. Febr. mane, cum absurdissimis mandatis, non hominem, sed scopas solutas: ut id ipsum mihi ille videatur irridendi causſa fecisse, qui tantis de rebus huic mandata dederit; nisi forte non dedit, & hic sermone aliquo arrepto pro mandatis abusus est.

Labienus, vir mea sententia magnus, Theanum venit A. D. IX Kal. ibi Pompeium Consulesque convenit. Qui sermo fuerit, & quid actum sit, scribam ad te, cum certum sciam. Pompeius à Theano Larinum versus profectus est A. D. VIII Kal. eo die mansit Venafri. Aliquantum animi videtur nobis attulisse Labienus. Sed ego nondum habeo quid ad te ex his locis scribam. ista magis exspecto; quid illim afferatur; quo pacto de Labieno ferat; quid agat Domitius in Marsis, Iguvii Thermus, P. Attius Cinguli; quæ sit populi urbani voluntas; quæ tuo conjectura de rebus fu-

J'ai vû Lucius Ceſar [11] à Minturnes, le vingtroiſiéme de Janvier au matin ; il porte à Pompée des propoſitions ridicules. [12] C'eſt un eſprit ſans ſuite & ſans liaiſon ; & je crois que Ceſar a voulu ſe mocquer de nous lorſqu'il a chargé un pareil perſonnage d'une negotiation ſi importante ; peut-eſtre même qu'on ne l'en a point chargé, & que ſur quelque parole en l'air, il a pris luy-même cette commiſſion.

Labienus, que je mets au nombre des grands hommes, eſt venu trouver Pompée & les Conſuls à Theane le vingt-deuxiéme de ce mois. Dés que je ſçaurai ce qui s'eſt paſſé dans cette entrevûë, je vous le manderai. Pompée partit le vingt-trois de Theane pour aller du côté de Larinum, & il coucha à Venafre. [13] Il paroît que Labienus a un peu raſſûré nôtre parti ; mais je n'ai encore rien de particulier à vous mander de ce pays-ci, & je ſuis bien plus curieux d'apprendre les nouvelles qui viennent à Rome ; ſi Ceſar a eſté fort piqué de la deſertion de Labienus ? Ce que fait Domitius dans le pays des Marſes, [14] Thermus à Iguvium, [15] & P. Atius à Cingulum ? [16] Quelles

turis : hæc velim crebro, & quid tibi de mulieribus nostris placeat, & quid acturus ipse sis scribas. si scriberem ipse longior epistola fuisset : sed dictavi propter lippitudinem.

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. *Ennonius,*] Ami de Ciceron qui en parle encore dans la premiere & dans la troiſiéme Lettre du ſixiéme Livre. Il s'agit ici de quelque affaire particuliere, qui n'a point de rapport avec le reſte de cette Lettre, qui roule toute ſur celles de la République.

2. *Je ſçai auſſi trés-bon gré à Piſon de ce qu'il a fait ; le jugement qu'il porte luy même contre ſon gendre, ne peut pas manquer de faire beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits.*] Piſon n'alla pas trouver Pompée, mais il ſortit de Rome dans le temps que Ceſar eſtoit prêt à y entrer, & c'eſtoit faire aſſez voir qu'il le condamnoit. Il revint depuis à Rome ; mais il n'oublia rien pour porter Ceſar à la paix, & il ne ſe laiſſa point ébloüir par l'idée de devenir le beaupere du Maître de la République. S'imagineroit-on que Ciceron parle ici de ce même Piſon qu'il

ſont les diſpoſitions du peuple, enfin comment vous croyez que les affaires tourneront ? Ecrivez-moi ſouvent là-deſſus ; & marquez-moi ſi je dois laiſſer à Rome ma femme & ma fille, & ſi vous y demeurerez. Si je vous écrivois de ma main, ma Lettre ſeroit plus longue ; mais mon mal des yeux m'oblige de me ſervir d'un Secretaire.

---

avoit dépeint plûtôt comme un monſtre que comme un homme, dans cette ſanglante invective, dont une partie eſt venue juſqu'à nous. La haine, comme la flaterie, fournit de mauvais memoires à la poſterité.

Epiſt. 14. *Lib.* 14. *Fam. Dio Liv.* 41.

3. *Qui n'a pas compris combien il luy eſtoit important de conſerver les places du Picenum.*] Pompée envoya Vibullius Rufus pour raſſûrer & retenir dans le devoir les villes de cette Province ; mais il arriva trop tard, & il rencontra Lentulus Spinther qui avoit eſté obligé de ſortir d'Aſculum, où il eſtoit avec des Cohortes. Le Picenum eſtoit entre la Mer Adriatique, l'Ombrie, & le pays des Sabins ; maintenant partie de la Marche d'Ancone & de l'Abruzze.

Caſar. Lib. 1. *Bel. Civ.*

4. *Deux Legions qu'il a retenues d'une maniere odieuſe.*] L'année precedente, le Senat avoit ordonné que Ceſar & Pompée fourniroient chacun une Legion pour envoyer

contre les Parthes; Pompée qui en avoit laissé une des siennes à Cesar dans le temps qu'ils étoient encore amis, la luy redemanda; & il se trouva par là que Cesar en fournit deux au lieu d'une. Quoiqu'il n'y eût plus rien à craindre des Parthes, Pompée retint ces deux Legions. Ciceron dit qu'on ne pouvoit gueres s'en assûrer, parce que toutes les troupes qui avoient servi sous Cesar, luy estoient fort affectionnées, & que d'ailleurs il avoit eû soin avant que de renvoyer ces Legions, de faire distribuer beaucoup d'argent aux Officiers & aux soldats.

Dio Lib. 41. *Appian. Lib.* 2. *Bell. Civ.*

5. *Lorsque je pense que l'armée de Cesar est remplie de Barbares.*] Il avoit dans ses troupes beaucoup de soldats Gaulois, comme le remarque Dion. On sçait que les Romains, à l'exemple des Grecs, traitoient tous les Etrangers de Barbares.

6. *De justes conjectures sont de bonnes prédictions.*] μάντις δ' ἄριστος ἅπαξ. ὅστις εἰκάζει καλῶς. C'est un vers de quelque Tragedie d'Euripide que nous n'avons plus, car Plutarque le cite sous le nom de ce Poëte. Ciceron l'a traduit ainsi. *Bene qui conjiciet, vatem hunc perhibeto optimum.* Cornelius Nepos a fait aussi allusion au sens de ce vers, lorsqu'il a dit au sujet des prédictions politiques que fait Ciceron dans plusieurs endroits de ces Lettres, *prudentiam quodammodo esse divinationem.*

Plutar. de defectu oracul. Lib. 2. *de Divin. Nepos. vita Attici.*

7. *Je n'ai rien compris &c.*] Manuce croit avec raison que c'est ici le commence-

ment d'une autre Lettre ; il n'y a qu'à lire avec attention ce qui precede pour ſe le perſuader. Mais ce qui decide, c'eſt que Ciceron, qui à la fin de la premiere partie, prie Atticus de l'excuſer de ce qu'il l'entretient ſi long-temps, luy dit à la fin de la ſeconde ; que ſa Lettre eſt courte parce qu'il a eſté obligé de ſe ſervir d'un Secretaire ; & ſi l'on joignoit ces deux parties enſemble, la Lettre ſeroit tres longue.

8. *Velia.*] Quartier de Rome auprés du Mont-Palatin.

6. *Plus obſcure que les nombres de Platon.*] Pithagore & Platon aprés luy, ont cherché dans les nombres des miſteres qui n'y étoient point. On conçoit bien que des raiſonnemens qui ne portent ſur rien, ne peuvent eſtre que trés obſcurs.

10. *Vous appellez ces Oppius* SUCCONES.] Les Manuſcrits varient fort ſur ce mot, & les conjectures des Critiques ſont toutes fort incertaines. La plus vraiſemblable, c'eſt celle de Boſius qui croit qu'Atticus avoit appellé ces Oppius *Succones* par alluſion à la ſignification Grecque de leur nom, comme s'il venoit de ὀπὸς *Succus*. Ces Oppius eſtoient des Banquiers.

11. *Lucius Ceſar*] Fils du Conſulaire dont nous avons parlé dans les Remarques ſur le premier Livre.

12. *Il eſt chargé de propoſitions ridicules.*] Ceſar demandoit que les Conſuls licentiaſſent les troupes qu'ils avoient levées, & que Pompée s'en allât dans ſon Gouvernement d'Eſpagne ; il offroit à cette condition de retirer ſes troupes d'Italie. Ciceron appelle ces pro-

Digitized by Google

positions ridicules, parce que quoiqu'elles paruſſent raiſonnables, l'execution en eſtoit impoſſible & trop hazardeuſe. Dés que Pompée auroit eſté éloigné, & l'Italie ſans défenſe, Ceſar dont la Province confinoit avec l'Italie, auroit pû y rentrer auſſitôt, & s'en rendre maître ſans aucune oppoſition.

13. *Venafre.*] Dans la Campanie, auprés du fleuve Vulturne.

14. *Ce que fait Domitius dans le pays des Marſes*] Au Nort de la Campanie. Domitius eſtoit dans Corfinium, où il fut peu de temps aprés aſſiegé par Ceſar.

15. *Thermus à Iguvium.*] Il avoit avec luy cinq Cohortes. Ceſar qui ſçavoit que les

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

AD. VI. Kal Febr. Capuam Calibus proficiſcens, cum leviter lippirem, has litteras dedi. L. Cæſar mandata Cæſaris detulit ad Pompeium A. D. VIII Kal. cum is eſſet cum Conſulibus Theani. Probata conditio eſt, ſed it, ut ille de iis oppidis, quæ extra ſuam provinciam occupa-

habitans de cette ville luy estoient affectionnez, fit marcher de ce côté là Curion avec trois Cohortes. Thermus apprehendant quelque trahison, sortit d'Iguvium ; mais ses troupes se debanderent dans le chemin, & Curion entra dans Iguvium qui estoit de l'Ombrie.

16. *P. Atius à Cingulum.*] Il n'estoit plus à Cingulum, mais à Auximum. Les Habitans luy ayant declaré qu'ils estoient resolus à ouvrir leurs portes à Cesar, il fut obligé de faire sortir sa garnison, & la plus grande partie passa dans l'armée de Cesar qu'ils rencontrerent en chemin. Cingulum & Auximum estoient l'une & l'autre du Picenum, dans la partie qui est à present de la marche d'Ancone.

LETTRE XIV.

JE pars aujourd'hui vingt-cinquiéme de Janvier de Calés pour Capoue ; mon mal des yeux est diminué. Lucius Cesar arriva à Teane le vingt-trois, & fit part à Pompée & aux Consuls des propositions de Cesar. On est convenu de les accepter, mais à condition qu'il commenceroit par retirer ses troupes de toutes les places qui ne sont pas de son Gouvernement ; qu'alors nous re-

visset, præsidia deduceret. Id si fecisset, responsum est ad urbem nos redituros esse, & rem per Senatum confecturos. Spero etiam in præsentia pacem nos habere. Nam & illum furoris, & hunc nostrum copiarum suppœnitet. Me Pompeius Capuam venire voluit, & adjuvare delectum: in quo parum prolixe respondent Campani Coloni.

Gladiatores Cæsaris, qui Capuæ sunt, de quibus ante ad te falsum ex Torquati litteris scripseram, sane commode Pompeius distribuit, binos singulis patribus familiarum. Seculorum in ludo IↃↃ *fuerunt: eruptionem facturi fuisse dicebantur. Sane multum in eo Reip. provisum est. De mulieribus nostris, in quibus est tua soror, quæso videas, ut satis honestum nobis sit, eas Romæ esse, cum ceteræ ulla dignitate discesserint; hoc scripsi ad eas, & ad te ipsum antea. velim eas cohortere ut exeant; præsertim cum ea prædia in ora maritima*

tournerions tous à Rome, & qu'on feroit paſſer l'affaire dans le Senat. Je ne deſeſpere plus de la paix; je crois que Ceſar eſt touché de quelque remords, & que Pompée ſe ſent trop foible. Ce dernier a ſouhaité que j'allaſſe à Capoue pour faire avancer les levées; cette Colonie ne fait pas paroître pour cela beaucoup d'empreſſement. 2

Quant à ces Gladiateurs que Ceſar avoit à Capoue, 3 ce que je vous en avois mandé, ſur une Lettre de Torquatus, s'eſt trouvé faux. Pompée les a ſeulement diſtribuez, deux à deux, chez les Bourgeois. C'eſt une fort ſage précaution, car il y en avoit cinq mille, 4 & l'on dit qu'ils auroient forcé l'endroit où ils eſtoient renfermez. Je vous prie de penſer un peu ſi nos femmes, parmi leſquelles eſt vôtre ſœur, peuvent demeurer à Rome avec bienſeance, maintenant que toutes celles qui ſont de quelque diſtinction en ſont ſorties. Je leur en ai déja écrit auſſi-bien qu'à vous. Determinez-les à partir; auſſi-bien nous avons ſur la côte où je

habeamus, cui ego præsum, ut in his pro re nata non incommode possint esse. Nam si quid offendimus, in genero nostro; quod quidem ego præstare non debeo. Sed id fit majus, quod mulieres nostræ præter ceteras Romæ remanserunt. Tu ipse cum Sexto scire velim quid cogites de exeundo, de totaque re quid existimes. Equidem ad pacem hortari non desino: quæ vel injusta utilior est, quam justissimum bellum. Sed hæc ut fors tulerit.

REMARQUES.

SUR LA XIV. LETTRE.

1. *Calés.*] Dans la Campanie auprés de Capoue, maintenant Calvi dans la terre de Labour.

2. *Cette Colonie ne fait pas paroître pour cela beaucoup d'empreſſement.*] C'eſt que Ceſar avoit fait établir une Colonie à Capoue pendant ſon Conſulat.

3. *Quant à ces Gladiateurs que Ceſar avoit à Capoue &c.*] Ceſar dans ſes Commentaires dit, que le Conſul Lentulus leur donna ſolemnelement la liberté. C'eſtoit appa-

commande des maiſons de campagne où elles ſeront aſſez en ſureté. Pour mon gendre, s'il a pris un mauvais parti, ce n'eſt pas à moi à en répondre; mais on auroit quelque raiſon de trouver étrange que nos femmes fuſſent les ſeules qui demeuraſſent à Rome. Mandez-moi ſi vous comptez d'en ſortir, vous & Peduceus, & en general ce que vous penſez des affaires preſentes. Pour moi je ne me laſſe point de porter nos gens à la paix; quelque deſavantageuſe qu'elle puiſſe être, elle vaudra toûjours mieux pour nous, que la guerre la plus juſte.

---

remment ce que Ciceron avoit d'abord mandé à Atticus. Mais on repreſenta au Conſul qu'il eſtoit odieux d'armer des Eſclaves, & que les Romains ne l'avoient pas voulu faire dans les plus grandes extremitez.

Lib. 1. Bell. Civ.

4. *Il y en avoit cinq mille.*] Dans le texte *ſecutorum in ludo* Ioo *fuerunt.* Et c'eſt une correction de Victorius; *Secutores*, c'eſtoit une eſpece de Gladiateurs, qui combatoient contre ceux qu'on appelloit *Retiarios*, parce qu'ils avoient un filet à la main. Aprés tout, je ne ſçai ſi l'ancienne leçon *ſcutorum M.* ne vaut pas mieux. Quelle apparence que

dans une ſeule Academie de Gladiateurs, il y en eut cinq mille de cette eſpece que nous venons de dire. Il eſt plus vraiſemblable que

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

UT ab urbe diſceſſi, nullum adhuc intermiſi diem, quin aliquid ad te litterarum darem; non quo haberem magnopere quid ſcriberem; ſed ut loquerer tecum abſens: quo mihi, cum coram id non licet, nihil eſt jucundius. Capuam cum veniſſem A. D. VI Kal. pridie, quam has litteras dedi, Conſules conveni, multoſque noſtri ordinis. Omnes cupiebant Cæſarem, abductis præſidiis ſtare conditionibus iis, quas tuliſſet. Uni Favonio leges ab illo nobis imponi non placebat: ſed is haud auditus in conſilio. Cato enim ipſe jam ſervire, quam pugnare malult. Sed tamen ait, in Senatu ſe adeſſe velle, cum de

Ciceron vouloit dire qu'il y avoit dans l'endroit où eſtoient renfermez ces Gladiateurs, dequoi armer mille hommes.

LETTRE. XV.

DEpuis que je ſuis parti de Rome, je n'ai laiſſé paſſer aucun jour ſans vous écrire ; ce n'eſt pas que j'aie rien de fort particulier à vous mander. Mais lorſque je ne puis avoir le plaiſir de m'entretenir avec vous de vive voix, je n'en ai point de plus grand que de le faire par Lettres. J'arrivai hier vingt-cinquiéme de Janvier à Capoue, où j'ai vû les Conſuls & un grand nombre de Senateurs. Ils ſouhaitent tous que Ceſar retire ſes troupes des places de l'Italie, & qu'il s'en tienne aux conditions qu'il a luy même propoſées. Favonius ſeul prétend qu'on ne doit point recevoir la loi de luy, mais on ne l'a pas ſeulement écoûté lorſqu'on a deliberé là-deſſus ; Caton même prefere la ſervitude à une Guerre Civile. Il a neanmoins declaré qu'il vouloit ſe trou-

conditionibus agatur, ſi Cæſar adductus ſit ut præſidia deducat. Ita, quod maxime opus eſt, in Siciliam ire non curat: quod metuo ne obſit, in Senatu eſſe vult. Poſtumus autem, de quo nominatim Senatus decrevit, ut ſtatim in Siciliam iret, Fuffanoque ſuccederet, negat ſe ſine Catone iturum: & ſuam in Senatu operam, auctoritatemque quam magni æſtimat. Ita res ad Fannium pervenit. Is cum imperio in Siciliam præmittitur.

In diſputationibus noſtris ſumma varietas eſt. Plerique negant, Cæſarem in conditione manſurum; poſtulataque hæc ab eo interpoſita eſſe, quo minus, quod opus eſſet ad bellum, à nobis pararetur. Ego autem eum puto facturum, ut præſidia deducat. Vicerit enim, ſi Conſul factus erit, & minore ſcelere vicerit, quam quo ingreſſus eſt. Sed accipienda plaga eſt. Sumus enim flagitioſe imparati cum à militibus, tum à pecunia: quam

ver au Senat lorſqu'on y traitera de ce que l'on doit accorder à Ceſar, en cas qu'il ſe determine à retirer ſes troupes. Ainſi il n'ira point en Sicile où ſa preſence ſeroit fort neceſſaire, au lieu que dans le Senat elle pourra nuire. Là-deſſus Poſtumus, [1] qu'on a nommé pour aller au plûtôt en Sicile prendre la place de Fuffanus, [2] a declaré qu'il n'iroit point ſans Caton. Il eſt perſuadé qu'un homme de ſon importance eſt maintenant fort neceſſaire dans le Senat; ainſi on a été obligé en attendant d'envoyer Fannius [3] commander en Sicile.

Nous raiſonnons ici fort diverſement. La pluſpart prétendent que Ceſar ne s'en tiendra pas aux conditions qu'il a propoſées, & qu'il ne cherche qu'à nous amuſer, & à empêcher que nous ne nous mettions en état de luy reſiſter. Pour moi je crois qu'il retirera ſes troupes; pourvû qu'on le faſſe Conſul, il aura ce qu'il prétendoit, & il ne luy en coûtera pas tant de crimes. Il faut abſolument que nous en paſſions par là, étant ſi honteuſement pris au depourvû. Nous n'avons point de troupes, nous manquons d'argent; &

quidem omnem, non modo privatam, quæ in urbe est, sed etiam publicam, quæ in ærario est, illi reliquimus. Pompeius ad legiones Attianas est profectus : Labienum secum habet. Ego tuas opiniones de his rebus exspecto. Formias me continuo recipere cogitabam.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. *Postumus.*] Ciceron se moque de ce Senateur qui faisoit l'homme d'importance, quoiqu'il soit si peu connu qu'on en trouve rien dans les Historiens. Ciceron témoigne encore ailleurs le peu d'estime qu'il en faisoit. *Epist.* 2. & 3. *Lib.* 9.

2. *Fuffanus.*] C'est un nom encore moins connu que celui dont nous venons de parler. Il y a dans quelques Manuscrits *Furfanus*, & l'on trouve en effet un Furfanus à qui est adressée la neuviéme Lettre du sixiéme Livre des Familieres.

3. *Fannius.*] Il estoit d'une maison Plebeienne Consulaire ; c'est tout ce qu'on en sçait.

4. *Les troupes d'Attius.*] Celles qu'il avoit

en abandonnant Rome, nous avons livré à nôtre ennemi non seulement celui des Particuliers, mais tout le tresor public. Pompée est allé joindre les troupes d'Attius ; & il a avec luy Labienus. Je suis fort curieux d'apprendre ce que vous pensez de tout ceci. Je m'en vais partir pour Formies.

---

avoit fait lever dans le Picenum. D'autres lisent *Appianas*, & l'entendent des deux Legions qu'on avoit ôtées à Cesar, & qu'Appius avoit amenées des Gaules. Peutestre qu'elles estoient commandées par Attius.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

OMnes arbitror mihi tuas litteras redditas esse, sed primas præpostere, reliquas ordine, quo sunt missæ per Terentiam. De mandatis Cæsaris, adventuque Labieni, & responsis Consulum ac Pompei, scripsi ad te litteris iis, quas A. D. V Kal. Capua dedi: pluraque præterea in eandem epistolam conjeci. Nunc has exspectationes habemus duas; unam, quid Cæsar acturus sit, cum acceperit ea, quæ referenda ad illum data sunt L. Cæsari; alteram, quid Pompeius agat: qui quidem ad me scribit, paucis diebus se firmum exercitum habiturum, spemque affert, si in Picenum agrum ipse venerit, nos Romam redituros esse. Labienum secum habet, non dubitantem de imbecillita-

LETTRE XVI.

JE crois avoir reçû toutes vos Lettres ſelon l'ordre de leur datte, & à meſure que Terentia me les a envoyées, hors la premiere. Dans la mienne dattée de Capoue du vingt-ſixiéme de ce mois, je vous ai parlé de l'arrivée de Labienus, des propoſitions de Ceſar, de la réponſe que Pompée & les Conſuls y ont faite, & de pluſieurs autres affaires. Il y en a deux à preſent qui nous tiennent dans une grande attente; la premiere, c'eſt le parti que prendra Ceſar ſur la réponſe dont Lucius Ceſar eſt chargé; & la ſeconde, ce que fera Pompée pour arreſter ſes progrés. Il me mande que dans peu de jours il aura un corps d'armée conſiderable, & que s'il entre dans le Picenum, nous pourrons retourner à Rome. [1] Il a avec lui Labienus dont l'arrivée l'a fort encouragé, & qui aſſure que l'armée de Ceſar eſt tres-foible. [2]

te Cæsaris copiarum : cujus adventu Cnæus noster multo animi plus habet.

Nos à Consulibus Capuam venire jussi sumus ad Nonas Feb. Capua profectus sum Formias A. D. III Kal. eo die cum Calibus tuas litteras hora fere nona accepissem, has statim dedi. De Terentia & Tullia tibi assentior ; ad quas scripseram, ad te ut referrent : si nondum profectæ sunt, nihil est quo se moveant ; quoad perspiciamus, quo loci sit res.

REMARQUES SUR LA XVI. LETTRE.

1. *Que s'il entre dans le Picenum, nous pourrons retourner à Rome.*] Le Picenum couvroit Rome par rapport à Cesar, qui marchoit entre le Mont Apennin & la Mer Adriatique.

2. *Que l'armée de Cesar est tres foible.*] Il n'avoit en effet d'abord qu'une Legion, mais il luy en vint deux autres peu de temps aprés; & d'ailleurs ses troupes grossissoient tous les jours par la desertion de celles de Pompée.

Digitized by Google

Nous avons ordre des Conſuls de nous trouver le cinquiéme de Février à Capoue ; j'en ſuis parti pour Formies le vingt-neuviéme de Janvier ; le même jour, j'ai reçû vôtre Lettre à Calés, ſur les trois heures aprés midi, & j'y ai fait réponſe ſur le champ. A l'égard de ma femme & de ma fille, je ſuis de vôtre ſentiment, & je leur avois mandé de le ſuivre. Si elles ne ſont point parties, elles feront bien de demeurer à Rome, juſqu'à ce que nous ayons vû comment les affaires tourneront.

Digitized by Google

EPISTOLA XVII.

Cicero Attico Sal.

Tuæ litteræ mihi gratæ jucundæque sunt. De pueris in Græciam transportandis tum cogitabam, cum fuga ex Italia quæri videbatur. Nos enim Hispaniam peteremus. Illis hoc æque commodum non erat. Tu ipse cum Sexto etiam nunc mihi videris Romæ recte esse posse. Etenim minime amici Pompeio nostro esse debetis. Nemo enim umquam tantum de urbanis præsidiis detraxit. Videsne me etiam jocari? Scire jam te oportet, L. Cæsar quæ responsa referat à Pompeio, quas ab eodem ad Cæsarem ferat litteras. Scriptæ enim & datæ ita sunt, ut proponerentur in publico: in quo accusavi mecum ipse Pompeium, qui, cum scriptor luculentus esset, tantas res, atque eas, quæ in

Digitized by Google

LETTRE XVII.

J'Ai lû vôtre Lettre avec beaucoup de plaiſir. Je penſois à envoyer nos jeunes gens en Grece, lorſqu'il ſembloit que Pompée vouloit abandonner l'Italie. Je comptois, en ce cas, que nous irions en Eſpagne, & cela ne leur convenoit pas comme à nous. Mais maintenant vous pouvez même, vous & Peduceus, demeurer à Rome ſans qu'on le trouve mauvais; auſſi-bien vous n'avez pas lieu d'être contens de Pompée, car jamais perſonne n'a laiſſé Rome ſi dégarnie. [1] Vous voyez que le chagrin ne m'empêche pas de plaiſanter. Sans doute que vous ſçaurez maintenant quelle réponſe Pompée a faite aux propoſitions de Ceſar, & que vous aurez vû la Lettre qu'il luy a écrite, car on a eû deſſein de la rendre publique. Mais je ne conçois pas pourquoi Pompée, qui écrit tres-bien, s'eſt ſervi de Seſtius pour dreſſer une piece ſi importante, & qui

omnium manus venturæ essent, Sestio nostro scribendas dederit. Itaque nihil unquam legi scriptum ὀπισθόγραφον. [a] *Perspici tamen ex litteris Pompeii potest, nihil Cæsari negari, omniaque & cumulate quæ postulet dari, quæ ille amentissimus fuerit, nisi acceperit, præsertim cum impudentissime postulaverit. Quis enim tu es, qui dicas, si in Hispaniam profectus erit, si præsidia dimiserit? tamen conceditur; minus honeste nunc quidem, violata jam ab illo Rep. illatoque bello, quam si olim de ratione habenda impetrasset: & tamen vereor ut his ipsis contentus sit. Nam cum ista mandata dedisset L. Cæsari, debuit esse paullo quietior, dum responsa referrentur. Dicitur autem nunc esse acerrimus.*

a Magis Sestiane.

Trebatius quidem scribit, se ab illo XI *Kal. Febr. rogatum esse, ut scriberet ad me, ut essem ad urbem.*

devoit être exposée aux yeux de tout le monde ; aussi est-ce du vrai stile à la Sestius. [2] Au reste, il paroît par cette Lettre de Pompée, qu'on ne refuse rien à Cesar de tout ce qu'il demande. Il seroit insensé s'il n'acceptoit pas les conditions qu'on luy offre, aprés qu'on a accepté celles qu'il a eu le front de proposer. Car enfin qui estes-vous pour dire, je prétens que Pompée s'en aille en Espagne, & qu'il retire ses troupes des places de l'Italie ? Cependant il l'obtient, & par-là on commet beaucoup plus la Majesté de l'Empire, en traitant avec un Rebelle qui a les armes à la main, que si on luy avoit d'abord permis de demander le Consulat sans venir à Rome. J'apprehende neanmoins qu'il ne se contente pas de ce qu'on luy accorde ; car il semble qu'il auroit dû se rallentir un peu depuis qu'il a fait faire des propositions par Lucius Cesar, & j'apprens que sans attendre la réponse, il pousse sa pointe plus vivement que jamais.

Trebatius me mande qu'il l'a chargé, le vingt-deuxiéme de Janvier, de m'écrire pour me prier de retourner à Rome, que je luy ferois un sensible

Nihil ei me gratius facere posse, Hæc verbis plurimis. Intellexi ex dierum ratione, ut primum de discessu nostro Cæsar audisset, laborare eum cœpisse, ne omnes abessemus. Itaque non dubito quin ad Pisonem, quin ad Servium scripserit. Illud admiror non ipsum ad me scripsisse, non per Dolabellam, non per Cælium egisse. Quamquam non aspernor Trebatii litteras, à quo me unice diligi scio. Rescripsi ad Trebatium, (nam ad ipsum Cæsarem, qui mihi nihil scripsisset, nolui) quam illud hoc tempore esset difficile: me tamen in prædiis meis esse, neque delectum ullum, neque negotium suscepisse.

In quo quidem manebo, dum spes erit. Sin bellum geretur; non deero officio, nec dignitati meæ, pueros ὑπεξάγω [a] *in Græciam. Totam enim*

a Cum exportavero.

plaiſir ; c'eſt la ſubſtance de ſa Lettre qui eſt fort longue. J'ai compris, en ſupputant les jours, que du moment que Ceſar a ſçû que nous avions quitté Rome, il a penſé à y faire revenir quelques Conſulaires ; ainſi je ne doute point qu'il n'ait écrit pour cela à Piſon & Servius. 3 Ce qui me ſurprend, c'eſt qu'il ne m'ait pas écrit luy même, ou du moins qu'il ne m'ait pas fait écrire par Dolabella ou par Cælius ; quoique d'ailleurs je ne trouve point mauvais qu'il ſe ſoit ſervi de Trebatius 4 qui a pour moi un veritable attachement. J'ai cru neanmoins que je ne devois point écrire à Ceſar, puiſqu'il ne m'avoit point écrit ; & j'ai marqué à Trebatius les raiſons qui ne me permettent pas à preſent de retourner à Rome ; mais que je me tenois dans mes maiſons de campagne, & que je ne me mêlois ni des nouvelles levées, ni d'aucune autre affaire.

Je garderai ce menagement tant qu'il y aura quelque eſperance de paix ; mais ſi elle ne ſe fait point, je ne conſulterai plus que mon devoir & mon honneur. Je commencerai par envoyer nos jeunes gens en Grece, car je prevois

Italiam flagraturam bello intelligo. Tantum mali excitatum partim ex improbis, partim ex invidis civibus. Sed hæc paucis diebus ex illius ad nostra responsa responsis intelligentur quorsum evasura sint. Tum ad te scribam plura, si erit bellum: sin autem etiam induciæ, te ipsum, ut spero, videbo.

Ego IIII *Non. Febr. quo die has litteras dedi in Formiano, quo Capua redieram, mulieres exspectabam: quibus quidem scripseram tuis Litteris admonitus ut Romæ manerent. Sed audio majorem quendam in urbe timorem esse. Capuæ Non. Febr. esse volebam, quia Consules jusserant. Quidquid huc erit à Pompeio allatum, statim ad te scribam: tuasque de istis rebus litteras exspectabo.*

que la guerre va s'allumer dans toute l'Italie. Cette tempête, toute furieuſe qu'elle eſt, a été excitée par un petit nombre de Citoyens ou mechans ou envieux. Mais dans peu nous pourrons juger par la maniere dont Ceſar recevra la réponſe de Pompée, à quoi tout ceci aboutira. Je vous écrirai alors plus en detail, ſi la paix ne ſe fait point; mais ſi nous avons ſeulement une treve, je compte d'avoir le plaiſir de vous voir.

Je ſuis revenu de Capouë à Formies d'où je vous écris cette Lettre, & où j'attens nos femmes aujourd'hui deuxiéme de Fevrier. Sur ce que vous m'aviez marqué dans une de vos Lettres, je leur avois d'abord écrit qu'elles pouvoient demeurer à Rome; mais j'aprens que l'alarme y eſt plus grande que jamais. Je retournerai le cinq à Capoue ſuivant l'ordre des Conſuls. Si l'on y a des nouvelles de Pompée, je vous en ferai part auſſitôt. Mandez moi toutes celles de Rome.

Digitized by Google

REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. *Aussi bien vous n'avez pas lieu d'estre contents de Pompée, car jamais personne n'a laissé Rome si degarnie.*] Ciceron veut faire entendre qu'Atticus ne pensoit en bon Epicurien, qu'à vivre tranquilement; & que pouvû qu'il pût joüir en repos de son bien, il se mettoit fort peu en peine de tout le reste; qu'enfin il estoit de ces gens dont Ciceron

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

IV. *Non. Febr. mulieres nostræ Formias venerunt, tuaque erga se officia plena tui suavissimi studii attulerunt: has ego, quoad sciremus utrum turpi pace nobis, an misero bello esset utendum, in Formiano esse volui, & una Ciceones. Ipse cum fratre Ca-*

dit dans une autre Lettre, *nihil prorſus aliud curant niſi agros, niſi villulas, niſi nummulos ſuos.* Epiſt. 13. Lib. 8.

2. *Auſſi eſt-ce du vrai ſtile à la Seſtius.*] Ciceron n'eſtimoit pas plus le ſtile de Seſtius dans le ſerieux que dans le plaiſant; il parle ailleurs avec beaucoup de mépris de ſes bons mots. *Epiſt. 2. Lib. 7. Fam.*

3. *Je ne doute point qu'il n'ait écrit à Piſon & à Servius.*] Ils avoient tous deux été Conſu's. On a déja vû plus haut que Piſon eſtoit beaupere de Ceſar. Pour Servius Sulpitius il avoit pluſieurs fois pris ſon parti dans le Senat lorſqu'on avoit parlé de luy donner un ſucceſſeur, cependant il ſuivit Pompée en Grece.

4. *Trebatius.*] Il eſtoit ancien ami & créature de Ciceron, comme on peut voir dans les Lettres du ſeptiéme Livre des Familieres.

LETTRE XVIII.

NOs femmes arriverent hier à Formies; & nous parlerent auſſitôt de tous les bons offices que vous leur avez rendus, avec ces manieres obligeantes qui vous ſont ordinaires. Nous les laiſſerons ici avec nos jeunes gens, juſqu'à ce que nous ſçachions ſi nous ferons une paix honteuſe, ou ſi nous

puam ad Consules (Nonis enim adesse jussi sumus) III Non. profectus sum , cum has litteras dedi. Responsa Pompeii grata populo , & probata concioni esse dicuntur. Ita putaram : quæ quidem ille si repudiarit , jacebit : si acceperit ? utrum igitur , inquies , mavis ? responderem , si quemadmodum parati essemus scirem.

Cassium erat hic auditum expulsum Ancone , eamque urbem à nobis teneri. Si bellum futurum est , negotium utile. Cæsarem quidem , L. Cæsare cum mandatis de pace misso , tamen aiunt acerrime , loca occupare , vinciri præsidiis. O perditum latronem ! ò vix ullo otio compensandam hanc Reip. turpitudinem ! Sed stomachari desinamus , tempori pareamus , cum Pompeio in Hispaniam eamus. Hæc opto in malis ; quoniam illius alterum consulatum à

nous engagerons dans une guerre funeſte. Nous partons mon frere & moi aujourd'hui troiſiéme de Février pour aller trouver les Conſuls à Capoue, où nous avons ordre d'être le cinq. On dit que lorſqu'on a lû au peuple la réponſe qu'a fait Pompée aux propoſitions de Ceſar, l'Aſſemblée en a paru contente. Je l'avois bien cru : Si Ceſar n'accepte pas les offres qu'on luy fait, il perdra l'affection du peuple ; [1] s'il les accepte..... lequel vaut le mieux ? me direz-vous ; je ne puis pas vous répondre que je ne ſçache quelles forces nous avons à luy oppoſer.

On dit ici que nous ſommes maîtres d'Ancône, [2] d'où nous avons chaſſé Caſſius ; c'eſt une fort bonne affaire ſi la paix ne ſe fait point. On aſſure d'un autre côté, que depuis que Ceſar a propoſé un accommodement, il continue de lever des troupes avec plus de diligence que jamais, qu'il ſe ſaiſit des poſtes avantageux & y met des garniſons. Quel ſcelerat, quel brigand, quelle indignité pour la Republique que la paix que nous allons faire ! Mais laiſſons-là ces mouvemens d'indignation ; il faut ceder au temps & nous

Rep. ne data quidem occasione repulimus. Sed hæc hactenus.

De Dionysio fugit me ad te antea scribere : sed ita constitui ; exspectare responsa Cæsaris ; ut, si ad urbem rediremus, ibi nos exspectaret ; sin tardius id fieret, tum eum arcesseremus. Omnino quid ille facere debuerit in nostra illa fuga, quid docto homine & amico dignum fuerit, cum præsertim rogatus esset. Sed hæc non nimis exquiro à Græcis. Tu tamen videbis, si erit, quod nolim arcessendus ; ne molesti simus invito.

Quintus frater laborat, ut tibi quod debet ab Egnatio solvat : nec Egnatio voluntas deest : nec parum locuples est ; sed cum tale tempus sit, ut Q. Titinius (multum enim est nobiscum)

en aller en Eſpagne avec Pompée ; c'eſt tout ce que nous pouvons eſperer de mieux. Il faut ſe reſoudre à voir ce ſecond Conſulat, puiſque nous n'avons pas voulu en garentir la Republique lorſqu'on le pouvoit.

J'avois oublié, dans mes autres Lettres, de vous parler de Dioniſius. J'ai maintenant reſolu d'attendre la réponſe que fera Ceſar ; ſi nous retournons à Rome, il ſeroit inutile de le faire venir ici ; ſi cette affaire traine quelque temps, je pourrai alors le mander. Devroit-il nous abandonner dans nôtre fuite, aprés que je l'avois prié de ne nous point quitter ? Cela eſt-il d'un bon ami, & d'un homme de ſa profeſſion ? Mais il n'en faut pas tant demander aux Grecs. Au reſte, en cas qu'il faille le faire venir ici, ce que je ne ſouhaite point, voyez je vous prie s'il y eſt diſpoſé, car je ne pretens point le contraindre.

Mon frere travaille à tirer de l'argent d'Egnatius, pour vous payer. Egnatius ne manque pas de bonne volonté, & il eſt même fort riche ; mais l'argent eſt ſi rare que Titinius qui me voit tres-ſouvent, m'a dit qu'il n'en pouvoit pas

Digitized by Google

viaticum se neget habere ; idemque debitoribus suis denuntiarit, ut eodem fœnore uterentur ; atque hoc idem etiam L. Ligus fecisse dicatur, nec hoc tempore aut domi nummos Quintus habeat, aut exigere ab Egnatio, aut versuram usquam facere possit ; miratur te non habuisse rationem hujus publicæ difficultatis. Ego autem : etsi illud ψευδησιόδειον [a] *(ita enim putatur) observo,* μηδὲ δίκην, [b] *præsertim in te, à quo nihil umquam vidi temere fieri ; tamen illius querela movebar. Hoc quidquid est te scire volui.*

a Quod falso Hesiodo adscribitur.

b Neque causam *supp.* judicaveris priusquam quid uterque dixerit audieris.

REMARQUES SUR LA XVIII. LETTRE.

1. *IL perdra l'affection du peuple.*] Dans le texte *jacebit*. Ciceron s'est servi plusieurs fois de ce mot dans le même sens, & sans sortir de ces Lettres *jacere Cæsarem putans offensione populari*. Epist. 7. Lib. 10.

Digitized by Google

même trouver pour ſon voyage, & qu'il s'étoit contenté de ſignifier à ſes debiteurs que l'interêt courero t ſur le même pié ; on dit que L. Ligus en a uſé de même. Mon frere n'ayant donc point d'argent comptant, n'en pouvant tirer d'Egnatius, & n'en trouvant nulle part à emprunter, il eſt ſurpris que vous n'ayez point d'égard à cette diſette generale. 4 Pour moi, quoique je ſuive exactement cette maxime qu'on attribue communement à Heſiode, quoique les Critiques ne la croyent pas de luy, *il ne faut point juger qu'on n'ait entendu les deux parties*, ſur tout lorſqu'il s'agit d'une perſonne auſſi raiſonable que vous, je n'ai pas laiſſé d'être touché des plaintes de mon frere. Enfin, j'ai cru devoir vous en dire un mot.

---

2. *Que nous ſommes maîtres d'Ancone.*] C'eſtoit une fauſſe nouvelle.

3. *Devoit-il nous abandonner &c. ?*] Le ſens eſt ici ſuſpendu dans le texte, & il faut ſous-entendre à la fin de la phraſe *vides*, ou quelque choſe de ſemblable, que Ciceron n'ajoûte point parce qu'il eſt comme arreſté par cette reflexion, *mais il n'en faut pas tant demander aux Grecs.*

Digitized by Google

4. *Que vous n'ayez pas eû d'égard à cette diſette generale.*] Quintus Ciceron avoit d'autant plus lieu de ſe plaindre de ſon beaufrere, que ce qu'il luy devoit n'alloit pas à deux mille francs, comme on le verra dans l'onziéme Lettre du dixiéme Livre. Cecy confirme ce que dit le Panegyriſte * d'Atticus, qu'il ſe faiſoit payer exactement de peur, dit-il, que ſon indulgence ne derangeat les affai-

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Nihil habeo, quod ad te ſcribam. Quin etiam epiſtolam, quam eram elucubratus, ad te non dedi. Erat enim plena ſpei bonæ; quod & concionis voluntatem audieram, & illum conditionibus uſurum putabam, præſertim ſuis. Ecce tibi II *Non. Febr. mane accepi litteras tuas, Philotimi, Furnii, Curionis ad Furnium, quibus irridet L. Cæſaris legationem. Plane oppreſſi videmur: nec quid conſilii capiam ſcio: nec mehercule de me laboro; de pueris quid agam non ha-*

res de ſes debiteurs : *Neque indulgendo inveteraſcere eorum as alienum patiebatur.* Voilà une loüange fort equivoque ; je crois que ſes debiteurs ne luy ſçavoient pas trop bon gré de cette attention. Du moins Ciceron ne paroiſſoit pas l'approuver, & il s'en explique plus clairement dans la Lettre que nous venons de citer. *Soleo mirari de neſcio queis H-SXX cum audio ex illo ſe urgeri.*

* *Cornel. Nep. vita Att.*

LETTRE XIX.

JE n'ai rien à vous mander ; & j'ai même dechiré une Lettre que je vous écrivois, parce qu'elle rouloit ſur les bonnes eſperances que j'avois conçûës. Je m'imaginois que Ceſar auroit égard à ce que le peuple a paru ſouhaiter, & qu'il ſe tiendroit à des conditions qu'il a luy même propoſées. Mais le quatriéme de Février au matin, j'ai reçû en même temps vôtre Lettre, celle de Philotime & celle de Furnius, avec la copie d'une Lettre de Curion à ce dernier, dans laquelle il ſe moque fort de l'Ambaſſade de Lucius Ceſar. Nous n'avons plus de reſſource, & je ne ſçai

Digitized by Google

beo. Capuam tamen non proficiscebar hæc scribens, quo facilius de Pompeii rebus cognoscerem.

EPISTOLA. XX.

CICERO ATTICO SAL.

BReviloquentem jam me tempus ipsum facit. Pacem enim desperavi : bellum nostri nullum administrant. Cave enim putes quidquam esse minoris his Consulibus : quorum ego spe audiendi, & cognoscendi nostri apparatus, maximo imbri Capuam veni pridie, ut eram jussus. Illi autem nondum venerant, sed erant venturi inanes, imparati. Cnæus autem Luceriæ dicebatur esse, & adire cohortes legionum Attianarum, non firmissimarum. At illum ruere nuntiant, & jam jamque adesse, non ut manum conserat, (quicum enim ?) sed

à quoi me determiner. Ce n'eſt point par rapport à moi que je ſuis ſi en peine, c'eſt par rapport à mon fils & à nôtre neveu. Je vais néanmoins partir pour Capouë, où j'aurai plus aiſement des nouvelles de Pompée.

LETTRE XX.

J'ai de jour en jour moins de matiere pour vous écrire. Nous n'avons plus aucune eſperance de paix, & nos gens n'ont rien de prêt pour la guerre. Vous pouvez compter qu'il n'y a rien de plus mince que nos deux Conſuls. Dans l'envie de ſçavoir d'eux en quel état ſont nos affaires, je ſuis revenu le quatre par une fort grande pluïe à Capouë où ils m'ont mandé. Ils ne ſont pas arrivez; & ils viendront, je vous en répons, ſans avoir pris aucune meſure. On dit que Pompée eſt allé à Lucerie joindre quelques cohortes des Legions d'Attius dont il eſt bon de s'aſſurer. [2] On mande de l'autre côté, que Ceſar marche en diligence, & qu'il aura bientôt pénétré juſqu'ici. Ce n'eſt pas pour

ſed ut fugam intercludat. Ego autem in Italia η συναποθανειν : [a] *nec te di conſulo. Sin extra, quid ago? ad manendum hiems, lictores, improvidi & negligentes duces; ad fugam hortatur amicitia Cnæi, cauſſa bonorum, turpitudo conjungendi cum tyranno: qui quidem incertum eſt Phalarimne, an Piſiſtratum ſit imitaturus. Hæc velim explices, & me juves conſilio. Etſi te ipſum iſtic jam calere puto. Sed tamen quantum poteris. Ego ſi quid hic hodie novi cognoro ſcies. Jam enim aderunt Conſules ad ſuas Nonas. Tuas quotidie litteras exſpectabo. Ad has autem cum poteris reſcribes. Mulieres & Cicerones in Formiano reliqui.*

a Vel ſimul mori.

en venir aux mains, avec qui combatroit-il ? Mais c'eſt pour empêcher que nous ne luy échapions. Je ſuis reſolu, s'il le faut, à perir avec Pompée pourvû qu'il demeure en Italie, & je ne vous conſulte point là-deſſus ; mais s'il en ſort, que dois-je faire ? La rigueur de la ſaiſon, l'embarras de mes Licteurs, la negligence & toutes les fautes de nos Chefs, ſont autant de raiſons pour demeurer. D'autre part je ſuis porté à ſuivre Pompée, & par l'amitié que j'ai pour luy, & par la bonté de ſa cauſe, & enfin pour m'épargner la honte de me joindre à un tiran, qui juſqu'à preſent laiſſe douter s'il ſera un Piſiſtrate, ou un Phalaris. [2] Je vous prie de m'aider de vos conſeils, quoique apparemment vous ne ſoyez gueres moins embaraſſé que moi, mais vous me direz toûjours ce qui vous viendra dans l'eſprit. Si j'apprens icy aujourd'hui quelque choſe de nouveau, je vous le manderai ; car les Conſuls arriveront ſans doute pour l'aſſemblée du cinq. J'attens tous les jours de vos Lettres ; vous ferez réponſe à celle-ci quand vous le pourrez. J'ai laiſſé à Formies nos femmes & nos jeunes gens.

REMARQUES
SUR LA XX. LETTRE.

1. *Quelques Cohortes des Legions d'Attius dont il eſt bon de s'aſſurer.*] *Voy. Rem. 4. ſur la 15. Lettre, & Rem. 4. ſur la treiziéme.*

EPISTOLA XXI.
CICERO ATTICO SAL.

De malis noſtris tu prius audis quam ego. Iſtinc enim emanant. Boni autem hinc quod exſpectes nihil eſt. Veni Capuam ad Nonas Febr. ita ut jusſerant Conſules. Eo die Lentulus venit ſero : alter Conſul omnino non venerat VII *Idus. Eo enim die ego Capua diſceſſi, & manſi Calibus. In e has litteras poſtridie ante lucem d di. Hæc Capuæ dum fui cognovi, nihil in Conſulibus, nullum*

a. *S'il ſera un Piſiſtrate ou un Phalaris.*] Tout le monde ſçait que Piſiſtrate changea à Athenes la forme du Gouvernement, mais il regna avec beaucoup d'équité & de douceur. Phalaris au contraire, qui avoit fait la même choſe à Agrigente ville de Sicile, a paſſé pour le plus cruel des Tirans.

LETTRE XXI.

VOus ſçavez plûtôt que nous les mauvaiſes nouvelles, car vous étes plus prêt de leur ſource. a Il n'en faut attendre aucune bonne de ce côté-cy. Je ſuis venu à Capoue pour le cinquiéme de Février, comme j'en avois ordre des Conſuls. Lentulus y arriva le ſoir, mais ſon Collegue n'y étoit pas encore le ſept que j'en ſuis parti. J'ai couché à Calés, où j'écris cette Lettre le huit avant le jour. Pendant que j'ai été à Capoue, j'ai reconnu de plus en plus qu'il ne faloit rien attendre de nos Con-

usquam delectum. Nec enim conquisitores φαινοπροσωπεῖν [a] *audent ; cum ille adsit contra ; cum noster dux nusquam sit , nihil agat : nec nomina dant. Deficit enim non voluntas , sed spes.*

a Vultum ostendere.

Cnæus autem noster (ô rem miseram & incredibilem) ut totus jacet ! non animus est , non consilium , non copiæ , non diligentia. Mittam illa , fugam de urbe turpissimam , timidissimas in oppidis conciones , ignorationem non solum adversarii , sed etiam suarum copiarum , hoc cujusmodi est ? VII Id. Febr. Capuam C. Cassius Trib. pl. venit , attulit mandata ad Consules , ut Romam venirent , pecuniam de sanctiore ærario auferrent , statim exirent urbe relicta. Redeant ; quo præsidio ? deinde exeant ; quis sinat ? Consul ei rescripsit , ut prius ipse in Picenum. At illud totum erat amissum : sciebat nemo , præter me ex litteris Dolabellæ.

ſuls. Les levées ne ſe font point ; ceux qui en ſont chargez n'oſent agir ouvertement, voyant que Ceſar eſt prêt à tomber ſur nous, & que Pompée n'oſe paroître ni faire aucun mouvement. D'ailleurs perſonne ne s'emôle ; ce n'eſt pas qu'on manque de bonne volonté, mais c'eſt qu'on voit que nos affaires ſont deſeſperées.

Pour ce qui eſt de Pompée (quelle honte, qui l'eut jamais cru) ce n'eſt plus le même homme ; il n'a ni courage, ni reſolution, ni prévoyance, ni activité. Mais, ſans parler de toutes les fautes qu'il a déja faites, de cette fuite ſi honteuſe, de ces harangues où il a fait paroître tant de foibleſſe, de l'ignorance inexcuſable où il a été, non ſeulement des forces de ſon ennemi, mais des ſiennes propres, voici quelque choſe qui ne ſe conçoit pas mieux. Le ſeptiéme de Février, C. Caſſius vint de ſa part à Capoue dire aux Conſuls qu'ils retournaſſent à Rome, qu'ils priſſent tout l'argent du Treſor ſacré, [2] & qu'ils revinſſent auſſi-tôt. Qu'ils retournent à Rome ! [3] & avec quelle eſcorte ? Qu'ils en ſortent ; les laiſſeroit-on ſortir ? Le Conſul Lentulus a mandé

Mihi dubium non erat, quin ille jam jamque foret in Apulia. Cnæus noſter in navi. Ego quid agam, σκέμμα [a] *magnum; neque mehercule mihi quidem ullum, niſi omnia eſſent acta turpiſſime; neque ego ullius conſilii particeps. Sed tamen; quod me deceat. Ipſe me Cæſar ad pacem hortatur. Sed antiquiores litteræ, quam ruere cœpit. Dolabella, Cælius, me illi valde ſatisfacere. Mira me ἀπορία* [b] *torquet. Juva me conſilio, ſi, potes: & tamen iſta, quantum potes, provide. Nihil habeo, tanta rerum perturbatione, quod ſcribam. Tuas litteras exſpecto.*

a Quæſtio.

b Dubitatio.

à Pompée qu'il commencât par entrer dans le Picenum, mais nos ennemis s'en ſont déja emparez ; perſonne ne le ſçait encore ici, & c'eſt Dolabella qui me le mande.

Je ne doute point que nous ne voyions bientôt Ceſar dans la Poüille, & Pompée reduit à paſſer la Mer. Que ferai-je alors ? quel parti prendre ? Je n'heſiterois pas ſi nos gens n'avoient fait tant de fautes honteuſes, & cela pour n'avoir pas voulu profiter de mes avis ; cependant je n'oublierai point ce que l'honneur demande de moi. Ceſar m'exhorte à menager un accommodement, mais ſa Lettre étoit écrite avant qu'il eut fait tant de progrés. Dolabella & Celius me marquent qu'il eſt fort content de moi. Je ſuis dans un étrange embarras ; tachez de m'en tirer ſi vous le pouvez, & reglez toûjours en attendant mes affaires de Rome. Dans l'agitation où je ſuis, c'eſt tout ce que je puis vous écrire. J'attens de vos nouvelles.

REMARQUES

SUR LA XXI. LETTRE.

1. *VOus étes plus prés de leur source.*] C'eſt-à-dire de l'endroit où étoit Ceſar.

2. *Qu'ils prißent tout l'argent du Treſor ſacré.*] Il y avoit dans le Temple de Saturne trois Treſors. L'ordinaire où l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la Republique.

EPISTOLA XXII

CICERO ATTICO SAL.

PEdem in Italia video nullum eſſe, qui non in iſtius poteſtate ſit. De Pompeio ſcio nihil, eumque, niſi in navim ſe contulerit, exceptum iri puto. O celeritatem incredibilem! hujus autem noſtri. Sed non poſſum ſine dolore accuſare eum, de quo angor & crucior. Tu eædem non ſine cauſſa ii-

Un ſecond qui provenoit du vingtiéme qu'on prenoit ſur le bien des Affranchis & ſur les legs, & qu'on appelloit par cette raiſon *aurum viceſimarum*. Dans le troiſiéme eſtoit l'or que l'on avoit amaſſé depuis l'irruption des Gaulois, & que l'on conſervoit pour des extremitez pareilles. Ces deux derniers Treſors s'appelloient l'un & l'autre *Sanctius ærarium*.

V. Manut. ad Epiſt. 15. h. Lib.

3. *Qu'ils retournent à Rome.* Lentulus y alla; mais, comme il ouvroit le Treſor, il ſe repandit un bruit que Ceſar étoit aux portes de Rome, ce qui luy fit auſſitôt prendre la fuite.

Lib. 1. de Bel. civ.

LETTRE XXII.

JL ne reſte pas un pouce de terre dans l'Italie dont Ceſar ne ſoit le maître. Je n'ai point de nouvelles de Pompée; & j'apprehende, s'il ne s'embarque au plûtôt, que Ceſar ne luy coupe le chemin. Quelle rapidité! Dans nôtre chef au contraire.... mais je ne puis ſans douleur rappeller les fautes d'un ami dont le peril m'alarme & m'intereſſe ſi fort. Ce n'eſt pas ſans fondement que vous

mes : non quo minus quidquam Cæsari expediat ad diuturnitatem victoriæ & dominationis : sed video, quorum arbitrio sit acturus. Recte sit.

Censeo cedendum de oppidis his. Egeo consilii. Quod optimum factu videbitur facies. Cum Philotimo loquere : atque adeo Terentiam habebis Idibus. Ego quid agam? qua aut terra, aut mari persequar eum, qui ubi sit nescio? etsi terra quidem qui possum? mari quo? tradam igitur isti me? fac posse tuto. Multi enim hortantur. Num etiam honeste? nullo modo. Quid? a te petam consilium, ut soleo. Explicari res non potest. Sed tamen, si quid in mentem venit, velim scribas, & ipse quid sis acturus.

apprehendez une proſcription, quoique d'ailleurs rien ne ſoit moins propre à affermir la domination de Ceſar, & à luy aſſurer le fruit de ſa victoire; mais on peut juger de ce qu'il fera, par le caractere de ceux qu'il conſulte; je ſouhaite que nous nous trompions.

Je crois qu'il ne faut point laiſſer ma famille dans les villes de ce voiſinage. Pour mes autres affaires, je ne ſuis point en état de les regler, & je m'en remets entierement à vous. Vous pouvez parler à Philotime & à ma femme, qui ſera à Rome le treize. Mais moi, que dois-je faire? Dans quelle contrée, ſur quel Mer aller chercher un homme dont je n'ai aucune nouvelle? Par terre, comment le joindre? Sur Mer, où m'embarquer? Me livrerai-je à Ceſar? Quand je le pourrois faire avec ſureté comme bien des gens le prétendent, le puis-je avec honneur? Non ſans doute. Que ferai-je donc? Je vous conſulterai a mon ordinaire. Ce n'eſt pas une choſe aiſée à reſoudre; mandez-moi toûjours ce qui vous viendra dans l'eſprit, & quel parti vous prendrez vous même.

Digitized by Google

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

V. *Id. Feb. vesperi è Philotimo litteras accepi, Domitium exercitum firmum habere: cohortes ex Piceno, Lentulo & Thermo ducentibus, cum Domitii exercitu conjunctas esse: Cæsarem intercludi posse, eumque id timere: bonorum animos recreatos Romæ, improbos quasi perculsos. Hæc metuo quidem ne sint somnia: sed tamen M. Lepidum, L. Torquatum, C. Cassium Trib. pl. (ii enim sunt nobiscum, id est, in Formiano) Philotimi littera ad vitam revocarunt. Ego autem illa metuo ne veriora sint, nos omnes penè jam captos esse, Pompeium Italia cedere. Quem quidem (ô rem acerbam) persequi Cæsar dicitur. Persequi Cæsar Pompeium? quid? ut interficiat? ô me miserum: & non omnes nostra cor-*

LETTRE XXIII.

LE neuviéme de Février au soir, j'ai reçu une Lettre de Philotime, qui me mande que Domitius a un corps d'armée considerable, qui a été renforcé par les troupes que Lentulus & Thermus ont amené du Picenum; qu'on pourroit bien ôter à Cesar la communication avec le reste de ses troupes, & qu'il paroissoit le craindre; que cette nouvelle avoit rassuré les bons Citoyens, & que les mechans en étoient fort alarmez; mais j'apprehende que tout cela ne soit qu'un songe. Cependant cette Lettre de Philotime a rendu la vie à M' Lepidus, & à L. Torquatus; & à C. Cassius Tribun du peuple, qui sont avec moi à Formies. Je crains fort qu'il ne soit plus vrai, comme on le mande d'ailleurs, que nous ne pouvons plus échaper à nôtre ennemi, & que Pompée pense à abandonner l'Italie. Et, ce qui est deplorable, Cesar, dit-on, le poursuit. Ce-

Digitized by Google

pora opponimus ? in quo tu quoque ingemiſci. Sed quid faciamus ? victi, oppreſſi, capti plane ſumus.

Ego tamen Philotimi litteris lectis mutavi conſilium de mulieribus : quas ut ſcripſeram ad te, Romam remittebam : ſed mihi venit in mentem multum fore ſermonem, me judicium jam de cauſa publica feciſſe : qua deſperata, quaſi hunc gradum mei reditus eſſe, quod mulieres revertiſſent. De me autem ipſo tibi aſſentior, ne me dem incertæ & periculoſæ fugæ, cum Reip. nihil proſim, nihil Pompeio, pro quo emori cum pie poſſum, tum libenter. Manebo igitur : etſi vivere. Quod quæris, hîc quid agatur : tota Capua, & omnis hic delectus jacet : deſperata res eſt : in fuga omnes ſunt, niſi quid ejuſmodi fuerit, ut Pompeius iſt[illegible] omitti, co-

ſar pourſuit Pompée ! Quoi donc en veut-il à ſa vie ? Malheureux que nous ſommes ne devrions-nous pas tous nous mettre au devant de ce furieux. Vous ſentez les mêmes mouvemens d'indignation ; mais que pouvons-nous faire, vaincus, accablez, & pris de tous côtez comme nous le ſommes ?

Cependant la Lettre de Philotime m'a fait quitter la reſolution où j'eſtois de renvoyer nos femmes à Rome, comme je vous l'avois marqué. J'ai fait reflexion que cela donneroit fort à parler, & qu'on ne manqueroit pas de dire que c'eſtoit une marque que je regardois les affaires comme deſeſperées, & que par le retour de ma famille je voulois preparer au mien. Je crois, comme vous, que je ne dois point aller loin de l'Italie errer à l'avanture ; cela ne ſeroit utile ni à la Republique, ni à Pompée. Si ma mort pouvoit le ſauver, je me ſacrifierois volontiers pour luy. Je demeurerai donc ; quoiqu'aprés tout rien ne puiſſe plus nous attacher à la vie.

Vous me demandez des nouvelles de ces quartiers. On a tout abandonné à Capoue, les levées ne ſe font point, & l'on ne penſe plus qu'à ſe ſauver.

pius cum ſuis conjungat. Sed videbamur omnia biduo, triduove ſcituri. Cæſaris litterarum exemplum tibi miſi: rogaras enim. Cui nos valde ſatisfacere multi ad me ſcripſerunt: quod patior facile, dum, ut adhuc, nihil faciam turpiter.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

PHilotimi litteræ me quidem non nimis, ſed eos, qui in his locis erant, admodum delectarunt. Ecce poſtridie Caſſii litteræ Capua à Lucretio familiari ejus, Nigidium à Domitio Capuam veniſſe, eum dicere, Vibullium cum paucis militibus è Piceno currere ad Cneum, confeſtim ſequi Cæſarem. Domitium non habere militum III. *M. Idem ſcripſit Conſules Capua diſceſſiſſe. Non dubito quin Cneus in fuga ſit, modò effugiat. A conſi-*

Enfin il n'y a rien à eſperer, à moins que Pompée ne joigne Domitius; mais nous en ſerons inſtruits dans deux ou trois jours. Je vous envoie une copie de la Lettre de Ceſar que vous m'aviez demandé. Pluſieurs perſonnes m'ont écrit qu'il étoit fort content de moi; à la bonne heure, pourvû que je ne faſſe rien contre mon devoir, ce qu'on ne peut pas juſqu'à preſent me reprocher.

LETTRE XXIV.

LA Lettre de Philotime avoit repandu ici la joie, quoiqu'elle ne m'en eût donné qu'une fort mediocre. Dés le lendemain Caſſius en a reçu une de Lucretius, qui luy mande de Capoue, que Nigidius y étoit venu de la part de Domitius, & avoit rapporté, que Vibullius s'eſtoit ſauvé du Picenum avec un petit nombre de ſoldats, & marchoit en diligence pour joindre Pompée; que Ceſar ſuivoit de fort prés, & que les troupes de Domitius ne faiſoient pas trois mille hommes. Lucretius mande auſſi que les Conſuls ne

lio fugiendi, ut tu censes, absum.

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

CUm dedissem ad te litteras tristes, & metuo ne veras, de Lucretii ad Cassium litteris Capua missis, Cephalio venit à vobis: attulit etiam à te litteras hilariores, nec tamen firmas, ut soles. Omnia facilius credere possum, quam quod scribitis, Pompeium exercitum habere. Nemo huc ita affert, omniaque, quæ nolim. Rem miseram! Malas causas semper obtinuit, in optima concidit. Quid dicam, nisi illud eum scisse? neque enim erat difficile, hoc nescisse: erat enim ars difficilis recte [illegible] regere. Sed jam

ſont plus à Capoue. Je ne doute point que Pompée ne fuie devant Ceſar, pourvû qu'il échape. Je penſe, comme vous, que je ne dois point fuir avec luy.

LETTRE XXV.

APrés que je vous eus écrit les mauvaiſes nouvelles que Lucretius a mandées de Capoue, & qui ne ſont peut-être que trop vraies, Cephalion me rendit vôtre Lettre où vous m'en apprenez de meilleures, mais, à vôtre ordinaire, ſans rien aſſurer. Je ne puis me perſuader que Pompée ait un corps d'armée, comme vous me le mandez tous de Rome; les nouvelles qui viennent ici diſent tout le contraire. Quelle étrange fatalité! Toutes les affaires injuſtes qu'il a entrepriſes luy ont réüſſi, & maintenant qu'il ſoutient une ſi bonne cauſe, il ſuccombe. Que dire à cela? ſinon que les premieres ne demandoient qu'une habileté mediocre,

Digitized by Google

jamque omnia ſciemus, & ſcribemus ad te ſtatim.

EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO SAL.

NOn venit idem uſu mihi quod tu tibi ſcribis, quoties exorior: Ego nunc paulum exorior, & maxime quidem his litteris, quæ Roma afferuntur, de Domitio, de Picentium cohortibus. Omnia erant facta hoc biduo latiora. Itaque fuga, quæ parabatur, repreſſa eſt. Cæſaris interdicta, ſi te ſecundo lumine hîc offendero, reſpuuntur. Bona de Domitio, præclara de Afranio fama eſt.

Quod me amiciſſime admones ut me integrum quoad poſſim, ſervem, gratum eſt. Quod addis, ne propenſior ad turpem cauſam videar: certe videri poſſum. Ego me ducem in civili bello, quoad de pace agerentur, negavi eſſe: non quin rectum

au lieu que pour bien gouverner la République, il faut une prudence consommée. Mais nous aurons bientôt des nouvelles certaines, & je vous en ferai part aussi-tôt.

LETTRE XXVI.

JE ne puis pas dire comme vous que j'ai souvent des lueurs d'espérance, car voici la premiere que j'aie euë. Ce qu'on mande de Rome touchant Domitius & ces troupes du Picenum, m'en a plus donné que tout le reste. Depuis deux jours on est ici fort rassuré, & tous ceux qui pensoient à prendre la fuite, ont changé de dessein. On ne se met plus en peine des menaces & des ordres tiranniques de Cesar; [1] l'on espere beaucoup de Domitius, & encore plus d'Afranius. [2]

Je vous suis tres obligé du conseil que vous me donnez en bon ami, de demeurer neutre autant que je pourrai. Vous ajoûtez que je dois prendre garde

eſſet : ſed quia , quod multo rectius fuit , id mihi fraudem tulit. Plane eum, cui noſter alterum Conſulatum deferret , & triumphum , at quibus verbis? pro ſuis geſtis amplisſimis , inimicum habere nolueram. Ego ſcio & quem metuam , & quam ob rem. Sin erit bellum , ut video fore , partes meæ non deſiderabuntur.

De H. S. XX. Terentia tibi reſcripſit. Dionyſio , dum exiſtimabam vagos nos fore , nolui moleſtus eſſe. Tibi autem crebro ad me ſcribenti de ejus officio , nihil reſcripſi , quod diem ex die expectabam , ut ſtatuerem quid eſſet faciendum. Nunc , ut video , pueri certe in Formiano videntur hiematuri : num & ego neſcio : ſi enim erit bellum , cum Pompeio eſſe conſtitui.

Quod

qu'il ne paroiſſe que je panche vers la mauvaiſe cauſe ; cet avis peut avoir quelque fondement. Tant qu'on a parlé de paix ; j'ai temoigné l'éloignement que j'avois pour une guerre civile, peut-être auroit-il été mieux de garder moins de ménagement, mais je me ſuis autrefois fort mal trouvé d'avoir trop bien fait mon devoir. Je n'ai point voulu avoir pour ennemi un homme à qui Pompée offroit un ſecond Conſulat avec le Triomphe, & encore en quels termes, (en conſideration, dit-il, de vos grandes actions) je ſçai que je dois craindre, & pourquoi je le dois. Si nous avons la guerre, comme il y a beaucoup d'apparence, alors je ne me ménagerai plus.

Ma ſe mme vous a fait réponſe ſur ces vingt mille ſeſterces. Pour Dioniſius, tant que j'ai cru que nous ne pourrions nous fixer en aucun endroit, je n'ai pas voulu le contraindre, & je ne vous ai point répondu ſur ce que vous me mandiez de ſes bonnes diſpoſitions, parce que j'attendois de jour à autre que je ſçuſſe à quoi me determiner. Je crois, pour le preſent, que nos jeunes gens paſſeront l'hiver à Formies ;

Quod habebo certi, faciam ut ſcias. Ego bellum fœdiſſimum futurum puto, niſi qui (ut tu ſcis) Parthicus caſus extiterit.

REMARQUES
SUR LA XXVI. LETTRE.

1. *Des ordres tiraniques de Ceſar.*] Dans le texte : *Cæſaris interdicta.*

Si te ſecundo lumine hic offendero.

Victorius croit avec beaucoup de vraiſemblance, que c'eſt un vers de la Medée d'Ennius, qui avoit mis en latin celle d'Euripide. Ciceron le cite encore dans un autre endroit comme un exemple des menaces des Rois. *Pro Rabirio.*

2. *Afranius*] Lieutenant de Pompée en Eſpagne ; on croyoit qu'il alloit paſſer en Italie avec ſon armée.

Epiſt. 2. *Lib.* 8.

3. *Je ſçai qui je dois craindre.*] Ciceron apprehendoit que Pompée venant à ſe racommoder avec Ceſar, ne le luy ſacrifiât, comme il avoit déja fait dans le temps de ſon exil ; & c'eſt ce que fit depuis Auguſte qui le ſacrifia à Antoine.

Digitized by Google

je ne ſçai point ſi je l'y paſſerai avec eux ; car, ſi nous avons la guerre, j'irai joindre Pompée. Je vous manderai tout ce que j'apprendrai de certain. Je ne doute point que nous n'ayons une guerre funeſte, à moins que nous n'en ſoyons delivrez auſſi heureuſement que nous l'avons été de celle des Parthes. 4

---

4. *A moins que nous n'en ſoyons delivrez auſſi heureuſement que de celle des Parthes.*] Pluſieurs Commentateurs donnent un autre ſens à ces mots : *niſi qui, ut tu ſcis, Parthicus caſus extiterit.*] C'eſt à dire, ſelon ces Commentateurs, *à moins que les Parthes ne faſſent quelque mouvement qui nous oblige à tourner nos armes contre eux.* Cela fait un bon ſens, mais j'oſe aſſurer que ce n'eſt pas ce que Ciceron a voulu dire. Il s'eſt expliqué plus clairement dans un autre endroit, qui doit determiner le ſens de celui-ci. *De periculis Reipublicæ quid reſcriberem ? valde eram perturbatus, ſed ut nihil magnopere metuam Parthi faciunt, qui repentè Bibulum ſemivivum reliquerunt.* C'eſt-à-dire je me raſſure, & j'eſpere qu'il en ſera comme de la guerre des Parthes, dont nous avons eſté délivrez lorſque nous l'eſperions le moins.

Fin du Tome troiſiéme.

BIBLIOTECA NAZ... MAG 2018861 Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

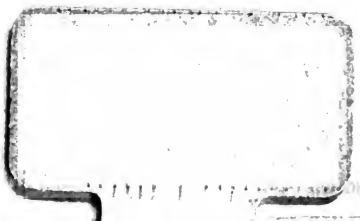
Digitized by Google